

DOCUMENT DE REFERENCE

«ATTIJARI LEASING 2020»



التجاري ليزنغ
Attijari Leasing

SA au capital de 27 500 000 dinars
divisé en 2 750 000 actions de nominal
10 dinars entièrement libérées

Siège social : Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac
RNE : 0496311P; Tel : 00 216 31 341350 ; Fax : 00 216 70 022 289

Attijari Leasing a été notée « A- » (tun) à long terme et « F2 » (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch
Ratings en date du 10 juin 2020

Ce Document de Référence a été enregistré par le CMF le 09 OCT. 2020 sous le
N° 20/004/ donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché
Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations
périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière
que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document
de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet
enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur
la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers
présentés.

Responsable de l'information

Monsieur Jamel CHAMMEM

Directeur chargé des activités supports d'Attijari Leasing

Tel : 00 216 31 341 350 - Fax : 00 216 70 022 289

Organisme Conseil chargé de l'élaboration du Document de Référence

Attijari Finances Tunisie



Attijari Finances
TUNISIE

Rue du Lac d'Annecy les Berges du Lac 1053 Tunis

Tel : 00 216 31 341 300

Fax : 00 216 71 965 615

Le présent Document de Référence est mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing,
Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac -Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et auprès
d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie - 1053 les Berges du lac.



ABREVIATIONS

AFT	Attijari Finances Tunisie
ALM	Assets and Liabilities Management « Gestion Actif-Passif »
BCT	Banque Centrale de Tunisie
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BP	Business Plan
BPA	Bénéfice Par Action
BTP	Bâtiments & Travaux Publics
BVMT	Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis
CMF	Conseil du Marché Financier
CSC	Code des Sociétés Commerciales
CT	Court Terme
DT	Dinar Tunisien
GL	Général Leasing
FCP	Fonds Commun de Placement
HT	Hors Taxes
mDT	Milliers de Dinars Tunisiens
MDT	Millions de Dinars Tunisiens
MLT	Moyen et Long Terme
NC	Norme comptable
ns	Non significatif
PDM	Part de marché
PER	<i>Price Earning Ratio</i>
ROA	<i>Return On Assets</i>
ROE	<i>Return On Equity</i>
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VCN	Valeur Comptable Nette
%	Pourcentage

CHAPITRE 1	RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	12
I.	Responsables du Document de Référence	13
II.	Responsables du Contrôle des Comptes	14
II.1	Identité des Commissaires Aux Comptes au 31/12/2017	14
II.2	Identité des commissaires au comptes au 31/12/2019	14
II.3	Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2017	14
II.4	Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2018	14
II.5	Extrait de l'opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2019	15
II.6	Extrait de l'opinion sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2020	19
II.7	Attestation des commissaires aux comptes	20
III.	Organisme Conseil responsable de l'élaboration du Document de Référence	21
IV.	Responsable de l'information	22
CHAPITRE 2	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT ATTIJARI LEASING ET SON CAPITAL	23
I.	Renseignements de caractère général concernant Attijari Leasing	24
I.1	Cadre général	24
I.2	Cadre législatif et réglementaire	25
I.3	Clauses statutaires particulières	25
II.	Renseignements de caractère général concernant le capital d'Attijari Leasing	30
II.1	Renseignements de caractère général	30
II.2	Historique du capital et de l'actionnariat	31
III.	Appartenance d'Attijari Leasing au Groupe Attijari bank	33
III.1	Présentation générale du Groupe Attijari bank au 31/12/2019	34
III.2	Politique actuelle et future de financement inter sociétés du Groupe Attijari bank	45
III.3	Stratégie de développement du Groupe	45
III.4	Relations entre Attijari Leasing et les sociétés du Groupe Attijari bank au 31/12/2019	46
III.5	Relations de la société Attijari Leasing avec les autres parties liées autres que les sociétés du groupe Attijari bank au 31/12/2019	51
III.6	Politique de distribution de dividendes	55
III.7	Marché des titres d'Attijari Leasing	55
III.8	Notation	55
CHAPITRE 3	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE D'ATTIJARI LEASING ET SON EVOLUTION	61
I.	Aperçu du secteur du leasing tunisien	62
I.1	Cadre réglementaire	62
I.2	Historique	63
I.3	Présentation du secteur du crédit-bail tunisien	63
II.	Historique d'Attijari Leasing	63
III.	Description de l'activité d'Attijari Leasing au 31/12/2019	65
III.1	Situation d'Attijari Leasing par rapport au secteur du leasing au 31/12/2019	65
III.2	Evolution des approbations d'Attijari Leasing	65
III.3	Evolution des mises en force d'Attijari Leasing	66
III.4	Evolution des encours financiers d'Attijari Leasing	67
III.5	Analyse des engagements sur la clientèle sur les trois derniers exercices	68
III.6	Evolution de l'activité factoring	69
III.7	Composition de l'encours comptables en 2017, 2018 et 2019	69
IV.	Description de l'activité d'Attijari Leasing au 30/06/2020	70
IV.1	Situation d'Attijari leasing par rapport au secteur du leasing au 30/06/2020	70
IV.2	Evolution des approbations d'Attijari leasing	70
IV.3	Evolution des mises en force d'Attijari leasing	71
IV.4	Evolution des encours financiers d'Attijari leasing	72
IV.5	Analyse des engagements sur la clientèle au 30/06/2020	73
IV.6	Evolution de l'activité de factoring	74
V.	Organisation d'Attijari Leasing	75
V.1	Procédures générales	75
V.2	Organigramme fonctionnel et gouvernance d'Attijari leasing	76
VI.	LE système DE Contrôle interne	80
VI.1	Le Contrôle Interne	80
VI.2	La conformité réglementaire	80
VI.3	Le contrôle périodique	82
VII.	Système d'information	83
VII.1	Le parc informatique	83

VII.2	La connectivité	83
VII.3	La sécurité du matériel	84
VII.4	Les logiciels	85
VIII.	Politique sociale et effectifs de la société	86
VIII.1	Politique de recrutement	86
VIII.2	Politique de formation	86
VIII.3	Politique d'intéressement	86
VIII.4	Evolution des effectifs	86
IX.	Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité d'Attijari Leasing	88
IX.1	Le risque de taux	88
IX.2	Le risque de liquidité	88
IX.3	Le risque de solvabilité	88
IX.4	Le risque de contrepartie (ou de crédit) et notation interne	89
IX.5	Le risque de marché	89
IX.6	Le risque de règlement	90
IX.7	Le risque social	90
IX.8	Le risque lié à la détérioration du ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés 90	
IX.9	Le risque opérationnel	90
IX.10	Le risque de gouvernance	91
X.	Dépendance d'Attijari Leasing	91
XI.	Litiges et arbitrages	92
XII.	Politique d'investissement	92
XIII.	Analyse SWOT	93
XIV.	Orientations stratégiques et politique de développement	93
CHAPITRE 4 PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE – RESULTATS		95
I.	Patrimoine d'Attijari Leasing au 31/12/2019	96
I.1	Créances sur la clientèle de leasing au 31/12/2019	96
I.2	Acheteurs factorés	98
I.3	Portefeuille d'investissement au 31/12/2019	98
I.4	Valeurs immobilisées	99
II.	Patrimoine d'attijari leasing au 30/06/2020	100
II.1	Créances sur la clientèle de leasing au 30/06/2020	100
II.2	Acheteurs factorés	102
II.3	Portefeuille d'investissement au 30/06/2020	102
II.4	Valeurs immobilisées	103
III.	Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2020	104
IV.	Etats financiers comparés au 31 Décembre 2019	105
IV.1	Bilans comparés au 31/12/2019	106
IV.2	Etats des engagements Hors Bilan comparés au 31/12/2019	107
IV.3	Etats de résultat comparés au 31/12/2019	108
IV.4	Etats de flux de trésorerie comparés au 31/12/2019	109
IV.5	Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2019	110
IV.6	Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers arrêtés au 31/12/2019	155
IV.7	Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif à l'exercice 2019	159
IV.8	Rapport spécial des Commissaires Aux Comptes relatif à l'exercice 2019	164
V.	Analyse de la situation financière d'Attijari Leasing au 31/12/2019	170
V.1	Les engagements financiers au 31/12/2019	170
V.2	Encours des crédits contractés par Attijari Leasing au 31/12/2019	171
V.3	Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31/12/2019	173
V.4	Tableau de mouvements des capitaux propres au 31/12/2019	174
V.5	Affectation des résultats des trois derniers exercices	175
V.6	Evolution des revenus et du résultat d'exploitation	175
V.7	Evolution du résultat net	175
V.8	Evolution des dividendes	176
V.9	Evolution de la marge brute d'autofinancement	176
V.10	Indicateurs de gestion et ratios	176
VI.	Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2020	178
VI.1	Bilan arrêté au 30/06/2020	179
VI.2	Etat des engagements Hors Bilan au 30/06/2020	180
VI.3	Etat de résultat arrêté au 30/06/2020	181

VI.4	Etat de flux de trésorerie arrêté au 30/06/2020.....	182
VI.5	Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2020	183
VI.6	Notes complémentaires,explicatives et rectificatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2020	239
VI.7	rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2020	242
VII.	Analyse de la situation financière d'Attijari Leasing au 30/06/2020	244
VII.1	Les engagements financiers au 30/06/2020	244
VII.2	Encours des crédits contractés par Attijari leasing AU 30/06/2020.....	245
VII.3	Soldes intermédiaires de gestion comparés au 30/06/2020	247
VII.4	Tableau de mouvements des capitaux propres au 30/06/2020	248
VII.5	Evolution des revenus et des résultats d'exploitation	249
VII.6	Evolution du résultat net	249
VII.7	Evolution de la marge brute d'autofinancement.....	249
VII.8	Indicateurs de gestion et ratios	250
VIII.	Comportement boursier de la valeur Attijari Leasing.....	252
CHAPITRE 5	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES	253
I.	Membres des organes d'administration et de direction	254
I.1	Membres des organes d'administration	254
I.2	Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la Société	254
I.3	Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'Administration et de Direction.....	254
I.4	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés.....	255
I.5	Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans les sociétés qu'ils représentent	255
II.	Intérêts des dirigeants dans la Société	256
II.1	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'Administration et de Direction au titre de l'exercice 2019	256
II.2	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'Administration et de direction au 31/12/2019	256
III.	Organes de contrôle.....	257
	Identité des Commissaires Aux Comptes au 31/12/2019	257
	Identité des Commissaires Aux Comptes au 30/06/2020	257
IV.	Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'Administration ou de Direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital	258
CHAPITRE 6	RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR	260
I.	Evolution récente et stratégie future	261
I.1	Evolution récente.....	261
I.2	Stratégie future.....	261
I.3	NOTE SUR LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS DES PREVISIONS PAR RAPPORT AU DERNIER DOCUMENT DE REFERENCE	261
II.	Perspectives d'avenir.....	262
II.1	Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2019.....	262
II.2	Analyse des performances réalisées au 30 juin 2020 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2020.....	262
II.3	Analyse des écarts enregistrés et des modifications opérées au niveau des prévisions 2017-2021 par rapports aux informations prévisionnelles 2020-2024.....	263
II.4	Hypothèses retenues	265
II.5	Etats Financiers prévisionnels	271
II.6	Ratios prévisionnels	274
III.	Avis des commissaires aux comptes sur l'examen d'informations financières prévisionnelles de la période allant de 2020 à 2024	276

PREAMBULE

En application des dispositions du Règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'Appel Public à l'Epargne¹, le présent Document de Référence porte notamment sur la présentation de l'Emetteur, son patrimoine, son organisation, son activité, sa situation financière, ses performances et ses perspectives.

Ledit Document de Référence a été préparé par Attijari Finances Tunisie conformément à l'annexe 1 du Règlement Général du Conseil du Marché Financier relatif à l'Appel Public à l'Epargne.

Le contenu de ce Document de Référence a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Commentaires, analyses et statistiques fournis par la Direction Générale d'Attijari Leasing ;
- Etats financiers individuels d'Attijari Leasing pour les exercices clos aux 31 décembre 2017, 2018 et 2019 ;
- Etats financiers intermédiaires d'Attijari Leasing arrêtés au 30/06/2019 ainsi qu'au 30/06/2020 ;
- Etats financiers individuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 des sociétés du groupe d'Attijari bank qui se présentent comme suit :
 - ✓ Attijari Bank ;
 - ✓ Attijari Intermédiation ;
 - ✓ Attijari Recouvrement ;
 - ✓ Attijari SICAR ;
 - ✓ Attijari Leasing ;
 - ✓ Attijari Immobilière ;
 - ✓ Attijari Finances Tunisie ;
 - ✓ Attijari Gestion ;
 - ✓ Attijari Obligataire SICAV ;
 - ✓ Attijari Assurances ;
 - ✓ Générale Tunisienne d'Informatique.
- Procès-verbaux des Conseils d'Administration d'Attijari Leasing pour les exercices clos aux 31 décembre 2017, 2018, 2019 et jusqu'à l'exercice en cours ;
- Procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaires et des Assemblées Générales Extraordinaires pour les exercices clos aux 31 décembre 2017, 2018, 2019 et jusqu'à l'exercice en cours ;
- Rapports de Gestion d'Attijari Leasing pour les exercices clos au 31 décembre 2017, 2018 et 2019 ;
- Rapports des Commissaires Aux Comptes relatifs aux états financiers individuels d'Attijari Leasing pour les exercices clos aux 31 décembre 2017, 2018 et 2019 ;
- Rapports des Commissaires Aux Comptes relatifs aux états financiers individuels des filiales d'Attijari bank pour l'exercice clos aux 31 décembre 2019 ;
- Etats financiers prévisionnels relatifs à la période 2020-2025 accompagnés de l'avis des Commissaires Aux Comptes.

Ce Document de Référence doit être tenu à la disposition du public au siège d'Attijari Leasing et auprès d'Attijari Intermédiation selon les modalités suivantes :

- disponible à tout moment au siège social d'Attijari Leasing et Attijari Intermédiation ;
- disponible sur le site du CMF (www.cmf.tn).

¹ Tel que visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 17/11/2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des Finances du 07/04/2001, du 24/09/2005, du 12/07/2006, du 17/09/2008 et du 16/10/2009.

PRESENTATION RESUMEE D'ATTIJARI LEASING

Attijari Leasing a été créée en décembre 1994 sous la dénomination de Général Leasing avec un capital initial de 5 000 000 DT, porté à 7 500 000 DT en mars 1999.

La société a été introduite à la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis en juillet 1999 par une offre publique de vente portant sur 225 000 titres soit 30,0% du capital ce qui lui a permis de bénéficier d'un taux d'impôt sur les sociétés réduit à 20,0% pour une période de 5 ans à partir de l'année d'ouverture du capital et ce, dans le cadre des dispositions de l'article 2 de la loi n° 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier. Cet avantage a pris fin avec la clôture de l'exercice 2003.

Attijari Leasing a pour activité principale la réalisation des opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles ainsi que le factoring qui a démarré en juillet 2002 et qui assure le suivi de l'encours commercial, la gestion du poste client et le financement à court terme des entreprises.

En avril 2000, le capital social de la société a été porté à 10,0 MDT.

En 2005, Attijari Leasing a commencé à connaître des difficultés. En effet, suite à la requalification de certaines opérations réalisées par la société, l'administration fiscale a effectué un contrôle portant sur les exercices 2001 à 2004. Ce contrôle a généré une dette fiscale définitive d'un montant de 4,9 MDT, payable sur 7 ans. De ce fait, Attijari Leasing, a vu ses comptes lourdement plombés par la constitution d'une provision pour risque fiscal suite au redressement intervenu en juillet 2005 au titre de la TVA relative au financement du matériel spécifique effectué durant les exercices 2003 et 2004.

L'irrecevabilité de la qualification de « leasing » par l'administration fiscale au titre des transactions précitées du fait de l'inexistence d'une partie importante de matériels, a mis à la charge d'Attijari Leasing, la TVA déduite à tort par elle. Ces événements ont perturbé sensiblement l'activité d'Attijari Leasing au cours des exercices 2004, 2005 et 2006.

En décembre 2005 et dans le cadre du développement des activités de la société, de consolidation de ses capitaux permanents et en vue de se conformer aux obligations des autorités de tutelle en ce qui concerne les ratios spécifiques au secteur de leasing, le capital d'Attijari Leasing a été porté à 12,5 MDT.

En janvier 2008, et afin de se conformer aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et de l'article 20 de la loi 2001- 65 relative aux établissements de crédit, et en vue de résorber une partie des pertes antérieures qui plombent le bilan de la société, le capital social d'Attijari Leasing a été réduit à concurrence de 3,750 MDT en le portant de 12,5 MDT à 8,750 MDT, et ce par l'annulation de 375 000 actions de nominal 10 dinars chacune. Cette réduction du capital a été suivie d'une augmentation le portant de 8,750 MDT à 21,250 MDT. Cette opération s'est inscrite dans le cadre de la recapitalisation de la société et de la consolidation de ses fonds propres en vue de se conformer aux obligations légales et à celles des autorités de tutelle en ce qui concerne les ratios spécifiques au secteur de leasing.

Suite à la promulgation de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, plusieurs dispositions ont été introduites touchant notamment la bonne gouvernance, le capital minimum exigé pour exercer l'activité, le contrôle, les seuils de participation dans d'autres sociétés, etc, avec l'imposition de délais bien déterminés pour respecter ces nouvelles dispositions.

Dans ce cadre, la société Attijari Leasing a mis en place les dispositions ci-dessous et ce, en vue de se conformer aux nouvelles exigences de la loi susmentionnée et à régulariser sa situation :

- Démission de M. Moez TERZI, Directeur Général d'Attijari Leasing, de son poste d'administrateur de la Société, telle que mentionnée au niveau de l'**AGO du 28/04/2017** ;

Décision d'augmentation de capital de la société Attijari Leasing, telle qu'approuvée par l'**AGE du 28/04/2017**, portant le capital de 21 250 000 DT à 27 500 000 DT.

- En 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6 250 000DT pour le porter de 21 250 000 DT à 27 500 000DT et ce, successivement, de la manière suivante :
- Par incorporation de réserves pour un montant de 3 750 000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.
- Par apport en numéraire pour un montant de 2 500 000 DT par la création de 250 000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8 DT de prime d'émission, portant jouissance au 1^{er} Janvier 2017.

Activité d'Attijari Leasing au 31 décembre 2019 :

En 2019, l'activité d'Attijari Leasing affiche une baisse et ce, au niveau des :

- Approbations qui s'établissent à 299 MDT en 2019 contre 348 MDT en 2018 enregistrant ainsi une baisse de 14,1% par rapport à 2018 ;
- Mises en force qui s'établissent à 205 MDT en 2019 contre 263 MDT en 2018 enregistrant ainsi une diminution de 22,0% par rapport à 2018 ;
- Encours financiers qui réalisent une baisse de 8,7% au titre de l'exercice 2019, s'établissant à 467 MDT contre 511 MDT en 2018.

En MDT	2017	2018	2019	Var.18/17 en %	Var.19/18 en %
Approbations	369	348	299	(5,7%)	(14,1%)
Mises en force	280	263	205	(6,1%)	(22,0%)
Encours financiers	499	511	467	2,4%	(8,7%)

Concernant l'activité de factoring, 2^{ème} ligne de métier développée par Attijari Leasing, la Société a dégagé au titre de l'exercice 2019 un montant total relatifs aux Acheteurs Factorés de 13 178 mDT contre 12 835 mDT en 2018 soit une augmentation de 2,7%

Au titre de l'exercice 2019, le département de factoring a dégagé un total produit de 2 169 mDT en hausse de 19,7% par rapport à 2018.

Le total revenu de l'activité factoring en 2019 se répartit comme suit :

En mDT	2017	2018	2019	Var.18/17 en%	Var.19/18 en %
Acheteurs Factorés	14 197	12 835	13 178	(9,6%)	2,7%
Commissions de factoring	373	363	418	(4,3%)	17,1%
Commissions de financement	1 124	1 455	1 751	29,4%	20,3%
Total des produits de factoring	1 497	1 812	2 169	21,0%	19,7%

Créances classées au 31 décembre 2019

Les tableaux suivants donnent l'évolution comparée des créances classées au cours des trois dernières années.

En mDT	2017	2018	2019	Var.18/17 en %	Var.19/18 en %
Total des engagements sur la clientèle (a)	557 815	573 513	533 667	2,8%	(6,9%)
Montant des engagements courants sur la clientèle	505 207	521 215	477 198	3,2%	(8,4%)
Montant des créances classées leasing (b)	52 608	52 297	56 468	(0,6%)	8,0%
Dont actifs classe 4	37 050	39 525	40 299	6,7%	2,0%
Dont actifs classe 3	8 677	5 754	7 632	(33,7%)	32,6%
Dont actifs classe 2	6 881	7 018	8 538	2,0%	21,7%
Provisions + agios réservés (c)	34 356	33 943	36 163	(1,2%)	6,5%
Provisions	31 001	30 499	32 415	(1,6%)	6,3%
Agios réservés	3 355	3 444	3 748	2,7%	8,8%
Ratio des créances classées (b/a)	9,4%	9,1%	10,6%		
Taux de couverture des créances classées (c/b)	65,3%	64,9%	64,0%		

Activité d'Attijari Leasing au 30/06/2020

L'activité d'Attijari Leasing continue, au 30/06/2020, à enregistrer une variation importante et ce, au niveau des :

- Approbations qui s'établissent à 94 MDT au 30/06/2020 contre 155 MDT au 30/06/2019 enregistrant ainsi une baisse de 39,4% ;
- Mises en force qui s'établissent à 76 MDT au 30/06/2020 contre 107 MDT au 30/06/2019 enregistrant ainsi une diminution de 28,7% ;
- Encours financiers qui réalisent une baisse de 18,2% au titre du premier semestre de 2020, s'établissant à 400 MDT contre 490 MDT au 30/06/2019.

Il est à noter que le recul de l'activité d'Attijari Leasing au titre du premier semestre de 2020 s'explique par les retombées négatives de la crise sanitaire du COVID-19.

En MDT	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019	Var. S1 2020 –S1 2019 en %
Approbations	94	155	299	(39,4%)
Mises en force	76	107	205	(28,7%)
Encours financiers	400	490	467	(18,2%)

Concernant l'activité de factoring, 2^{ème} ligne de métier développé par Attijari Leasing, la Société a dégagé au 30/06/2020 un montant total relatif aux Acheteurs Factorés de 12 416 mDT contre 12 196 mDT au 30/06/2019 soit une légère augmentation de 1,8%.

Au 30/06/2020, le département de factoring a dégagé un total produit de 52 mDT en baisse de 74,9% par rapport au 30/06/2019.

Le total revenu de l'activité factoring au 30/06/2020 se répartit comme suit :

En mDT	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019	Var. S1 2020 –S1 2019 en %
Acheteurs Factorés	12 416	12 196	13 178	1,8%
Commissions de factoring	52	208	418	(74,9%)
Commissions de financement	776	817	1 751	(5,0%)
Total des produits de factoring	828	1 024	2 169	(19,2%)

Créances classées au 30/06/2020

L'évolution comparée des créances classées au cours de la période allant du 30/06/2019 au 30/06/2020 se présente comme suit :

En mDT	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019	Var. S1 2020 – S1 2019 en %
Total des engagements sur la clientèle (a)	515 563	555 040	533 667	(7,11%)
Montant des engagements courants sur la clientèle	443 637	490 886	477 198	(9,6%)
Montant des créances classées leasing (b)	71 926	64 154	56 468	12,1%
Dont actifs classe 4	42 176	40 937	40 299	3,0%
Dont actifs classe 3	11 422	8 914	7 632	28,1%
Dont actifs classe 2	18 328	14 303	8 538	28,1%
Provisions + agios réservés (c)	39 055	35 728	36 163	9,3%
Provisions	34 584	31 785	32 415	8,8%
Agios réservés	4 470	3 942	3 748	13,4%
Ratio des créances classées (b/a)	13,95%	11,56%	10,6%	
Taux de couverture des créances classées (c/b)	54,30%	55,69%	64,0%	

Notation d'Attijari Leasing

En date du **10 juin 2020**, l'agence de notation internationale Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à la société tunisienne « Attijari Leasing » à '**A-(tun)**' et la note nationale à court terme à 'F2 (tun)'.

Les notes nationales attribuées à « Attijari Leasing » sont fondées sur son intégration dans le groupe marocain « Attijariwafa Bank » (AWB, 'BB+' / Negative / 'bb') à travers sa filiale tunisienne, « Attijari Bank » Tunisie (ABT).

Les notes attribuées à Attijari Leasing sont fondées sur son appartenance au groupe Attijariwafa Bank. Tout changement notable de l'actionnariat d'Attijari Leasing, de son importance stratégique pour Attijariwafa Bank ou de la solidité financière de cette dernière pourrait conduire à une révision des notes d'Attijari Leasing.

Le tableau suivant décrit l'évolution des notes attribuées à la société Attijari Leasing depuis mars 1999 :

Date de modification	Note Court Terme	Note Long Terme	Perspective de la note LT
12/03/1999	F2	BBB+	
20/07/2000	F2	BBB+	
27/03/2003	F2	BBB+	
16/06/2003	F3	BBB	Négative
16/04/2004	F3	BBB	Négative
08/04/2005	F3	BBB-	Stable
03/06/2005	F3	BBB-	
06/10/2005	B	BB-	
26/04/2006	B	B+	Stable
08/02/2008	B	B+	
11/08/2008	B	BB+	Stable
26/06/2009	B	BB+	Stable
11/05/2010	B	BB+	Stable
09/02/2011	B	BB+	Stable
01/07/2011	B	BB+	Stable
07/09/2011	B	BB+	Stable
04/07/2012	B	BB+	Stable
13/02/2013	B	BB+	Stable
07/02/2014	B	BB+	Stable
14/03/2014	B	BB+	Stable
06/02/2015	B	BB+	Stable
24/03/2016	B	BB+	Stable
02/06/2017	B	BB+	Stable
21/03/2018	B	BB+	Stable
10/06/2020	F2	A-	

Chapitre 1 RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

I. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

Identité	M. Moez TERZI	M. Khaled BEN JEMAA
Fonction	Directeur Général d'Attijari Leasing	Président du Conseil d'Administration
Adresse	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac - Tunis	48, Avenue Khair-Eddine Pacha - 1002 Tunis
Numéro de téléphone	00 216 31 341350	00 216 71 901 340
Numéro de fax	00 216 70 022289	00 216 71 905 561
Adresse électronique	Moez.terzi@attijarileasing.com.tn	Khaled.benjemmaa@planet.tn

ATTESTATION DES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

« A notre connaissance, les données du présent Document de Référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. ».

M. Moez TERZI
Directeur Général
Attijari Leasing




M. Khaled BEN JEMAA
Président du Conseil d'Administration
Attijari Leasing



Le Président du Conseil d'Attijari Leasing

Mr Khaled BEN JEMAA



II. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

II.1 IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2017

Dénomination ou raison sociale	FINOR	Cabinet Walid BEN AYED
Représentant légal	M. Mustapha MEDHIOUB	M. Walid BEN AYED
Adresse	Immeuble International City Center-Tour des bureaux, Centre Urbain Nord de Tunis 1082 Tunis	29, Avenue de l'indépendance- Résidence Meriem- Bloc B Bureau n°417 2080 Ariana
Numéro de téléphone	00 216 70 728 450	00 216 71 841 110
Numéro de fax	00 216 70 728 405	00 216 71 841 160
Adresse électronique	administration@finor.com.tn mustapha.medhioub@finor.com.tn	benayed_walid@yahoo.fr
Mandat*	2015-2017	2015-2017

* Mandat renouvelé par l'AGO du 26/05/2015

II.2 IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2019

Dénomination ou raison sociale	ECC MAZARS	Cabinet MS Louzir – Membrede Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Représentant légal	M. Borhen CHEBBI	Mme. Sonia KETARI LOUZIR
Adresse	Immeuble Mazars, Rue Ghar el Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis	Immeuble Illiade, Rue du Lac Oubeira, Les Berges du Lac 1053 Tunis
Numéro de téléphone	00 216 71 963 380	00 216 36 400 900
Numéro de fax	00 216 71 964 380	00 216 36 050 900
Adresse électronique	borhen.chebbi@mazars.tn	slouzir@deloitte.tn
Mandat*	2018-2020	2018-2020

*Nomination approuvée par l'AGO du 19/04/2018

II.3 OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2017

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet Walid BEN AYED représenté par M. Walid BEN AYED et la société FINOR représentée par M. Mustapha MEDHIOUB, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserve ni observation.

II.4 EXTRAIT DE L'OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2018

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet MS Louzir – Membrede Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Mme. Sonia KETARI LOUZIR et le cabinet ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves ni observations.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« Opinion sur les états financiers :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 19 avril 2018, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Attijari Leasing, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 52 123 mDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 5 593 mDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit ».

II.5 EXTRAIT DE L'OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31/12/2019

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Mme. Sonia KETARI LOUZIR le cabinet ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserves ni observations.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

«I- Rapport sur l'audit des états financiers :

1) Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 19 avril 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Attijari Leasing, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 52 086 MDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 3 455 MDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2) Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3) Questions clés de l'audit :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport

La prise en compte des revenus de leasing :

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 17, les revenus de leasing s'élèvent au 31 décembre 2019 à 53 963 mDT et représentent la composante la plus importante des produits d'exploitation de la société (92%).

En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note 3.3.3 « Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing », ainsi que le volume important des transactions réalisées nous avons considéré que la prise en compte des revenus de leasing constitue un point clé d'audit, bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la société en matière de reconnaissance des produits d'intérêts Leasing ;
- Une revue critique de la sécurité de l'environnement des systèmes d'information à l'aide de nos experts informatiques ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de réservation des produits en intérêts ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Réaliser des procédures analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances du secteur, les taux de sortie et les impacts réglementaires éventuels ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle :

Risque identifié :

Comme indiqué dans la note aux états financiers « Principes et méthodes comptables : 3.3.2, Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », la société procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements bilanciaux (leasing et factoring) que sur les engagements de financement donnés à la clientèle (hors bilan). Ce risque, inhérent à l'activité de leasing, constitue une zone d'attention majeure, en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (89%), ainsi que celle du coût du risque associé au niveau du résultat de l'exercice qui s'élève à 3 194 mDT.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers, sont présentés dans les notes aux états financiers, n° 3.3.2 « Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », n° 5 « créances sur la clientèle de leasing » n°6 « Acheteurs Factorés » et n° 25 « dotations nettes aux provisions sur la clientèle et résultat des créances radiées ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillon représentatif, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

4) Rapport du Conseil d'Administration :

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5) Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cessation activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6) Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1) Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2) Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur».

II.6 EXTRAIT DE L'OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2020

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Mme. Sonia KETARI LOUZIR et le cabinet ECC MAZARS représenté par Borhen CHEBBI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes déclarent :

« Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « Attijari Leasing » au 30 juin 2020, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie.

Observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 15 aux états financiers intermédiaires se rapportant à une notification de redressement social subi en 2020 suite à un contrôle mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport. En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la société «Attijari Leasing» a constaté les provisions jugées nécessaires.

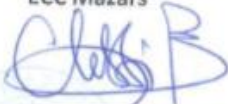
Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point. »

II.7 ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent Document de Référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. ».

M. Borhen CHEBBI

ECC Mazars




Les Co-Commissaires aux comptes

Mme. Sonia KETARI LOUZIR

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited


CABINET MS LOUZIR

Rue Lac Oubera - Immeuble Ilyade
1053 Les Berges du Lac - Tunis
Tél : 36 400 900 – 36 400 902
Fax : 36 050 900
MP : 387070N/A/N000



III. ORGANISME CONSEIL RESPONSABLE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

Dénomination ou raison sociale	Attijari Finances Tunisie
Représentant légal	M. Hédi BEN NACEUR
Fonction	Directeur Général
Adresse	Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1 053 Tunis
Numéro de téléphone	00 216 71 964 039 – 00 216 31 341 301
Numéro de fax	00 216 71 965 615
Adresse électronique	h.bennaceur@attijari.tn

ATTESTATION DE L'ORGANISME CONSEIL AUPRES D'ATTIJARI LEASING

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité du présent Document de Référence ».

Attijari Finances Tunisie. SA
 M. Hédi BEN NACEUR
 Directeur Général
 Immobilier
 Les Berges du Lac
 Tél : 00 216 71 964 039
 Fax : 00 216 71 965 615



IV. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Identité	M. Jamel CHAMMEM
Fonction	Directeur chargé des activités supports d'Attijari Leasing
Adresse	Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac –Tunis
Numéro de téléphone	00 216 31 341 350
Numéro de fax	00 216 70 022 289
Adresse électronique	jamel.chammem@attijarileasing.com.tn



Chapitre 2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT ATTIJARI LEASING ET SON CAPITAL

I. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT ATTIJARI LEASING

I.1 CADRE GENERAL

Dénomination sociale	Attijari Leasing
Nationalité	Tunisienne
Siège social	Rue du Lac d'Annecy, 1053 Les Berges du Lac
Téléphone	00 216 31 34 13 50
Fax	00 216 70 022 289
Adresse électronique	attijari.leasing@planet.tn
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	13 Décembre 1994
Durée de vie	99 ans
Objet social	La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche ou de service. Elle peut effectuer aussi des opérations d'affacturage (factoring). Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales et mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus. La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achats de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.
Identifiant unique	0496311P
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre de chaque année
Capital social	27 500 000 dinars divisé en 2 750 000 actions de nominal 10 dinars entièrement libérées.
Tribunal compétant en cas de litige	Tunis
Régime fiscal applicable	Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994. La loi n° 2000-98 du 25 décembre 2000, portant loi de finances pour l'année 2001, notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés du leasing. La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008 notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008. Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.
Lieu de consultation des documents relatifs à la société	Siège social de la société, sise à la Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing	M. Jamel CHAMMEM Directeur chargé des activités supports d'Attijari Leasing Tél. : 00 216 31 34 13 50 Fax : 00 216 70 022 289 E-mail : jamel.chammem@attijarileasing.com.tn

I.2 CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

I.2.1 Législation de droit commun applicable

Attijari Leasing, est une société anonyme régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994 relatives au leasing.

I.2.2 Législation boursière applicable

De par sa cotation sur la place de Tunis, la société Attijari Leasing est soumise aux dispositions légales et réglementaires régissant le marché financier, notamment :

- La loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n° 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier telle que modifiée par la loi de finance n° 2001-123 du 28 décembre 2001 et n° 2004-90 du 31 décembre 2004, la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières et la loi n° 2009-64 du 12 août 2009 portant promulgation du code des prestations des services financiers aux non résidents ;
- La loi n° 2000-35 du 21 mars 2000 relative à la dématérialisation des titres ;
- La loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières ;
- Le Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis tel que visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 13 février 1997 et modifié par les arrêtés du Ministre des Finances du 09 septembre 1999, du 24 septembre 2005, du 24 septembre 2007 et du 15 avril 2008 ;
- Le Règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'Appel Public à l'Epargne tel que visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des Finances du 07 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009 ;
- Le Règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel que visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 28 août 2006 et modifié par le Règlement du Conseil du Marché Financier relatif au dépositaire central des titres visé par l'arrêté du Ministre des Finances en date du 12 janvier 2016.

I.3 CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES

I.3.1 Répartition des bénéfices - Dividendes

L'article 44 des statuts stipule que :

« Le résultat comptable net est dégagé conformément à la législation comptable en vigueur.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction :

- De 5% du bénéfice déterminé par la loi au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième ;
- D'une réserve prescrite par des textes législatifs spéciaux ou par les statuts dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- Les réserves statutaires.

Sur ce bénéfice distribuable pourra être prélevé :

- La somme nécessaire pour servir aux actions un premier dividende de 6% (Six pour cent) sur le capital libéré et non amorti, sans que les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes, si les bénéfices d'une année n'en permettent pas le paiement.
- Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire aura le droit, sur proposition du Conseil d'Administration, de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercices suivant.
- Le surplus pourra être servi aux actionnaires à titre de superdividende.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximum de trois mois à partir de la décision de l'assemblée générale.

Ceux non réclamés dans les cinq ans de la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, ayant approuvé leur distribution, seront prescrits.»

1.3.2 Dispositions communes aux Assemblées Ordinaires et Extraordinaires

L'article 29 des statuts stipule que :

« L'Assemblée Générale, régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle peut avoir les pouvoirs tout à la fois d'une Assemblée Extraordinaire si elle réunit les conditions nécessaires.

Les délibérations de l'Assemblée, régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables.»

a) Convocation des Assemblées

L'article 30 des statuts stipule que :

« Les actionnaires sont réunis, chaque année, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Conseil d'Administration dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice au jour, heure et lieu indiqués par l'avis de convocation et ce pour :

- Contrôler les actes de gestion de la société ;
- Approuver, selon les cas, les comptes de l'exercice écoulé ;
- Prendre les décisions relatives aux résultats après avoir pris connaissance du rapport du commissaire aux comptes et du Conseil d'Administration.

Les Assemblées Générales peuvent être convoquées extraordinairement, soit par le Conseil d'Administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire nommé par le tribunal, en cas d'urgence. D'autre part, le conseil est tenu de convoquer l'Assemblée Générale lorsque la demande lui en est adressée par un ou plusieurs actionnaires représentant 3% au moins du capital social, soit par le liquidateur, soit par le ou les actionnaires détenant la majorité du capital après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

L'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, dont l'un en langue arabe, dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour et l'adresse à laquelle tout document afférent à l'Assemblée sera déposé pour consultation au siège social de la société. »

La société s'engage à conformer l'article 30 de ses statuts et à la réglementation en vigueur.

b) Droit des actions

L'article 14 des statuts stipule que :

« Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises. »

c) Droit de siéger à une Assemblée Générale

L'article 31 des statuts stipule que :

« Les titulaires de dix actions, libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter et ce, conformément à l'article 279 du Code des Sociétés commerciales.

Les titulaires de moins de dix actions peuvent se regrouper et se faire représenter par l'un d'eux muni des pouvoirs nécessaires. »

d) Règlement des Assemblées Générales

L'article 33 des statuts stipule que :

« L'Assemblée Générale est présidée par le Président ou, en cas d'empêchement, par un autre administrateur délégué spécialement à cet effet par le Conseil d'Administration.

Au cas où l'Assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au Conseil d'Administration (commissaires aux comptes, Liquidateur, actionnaire ou groupe d'actionnaires détenant 3% du capital et tout intéressé en cas d'urgence), c'est la personne ayant fait la convocation qui préside l'Assemblée.

Le président de l'Assemblée Générale est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'Assemblée (article 281 CSC).

Il est tenu une feuille de présence, laquelle contient les noms et domiciles des actionnaires, présents ou représentés et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires et certifiée par le bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant. »

e) Ordre du jour de l'Assemblée

L'article 34 des statuts stipule que :

« L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq pour cent (05%) du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour. Ces projets sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale après avoir adressé par le ou les actionnaires précités à la société une lettre recommandée avec accusé de réception.

La demande doit être adressée avant la tenue de la première Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale ne peut délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour. Toutefois l'Assemblée Générale peut, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration et procéder à leur remplacement.

Une décision d'intenter une action en responsabilité contre les membres du Conseil d'Administration peut être prise par l'Assemblée Générale même si son objet ne figure pas à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ne peut être modifié sur deuxième convocation.»

f) Droit de vote à l'Assemblée Générale

L'article 35 des statuts stipule que :

« Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Les votes ont lieu soit à main levée, soit par appel nominatif, le scrutin est secret lorsqu'il est réclamé par des actionnaires représentant au moins le tiers du capital social présent ou représenté.

Aux Assemblées Générales Ordinaires, tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet.

Le vote n'est valable que s'il est reçu avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale et que si la signature est légalisée.

Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucun actionnaire ne peut voter à titre personnel ou par procuration lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la société. »

g) Procès-Verbal de l'Assemblée Générale

L'article 36 des statuts stipule que :

« Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres composant le bureau ou tout au moins par la majorité d'entre eux. Le refus de l'un d'entre eux doit être mentionné.

Le procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale doit contenir les énonciations suivantes :

- La date et lieu de sa tenue.
- Le mode de convocation.
- L'ordre du jour.
- La composition du bureau.
- Le nombre d'actions participants au vote et le quorum atteint.
- Les documents et les rapports soumis à l'Assemblée Générale.
- Un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés, soit par le Président du Conseil, soit par l'Administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président, soit par tout autre Administrateur.

Après dissolution de la Société et pendant la liquidation, ces copies ou extraits sont signées par un liquidateur ou, le cas échéant, le liquidateur unique. »

1.3.3 Constitution

a) Assemblée Générale Ordinaire

L'article 37 des statuts stipule que :

« Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées extraordinairement), se composent de tous les actionnaires possédant au moins Dix actions libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le tiers au moins des actions donnant droit au vote.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée à nouveau selon les formes prescrites par l'article 30 ci-dessus. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées mais elles ne peuvent porter que sur les objets mis à l'ordre du jour de première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés. »

b) Assemblée Générale Extraordinaire

L'article 39 des statuts stipule que :

« Outre l'application des dispositions prévues par l'article 325 et 326 du CSC, L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la moitié des voix des membres présents ou représentés.

Le texte des résolutions proposées doit être tenu à la disposition des actionnaires, au siège de la société, quinze jours au moins avant la date de la première réunion. »

1.3.4 Pouvoirs

a) Assemblée Générale Ordinaire

L'article 38 des statuts stipule que :

« Est nulle de plein droit :

- l'Assemblée Générale Ordinaire portant approbation du bilan et des comptes si elle n'est pas précédée par la présentation du rapport des commissaires aux comptes ;
- l'Assemblée dont la convocation n'a pas respecté des dispositions du Code des Sociétés Commerciales à moins que tous les actionnaires soient présents ou représentés ;
- l'Assemblée qui n'a pas prélevé cinq pour cent à titre de réserve légale s'il n'a pas encore atteint le dixième du capital social.

Les actionnaires détenant 10% du capital social peuvent demander l'annulation des décisions contraires au statuts ou portant atteinte aux intérêts de la société, et prise dans l'intérêt d'un ou quelconques actionnaires ou au profit d'un tiers.

L'action en nullité se prescrit dans un délai d'un an à partir de la décision ou la disparition de la cause de la nullité avant de l'introduction de l'action ou avant jugement quant au fond en premier ressort. »

b) Assemblée Générale Extraordinaire

L'article 40 des statuts stipule que :

« L'Assemblée Générale Extraordinaire délibère sur l'initiative et la proposition du Conseil d'Administration ou sur celle d'un ou plusieurs actionnaires représentant aux moins cinq pour cent du capital social et ce, conformément à l'article 283 du Code des Sociétés Commerciales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, délibérant aux conditions de majorité et de quorum prévues respectivement aux deux articles 39 et 41 peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, à la condition de ne pas augmenter les engagements des actionnaires et de ne pas changer la nationalité de la Société.

Elle peut décider notamment sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif :

- L'augmentation ou la réduction du capital social.
- La prorogation ou la réduction de durée de la société.
- Sa dissolution anticipée, sa fusion avec une ou plusieurs sociétés, constituées ou à constituer. »

1.3.5 Quorum de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'article 41 des statuts stipule que :

« L'Assemblée Générale Extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement qu'autant qu'elle est composée d'actionnaires représentant au moins la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau et doit réunir un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers du capital social.

A défaut de ce dernier quorum, le délai de la tenue de l'Assemblée Générale peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés ayant droit de vote.

La convocation de la première Assemblée et éventuellement de la deuxième et à la troisième se fait dans les formes et délais prévus par l'article 276 du code des sociétés commerciales.»

I.3.6 Condition de validité des titres

L'article 11 des statuts stipule que :

« Les actions doivent être consignées dans des comptes tenus par la société ou par un Intermédiaire Agréé. La société devra ainsi ouvrir en son siège ou auprès d'un Intermédiaire Agréé un compte au nom de chaque propriétaire d'actions indiquant son nom et son domicile, s'il y a lieu le nom et le domicile de l'usufruitier avec indication du nombre de titres détenus.

La société ou l'Intermédiaire Agréé délivre une attestation comportant le nombre des actions détenues par l'intéressé. Tout propriétaire peut consulter son compte. »

I.3.7 Transmission des droits et obligations attachées aux titres

L'article 15 des statuts stipule que :

« Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux résolutions régulièrement prises par l'Assemblée Générale.

La société ne sera pas dissoute par la déconfiture d'un ou plusieurs actionnaires.

Les héritiers, créanciers, ayant droit ou autres représentants d'actionnaires ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.»

II. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL D'ATTIJARI LEASING

II.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

Le capital social actuel d'Attijari Leasing se présente comme suit :

Capital social	27 500 000 DT
Nombre d'actions	2 750 000
Nominal	10 DT
Forme des actions	Nominative
Catégorie	Ordinaire
Libération	Intégrale
Date de jouissance	01/01/2020

II.2 HISTORIQUE DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

II.2.1 Evolution du capital social

Le tableau ci-dessous dresse l'évolution du capital d'Attijari Leasing depuis sa création :

Date de la décision et Organe ayant décidé l'Opération	Nature de l'Opération	Nombre d'actions créées ou annulées	Nominal (DT)	Montant de l'Opération (DT)	Nombre total d'actions	Capital social post-Opération (DT)
Assemblée Générale Constitutive du 13/12/1994	Constitution (capital initial)	500 000	10	5 000 000	500 000	5 000 000
Assemblée Générale Extraordinaire du 16/03/1999	Augmentation de capital en numéraire	250 000	10	2 500 000	750 000	7 500 000
Assemblée Générale Extraordinaire du 25/04/2000	Augmentation de capital en numéraire	250 000	10	2 500 000	1 000 000	10 000 000
Assemblée Générale Extraordinaire du 15/12/2005	Augmentation de capital en numéraire	250 000	10	2 500 000	1 250 000	12 500 000
Assemblée Générale Extraordinaire du 23/01/2008	Réduction de capital	375 000	10	3 750 000	875 000	8 750 000
Assemblée Générale Extraordinaire du 23/01/2008	Augmentation de capital en numéraire	1 250 000	10	12 500 000	2 125 000	21 250 000
Assemblée Générale Extraordinaire du 28/04/2017	Augmentation de capital par incorporation de réserves	375 000	10	3 750 000	2 500 000	25 000 000
Assemblée Générale Extraordinaire du 28/04/2017	Augmentation de capital en numéraire	250 000	10	2 500 000	2 750 000	27 500 000

II.2.2 Structure de l'actionnariat au 30/06/2020

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	Pourcentage du capital et des droits de vote
Participations Tunisiennes	368	2 749 486	27 494 860	99,981%
Personnes Morales (y compris les FCP)	27	2 326 267	23 262 670	84,592%
Ayant 3% et plus	3	2 010 476	20 104 760	73,108%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	7	276 932	2 769 320	10,070%
Ayant au maximum 0,5%	17	38 859	388 590	1,413%
Personnes Physiques	341	423 219	4 232 190	15,390%
Ayant 3% et plus	1	95 803	958 030	3,484%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	4	194 102	1 941 020	7,058%
Ayant au maximum 0,5%	336	133 314	1 333 140	4,848%
Reste à convertir	1	207	2 070	0,008%
Participations Etrangères	2	307	3 070	0,011%
Personnes morales	0	0	0	0,000%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au maximum 0,5%	0	0	0	0,000%
Personnes Physiques	2	307	3 070	0,011%
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,000%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,000%
Ayant au maximum 0,5%	2	307	3 070	0,011%
Total Général	371	2 750 000	27 500 000	100,000%

Source : Attijari Intermédiation

II.2.3 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 30/06/2020

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
KAMOUN HABIB	95 803	958 030	3,48%
ATTIJARI BANK	1 743 158	17 431 580	63,39%
HORCHANI FINANCE	180 206	1 802 060	6,55%
STE D'AUTOMOBILE ET DE MATERIEL (SAM)	87 112	871 120	3,17%
TOTAL	2 106 279	21 062 790	76,59%

II.2.4 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'Administration et de Direction au 30/06/2020

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Président du Conseil d'Administration			
M. Khaled BEN JEMAA	35 025	350 250	1,274%
Administrateurs			
Attijari bank	1 743 158	17 431 580	63,338%
M. Mongi TRIMECH	1 486	14 860	0,054%
M. Moez EL GHALI	0	0	0,000%
M.Lassaad M'ZAH	0	0	0,000%
M. Kamel HABBACHI	0	0	0,000%
M. Mohsen BOUZID	0	0	0,000%
M. Said SEBTI	0	0	0,000%
Directeur Général			
M. Moez TERZI	0	0	0,000%
TOTAL	1 779 669	17 796 690	64,715%

II.2.5 Nombre d'actionnaires au 30/06/2020

Au 30/06/2020, le capital social de la société Attijari Leasing est réparti entre 371 actionnaires, dont :

- 27 personnes morales (y compris les FCP) ;
- 343 personnes physiques ;
- 1 reste à convertir.

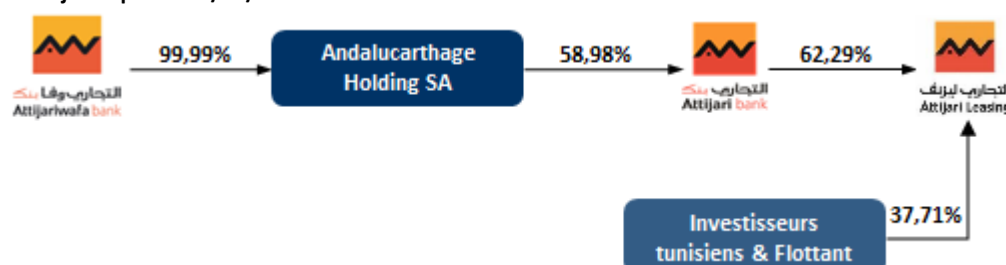
III. APPARTENANCE D'ATTIJARI LEASING AU GROUPE ATTIJARI BANK

Attijari bank est une société anonyme intervenant dans le secteur bancaire au capital actuel de 203 709 985DT divisé en 40 741 997 actions de nominal 5 DT dont 58,98% sont détenues par le consortium hispano-marocain de droit marocain, dénommé Andalucarthage Holding S.A.

Le 15 août 2011, Attijariwafa bank a racheté la totalité des participations du Grupo Santander dans le capital d'Andalucarthage Holding S.A et détient par conséquent 99,99% du capital d'Andalucarthage Holding S.A.

L'objet social d'Attijari bank est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits. L'introduction d'Attijari bank à la cote de la bourse a eu lieu en octobre 1990.

Organigramme juridique au 31/12/2019



Source : Attijari bank

III.1 PRESENTATION GENERALE DU GROUPE ATTIJARI BANK AU 31/12/2019

III.1.1 Présentation générale du Groupe Attijari bank au 31/12/2019

Le groupe Attijari bank regroupe outre la banque, 10 autres sociétés exerçant dans le secteur financier et le secteur de l'immobilier. Le périmètre de consolidation du groupe Attijari bank se présente comme suit :

Société	Capital social au 31/12/2019 en mDT	Nombre d'actions	Participation directe d'Attijari bank en nombre d'actions	Participation directe d'Attijari bank en %	Méthode de consolidation*
Attijari bank	203 710	40 741 997	-	-	IG
Attijari Leasing	27 500	2 750 000	1 712 902	62,29%	IG
Attijari Assurance	10 000	1 000 000	549 998	55,00%	IG
Attijari Intermédiation	5 000	50 000	49 992	99,98%	IG
Attijari Recouvrement	1 000	100 000	99 920	99,92%	IG
Attijari Sicar	26 456	264 555	196 117	74,13%	IG
Attijari Gestion	500	5 000	4 993	99,86%	IG
Attijari Immobilière	150	15 000	14 993	99,95%	IG
Générale Tunisienne d'Informatique	400	40 000	12 000	30,00%	IG
Attijari Finances	1 000	10 000	2 493	24,93%	ME
Attijari Obligataire Sicav	127 320	1 282 106	299	0,02%	ME

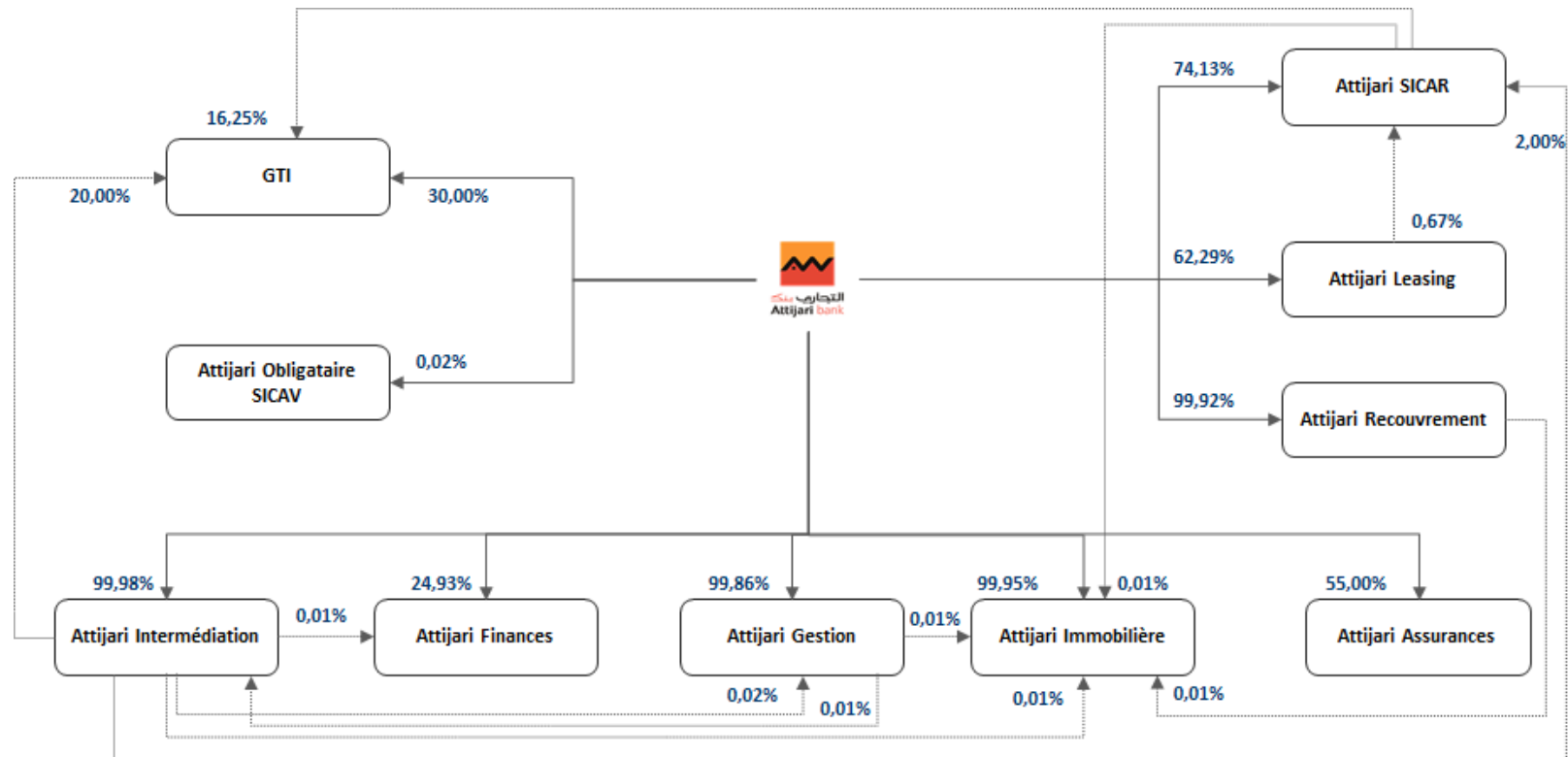
*IG : Intégration Globale

ME : Mise en Equivalence

III.1.2 Organigramme juridique du groupe Attijari bank au 31/12/2019

L'organigramme juridique du groupe Attijari bank arrêté au 31/12/2019, se présente de la manière suivante :

Organigramme juridique du Groupe Attijari bank au 31/12/2019



Source : Attijari bank

III.1.3 Etat des participations réciproques entre les sociétés du Groupe arrêté au 31/12/2019

	Attijari bank	Attijari Intermédiation	Attijari Recouvrement	Attijari SICAR	Attijari Leasing	Attijari Immobilière*	Attijari Finances	Attijari Gestion	Attijari Obligataire SICAV	GTI	Attijari Assurances
Attijari bank		99,98%	99,92%	74,13%	62,29%	99,95%	24,93%	99,86%	0,02%	30,00%	55,00%
Attijari Intermédiation	-		-	2,00%	-	0,01%	0,01%	0,02%	-	20,00%	-
Attijari Recouvrement	-	-		-	-	0,01%	-	-	-	-	-
Attijari SICAR	-	-	-		-	0,01%	-	-	-	16,25%	-
Attijari Leasing	-	-	-	0,67%		-	-	-	-	-	-
Attijari Immobilière	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
Attijari Finances	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-
Attijari Gestion	-	0,01%	-	-	-	0,01%	-		-	-	-
Attijari Obligataire SICAV	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-
GTI	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-
Attijari Assurances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

Source : Attijari bank

* : La participation directe et indirecte d'Attijari bank dans le capital de la société Attijari Immobilière qui s'élève à 99,98% a été autorisée par la Banque Centrale de Tunisie étant donné que cette participation a été faite en vue de permettre le recouvrement de créances dues à une société immobilière.

III.1.4 Evènements récents modifiant le schéma financier du Groupe Attijari bank entre le 31/12/2019 et la date d'élaboration du présent document de référence

Attijari bank, Attijari Intermédiation et Attijari SICAR ont procédé à la cession de leurs participations détenues dans le capital de la société Générale Tunisienne d'Informatique à la société Attijari IT Africa.

III.1.5 Présentation des filiales d'Attijari bank

a) Attijari bank

Dénomination sociale	Attijari bank
Date de création	Juillet 1968
Siège social	24, rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - 1080 Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	L'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits
Capital social au 31/12/2019	203 710 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2019	▪ ANDALUCARTHAGE Holding SA : 58,98% ; ▪ Groupe M'ZABI : 11,09% ; ▪ Groupe Driss : 9,74% ▪ Autres : 20,18%.
Capitaux propres au 31/12/2019	720 270 mDT
Chiffre d'affaires au 31/12/2019	828 574 mDT
Résultat net au 31/12/2019	174 196 mDT
Capitaux propres consolidés au 31/12/2019	746 415 mDT
Revenus consolidés au 31/12/2019	889 526 mDT
Résultat net consolidé du groupe au 31/12/2019	176 884 mDT

Source : Attijari bank

b) Attijari Intermédiation

Dénomination sociale	Attijari Intermédiation
Date de création	Novembre 1995
Siège social	Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	L'intermédiation en bourse et l'intervention pour le compte de ses clients ainsi que pour son propre compte dans toute opération d'achat, de souscription, de vente ou d'échange de titres de toutes natures, toutes les opérations de marché et la gestion de portefeuilles individuels.
Capital social au 31/12/2019	5 000 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2019	▪ Attijari bank : 99,98% ; ▪ Attijari Gestion : 0,01%.
Capitaux propres au 31/12/2019	4 301 mDT
Revenus au 31/12/2019	670 mDT
Résultat net au 31/12/2019	(55) mDT

Source : Attijari Intermédiation

c) Attijari Recouvrement

Dénomination sociale	Attijari Recouvrement
Date de création	Mars 2001
Siège social	Résidence Omar – Bloc A - 2 ^{ème} Etage – Montplaisir Ennacim- Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	La société a pour objet l'achat des créances pour son propre compte et le recouvrement des créances sous toutes ses formes amiable, judiciaire ou par voie d'arbitrage, pour le compte des tiers.
Capital social au 31/12/2019	1 000 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2019	Attijari bank : 99,92%
Capitaux propres au 31/12/2019	1 240 mDT
Revenus au 31/12/2019	1 571 mDT
Résultat net au 31/12/2019	118 mDT

Source : Attijari Recouvrement

d) Attijari SICAR

Dénomination sociale	Attijari SICAR
Date de création	Juin 1997
Siège social	Résidence Fékih (1 ^{er} étage), Rue des Lacs De Mazurie, Les Berges Du Lac, 1053 Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	La participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers avec clause de rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, celles implantées dans les zones de développement régional ou s'engageant pour la promotion de nouvelles technologies ainsi que celles adhérentes au programme de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques.
Capital social au 31/12/2019	26 456 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2019	▪ Attijari bank : 74,13% ; ▪ Société El Bouniane : 13,03% ; ▪ Société Tunisienne des Engrais Chimiques" STEC" : 3,33% ; ▪ Attijari intermédiation : 2,00% ; ▪ STIVEL : 1,57% ; ▪ SOTIAM : 1,13% ; ▪ Attijari Leasing : 0,67% ; ▪ Autres : 4,13%.
Capitaux propres au 31/12/2019	28 389 mDT
Revenus au 31/12/2019	3 590 mDT
Résultat net au 31/12/2019	1 313 mDT

Source : Attijari SICAR

e) Attijari Leasing

Dénomination sociale	Attijari Leasing
Date de création	Décembre 1994
Siège social	Rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac 1053 Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	Opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, ainsi que les opérations d'affacturage.
Capital social au 31/12/2019	27 500 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2019	▪ Attijari bank : 64,54% ; ▪ Groupe Khaled BEN JEMAA : 4,80% ; ▪ M. Rached HORCHANI : 9,09% ; ▪ Groupe KAMOUN : 6,26% ; ▪ Groupe Sellami Mohsen : 5,69% ; ▪ Autres actionnaires : 9,62%.
Capitaux propres au 31/12/2019	52 086 mDT
Revenus au 31/12/2019	56 132 mDT
Résultat net au 31/12/2019	3 455 mDT

Source : Attijari Leasing

f) Attijari Immobilière

Dénomination sociale	Attijari Immobilière
Date de création	2009
Siège social	95 Avenue de la Liberté Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	La promotion immobilière telle que régie par la loi 90-17 du 26 Février 1990 et modifiée par la loi 91-76 du 2 Août 1991. Toutefois, en matière d'acquisitions d'immeubles, son activité se limite à l'acquisition de biens immeubles objets d'hypothèque au profit d'Attijaribank et qui sont cédés dans le cadre des opérations tendant à permettre à ce dernier de recouvrer ses créances.
Capital social au 31/12/2019	150 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2019	▪ Attijari bank : 99,95% ; ▪ Attijari Recouvrement : 0,01% ; ▪ Attijari SICAR : 0,01% ; ▪ Attijari Gestion : 0,01% ; ▪ Attijari Intermédiation : 0,01%.
Capitaux propres au 31/12/2019	(925) mDT
Revenus au 31/12/2019	0 mDT
Résultat net au 31/12/2019	(408) mDT

Source : Attijari Immobilière

g) Attijari Finances Tunisie

Dénomination sociale	Attijari Finances Tunisie
Date de création	Juillet 2008
Siège social	Immeuble El Baraka, 1 ^{er} étage Rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac 1053 Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	Le conseil aux entreprises, l'étude, le diagnostic, l'accompagnement et l'assistance et cela dans le cadre de : - la restructuration financière ainsi que toutes opérations d'ingénierie financière et de haut de bilan ; - la prise d'intérêts directe ou indirecte tant pour elle-même que pour le compte de tiers dans toutes opérations par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association; - toute opération financière : introduction en bourse, emprunt obligataire, augmentation de capital, offre publique d'acquisition, etc.
Capital social au 31/12/2019	1 000 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2019	- Attijari Finances Corp. : 75,00% ; - Attijari bank : 24,93% ; - Attijari Intermédiation : 0,01% ; - Autres actionnaires : 0,06%.
Capitaux propres au 31/12/2019	974 mDT
Revenus au 31/12/2019	1 344 mDT
Résultat net au 31/12/2019	148 mDT

Source : Attijari Finances Tunisie

h) Attijari Gestion

Dénomination sociale	Attijari Gestion
Date de création	Juillet 2008
Siège social	Immeuble FEKIH – Rue des Lacs MAZURIE – Les Berges du Lac – Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	La gestion des portefeuilles des valeurs mobilières pour le compte des organismes de placement collectif en valeurs mobilières
Capital social au 31/12/2019	500 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2019	- Attijari bank : 99,86% ; - Attijari Intermédiation : 0,01%.
Capitaux propres au 31/12/2019	1 282 mDT
Revenus au 31/12/2019	1 588 mDT
Résultat net au 31/12/2019	477 mDT

Source : Attijari Gestion

i) Attijari Obligataire SICAV

Dénomination sociale	Attijari Obligataire SICAV
Date de création	Avril 2000
Siège social	Immeuble Fekih Rue des Lacs de Mazurie – Les Berges du Lac 1053 – Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	La gestion d'un portefeuille titres par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Il s'agit d'une société d'investissement à capital variable de type obligataire.
Capital social au 31/12/2019	127 320 mDT
Actif net au 31/12/2019	134 370 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2019	Attijari bank : 0,02%
Revenus au 31/12/2019	8 161 mDT
Résultat net au 31/12/2019	7 228 mDT

Source : Attijari Obligataire SICAV

j) Générale Tunisienne d'Informatique

Dénomination sociale	Générale Tunisienne d'Informatique
Date de création	Décembre 1982
Siège social	Résidence Omar Ennasim – 1073 Montplaisir– Tunis
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	Conseil, études et développement de logiciels informatiques et de solutions adaptées aux besoins des clients en termes de schéma directeur, d'élaboration d'applications intégrées et de réalisation de plans et d'organisations.
Capital social au 31/12/2019	400 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2019	▪ Attijari bank : 30,00% ; ▪ Attijari Intermédiation : 20,00% ; ▪ Attijari SICAR : 16,25% ; ▪ BFI : 16,25% ; ▪ SG2 : 5,00% ; ▪ STAR : 2,00% ; ▪ STB : 2,00% ; ▪ Société El Boniane : 2,00% ; ▪ CTN : 2,00% ; ▪ CPG : 2,00% ; ▪ SOMATRA – GET : 1,50% ; ▪ M. Mohamed Néjib FARZA : 0,50% ; ▪ M. Abdelaziz KTARI : 0,50%.
Capitaux propres au 31/12/2019	2 199 mDT
Revenus au 31/12/2019	4 269 mDT
Résultat net au 31/12/2019	1 004 mDT

Source : Générale Tunisienne d'Informatique

k) Attijari Assurances

Dénomination sociale	Compagnie Nouvelle d'Assurances – Attijari Assurances
Date de création	Août 2012
Siège social	Rue du lac Winnipeg
Forme juridique	Société Anonyme
Activités	Opérations d'assurance et de réassurance sur la vie et la capitalisation
Capital social au 31/12/2019	10 000 mDT
Structure du capital et des droits de vote au 31/12/2019	▪ Attijari Bank : 55,00% ; ▪ Wafa assurance : 45,00%
Capitaux propres au 31/12/2019	25 138 mDT
Revenus au 31/12/2019	86 811 mDT
Résultat net au 31/12/2019	6 020 mDT

Source : Attijari Assurances

III.1.6 Chiffres clés des sociétés du Groupe Attijari bank au 31/12/2019

En mDT	Capitaux propres avant affectation	Produit d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat net	Total Passifs	Charges financières	Dividendes distribués en 2019 au titre de l'exercice 2018	Dividendes distribués en 2020 au titre de l'exercice 2019
Attijari bank	720 270	828 574	255 655	174 196	8 590 186	(333 572)	2,200	-
Attijari intermédiation	4 301	670	(842)	(55)	3 351	(1)	-	-
Attijari Recouvrement	1 240	1 571	148	118	1 411	(7)	-	1,000
Attijari SICAR	28 389	3 590	1 743	1 313	165 335	(13)	3,900	4,500
Attijari Leasing	52 086	58 800	3 908	3 455	500 664	(41 792)	1,200	-
Attijari Immobilière	(925)	0	(137)	(408)	2 246	(270)	-	-
Attijari Finances Tunisie	974	1 219	304	148	415	(76)	-	En instance
Attijari Gestion	1 282	1 588	612	477	330	(1)	146,000	146,000
Attijari Obligataire Sicav	134 370	8 161	6 904	7 228	410	0	4,854	5,498
Générale Tunisienne d'Informatique	2 199	4 269	1 396	1 004	1 278	(16)	27,500	15,000
Attijari Assurances	25 138	110 307	10 062	6 020	351 631	N/A	-	En instance

Source : Etats financiers arrêtés au 31/12/2019 des filiales du Groupe Attijari bank

III.1.7 Les engagements financiers du Groupe Attijari bank au 31/12/2019

En mDT	Crédits bancaires	Crédits extérieurs	Emprunts obligataires	Fonds gérés	Emprunts et ressources spéciales ²	Découverts bancaires	Billets de trésorerie, certificats de leasing et certificats de dépôt	Leasing	TOTAL
Attijari bank	33 043	-	87 408	-	87 931	-	-	585	208 967
Attijari Intermédiation	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Attijari Recouvrement	-	-	-	-	-	-	-	23	23
Attijari SICAR	-	-	-	158 673	-	-	-	-	158 673
Attijari Leasing	225 872	44 477	133 365	-	-	1	41 214	-	444 929
Attijari Immobilière	-	-	-	-	-	2 212	-	-	2 212
Attijari Finances Tunisie	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Attijari Gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Attijari Obligataire SICAV	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Générale Tunisienne d'Informatique	44	-	-	-	-	-	-	-	44
Attijari Assurances	-	-	-	-	-	-	-	1 190	1 190
Total	258 959	44 477	220 773	158 673	87 931	2 213	41 214	1 798	816 038

Source : Etats financiers arrêtés au 31/12/2019 des filiales du Groupe Attijari bank

² Hors emprunts obligataires

III.1.8 Principaux agrégats financiers d'Attijari bank

Les principaux agrégats consolidés d'Attijari bank se présentent comme suit :

Indicateurs en mDT	2017	2018	2019
Activité			
Dépôts et avoirs de la clientèle	6 014 550	6 684 344	7 062 769
Créances sur la clientèle	5 739 800	6 008 008	6 254 782
Assise financière			
Total bilan	8 496 398	9 272 430	10 006 468
Capital social	198 741	203 710	203 710
Fonds propres part Groupe avant répartition	554 938	659 895	746 415
Résultats			
Produit net bancaire	400 581	485 305	538 789
Charges générales d'exploitation	43 550	67 109	74 294
Résultat net consolidé après modif. compt.	133 065	151 940	176 884
Ratios			
Rendement des capitaux propres (ROE) ³	25,18%	25,01%	25,16%
Rendement des actifs (ROA) ⁴	1,67%	1,71%	1,84%
Indicateurs boursiers			
Cours de l'action au 31 décembre	36,400	41,000	32,690
BPA de base (résultat net consolidé avant modif. compt. / nombre d'actions)	3,943	4,373	5,091
BPA dilué (résultat net consolidé avant modif. compt. / (nombre d'actions de base + nombre d'actions résultant de la convocation des OCA)	3,348	3,729	4,342

Source : Attijari bank

III.2 POLITIQUE ACTUELLE ET FUTURE DE FINANCEMENT INTER SOCIETES DU GROUPE ATTIJARI BANK

Afin de répondre à leurs besoins courants de financement, les filiales du Groupe Attijari bank recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des billets de trésorerie avalisés par Attijari bank et souscrits par les sociétés du Groupe dans les conditions du marché.

III.3 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU GROUPE

Depuis la privatisation de la banque, un ambitieux plan de transformation a été mis en place dans un objectif de faire d'Attijari Bank Tunisie une banque de référence dans le paysage bancaire Tunisien à travers plusieurs initiatives dont notamment:

- ✓ Assainissement financier
- ✓ Expansion du réseau
- ✓ Nouvelle organisation commerciale
- ✓ Mise en place d'un nouveau système d'information
- ✓ Enrichissement de l'offre de valeur pour la clientèle

La stratégie de développement de la Banque Attijari de Tunisie repose sur une méthodologie visant à garantir une analyse exhaustive des potentialités tout en optimisant les différentes activités existantes.

³ROE = résultat net consolidé après modif.compt./ moyenne (n, n-1) des fonds propres part Groupe avant affectation des résultats

⁴ROA= résultat net consolidé après modif.compt./ moyenne (n, n-1) du total bilan

Cette méthodologie se décline en deux grands axes :

- Analyse systématique des leviers de création de valeur :
 - ✓ capitalisation sur les meilleures pratiques d'Attijariwafa bank ;
 - ✓ reengineering et optimisation des process ;
 - ✓ qualité de service ;
 - ✓ banque multicanal ;
 - ✓ recouvrement.
- Mise en place d'un ensemble d'initiatives métiers pour affiner les potentiels par ligne métiers, à savoir :
 - ✓ la Banque de détail ;
 - ✓ la Banque d'Entreprise ;
 - ✓ la Banque d'Investissement ;
 - ✓ les fonctions transversales.

La réalisation de ce plan devra permettre à la Banque d'avoir une bonne assise financière et de se mettre aux standards internationaux, notamment sur le plan organisationnel, informatique et commercial.

III.4 RELATIONS ENTRE ATTIJARI LEASING ET LES SOCIÉTÉS DU GROUPE ATTIJARI BANK AU 31/12/2019

III.4.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe Attijari bank

a) Crédit reçus

Au 31/12/2019, les emprunts et certificats de dépôt avec les parties liées se détaillent ainsi :

Désignation	Solde début (en DT)	Utilisations (En DT)	Remboursements (En DT)	Solde fin (En DT)	Intérêt 2019 (En DT)
Attijari bank	106 757 900	125 000 000	108 707 888	123 050 012	5 901 334
Attijari OBLIG SICAV	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000	2 143 530
Attijari FCPR DYNAMIQUE	1 500 000	6 500 000	6 500 000	1 500 000	172 513
Attijari SICAR	4 000 000	6 000 000	10 000 000	-	216 931
Compagnie Nouvelle Assurance	4 000 000	-	-	4 000 000	416 506
Attijari Recouvrement	-	2 000 000	1 500 000	500 000	152 832
TOTAL	117 257 900	143 500 000	130 707 888	130 050 012	9 003 646

Courant 2019, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 9 003 646 DT.

b) Prêts octroyés

- A la clôture de l'exercice 2019, le cumul des contrats mis en force et non échus au profit d'Attijari bank, s'élève à **1 107 739 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à **584 130 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2019, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Sicar, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à **153 565 DT**.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2019, à **134 813 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2019, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Finances Tunisie, qui n'est pas encore cédé, s'élève à **88 381 DT**.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2019, à **1 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2019, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Intermédiation et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à **26 300 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à **5 192 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2019, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Gestion, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à **56 048 DT**.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2019, à **6 482 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2019, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Recouvrement, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à **54 714 DT**.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2019, à **37 818 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2019, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Compagnie Nouvelle d'Assurance, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à **206 930 DT**.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2019, à **101 613 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2019, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Générale Tunisienne d'Informatique et qui n'est pas encore cédé, s'élève à **39 961 DT**.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2019, à **2 DT**.

III.4.2 Créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe Attijari bank

a) Créances sur les sociétés du groupe Attijari bank

Néant.

b) Dettes envers les sociétés du groupe Attijari bank

Néant.

III.4.3 Apports en capitaux en 2019 avec les sociétés du groupe Attijari bank

a) Reçus

Néant.

b) Donnés

Néant.

III.4.4 Dividendes et autres rémunérations encaissés par la société Attijari Leasing et distribués par les sociétés du groupe Attijari bank

En DT	2017	2018	2019	Forme de rémunération
Attijari SICAR	2 293	2 030	0	dividendes
Total	2 293	2 030	0	

III.4.5 Dividendes et autres rémunérations distribués par la société Attijari Leasing et encaissés par les sociétés du groupe Attijari bank

Au titre de l'exercice 2018, la société Attijari Leasing a distribué des dividendes à raison de 1,2 DT par action soit un total de 3 300 000DT.

Société	Montant en DT
ATTIJARI BANK	2 091 789
ATTIJARI SICAR	20 299
Total groupe Attijari	2 112 089

Au titre de l'exercice 2018, la société Attijari Leasing a distribué des jetons de présence à Attijari bank comme suit :

Société	Montant en DT
ATTIJARI BANK	8 571
Total	8 571

Au titre de l'exercice 2019, la société Attijari Leasing a distribué des jetons de présence à Attijari bank comme suit :

Société	Montant en DT
ATTIJARI BANK	14 286
Total	14 286

III.4.6 Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe Attijari bank

✓ Les garanties et sûretés réelles :

a) Reçues

Néant.

b) Données

Néant

✓ Les cautions :

a) Reçues

Néant.

b) Données

Néant.

III.4.7 Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe Attijari bank

a) Encaissé

Néant.

b) Décaissé

Néant.

III.4.8 Achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou tout autre élément d'actifs avec les sociétés du groupe Attijari bank

a) Achats

Néant.

b) Ventes

Néant.

III.4.9 Prestations de services reçues ou données

a) Reçues

- Le 28 août 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1ère semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2019, les charges relatives à cette convention s'élèvent à **82 191 DT** hors taxes.

- Au cours de l'exercice 2008, la société Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec Attijari bank portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil. Ces services portent principalement sur :

- ✓ La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- ✓ Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- ✓ Le suivi des règlements des loyers revenant à Attijari Leasing ;
- ✓ L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2019, les charges relatives à cette convention s'élèvent à **284 961 DT** hors taxes.

- Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés.

Au titre de 2019 le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève **627 452 DT** hors taxes.

- Le 18 mai 2019, Attijari leasing a conclu avec Attijari Finances, un contrat de conseil afin de l'accompagner dans le cadre des émissions obligataires 2019 en tant que conseil financier exclusif et coordinateur global.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Finances perçoit :

- ✓ Une commission forfaitaire de **70 000 DT** hors taxes dont **40 000 DT** hors taxes exigible à la signature du contrat et **30 000 DT** hors taxes exigible à l'obtention du VISA du document de référence Attijari Leasing 2019 ;
- ✓ Une commission de succès de **0,65%** en hors taxes applicable sur les montants levés dans le cadre des émissions obligataires 2019 et exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription.

La charge jusqu' au 31 décembre 2019 au titre dudit contrat s'est élevée à **160 000 DT** hors taxes.

- La société Attijari Leasing et la société Attijari Intermédiation ont conclu une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières. Cette convention stipule des droits et des obligations en relation avec la mission.

En contrepartie des services rendus, Attijari Intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à **4 000 DT** hors taxes à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à **4 000 DT** hors taxes.

b) Données

Néant.

III.4.10 Contrat de gestion

- La société Attijari Leasing a conclu, le **11 octobre 2011**, une convention avec la société Attijari Immobilière en vertu de laquelle, la société Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances. En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de **4%** hors TVA du prix de vente du bien.
Courant 2019, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

III.4.11 Contrat de location

- La société Attijari Leasing a conclu, en date du **31 mars 2009**, un contrat de location avec la société Attijari Finances en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m² situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac, Tunis.
Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le **1^{er} avril 2009** renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel hors taxes de **3 000 DT**

payable trimestriellement d'avance, comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité.

Le montant du loyer annuel sera majoré de **10%** l'an pour les deux premières années et de **5%** l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le **25 novembre 2015**, en vertu duquel Attijari Finances s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le **31 mars 2021** moyennant une majoration du loyer de **7%** l'an à compter du **1^{er} avril 2016**. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

En cas de départ anticipé, soit avant **31 mars 2021**, Attijari Finances Tunisie s'engage à payer le reliquat du montant des travaux engagés diminué du différentiel d'augmentation annuelle de loyer de **4,5%** payé entre le **1^{er} avril 2016** et **31 mars 2021**.

Les produits constatés à ce titre en 2019, s'élèvent à **57 569 DT** hors taxes.

III.4.12 Fonds gérés

- La société Attijari Leasing a mis, le **22 mars 2012** à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un fonds à Capital Risque d'un montant de **1 000 000 DT**, dénommé « **FCR Attijari Leasing 1** ».

En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à **0,75%** du montant initial du fonds géré.

En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à **5%** hors taxes des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à **7 500 DT** hors taxes.

- La société Attijari Leasing a mis, le **13 mars 2014** à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un fonds à Capital d'un montant de **2 000 000 DT**, dénommé « **FCR Attijari Leasing 3** ».

En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à **0,75%** du montant initial du fonds géré.

En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à **5%** hors taxes des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à **15 000 DT** hors taxes. En outre, les prélèvements s'élèvent à **1 138 DT** hors taxes.

- La société Attijari Leasing a mis, le **23 mars 2015** à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un fonds à Capital d'un montant de **2 500 000 DT**, dénommé « **FCR Attijari Leasing 4** ».

En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à **1%** du montant initial du fonds géré.

En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à **5%** hors taxes des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à **25 000 DT** hors taxes. En outre, les prélèvements s'élèvent à **2 157 DT** hors taxes.

- La société Attijari Leasing a mis, le **17 mars 2016** à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un fonds à Capital d'un montant de **1 000 000 DT**, dénommé « **FCR Attijari Leasing 5** ».

En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à **1%** du montant initial du fonds géré.

En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à **5%** hors taxes des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à **10 000 DT** hors taxes. En outre, les prélèvements s'élèvent à **780 DT** hors taxes.

- La société Attijari Leasing a mis, le **21 mars 2017** à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un fonds à Capital Risque d'un montant de **2 000 000 DT**, dénommé « **FCR Attijari Leasing 6** ». En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à **1%** du montant initial du fonds géré. En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à **10%** hors taxes des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds. Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à **20 000 DT** hors taxes. En outre, les prélèvements s'élèvent à **4 900 DT** hors taxes.
- La société Attijari Leasing a mis, le **07 mars 2018** à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un fonds à Capital Risque d'un montant de **2 500 000 DT**, dénommé « **FCR Attijari Leasing 7** ». En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à **1%** du montant initial du fonds géré. En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à **10%** hors taxes des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds. Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à **25 000 DT** hors taxes. En outre, les prélèvements s'élèvent à **13 453 DT** hors taxes.
- La société Attijari Leasing a mis, le **18 mars 2018** à la disposition d'Attijari SICAR qui accepte, un fonds à Capital Risque d'un montant de **2 500 000 DT**, dénommé « **FCR Attijari Leasing 8** ». En contrepartie, la société Attijari SICAR perçoit une commission de gestion annuelle en hors taxes, égale à **1%** du montant initial du fonds géré. En outre, la société Attijari SICAR perçoit une commission de performance, égale à **10%** hors taxes des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds. Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à **25 000 DT** hors taxes. En outre, les prélèvements s'élèvent à **10 443 DT** hors taxes.

III.4.13 Transfert des ressources

a) Reçues

Néant.

b) Données

Néant.

III.5 RELATIONS DE LA SOCIÉTÉ ATTIJARI LEASING AVEC LES AUTRES PARTIES LIÉES AUTRES QUE LES SOCIÉTÉS DU GROUPE ATTIJARI BANK AU 31/12/2019

III.5.1 Prêts octroyés et crédits reçus auprès des autres parties liées autres que les sociétés du Groupe

a) Crédits Reçus

Néant.

b) Prêts octroyés

- A la clôture de l'exercice 2019, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit la société « CIVILE IMMOBILIERE EL HAMD », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à **44 000 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à **1 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2019, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit la société « De SERVICES AUTOMOBILES », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à **40 534 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à **3 956 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2019, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing au profit la société « DES VIANDES ET D'ELEVAGE SOVIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à **219 854 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à **92 822 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2019, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit la société «TUNISIA FLE ET MANAGEMENT», dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à **40 534 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à **3 956 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2019, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing au profit la société «TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES», dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à **20 681 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à **1 291 DT**.

III.5.2 Créances et dettes commerciales avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe

a) Créances commerciales

Néant.

b) Dettes commerciales

Néant.

III.5.3 Apports en capitaux en 2019 avec les parties liées autres que les sociétés du Groupe

Néant.

III.5.4 Dividendes et autres rémunérations encaissés par la société Attijari Leasing et décaissés par les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe

Néant.

III.5.5 Dividendes et autres rémunérations décaissés par la société Attijari Leasing et encaissés par les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe

- Au titre de l'exercice 2019, les dividendes et autres rémunérations décaissés par la société Attijari Leasing et encaissés par les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe se présentent comme suit :

Nom ou raison sociale	Nb d'actions	Dividendes (en DT)	Jetons de présence bruts (en DT)	Rémunération nette en tant que membre de comité (en DT)
<u>TOTAL GROUPE KAMOUN</u>	<u>172 076</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
M. Habib KAMOUN	95 803	0	0	0
COMPAGNIE ARABE DE PROMOTION IMMOBILIERE (CAPI)	67 870	0	0	0
STE MEHARI BEACH	3 467	0	0	0
CAPINVEST	4 936	0	0	0
<u>TOTAL GROUPE BEN JEMAA</u>	<u>131 967</u>	<u>0</u>	<u>28 571</u>	<u>4 687</u>
M. Khaled BEN JEMAA	33 819	0	28 571	4 687
ITTC	11 036	0	0	0
STE D'AUTOMOBILE ET DE MATERIEL (SAM)	87 112	0	0	0
<u>TOTAL RACHED HORCHANI</u>	<u>249 997</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
HORCHANI FINANCE	180 206	0	0	0
Mme. Yasmine HORCHANI	69 791	0	0	0
<u>TOTAL AUTRES</u>	<u>1 548</u>	<u>0</u>	<u>71 429</u>	<u>25 313</u>
M. Said SEBTI représentant légal d'Attijari bank	0	0	14 286	0
M. Mohsen BOUZID	0	0	14 286	3 000
M. Kamel HABBACHI	0	0	14 286	4 688
M. Lasaad M'ZAH	0	0	7 143	5 000
M. Moez EL GHALI	0	0	7 143	5 625
M. Mongi TRIMECH	1 486	0	7 143	2 500
M. Walid KALBOUSSI	0	0	3 571*	0
M. Salem DAHMANI	0	0	3 571*	1 500
M. Elyes MAATKI	62	0		3 000
Total	555 588	0	100 000	30 000

* Reliquat de l'exercice 2018

- Au titre de l'exercice 2018, la société Attijari Leasing a distribué des dividendes à raison 1,2 DT par action soit un total de 3 300 000 DT.

Société	Montant en DT
ATTIJARI FCP CEA	3 792
Total	3 792

III.5.6 Obligations et engagements de la société Attijari Leasing envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018 et par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021.

Le montant des rémunérations brutes perçues par M. MOEZ TERZI au titre de l'exercice 2019, s'élève à **192 408 DT**. La charge supportée à ce titre en 2019 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève **243 440 DT**. En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

III.5.7 Garanties, suretés réelles et cautions données ou reçues des autres parties liées autres que les sociétés du Groupe

✓ Les garanties et sûretés réelles :

a) Reçues

Néant.

b) Données

Néant.

✓ Les cautions :

a) Reçues

Néant.

b) Données

Néant.

III.5.8 Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe

a) Encaissé

Néant.

b) Décaissé

Néant.

III.5.9 Achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou tout autre élément d'actif avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe

a) Achats

Néant.

b) Ventes

Néant.

III.5.10 Prestations de services reçues ou données

a) Reçues

Néant.

b) Données

Néant.

III.5.11 Contrats de gestion

Néant.

III.5.12 Contrats de location

Néant.

III.5.13 Fonds gérés

Néant.

III.5.14 Transfert de ressources

a) Reçues

Néant.

b) Données

Néant.

III.6 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

En DT	2017	2018	2019
Capital	27 500 000	27 500 000	27 500 000
Nombre d'actions	2 750 000	2 750 000	2 750 000
Dividende global	3 300 000	3 300 000	0
Dividende par action	1,2	1,2	0
<i>% du nominal</i>	<i>12,0%</i>	<i>12,0%</i>	<i>0%</i>
Date de paiement	27/06/2018	26/06/2019	-

III.7 MARCHE DES TITRES D'ATTIJARI LEASING

Les titres de capital d'Attijari Leasing sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 31/12/2019, les emprunts obligataires émis par Attijari Leasing sur le marché obligataire se présentent comme suit :

Intitulé de l'emprunt	Montant émis (En DT)	Encours au 31/12/2019 (En DT)
E.O. GL 01/2013 CATEG C	3 290 000	658 000
E.O. GL 01/2014 CATEG C	9 950 000	3 980 000
Emprunt Subordonné 2014 CATEG B	10 632 000	4 252 800
Emprunt obligataire 2015-1 A	11 082 000	2 216 400
Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	10 750 800
Emprunt obligataire 2015-1 C	1 000 000	200 000
Emprunt obligataire 2015-2 A	30 000 000	6 000 000
Emprunt obligataire 2016-1 A	4 850 000	3 140 000
Emprunt obligataire 2016-1 B	25 150 000	17 720 000
Emprunt obligataire 2016-2 A	14 240 000	8 544 000
Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	15 760 000
Emprunt obligataire 2017-1 A	6 094 000	3 656 400
Emprunt obligataire 2017-1 B	10 000 000	6 000 000
Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	4 000 000
Emprunt obligataire 2018-1 A	1 680 000	1 344 000
Emprunt obligataire 2018-1 B	18 320 000	14 656 000
Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	5 000 000
Emprunt obligataire 2019-1 A	8 700 000	8 700 000
Emprunt obligataire 2019-1 B	11 300 000	11 300 000
Total	208 966 000	127 878 400

III.8 NOTATION

En date du **10 juin 2020**, l'agence de notation internationale Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à la société tunisienne « Attijari Leasing » à '**A- (tun)**' et la note nationale à court terme à '**F2 (tun)**'.

Les notes nationales attribuées à « Attijari Leasing » sont fondées sur son intégration dans le groupe marocain « Attijariwafa Bank » (AWB, 'BB+' / Negative / 'bb') à travers sa filiale tunisienne, « Attijari Bank » Tunisie (ABT).

Les notes attribuées à Attijari Leasing sont fondées sur son appartenance au groupe Attijariwafa Bank. Tout changement notable de l'actionnariat d'Attijari Leasing, de son importance stratégique pour Attijariwafa Bank ou de la solidité financière de cette dernière pourrait conduire à une révision des notes d'Attijari Leasing.

Le tableau suivant décrit l'évolution des notes attribuées à la société Attijari Leasing depuis mars 1999 :

Date de modification	Note Court Terme	Note Long Terme	Perspective de la note LT
12/03/1999	F2	BBB+	
20/07/2000	F2	BBB+	
27/03/2003	F2	BBB+	
16/06/2003	F3	BBB	Négative
16/04/2004	F3	BBB	Négative
08/04/2005	F3	BBB-	Stable
03/06/2005	F3	BBB-	
06/10/2005	B	BB-	
26/04/2006	B	B+	Stable
08/02/2008	B	B+	
11/08/2008	B	BB+	Stable
26/06/2009	B	BB+	Stable
11/05/2010	B	BB+	Stable
09/02/2011	B	BB+	Stable
01/07/2011	B	BB+	Stable
07/09/2011	B	BB+	Stable
04/07/2012	B	BB+	Stable
13/02/2013	B	BB+	Stable
07/02/2014	B	BB+	Stable
14/03/2014	B	BB+	Stable
06/02/2015	B	BB+	Stable
24/03/2016	B	BB+	Stable
02/06/2017	B	BB+	Stable
21/03/2018	B	BB+	Stable
07/11/2019	F3	BBB-	Stable
10/06/2020	F2	A-	

RATING ACTION COMMENTARY

Fitch Revises Attijari Leasing's National Ratings

Wed 10 Jun, 2020 - 10:29 AM ET

Fitch Ratings - London - 10 Jun 2020: Fitch Ratings has revised Attijari Leasing's (AL) National Long-Term Rating to 'A-(tun)' from 'BBB-(tun)' and National Short-Term Rating to 'F2(tun)' from 'F3(tun)'.

The rating actions follow the recalibration of the Tunisian National Ratings Scale following the downgrade of the sovereign on 12 May 2020. Rating revisions are used to modify ratings for reasons that are not related to changes in credit quality.

National scale ratings are a risk ranking of issuers in a particular market designed to help local investors differentiate risk. Tunisia's national scale ratings are denoted by the unique identifier '(tun)'. National scales ratings are not comparable to Fitch's international scales ratings or to other countries' national scale ratings.

KEY RATING DRIVERS

NATIONAL RATINGS AND SENIOR DEBT

AL ratings are based on potential support from its ultimate parent, Morocco-based Attijariwafa Bank (AWB; BB+/Negative/bb). AL is 63% owned by Attijari

Bank Tunisie (ABT), in turn 59% owned by AWB. AL is a well-established second-tier player in Tunisia's leasing sector (market share 13%). Our assessment is that despite AWB's firm commitment to the Tunisian market there is only a limited probability of support for AL from AWB, if needed, given AL's limited role for AWB and transfer and convertibility risks captured by Tunisia's Country Ceiling.

Fitch considers that the Moroccan government would provide extraordinary support to AWB if needed, given that it is a domestic systemically important bank. Nevertheless, we believe that cross-border support (i.e. support from the Moroccan government flowing through AWB to AL) is uncertain. Therefore, Fitch assesses AWB's capacity to support AL based on its standalone financial strength as expressed by AWB's VR of 'bb'.

The recalibration of the Tunisian National Rating scale allowed us to differentiate further between the National Ratings of Tunisian issuers and resulted in the upward revision of AL's National Long-Term Rating.

A National Long-Term Rating of 'A-(tun)' can correspond to a National Short-Term Rating of either 'F1(tun)' or 'F2(tun)'. In the case of AL, we opted for the lower of the two, given AWB's indirect ownership of AL, significant stake in AL kept by other shareholders, as well as the two entities' distinct core businesses.

Senior unsecured debt is equalised with the National Long-Term Rating.

SUBORDINATED DEBT

AL's subordinated debt is rated two notches below its senior debt to reflect poor recovery prospects. The National Rating of AL's subordinated debt has therefore been revised to 'BBB(tun)' from 'BB(tun)'.

RATING SENSITIVITIES

AL's National Ratings are sensitive to a change in the company's creditworthiness relative to other Tunisian issuers.

Factors that could, individually or collectively, lead to positive rating action/upgrade:

AL's ratings could be upgraded if potential institutional support becomes stronger. This would be the case, for example, if AWB increased its stake in AL.

and/or integration were strengthened.

Factors that could, individually or collectively, lead to negative rating action/downgrade:

A multi-notch downgrade of AWB's Viability Rating (VR) would result in a downgrade of AL's ratings. A change in AWB's propensity to support AL would also result in a downgrade, but we have no reason to believe this is a likely scenario.

BEST/WORST CASE RATING SCENARIO

International scale credit ratings of Financial Institutions issuers have a best-case rating upgrade scenario (defined as the 99th percentile of rating transitions, measured in a positive direction) of three notches over a three-year rating horizon; and a worst-case rating downgrade scenario (defined as the 99th percentile of rating transitions, measured in a negative direction) of four notches over three years. The complete span of best- and worst-case scenario credit ratings for all rating categories ranges from 'AAA' to 'D'. Best- and worst-case scenario credit ratings are based on historical performance. For more information about the methodology used to determine sector-specific best- and worst-case scenario credit ratings, visit <https://www.fitchratings.com/site/re/10111579>.

REFERENCES FOR SUBSTANTIALLY MATERIAL SOURCE CITED AS KEY DRIVER OF RATING

The principal sources of information used in the analysis are described in the Applicable Criteria.

PUBLIC RATINGS WITH CREDIT LINKAGE TO OTHER RATINGS

AL's National Ratings are driven by support from its ultimate parent, Morocco-based AWB.

RATING ACTIONS

ENTITY/DEBT	RATING
-------------	--------

ENTITY/DEBT	RATING		
Attijari Leasing	Natl LT	A-(tun) Rating Outlook Stable	Revision Rating
	Natl ST	F2(tun)	Revision Rating
● senior unsecured	Natl LT	A-(tun)	Revision Rating
● subordinated	Natl LT	BBB(tun)	Revision Rating

[VIEW ADDITIONAL RATING DETAILS](#)

FITCH RATINGS ANALYSTS

Vincent Martin

Director

Primary Rating Analyst

+44 20 3530 1828

Fitch Ratings Ltd 30 North Colonnade, Canary Wharf London E14 5GN

Ramy Habibi Alaoui

Senior Analyst

Secondary Rating Analyst

+971 4 424 1208

Artur Szeski

Senior Director

Committee Chairperson

+48 22 338 6292

MEDIA CONTACTS

Louisa Williams

London

+44 20 3530 2452

louisa.williams@thefitchgroup.com

Chapitre 3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE D'ATTIJARI LEASING ET SON EVOLUTION

I. APERÇU DU SECTEUR DU LEASING TUNISIEN

I.1 CADRE REGLEMENTAIRE

I.1.1 Lois régissant le secteur

L'activité des sociétés de leasing est régie par les lois suivantes :

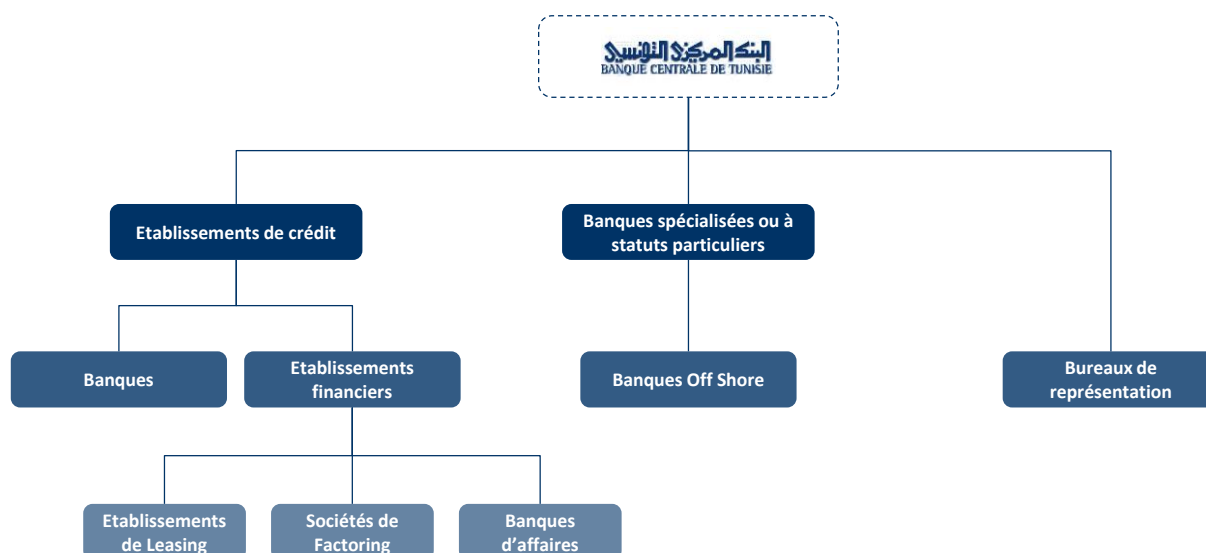
- Loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et aux établissements financiers.
- Loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994 ;
- Loi n°77-37 du 25 mai 1977 régissant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux d'immeubles ou des locaux à usage commercial, industriel ou artisanal ;
- Loi n°85-108 du 6 décembre 1985 portant encouragement d'organismes financiers et bancaires travaillant essentiellement avec les non-résidents.

I.1.2 Organisation du secteur du leasing tunisien

Les établissements de crédit en Tunisie sont placés sous le contrôle et la supervision de la Banque Centrale de Tunisie dont les principaux rôles sont :

- Veiller sur la politique monétaire ;
- Contrôler la circulation monétaire et veiller au bon fonctionnement des systèmes de paiement et garantir sa stabilité, sa solidité, son efficacité ainsi que sa sécurité ;
- Superviser les établissements de crédit ;
- Préserver la stabilité et la sécurité du système financier.

Organisation du système bancaire et organismes spécialisés tunisiens



Source : BCT

I.2 HISTORIQUE

L'activité du leasing en Tunisie est une activité relativement jeune. Elle a été instaurée en 1984 date à laquelle la première société de leasing, à savoir Tunisie Leasing, a été créée.

Cette activité est venue consolider le paysage des services financiers en Tunisie afin de contribuer au financement de l'économie tunisienne et de relayer le financement par endettement bancaire.

Les produits proposés par les sociétés de leasing ont connu un franc succès principalement auprès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) tunisiennes qui voient en cette solution de financement une alternative au crédit bancaire.

I.3 PRESENTATION DU SECTEUR DU CREDIT-BAIL TUNISIEN

Le secteur du leasing occupe une place de taille dans le paysage financier tunisien. Sa contribution au financement de l'économie prend de plus en plus d'ampleur.

En 2019, les mises en force ont atteint 1 567 MDT contre 1 993 MDT en 2018, enregistrant ainsi une baisse de 21,4% sur cette période.

La nature du tissu économique tunisien composé principalement de PME fait que le recours au secteur du leasing s'intensifie d'une année à l'autre. La célérité du traitement du dossier et la souplesse des procédures de financement restent les points forts du secteur. De ce fait, le recours au financement leasing est devenu le choix préféré pour un grand nombre de sociétés.

Le secteur de leasing recèle des potentialités de croissance considérables. Sauf événements exceptionnels, les professionnels sont unanimes quant à l'évolution favorable du secteur.

En Tunisie, la majorité des banques disposent actuellement d'une filiale de crédit-bail. A ce jour, il existe huit sociétés de leasing en Tunisie dont sept sont cotées sur la bourse de Tunis.

Société	Raison sociale	Cotation	Principaux actionnaires
TLF	Tunisie Leasing et Factoring	Coté	Groupe Amen
TJL	Attijari Leasing	Coté	Attijari bank
CIL	Compagnie Internationale de Leasing	Coté	Société Générale Financière
ATL	Arab Tunisian Lease	Coté	Arab Tunisian Bank
BH Leasing	BH Leasing	Coté	Banque de l'Habitat
AIL	Arab International Lease	Non coté	Banque Tuniso-Koweitienne
Best Lease	Best Lease	Coté	Al Tawfik Development House, Al-Baraka Bank
HL	Hannibal Lease	Coté	Groupe Djilani

Source : BVMT

Le taux de pénétration du secteur ne cesse d'augmenter grâce à un recours croissant des PME au produit leasing.

Toutes les sociétés de leasing se sont penchées sur la maîtrise du coût des ressources et ce, afin d'assurer l'équilibre de leurs situations financières. L'émission des emprunts obligataires reste la forme préférée de refinancement.

II. HISTORIQUE D'ATTIJARI LEASING

Attijari Leasing a été créée en décembre 1994 sous la dénomination de Général Leasing avec un capital initial de 5 000 000 DT, porté à 7 500 000 DT en mars 1999.

La société a été introduite à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis en juillet 1999 par une offre publique de vente portant sur 225 000 titres soit 30,0% du capital ce qui lui a permis de bénéficier d'un taux d'impôt sur les sociétés réduit à 20,0% pour une période de 5 ans à partir de l'année d'ouverture du capital et ce, dans le cadre des dispositions de l'article 2 de la loi n° 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier. Cet avantage a pris fin avec la clôture de l'exercice 2003.

Attijari Leasing a pour activité principale la réalisation des opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles ainsi que le factoring qui a démarré en juillet 2002 et qui assure le suivi de l'encours commercial, la gestion du poste client et le financement à court terme des entreprises.

En avril 2000, le capital social de la société a été porté à 10,0 MDT.

En 2005, Attijari Leasing a commencé à connaître des difficultés. En effet, suite à la requalification de certaines opérations réalisées par la société, l'administration fiscale a effectué un contrôle portant sur les exercices 2001 à 2004. Ce contrôle a généré une dette fiscale définitive d'un montant de 4,9 MDT, payable sur 7 ans. De ce fait, Attijari Leasing, a vu ses comptes lourdement plombés par la constitution d'une provision pour risque fiscal suite au redressement intervenu en juillet 2005 au titre de la TVA relative au financement du matériel spécifique effectué durant les exercices 2003 et 2004.

L'irrecevabilité de la qualification de « leasing » par l'administration fiscale au titre des transactions précitées du fait de l'inexistence d'une partie importante de matériels, a mis à la charge d'Attijari Leasing, la TVA déduite à tort par elle. Ces événements ont perturbé sensiblement l'activité d'Attijari Leasing au cours des exercices 2004, 2005 et 2006.

En décembre 2005 et dans le cadre du développement des activités de la société, de consolidation de ses capitaux permanents et en vue de se conformer aux obligations des autorités de tutelle en ce qui concerne les ratios spécifiques au secteur de leasing, le capital d'Attijari Leasing a été porté à 12,5 MDT.

En janvier 2008, et afin de se conformer aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et de l'article 20 de la loi 2001- 65 relative aux établissements de crédit, et en vue de résorber une partie des pertes antérieures qui plombent le bilan de la société, le capital social d'Attijari Leasing a été réduit à concurrence de 3,750 MDT en le portant de 12,5 MDT à 8,750 MDT, et ce par l'annulation de 375 000 actions de nominal 10 dinars chacune. Cette réduction du capital a été suivie d'une augmentation le portant de 8,750 MDT à 21,250 MDT. Cette opération s'est inscrite dans le cadre de la recapitalisation de la société et de la consolidation de ses fonds propres en vue de se conformer aux obligations légales et à celles des autorités de tutelle en ce qui concerne les ratios spécifiques au secteur de leasing.

Suite à la promulgation de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, plusieurs dispositions ont été introduites touchant notamment la bonne gouvernance, le capital minimum exigé pour exercer l'activité, le contrôle, les seuils de participation dans d'autres sociétés, etc..., avec l'imposition de délais bien déterminés pour respecter ces nouvelles dispositions.

Dans ce cadre, la société Attijari Leasing a mis en place les dispositions ci-dessous et ce, en vue de se conformer aux nouvelles exigences de la loi susmentionnée et à régulariser sa situation :

- Démission de M. Moez TERZI, Directeur Général d'Attijari Leasing, de son poste d'administrateur de la Société, telle que mentionnée au niveau de l'**AGO du 28/04/2017** ;
- Nomination de M. Khaled BEN JEMAA en tant que président du conseil d'administration par le Conseil d'Administration du **16/05/2019**.
- Décision d'augmentation de capital de la société Attijari Leasing, telle qu'approuvée par l'**AGE du 28/04/2017**, portant le capital de 21 250 000 DT à 27 500 000 DT.

En 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6 250 000DT pour le porter de 21 250 000 DT à 27 500 000DT et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3 750 000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1er janvier 2017.

- Par apport en numéraire pour un montant de 2 500 000 DT par la création de 250 000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8DT de prime d'émission, portant jouissance au 1^{er} Janvier 2017.

III. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE D'ATTIJARI LEASING AU 31/12/2019

III.1 SITUATION D'ATTIJARI LEASING PAR RAPPORT AU SECTEUR DU LEASING AU 31/12/2019

Le tableau ci-après retrace l'évolution du secteur de leasing tunisien sur la période 2017-2019 :

En MDT	Ensemble du secteur			Attijari Leasing			Part de Marché d'Attijari Leasing		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Approbations	3 049	2 294	1 925	369	348	299	12,1%	15,2%	15,5%
Mises en force	2 433	1 993	1 567	280	263	205	11,5%	13,2%	13,1%
Encours financiers	4 085	4 170	3 794	499	511	467	12,2%	12,3%	12,3%

Source : Attijari Leasing

III.2 EVOLUTION DES APPROBATIONS D'ATTIJARI LEASING

A fin 2019, les approbations enregistrent une baisse de 14,1% par rapport à leur niveau de 2018. Sur la période 2017-2019, les approbations enregistrent une baisse annuelle moyenne de 10,0% s'établissant à 299 MDT en 2019 contre 369 MDT en 2017.

En MDT	2017	2018	2019	Var.18/17 en %	Var.19/18 en %	TCAM 19/17 en %
Approbations	369	348	299	(5,7%)	(14,1%)	(10,0%)

III.2.1 Répartition des approbations par type de bien

Le tableau suivant retrace l'évolution des approbations, sur la période 2017-2019, réparties par type de bien :

En MDT	2017		2018		2019		Var.18/17 en %	Var.19/18 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
Mobilier	355	96,3%	329	94,5%	288	96,4%	(7,3%)	(12,4%)
Immobilier	14	3,7%	19	5,5%	11	3,6%	35,7%	(43,3%)
Total	369	100,0%	348	100,0%	299	100,0%	(5,7%)	(14,1%)

Le crédit-bail mobilier représente une part plus importante comparé au crédit-bail immobilier. Ce dernier présente un certain nombre d'inconvénients, dont notamment une durée plus longue du contrat ainsi qu'une garantie représentée par l'hypothèque du titre foncier.

III.2.2 Répartition des approbations par secteur

La répartition des approbations d'Attijari Leasing, sur la période 2017-2019, par secteur se présente comme suit :

En MDT	2017		2018		2019		Var.18/17 en %	Var.19/18 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
BTP	61	16,6%	39	11,2%	16	5,4%	(36,1%)	(58,9%)
Agriculture	29	7,9%	41	11,8%	37	12,4%	41,4%	(9,8%)
Industrie	43	11,8%	47	13,5%	50	16,7%	9,3%	6,2%
Services	229	62,2%	214	61,4%	187	62,6%	(6,8%)	(12,3%)
Tourisme	5	1,5%	8	2,2%	9	3,0%	50,0%	17,9%
Total	369	100,0%	348	100,0%	299	100,0%	(5,7%)	(14,1%)

En 2019, les secteurs « Services » et « Industrie » représentent 79,3% des approbations totales d'Attijari Leasing.

III.2.3 Répartition des approbations par type de matériel

La répartition des approbations d'Attijari Leasing par type de matériel sur la période 2017-2019 se présente comme suit :

En MDT	2017		2018		2019		Var.18/17 en%	Var.19/18 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
Véhicule	166	45,0%	174	50,0%	156	52,2%	17,6%	(10,3%)
Camionnette	38	10,2%	40	11,5%	36	12,1%	5,3%	(9,5%)
Matériel industriel	27	7,3%	19	5,5%	22	7,3%	0,0%	14,2%
Camion	69	18,7%	61	17,5%	32	10,6%	19,6%	(48,2%)
Matériel BTP	48	13,1%	30	8,6%	19	6,4%	(36,2%)	(36,2%)
Immobilier	14	3,7%	19	5,5%	11	3,6%	58,3%	(43,3%)
Bus	5	1,3%	3	0,9%	14	4,7%	0,0%	364,6%
Matériel médical	2	0,6%	2	0,6%	10	3,2%	(75,0%)	379,9%
Total	369	100,0%	348	100,0%	299	100,0%	(5,7%)	(14,1%)

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail en termes d'approbations, concerne majoritairement les véhicules, les camionnettes, les camions et le matériel BTP.

III.3 EVOLUTION DES MISES EN FORCE D'ATTIJARI LEASING

A fin 2019, les mises en force s'établissent à 205 MDT contre 280 MDT à fin 2017, enregistrant ainsi une baisse de 14,4% sur la période considérée.

En MDT	2017	2018	2019	Var.18/17 en %	Var.19/18 en%	TCAM 19/17 en %
Mises en force	280	263	205	(6,1%)	(22,0%)	(14,4%)

III.3.1 Répartition des mises en force par type de bien

Le tableau suivant retrace l'évolution des mises en forces, sur la période 2017-2019, réparties par type de bien :

En MDT	2017		2018		2019		Var.18/17 en%	Var.19/18 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
Mobilier	272	97,0%	248	94,3%	200	97,2%	(8,8%)	(19,5%)
Immobilier	8	3,0%	15	5,7%	6	2,8%	87,5%	(62,3%)
Total	280	100,0%	263	100,0%	205	100,0%	(6,1%)	(22,0%)

Le crédit-bail mobilier représente une part plus importante comparé au crédit-bail immobilier. Ce dernier présente un certain nombre d'inconvénients, dont notamment une durée plus longue du contrat ainsi qu'une garantie représentée par l'hypothèque du titre foncier.

III.3.2 Répartition des mises en force par secteur

La répartition des mises en force d'Attijari Leasing par secteur, sur la période 2017-2019, se présente comme suit :

En MDT	2017		2018		2019		Var.18/17 en%	Var.19/18 en%
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
BTP	41	14,8%	30	11,4%	10	4,9%	(26,8%)	(66,5%)
Agriculture	23	8,1%	33	12,7%	29	14,3%	45,2%	(12,4%)
Industrie	37	13,1%	34	13,1%	27	13,1%	(7,0%)	(22,0%)
Services	176	62,7%	157	59,8%	135	65,8%	(10,7%)	(14,1%)
Tourisme	4	1,3%	8	3,0%	4	2,0%	100,0%	(49,4%)
Total	280	100,0%	263	100,0%	205	100,0%	(6,1%)	(22,0%)

En 2019, les secteurs « Services » et « Industrie » représentent 78,9% des mises en force totales d'Attijari Leasing.

III.3.3 Répartition des mises en force par type de matériel

La répartition des mises en force d'Attijari Leasing par type d'équipement, sur la période 2017-2019, se présente comme suit :

En MDT	2017		2018		2019		Var.18/17 en%	Var.19/18 en%
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
Véhicule	134	48,0%	138	52,4%	119	57,8%	2,9%	(13,9%)
Camionnette	30	10,9%	32	12,2%	29	14,1%	6,7%	(9,3%)
Matériel industriel	18	6,5%	14	5,3%	14	6,6%	(22,2%)	(2,8%)
Camion	48	17,1%	40	15,2%	21	10,1%	(16,7%)	(48,1%)
Matériel BTP	35	12,6%	21	8,0%	6	2,8%	(40,0%)	(72,2%)
Immobilier	8	3,0%	15	5,7%	6	2,8%	87,5%	(62,3%)
Bus	2	0,7%	2,5	1,0%	9	4,4%	25,0%	260,9%
Matériel médical	3	1,2%	0,6	0,2%	3	1,3%	(80,0%)	336,8%
Total	280	100,0%	263	100,0%	205	100,0%	(6,1%)	(22,0%)

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail en termes de mises en force, concerne majoritairement les véhicules, les camionnettes, les camions et le matériel BTP.

III.4 EVOLUTION DES ENCOURS FINANCIERS D'ATTIJARI LEASING

A fin 2019, les encours financiers s'établissent à 467 MDT contre 499 MDT à fin 2017, enregistrant ainsi une baisse de 3,3% sur la période 2017-2019.

Les encours financiers sont déterminés comme suit :

En MDT	2017	2018	2019
Encours financiers figurant au niveau des états financiers	518	534	489
Contrats en instance de MEF	5	1	1
A déduire	1	1	1
Contrats suspendus (ordinaires et contentieux)	23	22	23
Encours financiers	499	511	467

III.4.1 Répartition des encours financiers par type de bien

Le tableau suivant retrace l'évolution des encours financiers, sur la période 2017-2019, répartis par type de bien :

En MDT	2017		2018		2019		Var.18/17 en %	Var.19/18 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
Mobilier	469	94,0%	474	92,8%	435	93,3%	1,2%	(8,2%)
Immobilier	30	6,0%	37	7,2%	31	6,7%	23,0%	(15,4%)
Total	499	100,0%	511	100,0%	467	100,0%	2,5%	(8,7%)

Le crédit-bail mobilier représente une part plus importante comparé au crédit-bail immobilier. Ce dernier présente un certain nombre d'inconvénients, dont notamment une durée plus longue du contrat ainsi qu'une garantie représentée par l'hypothèque du titre foncier.

III.4.2 Répartition des encours financiers par secteur

La répartition des encours financiers d'Attijari Leasing par secteur d'activité sur la période 2017-2019 se présente comme suit :

En MDT	2017		2018		2019		Var.18/17 en %	Var.19/18 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
BTP	74	14,9%	74	14,5%	50	10,7%	0,5%	(32,6%)
Agriculture	77	15,4%	69	13,5%	64	13,8%	(10,2%)	(6,9%)
Industrie	59	11,8%	74	14,4%	66	14,1%	24,7%	(10,9%)
Services	281	56,2%	282	55,2%	271	58,2%	0,4%	(3,8%)
Tourisme	8	1,7%	12	2,4%	15	3,2%	52,7%	23,6%
Total	499	100,0%	511	100,0%	467	100,0%	2,5%	(8,7%)

En 2019, les secteurs « BTP », « Services » et « Agriculture » représentent 82,7% des encours financiers totaux d'Attijari Leasing.

III.4.3 Répartition des encours financiers par type de matériel

La répartition des encours financiers d'Attijari Leasing par type d'équipement, sur la période 2017-2019, se présente comme suit :

En MDT	2017		2018		2019		Var.18/17 en %	Var.19/18 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts		
Véhicule	221	44,4%	234	45,8%	226	48,4%	6,1%	(3,7%)
Camionnette	64	12,8%	62	12,0%	58	12,3%	(3,8%)	(6,5%)
Matériel industriel	39	7,7%	35	6,8%	33	7,0%	(11,2%)	(6,0%)
Camion	75	15,1%	81	15,8%	68	14,6%	7,9%	(16,1%)
Matériel BTP	60	12,1%	54	10,5%	37	7,9%	(10,2%)	(31,9%)
Immobilier	30	6,0%	37	7,2%	31	6,7%	23,0%	(15,4%)
Bus	3	0,6%	4	0,8%	9	2,0%	30,0%	140,3%
Matériel médical	6	1,2%	5	1,0%	6	1,2%	(14,1%)	10,5%
Total	499	100,0%	511	100,0%	467	100,0%	2,5%	(8,7%)

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail en termes des encours financiers, concerne majoritairement les véhicules, les camionnettes, les camions et le matériel BTP.

III.5 ANALYSE DES ENGAGEMENTS SUR LA CLIENTELE SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES

En mDT	2017	2018	2019	Var.18/17 en %	Var.19/18 en %
Total des engagements sur la clientèle (a)	557 815	573 513	533 667	2,8%	(6,9%)
Montant des engagements courants sur la clientèle	505 207	521 215	477 198	3,2%	(8,4%)
Montant des créances classées leasing (b)	52 608	52 297	56 468	(0,6%)	8,0%
Dont actifs classe 4	37 050	39 525	40 299	6,7%	2,0%
Dont actifs classe 3	8 677	5 754	7 632	(33,7%)	32,6%
Dont actifs classe 2	6 881	7 018	8 538	2,0%	21,7%
Provisions + agios réservés (c)	34 356	33 943	36 163	(1,2%)	6,5%
Provisions	31 001	30 499	32 415	(1,6%)	6,3%
Agios réservés	3 355	3 444	3 748	2,7%	8,8%
Ratio des créances classées (b/a)	9,4%	9,1%	10,6%		
Taux de couverture des créances classées (c/b)	65,3%	64,9%	64,0%		

III.6 EVOLUTION DE L'ACTIVITE FACTORING

En mDT	2017	2018	2019	Var.18/17 en%	Var.19/18 en %
Acheteurs Factorés	14 197	12 835	13 178	(9,6%)	2,7%
Commissions de factoring	373	363	418	(2,8%)	15,2%
Commissions de financement	1 124	1 449	1 751	28,49%	20,8%
Total des produits de factoring	1 497	1 812	2 169	21,0%	19,7%

Le solde net du poste « Acheteurs Factorés » au 31/12/2019 s'élève à 13 178 mDT contre 12 835 mDT à fin 2018 enregistrant ainsi une hausse de 2,7% sur la cette période.

On constate également :

- Une augmentation des commissions de factoring qui passent de 363 mDT en 2018 à 418 mDT en 2019, enregistrant ainsi une hausse de 15,2%;
- Une augmentation des commissions de financement de 1 449 mDT en 2018 à 1 751 mDT en 2019, soit une hausse de 20,8%.

III.7 COMPOSITION DE L'ENCOURS COMPTABLES EN 2017, 2018 ET 2019

En DT	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Créances de leasing	518 575 050	533 579 138	489 250 518
Impayés	32 045 870	36 808 437	40 545 101
Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 249	44 249
Intérêts échus et différés	(2 520 287)	(2 577 418)	(2 522 917)
Créances sur contrats en instance de mise en force	4 752 729	857 795	1 360 016
Créances radiées	434 846	434 846	434 846
Total brut	553 332 457	569 147 048	529 111 813
Provisions pour dépréciation des encours	(12 470 676)	(11 770 175)	(12 102 833)
Provisions pour dépréciation des impayés	(18 218 336)	(18 413 078)	(19 773 919)
Provisions additionnelles	(311 909)	(311 909)	(538 131)
Provisions collectives	(2 046 626)	(2 150 822)	(2 150 822)
Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(168 401)	(168 401)
Provisions sur créances radiées	(434 846)	(434 846)	(434 846)
Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)	(44 249)
Produits réservés	(3 354 806)	(3 443 788)	(3 747 638)
Total des provisions et produits réservés	(37 049 849)	(36 740 889)	(38 960 839)
Total net	516 282 608	532 406 159	490 150 974

IV. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE D'ATTIJARI LEASING AU 30/06/2020

IV.1 SITUATION D'ATTIJARI LEASING PAR RAPPORT AU SECTEUR DU LEASING AU 30/06/2020

Le tableau ci-après retrace l'évolution du secteur de leasing tunisien au 30/06/2020 :

En MDT	Ensemble du secteur		Attijari Leasing		Part de Marché d'Attijari Leasing	
	juin-19	juin-20	juin-19	juin-20	juin-19	juin-20
Approbations	964	640	155	94	16,0%	14,7%
Mises en force	759	507	107	76	14,1%	15,1%
Encours financiers	3 951	3 556	490	400	12,4%	11,2%

Sources : Attijari Leasing

IV.2 EVOLUTION DES APPROBATIONS D'ATTIJARI LEASING

Au 30/06/2020, les approbations d'Attijari Leasing se situent à 94 MDT contre 155 MDT en 2019 enregistrant une baisse de 39,4% sur la période considérée.

En MDT	30/06/2019	30/06/2020	31/12/2019	Var. S1 2020 – S1 2019 en %
Approbations	155	94	299	(39,4%)

IV.2.1 Répartition des approbations par type de bien

La répartition des approbations d'Attijari Leasing par type de bien au 30/06/2020 se présente comme suit :

En MDT	30/06/2019		30/06/2020		31/12/2019		Var. S1 2020 – S1 2019 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Mobilier	149	96,6%	91	97,4%	288	96,4%	(38,9%)
Immobilier	5	3,4%	2	2,6%	11	3,6%	(53,7%)
Total	155	100,0%	94	100,0%	299	100,0%	(39,4%)

La détérioration des approbations au titre du premier semestre de 2020 s'explique par l'impact négatif de crise sanitaire.

IV.2.2 Répartition des approbations par secteur

La répartition des approbations d'Attijari Leasing par secteur au 30/06/2020 se présente comme suit :

En MDT	30/06/2019		30/06/2020		31/12/2019		Var. S1 2020 – S1 2019 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
BTP	8	5,4%	7	7,7%	16	5,4%	(14,2%)
Agriculture	17	10,9%	13	13,6%	37	12,4%	(24,5%)
Industrie	24	15,6%	14	14,7%	50	16,7%	(42,9%)
Services	99	64,3%	58	61,8%	187	62,6%	(41,8%)
Tourisme	6	3,7%	2	2,2%	9	3,0%	(63,6%)
Total	155	100,0%	94	100,0%	299	100,0%	(39,4%)

La détérioration des approbations au titre du premier semestre de 2020 est attribuable au recul généralisé de l'économie tunisienne. En effet, les retentissements de la crise sanitaire ont impacté négativement divers secteurs stratégiques du pays.

IV.2.3 Répartition des approbations par type de matériel

La répartition des approbations d'Attijari Leasing par type de matériel au 30/06/2020 se présente comme suit :

En MDT	30/06/2019		30/06/2020		31/12/2019		Var. S1 2020 – S1 2019 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Véhicule	80	51,7%	54	57,8%	156	52,2%	(32,2%)
Camionnette	17	11,0%	13	13,8%	36	12,1%	(24,4%)
Matériel industriel	11	7,4%	3	3,7%	22	7,3%	(69,6%)
Camion	15	9,9%	10	10,6%	32	10,6%	(35,0%)
Matériel BTP	7	4,8%	4	4,4%	19	6,4%	(44,8%)
Immobilier	5	3,4%	2	2,6%	11	3,6%	(53,7%)
Bus	11	7,0%	5	5,8%	14	4,7%	(49,3%)
Matériel médical	7	4,8%	1	1,3%	10	3,2%	(83,5%)
Total	155	100,0%	94	100,0%	299	100,0%	(39,4%)

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail en termes d'approbations, concerne majoritairement les véhicules, les camionnettes, les camions et le matériel BTP.

IV.3 EVOLUTION DES MISES EN FORCE D'ATTIJARI LEASING

Au 30/06/2020, les mises en force s'établissent à 76 MDT contre 107 MDT au 30/06/2019, enregistrant ainsi une baisse de 28,7% sur la période considérée.

En MDT	30/06/2019	30/06/2020	31/12/2019	Var. S1 2020 – S1 2019 en %
Mises en force	107	76	205	(28,7%)

IV.3.1 Répartition des mises en force par type de bien

Le tableau suivant retrace l'évolution des mises en forces, sur la période allant du 30/06/2019 au 30/06/2020, réparties par type de bien :

En MDT	30/06/2019		30/06/2020		31/12/2019		Var. S1 2020 – S1 2019 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Mobilier	106	98,6%	72	93,6%	200	97,2%	(32,3%)
Immobilier	2	1,4%	5	6,4%	6	2,8%	220,0%
Total	107	100,0%	76	100,0%	205	100,0%	(28,7%)

Le crédit-bail mobilier représente une part plus importante comparé au crédit-bail immobilier. Ce dernier présente un certain nombre d'inconvénients, dont notamment une durée plus longue du contrat ainsi qu'une garantie représentée par l'hypothèque du titre foncier.

IV.3.2 Répartition des mises en force par secteur

En MDT	30/06/2019		30/06/2020		31/12/2019		Var. S1 2020 – S1 2019 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
BTP	5	4,7%	5	6,2%	10	4,9%	(6,8%)
Agriculture	14	13,4%	11	15,0%	29	14,3%	(20,1%)
Industrie	15	14,0%	13	17,1%	27	13,1%	(12,9%)
Services	71	66,2%	46	59,6%	135	65,8%	(35,8%)
Tourisme	2	1,7%	2	2,1%	4	2,0%	(10,8%)
Total	107	100,0%	76	100,0%	205	100,0%	(28,7%)

Au 30/06/2020, les secteurs « Services » et « Industrie » représentent 65,8% des mises en force totales d'Attijari Leasing.

IV.3.3 Répartition des mises en force par type de matériel

La répartition des mises en force d'Attijari Leasing par type d'équipement, sur le premier semestre de 2020, se présente comme suit :

En MDT	30/06/2019		30/06/2020		31/12/2019		Var. S1 2020 –S1 2019 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Véhicule	64	59,6%	43	55,6%	119	57,8%	(33,5%)
Camionnette	14	12,9%	10	13,7%	29	14,1%	(24,4%)
Matériel industriel	7	6,1%	5	6,1%	14	6,6%	(28,9%)
Camion	12	11,0%	7	9,7%	21	10,1%	(37,3%)
Matériel BTP	4	3,7%	4	4,8%	6	2,8%	(8,2%)
Immobilier	1	1,0%	5	6,4%	6	2,8%	361,6%
Bus	4	3,8%	2	2,8%	9	4,4%	(48,6%)
Matériel médical	2	1,8%	1	0,9%	3	1,3%	(62,4%)
Total	107	100,0%	76	100,0%	205	100,0%	(28,7%)

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail en termes de mises en force, concerne majoritairement les véhicules, les camionnettes, les camions et le matériel BTP.

IV.4 EVOLUTION DES ENCOURS FINANCIERS D'ATTIJARI LEASING

Au 30/06/2020, les encours financiers s'établissent à 400 MDT contre 467 MDT au 30/06/2019,

Les encours financiers sont déterminés comme suit :

En MDT	30/06/2019	30/06/2020	31/12/2019
Encours financiers figurant au niveau des états financiers	513	460	489
Contrats en instance de MEF	2	1	1
A déduire	1	1	1
Contrats suspendus (ordinaires et contentieux)	24	60	23
Encours financiers	490	400	467

IV.4.1 Répartition des encours financiers par type de bien

Le tableau suivant retrace l'évolution des encours financiers, sur la période allant du 30/06/2019 au 30/06/2020, répartis par type de bien :

En MDT	30/06/2019		30/06/2020		31/12/2019		Var. S1 2020 –S1 2019 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Mobilier	456	93,2%	372	92,9%	435	93,3%	(18,4%)
Immobilier	33	6,8%	28	7,1%	31	6,7%	(15,4%)
Total	490	100,0%	400	100,0%	467	100,0%	(18,2%)

Le crédit-bail mobilier représente une part plus importante comparé au crédit-bail immobilier. Ce dernier présente un certain nombre d'inconvénients, dont notamment une durée plus longue du contrat ainsi qu'une garantie représentée par l'hypothèque du titre foncier.

IV.4.2 Répartition des encours financiers par secteur

La répartition des encours financiers d'Attijari Leasing par secteur d'activité au 30/06/2020 se présente comme suit :

En MDT	30/06/2019		30/06/2020		31/12/2019		Var. S1 2020 – S1 2019 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
BTP	57	11,7%	38	9,4%	50	10,7%	(34,1%)
Agriculture	67	13,6%	60	14,9%	64	13,8%	(10,5%)
Industrie	10	2,1%	8	2,1%	66	14,1%	(17,1%)
Services	289	59,0%	242	60,4%	271	58,2%	(16,2%)
Tourisme	67	13,6%	52	13,1%	15	3,2%	(21,3%)
Total	490	100,0%	400	100,0%	467	100,0%	(18,2%)

Au 30/06/2020, les secteurs « BTP », « Services » et « Agriculture » représentent 84,8% des encours financiers totaux d'Attijari Leasing.

IV.4.3 Répartition des encours financiers par type de matériel

La répartition des encours financiers d'Attijari Leasing par type d'équipement, au 30/06/2020, se présente comme suit :

En MDT	30/06/2019		30/06/2020		31/12/2019		Var. S1 2020 – S1 2019 en %
	Montants	Parts	Montants	Parts	Montants	Parts	
Véhicule	232	47,4%	197	49,3%	226	48,4%	(14,9%)
Camionnette	59	12,1%	50	12,4%	58	12,3%	(15,6%)
Matériel industriel	32	6,6%	27	6,8%	33	7,0%	(14,8%)
Camion	75	15,3%	56	14,1%	68	14,6%	(24,9%)
Matériel BTP	45	9,3%	30	7,6%	37	7,9%	(33,4%)
Immobilier	33	6,8%	25	6,1%	31	6,7%	(26,5%)
Bus	6	1,3%	9	2,3%	9	2,0%	44,4%
Matériel médical	6	1,2%	5	1,3%	6	1,2%	(9,9%)
Total	490	100,0%	400	100,0%	467	100,0%	(18,2%)

Comme en témoigne le tableau ci-dessus, le crédit-bail en termes des encours financiers, concerne majoritairement les véhicules, les camionnettes, les camions et le matériel BTP.

IV.5 ANALYSE DES ENGAGEMENTS SUR LA CLIENTELE AU 30/06/2020

L'évolution comparée des créances classées au cours de la période allant du 30/06/2019 au 30/06/2020 se présente comme suit :

En mDT	30/06/2019	30/06/2020	31/12/2019	Var. S1 2020 – S1 2019 en %
Total des engagements sur la clientèle (a)	555 040	515 563	533 667	(7,11%)
Montant des engagements courants sur la clientèle	490 886	443 637	477 198	(9,6%)
Montant des créances classées leasing (b)	64 154	71 926	56 468	12,1%
Dont actifs classe 4	40 937	42 176	40 299	3,0%
Dont actifs classe 3	8 914	11 422	7 632	28,1%
Dont actifs classe 2	14 303	18 328	8 538	28,1%
Provisions + agios réservés (c)	35 728	39 055	36 163	9,3%
Provisions	31 785	34 584	32 415	8,8%
Agios réservés	3 942	4 470	3 748	13,4%
Ratio des créances classées (b/a)	11,56%	13,95%	10,6%	
Taux de couverture des créances classées (c/b)	55,69%	54,30%	64,0%	

IV.6 EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE FACTORING

En mDT	30/06/2019	30/06/2020	31/12/2019	Var. S1 2020 – S1 2019 en %
Acheteurs Factorés	12 196	12 416	13 178	1,8%
Commissions de factoring	208	52	418	(74,9%)
Commissions de financement	817	776	1 751	(5,0%)
Total des produits de factoring	1 024	828	2 169	(19,2%)

La Société a dégagé au 30/06/2020 un montant total relatif aux Acheteurs Factorés de 12 416 mDT contre 12 196 mDT au 30/06/2019 soit une légère augmentation de 1,8%.

Au 30/06/2020, le département de factoring a dégagé un total produit de 52 mDT en baisse de 74,9% par rapport au 30/06/2019.

V. ORGANISATION D'ATTIJARI LEASING

V.1 PROCEDURES GENERALES

Attijari Leasing répond aux exigences de la norme ISO 9001 version 2015 et a renouvelé sa certification à ladite norme pour une nouvelle période 2019-2021.

De ce fait, le système de management révisé de la qualité de la société qui reste toujours orienté vers une satisfaction en continue des besoins de sa clientèle et tient compte désormais :

- Du contexte économique dans lequel évolue la société (cadre réglementaire, évolutions technologiques, etc.) et des attentes et exigences des différentes parties prenantes ou liées ;
- Une identification et mesure des risques et opportunités à tous les process et les différents niveaux de l'organisation.

La société est articulée autour de l'approche processus et a identifié 10 processus qui sont répartis entre processus de management, processus de réalisation et processus support.

Ce système qui est présenté dans un manuel qualité permet de :

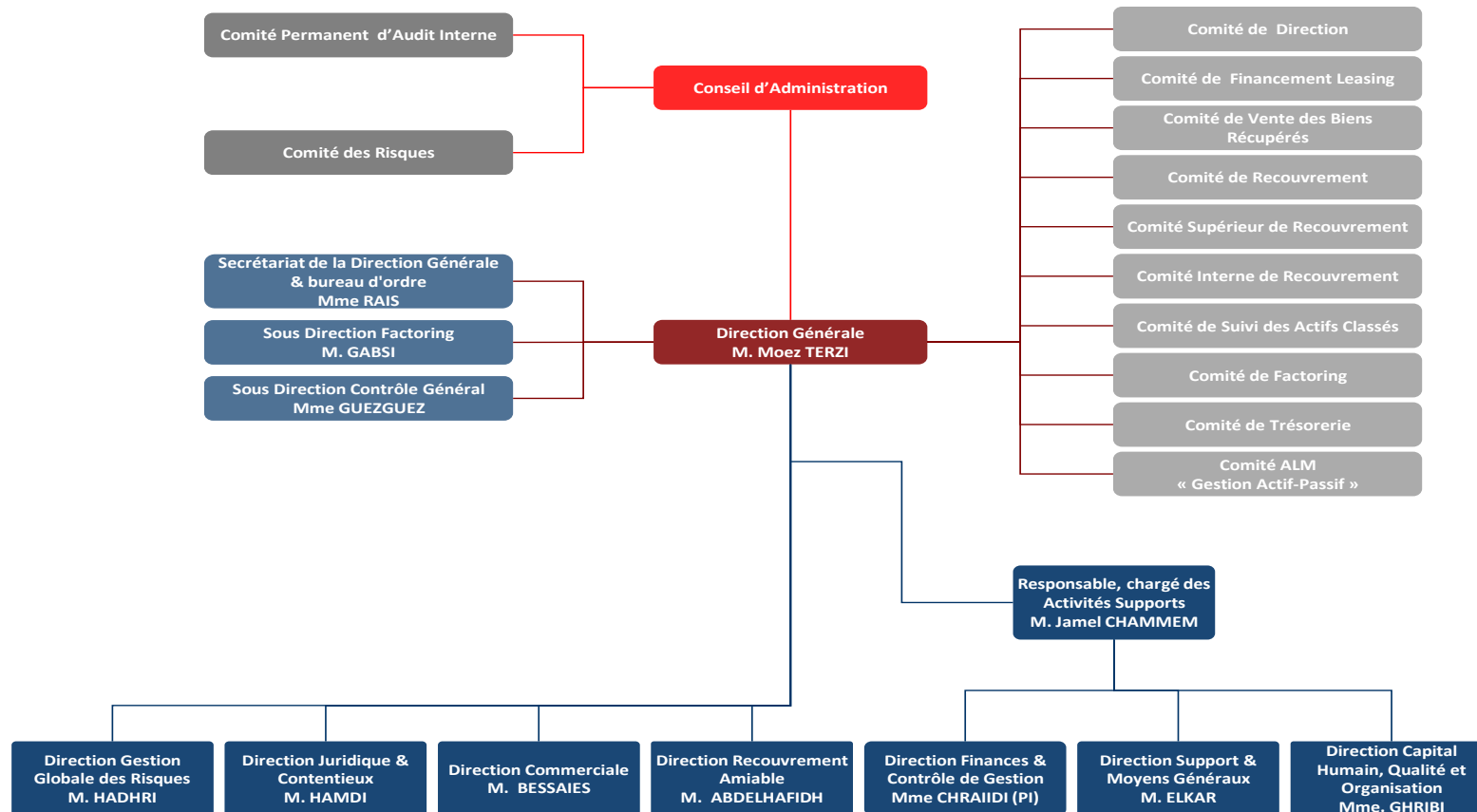
- Préserver et améliorer la compétitivité de l'entreprise ;
- Favoriser la synergie avec les structures d'Attijari bank, l'actionnaire de référence de la société, et particulièrement avec le réseau afin de développer l'activité commerciale ;
- Optimiser le rapport coût/rendement des opérations d'Attijari Leasing ;
- Limiter la progression des charges d'exploitation ;
- Améliorer la qualification et l'efficacité de l'équipe par la formation continue et le recrutement de cadre compétent d'une part et la réorganisation de l'entreprise d'autre part ;
- Assurer l'adhésion du personnel d'Attijari Leasing aux normes du Groupe Attijari bank, respecter le code de déontologie du Groupe ;
- Améliorer la qualité de prestations de la Société.

V.2 ORGANIGRAMME FONCTIONNEL ET GOUVERNANCE D'ATTIJARI LEASING

V.2.1 Organigramme fonctionnel d'Attijari Leasing

L'organigramme fonctionnel actuel d'Attijari Leasing, se présente comme suit :

Organigramme fonctionnel



V.2.2 Gouvernance

a) Conseil d'Administration

L'AGO du 25/04/2019 a nommé les administrateurs composant le Conseil d'administration de la société pour un mandat de trois ans 2019-2021, que les fonctions au sein du Conseil d'Administration, la désignation des membres des comités risque et d'audit et renouvellement mandat DG ont été fixés lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 16 mai 2019, ainsi sa composition est comme suit :

- M. Khaled Ben JEMAA : Président ;
- ATTIJARI BANK représentée par :
 - ✓ M. Said SEBTI : Administrateur ;
 - ✓ M. Kamel HABBACHI : Administrateur ;
 - ✓ M. Mohsen BOUZID : Administrateur.
- M. Mongi TRIMECH : Administrateur, représentant des petits porteurs ;
- M. Moez El GHALI : Administrateur indépendant ;
- M. Lassaad M'ZAH: Administrateur indépendant.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale et peuvent être pris parmi ou en dehors des actionnaires.

Conformément à l'article 23 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social et à son administration.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction de la société moyennant une délégation de pouvoirs accordés par le Conseil.

i) Comité d'Audit Interne

Le Comité d'Audit Interne est chargé de :

- Vérifier les informations et apprécier la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Examiner les insuffisances du système de contrôle interne et prendre les mesures qui corrigent ces insuffisances ;
- Contrôler et coordonner les activités des structures chargées du contrôle et donner son avis au Conseil d'Administration sur la désignation des responsables de l'Audit Interne et du Contrôle de la conformité ;
- Proposer la nomination des Commissaires Aux Comptes et des Auditeurs Externes et formuler des remarques sur leurs programmes et les résultats de leurs contrôles ;
- Veiller à ce que la structure d'Audit Interne soit dotée de moyens humains et logistiques pour s'acquitter efficacement de sa mission.

Créé en 2009, le Comité d'Audit Interne est composé, selon le Conseil d'Administration du **16/05/2019**, comme suit :

- Président : M. Lassaad M'ZAH;
- Membres : M. Mohsen BOUZID, M. Mongi TRIMECH ;
- Invités permanents :
 - ✓ M.Elyes MAATIK : Expert-comptable et conseiller du groupe Khaled BEN JEMAA ;
 - ✓ M. Karim ZAHIDI : Audit général d'Attijari bank ;
 - ✓ M. Mohamed MOUSSA : Pôle finance Attijari bank.

L'AGO du **25/04/2019** a fixé la rémunération de ce comité, au titre de l'exercice 2019, à 15 000 dinars nets.

ii) Comité des Risques

Créé en 2013, le Comité des Risques est composé, selon le Conseil d'Administration du **16/05/2019**, comme suit :

- Président : M. Moez EL GHALI ;
- Membres : M. Kamel HABBACHI et M. Khaled BEN JEMAA.
- Invité permanent : M. Khaled HATTAB, membre représentant le département de la Gestion Globale des Risques d'Attijari bank ;
- Le secrétariat du comité est assuré par M. Radhouane EL HADHRI, Directeur du département de la Gestion Globale des Risques d'Attijari Leasing.

L'AGO du **25/04/2019** a fixé la rémunération de ce comité, au titre de l'exercice 2019, à 15 000 dinars nets.

b) Direction Générale

La Direction générale est assurée par M. Moez TERZI, il a été reconduit dans ses fonctions par le conseil d'administration du **16/05/2019** pour un nouveau mandat de 3 ans commençant en 2019 et se terminant au premier conseil qui se tiendra en 2022 après l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice de 2021.

La Direction Générale a pour mission principale :

- La réalisation de la stratégie et la politique générale de l'entreprise ;
- L'optimisation d'utilisation des ressources pour atteindre les objectifs arrêtés par le Conseil d'Administration ;
- La réalisation du processus adéquat lui permettant l'identification, la mesure et le contrôle des risques encourus et la surveillance de l'efficacité du système de contrôle interne mis en place.

Pour l'accomplissement de sa mission, la Direction Générale est assistée par les comités suivants :

i) Comité de Direction

Le Comité de Direction est composé du Directeur Général, du Directeur Commercial, du Directeur Juridique et Contentieux, du Directeur Financier, du Directeur Gestion Globale des Risques, du Directeur Support et Moyens Généraux, du Responsable Recouvrement Amiable, du Responsable Capital Humain, du Directeur chargé des Activités Support et du Responsable Contrôle Général.

Le comité de direction est un organe d'échange et de concertation qui assiste le directeur général dans le pilotage de la performance globale d'Attijari leasing et la mise en œuvre de la stratégie décidée par le conseil d'administration.

ii) Comité de Financement Leasing

Le Comité de Financement Leasing est composé du Directeur Général, du Directeur Commercial et du Directeur Gestion Globale des Risques.

Ce comité a pour mission de statuer sur les demandes de financement relatif aux relations dont l'engagement net est inférieur ou égal à 500 mDT (y compris la demande en cours), pour un financement leasing mobilier de matériels spécifiques ou immobilier.

iii) Comité de ventes des biens récupérés

Le Comité de ventes des biens récupérés est composé du Directeur Général, du Directeur chargé des Activités Supports, du responsable vente matériels, du Directeur juridique et contentieux, du Directeur Commercial et du Directeur Supports et Moyens Généraux.

Ce comité de vente a pour objet de statuer sur la décision de la vente des biens récupérés ainsi que le mode de règlement et ce en fonction de la meilleure offre proposée et de la valeur du bien à vendre selon l'expertise effectuée par un expert agréé.

iv) Comité de Recouvrement

Le Comité de Recouvrement est composé du Directeur Général, du Directeur Juridique et Contentieux, le back office contentieux, des chargés d'exécution, du responsable engagement, du responsable suivi judiciaire et assurances et du responsable précontentieux.

Ce comité a pour mission de statuer pour examen détaillé des principaux dossiers du portefeuille contentieux, vérifier les prévisions des dossiers objet de glissement, discuter des relations et des objectifs à atteindre.

v) Comité supérieur de Recouvrement

Le Comité supérieur de recouvrement est composé du Directeur Général, Directeur du pôle RJ et CD Attijari banque, Le directeur juridique et contentieux ou son adjoint et des chargés du dossier.

Ce comité a pour mission de statuer pour la prise de position concernant les dossiers nécessitant une décision importante tels que les dossiers de radiation de créances, d'abandon ou d'abattement pour solde de tout compte.

vi) Comité interne de recouvrement

Le Comité Interne de Recouvrement est composé du Directeur Général, du Directeur Juridique et Contentieux, du Directeur Adjoint Juridique et Contentieux, du Back Office Contentieux, des Chargés d'Exécution, du Responsable Engagement, du Responsable Suivi Judiciaire et Assurances et du Responsable Précontentieux.

Ce comité a pour mission de :

- Statuer sur l'examen détaillé des principaux dossiers du portefeuille contentieux ;
- Vérifier les prévisions des dossiers objet de glissement ;
- Discuter des réalisations et des objectifs à atteindre.

vii) Comité de Suivi des Actifs classés

Le Comité de suivi des actifs composé du Directeur général, du Directeur de la GGR Attijari banque, du Directeur du pôle RJ et CD Attijari banque, du Directeur chargé des Activités Supports, du Directeur risque Attijari Leasing, du Directeur juridique et contentieux, du Responsable recouvrement amiable et du Responsable de la classification.

Le comité de suivi des actifs classés est une instance interne de décision qui a pour mission la discussion des prévisions annuelles de recouvrement amiable et contentieux, examen et discussions de la répartition du portefeuille des créances classées entre les unités du recouvrement, suivi des réalisations et des prévisions de recouvrement, validation de l'ajustement de classes proposé par les unités du recouvrement, élaboration d'un point de situation mensuelle sur les actifs classés de la société.

viii) Comité de Factoring

Le Comité de Factoring est composé du Directeur Général, du responsable factoring et du chargé d'unité d'exploitation des remises.

Ce comité a pour mission de statuer sur les remises de créances des adhérents (client de factoring), les demandes des autorisations des acheteurs (tiré de l'adhérent).

ix) Comité de Trésorerie

Le Comité de Trésorerie est composé du Directeur Général, du Directeur chargé des Activités Supports, du Directeur Finance et contrôle de Gestion, du Responsable de trésorerie.

Ce comité a pour mission de statuer sur l'évaluation des réalisations en matière de trésorerie, les prévisions des périodes à venir (à 30 jours environ), les plans d'action en termes de remboursement, tirage, négociation des conditions d'emprunts, nouvelles demandes d'emprunt, de placement, de rachat. Proposition de mise en place, d'ajustement ou d'actualisation de procédure, de tarification (commission, frais, etc.).

x) Comité Asset and Liability Management (ALM) « Gestion Actif-Passif »

Le Comité Asset and Liability Management (ALM) « Gestion Actif-Passif » est composé du Directeur Général, du Directeur chargé des Activités Supports, du Directeur Commercial, du Directeur Risque, du Directeur Finance et Contrôle de Gestion, du Responsable trésorerie, du Responsable du pôle Finance d'Attijari bank et du Responsable du pôle marché des capitaux (de la Banque d'Investissement) d'Attijari bank.

Ce comité se réunit une fois par trimestre et chaque fois que le besoin se fait ressentir (ou sur demande du Conseil d'Administration), a pour mission d'analyser les risques du bilan globalement dans les aspects suivants : risque de taux, risque de liquidité statique ou dynamique (tenant compte de la nouvelle production) et risque de change (pour les banques).

VI. LE SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

VI.1 LE CONTROLE INTERNE

Attijari Leasing a poursuivi en 2019 son plan de renforcement du dispositif de contrôle. Elle a, d'abord, amélioré la couverture des métiers en déployant le système de surveillance permanente dans les Process métier, à savoir commercial et recouvrement et au niveau du process vente matériel récupéré.

Un nouveau contrôleur de deuxième niveau a été désigné, et ce, pour une meilleure maîtrise des risques auxquels ces métiers sont exposés. Cela est complété par un programme de formation, au sein des différents départements, animé par la direction du Contrôle Interne.

VI.2 LA CONFORMITE REGLEMENTAIRE

Le dispositif de conformité a été renforcé sur plusieurs axes :

VI.2.1 Lutte anti-blanchiment d'argent et financement du terrorisme

Attijari Leasing a mis en place un dispositif de maîtrise des risques LAB-FT, en vue de se conformer aux réglementations en vigueur, dont :

- La mise en place d'une auto-évaluation des mesures prises pour identifier, comprendre les risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme auxquels Attijari Leasing est exposée, en tenant compte des facteurs de risques tels que le profil des clients, les pays ou les zones géographiques, les produits, les services et les transactions ou les canaux de distribution ;
- Elaboration de la cartographie des risques LAB-FT avec un plan d'action approprié ;
- Amélioration de l'efficacité opérationnelle au quotidien du dispositif à travers l'évaluation périodique par le biais des alertes et des indicateurs.

Toutefois, le rapport des Commissaires Aux Comptes destiné à la BCT relatif à l'exercice 2019 a fait relever les constats suivants :

- ✓ L'absence d'un système informatique de « profiling » et d'automatisation des alertes, qui sont traitées actuellement d'une façon manuelle ;
- ✓ Absence d'une solution de mesure de risque LAB-FT qui permet d'estimer le degré de risque auquel Attijari Leasing est exposée ;
- ✓ La société a mis en place une nouvelle fiche KYC numérique pour l'activité leasing et ce à compter du mois d'août 2018, avec des blocages permettant d'améliorer la qualité des renseignements à inclure au niveau de la fiche (Cf. note interne du 03/08/2018). Toutefois nos travaux sur un échantillon de dossiers de financement nous a permis de soulever les interrogations suivantes :
 - Pas de mention systématique sur l'identité du bénéficiaire effectif au niveau de la fiche ;
 - Absence d'information sur l'identité des actionnaires détenant 10% ou plus du capital de la société pour les personnes morales ;
- ✓ Les exigences prévues par l'article 9 de la circulaire 2017-08 notamment « Le recours à un tiers n'exonère pas l'établissement de ses responsabilités en matière d'identification du client et dans tous les cas il doit continuer à assurer les obligations mises à sa charge par le cadre légal et réglementaire régissant l'externalisation ». Lesdites exigences ne sont pas systématiquement respectées par Attijari Leasing notamment dans le cas des encaissements espèces réalisées chez les banques autres qu'Attijari Bank (en tant que société mère) ;
- ✓ L'activité factoring n'est pas couverte par le dispositif LAB/FT adopté par Attijari Leasing. Ainsi la cellule conformité ne couvre pas les contrôles LAB/FT de la branche factoring, éventuellement les contrôles sont effectués en partie par le gestionnaire responsable du département factoring et ce contrairement aux dispositions réglementaires en la matière. Nous avons noté également l'absence à l'instar de l'activité leasing d'une fiche KYC numérique intégrée sur Pro factor pour la branche factoring.

VI.2.2 Conformité réglementaire

Des nouvelles mesures de diligence ont été prises pour se conformer aux exigences réglementaires :

- La mise en place d'un arsenal de procédures internes renforçant les mesures de vigilance à l'égard des clients et des transactions notamment celles régissant le gel des avoirs des terroristes ;
- La mise à jour du manuel des procédures LAB-FT et de la politique d'entrée en relation ;
- Assistance et conseils aux différentes structures d'Attijari Leasing pour se conformer à la réglementation et aux bonnes pratiques.

Par ailleurs, Attijari Leasing considère que la formation est le pilier indispensable et garant de l'efficacité de son dispositif LAB. Dans ce cadre, le choix a été fixé sur l'accompagnement continu du personnel au sujet des vigilances nécessaires à observer à l'égard de la gestion courante des transactions et des relations. Les actions de formation et de sensibilisation ont été consolidées à tout le personnel et à distance via la plateforme e-learning.

D'autres actions de formations ciblées ont été effectuées pour se conformer aux exigences réglementaires notamment la circulaire BCT 2017-08 du 19 septembre 2017 relative au renforcement des règles de contrôle interne en matière de gestion du risque LAB-FT (Lutte Anti-

blanchiment et contre le Financement du Terrorisme) et la directive CTAF N° 2018-10 portant identification du bénéficiaire effectif.

VI.3 LE CONTROLE PERIODIQUE

L'Audit Général, en charge du Contrôle Périodique, constitue la 3^{ème} ligne de défense, et s'assure à travers ses interventions périodiques, notamment du fonctionnement des autres lignes de défense, et apporte des recommandations pour leur amélioration dans le cadre de ses travaux. Le rôle de l'Audit Général consiste principalement à :

- S'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de gouvernance, de contrôle permanent et de gestion globale des risques, et fournir son évaluation du caractère adéquat et de l'efficacité des processus mis en place pour contrôler ses activités et gérer ses risques en faisant des propositions pour améliorer leur efficacité ;
- Réaliser des contrôles périodiques sur la conformité des opérations et s'assurer que les risques encourus par chaque entité auditée sont identifiés et gérés d'une manière appropriée, et faire état des problèmes significatifs liés aux processus de contrôle et d'organisation des activités d'Attijari Leasing et de ses Agences.

L'Audit Général exerce la responsabilité du Contrôle Périodique pour l'ensemble des entités. Ses responsabilités, ses pouvoirs et son positionnement sont définis dans la Charte d'Audit qui lui confère l'indépendance nécessaire à l'exercice de ses responsabilités. Les résultats des travaux de l'Audit Général sont communiqués à la Direction Générale et au Comité d'Audit Interne. Par ailleurs, l'année 2019 a démarré par la mise en place d'une nouvelle organisation en interne aboutissant au rattachement de l'entité d'Audit Interne d' Attijari Leasing fonctionnellement à l'Audit Général ABT.

Toutefois, il convient de noter que le rapport relatif au contrôle interne de la Société établi par les Commissaires Aux Comptes a relevé que certaines activités sensibles ne sont pas couvertes par le contrôle périodique de 3^{ème} niveau.

Toutefois, le rapport des Commissaires Aux Comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2019 a révélé certaines défaillances notamment en ce qui concerne :

- ✓ L'absence d'une cartographie des risques opérationnels de non conformité ;
- ✓ Absence d'un outil de comptabilité analytique ;
- ✓ Inexistence d'un suivi et de contrôle budgétaire ;
- ✓ La société n'a pas procédé à la mise à jour de son système comptable ;
- ✓ Etablissement manuel des états financiers de la société ;
- ✓ La Société ne dispose pas d'un plan de continuité d'activité conformément aux dispositions de l'article 15 de la circulaire n°2006-19 ;
- ✓ Absence d'un système de notation interne tel que prévu par l'article 25 de la circulaire n°2006-19 de la BCT ;
- ✓ Absence d'intégration de diverses applications relatives aux processus de gestion des immobilisations, gestion de la paie et gestion de la trésorerie.

VII. SYSTEME D'INFORMATION

Le système d'information d'Attijari Leasing couvre toutes les lignes de métiers de la société :

VII.1 LE PARC INFORMATIQUE

Tout le parc serveurs d'Attijari Leasing est mis en place dans les Datacenters d'Attijari Bank tout en assurant le déploiement et intégration de solutions de haute disponibilité (cluster), virtualisation des systèmes.

Seul le serveur Proxy reste à la Salle de serveurs Attijari Leasing et joue le rôle d'un serveur de secours pour la connexion internet.

VII.2 LA CONNECTIVITE

a) Domaine

Toute l'infrastructure d'Attijari Leasing est sous le contrôle du domaine d'Attijari Bank nommé « Bank-sud ».

Les utilisateurs, les postes de travail ainsi que les serveurs sont connectés au domaine principal « Bank-sud » sous forme d'une unité d'organisation nommée « Filiale Leasing ».

b) Attijari Leasing – Banque Centrale

Attijari Leasing est reliée à la Banque Centrale à travers une liaison FRAME RELAY via un poste de travail ayant une adresse IP Statique : 10.2.41.2.

c) Attijari Leasing – Attijari Bank

Attijari Leasing est reliée à Attijari Bank à travers une liaison Fibre Optique à haut débit.

d) Attijari Leasing : Siège – Agences

Attijari Leasing est reliée avec ses agences par routage du réseau Attijari Bank via des liaisons MPLS ou SDSL.

e) Attijari Leasing – Local

Un serveur DHCP attribue automatiquement les adresses IP des postes de travail au sein du siège d'Attijari Leasing.

f) Attijari Leasing – Internet

Attijari Bank prend en charge la connexion internet d'Attijari Leasing à travers des comptes Websense.

g) Attijari Leasing – Téléphone

Attijari Leasing possède 2 types de liaisons téléphoniques :

- Liaison RTC chez TUNISIE TELECOM pour la réception des appels ;
- Liaison VOIP chez ORANGE pour l'émission et la réception des appels.

VII.3 LA SECURITE DU MATERIEL

Attijari Leasing assure la sécurité matérielle du parc informatique en respectant les normes de sécurité dans ses salles des serveurs à travers :

- Des détecteurs d'incendie ;
- Des onduleurs ;
- Un système d'aération ;
- Un système de basculement des climatiseurs qui assure leurs fonctionnements sans arrêts.

VII.4 LES LOGICIELS

a) Environnement du travail

Attijari Leasing a opté pour l'environnement MICROSOFT mis en place par la société ADVANCIA.

Le système d'information d'Attijari Leasing se compose comme suit :

- 107 postes de travail qui fonctionnent avec MICROSOFT WINDOWS SEVEN ;
- 2 poste de travail qui fonctionne avec MICROSOFT WINDOWS 10 ;
- 8 serveurs qui fonctionnent avec MICROSOFT WINDOWS SERVER 2008 R2 ;

Pour les applications bureautiques, tous les postes de travail utilisent le pack bureautique MICROSOFT OFFICE 2007.

b) Applications métiers

Dans le cadre de son exploitation, Attijari Leasing utilise les applications suivantes :

Application	Outil de développement	Base de données	Observations
Prolease	WinDev	SQL server	Solution de traitement des opérations de leasing
Profactor	WinDev	SQL server	Solution de traitement des opérations de factoring
Wcompta	WinDev	SQL server	Solution de traitement des opérations comptables

Etant donné que l'activité principale d'Attijari Leasing est le crédit-bail, l'application la plus utilisée par le personnel est « Prolease ».

Prolease est un progiciel dédié exclusivement aux sociétés de leasing. Il est constitué de modules fonctionnels indépendants, organisés autour d'une base de données relationnelle unique destinée à la gestion globale des opérations de leasing.

c) Solutions internes d'Attijari Leasing

Afin d'améliorer la qualité du système d'information, Attijari Leasing utilise les applications suivantes :

MICROSOFT SHAREPOINT

La plateforme SHAREPOINT est un site web représentant un espace de stockage centralisé pour les documents et les informations.

Cette plateforme permet aux utilisateurs d'effectuer les tâches suivantes :

- ✓ Consulter les différents communiqués de la société (Notes de service, notes d'information, etc.) ;
- ✓ Coordonner des projets, des calendriers et des agendas ;
- ✓ Echanger des idées et revoir des documents ou des propositions ;
- ✓ Partager des documents ou des informations au sein de la société.

SERVICE HELP DESK

Le service Help Desk est un site web local qui aide à organiser et suivre les demandes ou les réclamations fournies par le personnel au niveau du support technique, physique ou logistique.

d) Sécurité logiciel

ANTIVIRUS

Pour la protection contre les virus et les logiciels malveillants, Attijari Leasing exploite l'antivirus SYMANTEC END POINT utilisé aussi par Attijari Bank suivant une politique de mise à jour centralisée.

DONNEES

Pour la protection des données, le serveur de sauvegarde prend en charge de sauvegarder les bases de données, les machines virtuelles et les applications métier grâce au logiciel SYMANTEC BACKUPEXEC suivant les politiques suivantes :

- ✓ Une sauvegarde quotidienne des journaux des bases des données ;
- ✓ Une sauvegarde hebdomadaire des bases de données SQL ;
- ✓ Une sauvegarde mensuelle des machines virtuelles ;
- ✓ Une sauvegarde instantanée lors de chaque mise à jour de l'application métier.

RESEAUX

Un Pare-feu CISCO ASA 5510 est implémenté dans le réseau d'Attijari Leasing pour empêcher toute intrusion. L'équipe de sécurité réseau d'Attijari Leasing prend en charge le monitoring du réseau.

VIII. POLITIQUE SOCIALE ET EFFECTIFS DE LA SOCIETE

VIII.1 POLITIQUE DE RECRUTEMENT

Depuis sa restructuration en 2008, Attijari Leasing a entrepris un important programme de transformation et de renforcement de son réseau. Ceci a nécessité la mise en place d'un plan de recrutement qui a permis d'intégrer, entre 2008 et 2019, 55 employés.

VIII.2 POLITIQUE DE FORMATION

La société continue à faire participer son personnel aux actions de formation à chaque fois que le besoin se fait sentir ou les thèmes proposés par les cabinets de formation répondent aux attentes de la société en matière de leasing surtout pour les aspects gestion des risques, fiscalité, audit, analyse financière, etc.

Les actions de formations effectuées en 2019 sont au nombre de 23 et auxquelles 125 participants ont en bénéficié durant l'année 2019.

VIII.3 POLITIQUE D'INTERESSEMENT

L'exercice 2010 a été marqué par le lancement de plusieurs challenges et l'attribution de primes de performance indexées sur les objectifs visant la motivation des collaborateurs d'Attijari Leasing.

Attijari Leasing a continué en 2019 son action de motivation de son personnel lancée en 2010 et a attribué des primes à ses commerciaux en fonction de leurs performances.

VIII.4 EVOLUTION DES EFFECTIFS

VIII.4.1 Structure des effectifs par catégorie socioprofessionnelle

Catégorie	2017	2018	2019	Var.18/17 en %	Var.19/18 en %
Cadres	81	95	92	17,3%	(3,2%)
Exécution	11	10	11	(9,1%)	10,0%
Stagiaires	13	4	3	(69,2%)	(25,0%)
Total	105	109	106	3,8%	(2,8%)

En 2019, l'évolution de l'effectif d'Attijari Leasing s'est caractérisée notamment par la hausse de l'effectif d'encadrement.

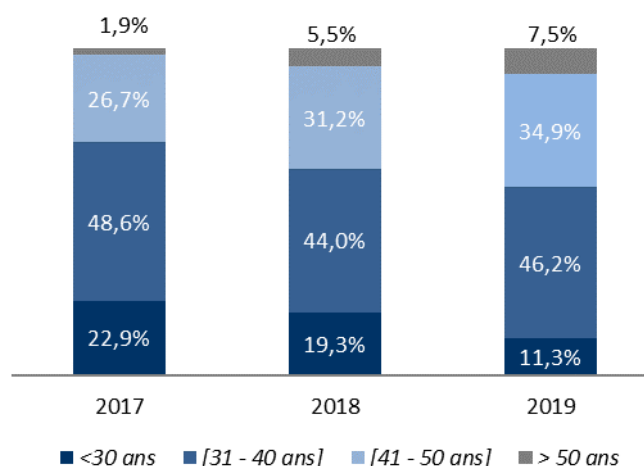
Année	2017	2018	2019
Taux d'encadrement ⁵	77,1%	87,2%	86,8%

Comme l'illustre le tableau ci-dessus, le taux d'encadrement s'établit à 86,8% en 2019 contre 87,2% en 2018.

VIII.4.2 Structure des effectifs par tranche d'âge et par sexe

La répartition de l'effectif d'Attijari Leasing, sur les trois derniers exercices, par tranche d'âge se décline de la manière suivante :

Répartition de l'effectif par tranche d'âge

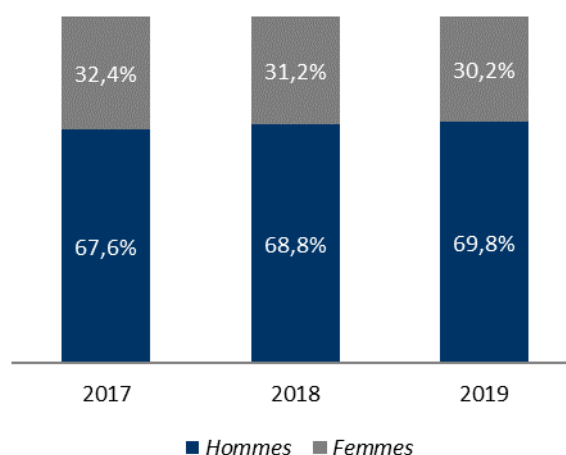


Source : Attijari Leasing

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, en 2019, les moins de 40 ans représentent 57,5% de l'effectif global d'Attijari Leasing.

La répartition de l'effectif d'Attijari Leasing, sur les trois derniers exercices, par sexe se décline comme suit :

Répartition de l'effectif par sexe



Source : Attijari Leasing

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, les femmes représentent 30,2% de l'effectif total d'Attijari Leasing en 2019. Cette présence renseigne sur l'importance accordée à la mixité au sein de la Société.

⁵ Taux d'encadrement : le rapport entre le nombre de cadres d'une part et l'effectif total d'autre part.

VIII.4.3 Turnover

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des départs et des recrutements enregistrés par Attijari Leasing au cours des trois derniers exercices :

Turnover	2017	2018	2019
Recrutements ⁶ (1)	5	0	0
Départs (2)	3	2	1
Solde (1) – (2)	2	-2	-1

Il est à noter que le rapport relatif au contrôle interne de la Société établi par les Commissaires Aux Comptes a relevé que la Société n'établit pas de bilan social.

IX. FACTEURS DE RISQUE ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE D'ATTIJARI LEASING

En tant qu'établissement financier, Attijari Leasing est confrontée aux risques suivants :

IX.1 LE RISQUE DE TAUX

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 en date du 28/11/2006, le risque global de taux est défini comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

Pour Attijari Leasing, ces risques de taux global se manifestent principalement dans les cas suivants :

- L'augmentation du taux de refinancement sur le marché en défaveur de la société dont la structure des taux est fixe, c'est un risque couru ;
- Pour tous le secteur de leasing; ce risque sera atténué par le recours à des refinancements à taux fixe (emprunts obligataires et/ ou bancaires) ;
- La diminution de la marge est due à la concurrence et au nombre élevé des sociétés de leasing opérant sur le marché.

Pour faire face à ces risques, Attijari Leasing a cherché à diversifier ses ressources de financement auprès des banques de la place ou auprès du marché financier tant à taux fixes et variables que court et moyen terme.

IX.2 LE RISQUE DE LIQUIDITE

L'article 38 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Pour faire face à ce risque et afin d'assurer convenablement le suivi des engagement d'Attijari Leasing envers ses fournisseurs de matériels de leasing et pouvoir assurer en conséquence les engagements de financement envers sa clientèle, un comité de trésorerie hebdomadaire est tenu pour le suivi des engagements de la société, d'assurer à temps la gestion des ressources nécessaires au financement afin d'éviter tout risque de taux ou de liquidité et d'honorer dans les délais ses engagements.

Ces deux premiers risques de taux et de liquidité sont suivis au niveau du comité ALM de la société dont la composition et les attributions sont décrites ci-dessus.

IX.3 LE RISQUE DE SOLVABILITE

Attijari Leasing suit d'une manière préventive et rapprochée son exposition par rapport à ses limites réglementaires. En effet, ces ratios sont dans les normes réglementaires :

⁶ Ne tenant pas compte des détachés d'Attijari bank

En %	31/12/2018	31/12/2019
RATIO DE SOLVABILITE (RS)	11,97%	12,99%
RATIO TIER 1 (RT1)	7,84%	8,47%

IX.4 LE RISQUE DE CONTREPARTIE (OU DE CREDIT) ET NOTATION INTERNE

Ce risque résulte de la défaillance des clients à la suite d'une évolution défavorable de la conjoncture économique. Pour se prémunir contre ce risque, Attijari Leasing a renforcé ses structures fin 2008 par la mise en place d'un département de gestion des risques.

Ce département est chargé de l'analyse des risques, de s'assurer de l'adéquation des demandes de financement par rapport aux besoins des clients, à leur capacité de remboursement et compte tenu de l'environnement économique dans lequel opère le client.

Attijari Leasing ne traite qu'avec les contreparties, personnes physiques ou morales, bénéficiant d'une bonne réputation, et exerçant des activités licites et jugées honorables. Les équipes commerciales sont responsables pour recueillir les informations pertinentes sur la clientèle, en excluant la clientèle qui serait répertoriée dans les bases négatives (interdits de comptes/ chèquiers, contentieux, terrorisme, lutte anti-blanchiment, etc.). Si une contrepartie n'honore pas sa signature auprès d'Attijari Leasing ou du système bancaire, elle ne peut plus prétendre à de nouvelles attributions de crédit auprès d'Attijari Leasing sauf en cas de leur régularisation rapide.

Si un règlement amiable se traduit par un abandon de créances en principal ou en intérêt, après accord par l'instance habilitée formellement, la contrepartie (Groupe ou individuelle) ne peut plus prétendre à des concours auprès d'Attijari Leasing, sauf décision contraire et formelle du Comité habilité.

Les directions commerciales doivent également s'assurer de la bonne origine et du caractère licite des ressources de la clientèle.

Les garanties et sûretés sont exigées en tant qu'atténuateur du risque de contrepartie. Elles sont prises en compte pour leur valeur économique et font l'objet d'actualisation périodique. Le processus d'octroi des prêts est basé sur des limites de financements.

Le processus d'octroi des prêts est basé sur des limites de financements par opération et du niveau d'engagement au niveau d'Attijari Leasing (révisables périodiquement).

L'année 2019 a été marquée aussi par la mise en place de l'outil de notation interne de contrepartie « ANADEFI » à l'instar de la maison mère. Cette notation permettra à Attijari Leasing d'être en conformité avec les exigences réglementaires et servira pour l'application des normes IFRS 9 dans l'établissement des bilans consolidés du groupe Attijari bank pour l'année 2020.

IX.5 LE RISQUE DE MARCHÉ

L'article 31 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 définit le risque de marché, comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter de la fluctuation des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur ou des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

Attijari Leasing n'est pas exposé au risque de change, dans la mesure où ses avoirs et engagements sont contractés et libellés en Dinars tunisiens.

IX.6 LE RISQUE DE REGLEMENT

Selon l'article 42 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2006-19, le risque de règlement s'entend comme étant le risque de survenance au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus lorsque ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

Attijari Leasing gère ce risque en deux phases :

- 1ère phase : au niveau de la direction du recouvrement amiable et ce, par le suivi et les actions de recouvrement des impayés inférieurs à 90 jours.
- 2ème phase : au niveau de la direction juridique et contentieux et ce, par le suivi et les actions judiciaires de recouvrement des impayés supérieurs à 90 jours.

Le Comité de Recouvrement se réunit régulièrement et se charge de la coordination et du suivi des résultats des actions.

IX.7 LE RISQUE SOCIAL

Une notification de redressement social subi en 2020 suite à un contrôle mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport. En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la société «Attijari Leasing» a constaté les provisions jugées nécessaires.

IX.8 LE RISQUE LIE A LA DETERIORATION DU RATIO DE COUVERTURE DES ENGAGEMENTS PAR LES PROVISIONS ET LES AGIOS RESERVES

La baisse considérable du ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés par rapport au 31/12/2019 est d'autant plus grave que les risques de défaillance des clients sont de plus en plus accrus en raison de la crise économique ayant touché le pays (COVID-19).

Dans ce cadre, et dans le contexte de l'entrée en vigueur envisagée du référentiel comptable IFRS en Tunisie à partir du 1er janvier 2021, les études d'impact de l'adoption des IFRS de par le monde indiquent que l'introduction desdites normes et les ajustements opérés dans ce sens ont eu un impact négatif sur les fonds propres des sociétés du secteur financier (IFRS 9).

IX.9 LE RISQUE OPERATIONNEL

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2006-19 du 28/11/2006 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de carences ou défaillances attribuables à la conception, l'organisation et à la mise en œuvre des procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

Le dispositif de maîtrise du risque opérationnel s'appuie sur 3 éléments majeurs :

- La cartographie des risques opérationnels avérés et potentiels ;
- Le recensement des incidents avérés ;
- Les indicateurs de suivi des risques opérationnels.

L'activité gestion globale des risques d'Attijari Leasing a été consolidée par le lancement du projet de suivi des risques opérationnels au cours de l'année 2019. En effet, ce projet nous a permis d'établir une cartographie des différents risques opérationnels de la Société et de mettre en place un outil de suivi permettant la remontée des incidents et leurs traitements selon les approches et les standards du groupe Attijari bank.

Le projet a été axé sur :

- L'identification des risques affectés aux activités ;

- L'évaluation du Risque Brut ;
- L'appréciation des contrôles mis en place ;
- L'évaluation du Risque Résiduel.

Le suivi ainsi que les plans d'actions résultant de ce projet et destinés à contenir les risques identifiés et répertoriés sont encours de mise en place.

L'examen du rapport du contrôle interne relatif à l'exercice 2019 a fait relever que la Société ne dispose pas d'un dispositif de gestion du risque opérationnel conformément aux règles de bonnes pratiques et aux dispositions de la circulaire 2006-19.

IX.10 LE RISQUE DE GOUVERNANCE

L'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 prévoient que toute convention conclue directement ou par personne interposée entre la société, d'une part, et une autre société disposant de dirigeant commun d'autre part, est soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration. Or, Attijari Leasing, a obtenu l'accord pour la convention conclue avec Attijari Finances en date du 18 mai 2019 à posteriori. En effet, ladite convention a été autorisée et mentionnée au niveau de l'assemblée générale ordinaire.

A ce titre, la Société s'engage à se conformer à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

X. DEPENDANCE D'ATTIJARI LEASING

La dépendance d'Attijari Leasing s'apprécie principalement par le niveau de respect des règles prudentielles prévues par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 2018-06 du 05 juin 2018.

X.1.1 Application de l'article 50

En vertu de l'article 50 de la circulaire susmentionnée, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

3 fois les fonds propres nets de la société, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets ;

- Au 31/12/2019, le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets s'élève à 6 608 008 DT, soit **9,02%** des fonds propres nets et donc n'excède pas la limite de 3 fois desdits fonds propres, **d'où respect de cette condition.**

1,5 fois les fonds propres nets de la société pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

- Au 31/12/2019, aucune relation ne dispose d'un engagement dépassant 15% des fonds propres nets de la société, **d'où respect de cette condition.**

X.1.2 Application de l'article 51

En vertu de l'article 51 de la circulaire susmentionnée, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de la société.

- Au 31/12/2019, aucune relation ne présente un engagement supérieur à 25% des fonds propres, **d'où respect de cette condition.**

X.1.3 Application de l'article 52

En vertu de l'article 52 de la circulaire susmentionnée, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement financier au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du

11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement financier.

- Au 31/12/2019, le total des risques encourus s'élève à **7 795 198 DT**, soit **10,64%** des fonds propres nets de la société, **d'où respect de cet article 52.**

X.1.4 Application de l'article 9

Conformément à l'article 9 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 Juin 2018, les fonds propres nets de la société doivent représenter en permanence au moins 10% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter en permanence au moins 7% des risques encourus pondérés.

- Au 31/12/2019, le montant des fonds propres nets d'Attijari Leasing s'élève à **73 258 997 DT** et le montant des fonds propres nets de base s'élève à **47 805 450 DT** à la même date. Le montant des risques encourus pondérés s'élève à **564 087 128 DT** et le montant du risque opérationnel s'élève à **35 883 586 DT**.
- Ainsi et au 31/12/2019, les fonds propres nets de la société représentent **12,99%** des risques encourus pondérés et le ratio de couverture des risques par les fonds propres nets de base s'élève à la même date à **8,47%**, **d'où respect de cette condition.**

XI. LITIGES ET ARBITRAGES

Aucun litige ou arbitrage n'a été constaté par Attijari Leasing en dehors des contentieux inhérents à l'activité de leasing.

XII. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Attijari Leasing prévoit des investissements de maintien et de renouvellement de ses immobilisations conformément au tableau qui suit :

En mDT	2019 ^R	2020 ^P	2021 ^P	2022 ^P	2023 ^P	2024 ^P
Construction	44	0	0	0	0	0
<i>Taux de croissance</i>	<i>n.s</i>	<i>(100,0%)</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>
Matériel roulant	0	0	0	0	0	0
<i>Taux de croissance</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>
Matériel de bureaux	12	100	100	100	0	0
<i>Taux de croissance</i>	<i>n.s</i>	<i>>100,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>(100,0%)</i>	<i>n.s</i>
AAI	105	100	100	100	0	0
<i>Taux de croissance</i>	<i>n.s</i>	<i>(4,3%)</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>(100,0%)</i>	<i>n.s</i>
Matériel et log Informatique	171	100	100	100	0	0
<i>Taux de croissance</i>	<i>n.s</i>	<i>(41,4%)</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>(100,0%)</i>	<i>n.s</i>
Autres	0	0	0	0	0	0
<i>Taux de croissance</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>	<i>n.s</i>
Total Investissements Propres	332	300	300	300	0	0
<i>Taux de croissance</i>	<i>n.s</i>	<i>(9,5%)</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>(100,0%)</i>	<i>n.s</i>

R= Réalisé

P= Prévisionnel

n.s= Non significatif

XIII. ANALYSE SWOT

FORCES	FAIBLESSES
- Personnel jouissant d'une bonne expérience en front (commercial / recouvrement) et back-office ; - Un taux d'encadrement élevé et un climat social relativement bon ; - Appartenance à un groupe de renommée internationale dans le domaine bancaire et de la Finance en Général : le groupe marocain Attijari wafabank ; - Développement de la digitalisation commerciale ainsi que d'autres services offerts à la clientèle pour se différencier et agir sur les délais.	- Plusieurs projets organisationnels d'améliorations en cours à gérer ; - Communication et marketing.
OPPORTUNITES	MENACES
- Une réorganisation en interne permettant de respecter la réglementation en vigueur et d'améliorer la qualité du portefeuille ; - Répercussion de l'augmentation des coûts par une révision à la hausse des taux de sortie des contrats de leasing ; - Mise en place de la variabilité des taux pour limiter les effets de variation du TMM en amont ; - Les taux excessifs semestriels de l'activité leasing et factoring ont augmenté permettant une augmentation des taux de sorties et de la marge en conséquence ; - Recherche d'autres niches (ou secteurs d'activités) de développement de l'activité en priorisant la rentabilité plutôt que le volume.	- Augmentation généralisée des prix du matériel roulant suite aux dévaluations successives du prix du dinar tunisien par rapport aux monnaies étrangères : Euro et Dollar ; - Des difficultés rencontrées par certains secteurs économiques traditionnels consommateur du produit leasing en volume d'activités: BTP / transport ; - Augmentation des taux de sortie pour les contrats de leasing et réduction du marché de leasing traditionnel ; - Une concurrence de plus en plus importante de la part des banques pour le produit leasing ; - Une réglementation externe de plus en plus contraignante : Fiches KYC et réglementation LAB/FT, notations client, bénéficiaire effectif, etc.

XIV. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

La politique de croissance d'Attijari Leasing pour les années à venir sera basée sur le développement de la Société à un rythme soutenu avec une meilleure maîtrise du risque qui tient compte notamment de la conjoncture économique du pays et les retombées de la crise sanitaire liée au COVID-19 et ce, en matière de nouveaux investissements ou de disponibilité des ressources de financement.

En effet, la stratégie adoptée par la société s'articule autour des axes suivants :

- Une meilleure orientation en matière de financement leasing quant à la sélection d'une clientèle diversifiée, présentant une assise financière équilibrée et dont les projets de financement envisagés pouvant assurer une rentabilité acceptable ;
- Renforcer la synergie avec le groupe Attijari bank à tous les niveaux et ce, tant au niveau commercial, risque, recouvrement, contrôle et audit des opérations que maîtrise des coûts en général et recherche continue d'amélioration de la rentabilité globale de la société ;
- Le maintien d'une action vigoureuse de recouvrement du portefeuille afin :
 - ✓ D'assurer une meilleure gestion du risque client en développant une meilleure réactivité du recouvrement amiable ;
 - ✓ D'améliorer le rendement du portefeuille des créances classées par des actions de recouvrement ciblées.

Cette stratégie vise à diminuer le ratio des créances douteuses et litigieuses et se conformer aux normes exigées par la Banque Centrale de Tunisie.

Attijari Leasing vise à consolider sa présence sur le marché tunisien en augmentant sa part de marché et en améliorant sa capacité bénéficiaire et ce en réalisant ses objectifs tels qu'avancés dans les états prévisionnels.

Le déclenchement de la crise sanitaire de grande ampleur liée à la propagation de la pandémie du COVID-19 dans le monde entier a eu des répercussions négatives qui sont de nature à ralentir le régime de la croissance économique et accentuer les pressions sur les différents marchés monétaires et financiers.

Suite à la propagation de la pandémie COVID-19 en Tunisie, plusieurs mesures ont été prises par le gouvernement et l'autorité monétaire (BCT) pour apporter des mesures de soutien socio-économiques et appuyer les efforts des entreprises, professionnels et particuliers dans la lutte contre cette pandémie.

En réponse aux retombées négatives de la crise, la circulaire BCT 2020-06 du 19 mars 2020 a institué pour les sociétés de leasing, les règles appropriées pour reporter les échéances de loyers leasing pour la période allant du 01/03/2020 au 30/09/2020 et ce, sur demande des clients le souhaitant et respectant certaines règles par rapport à leur classement fin décembre 2019.

Dans ce contexte si particulier caractérisé par une très grande incertitude, un ensemble de mesures d'ordre sanitaire à caractère préventif a été mis en œuvre à une échelle organisationnelle large par Attijari Leasing pour faire face à cette pandémie tant pour protéger son capital humain, ses clients que ses différents partenaires.

Outre ces mesures sanitaires prises et afin d'accompagner ses clients, Attijari leasing a mis en place un dispositif interne de prise en charge, de suivi et de gestion des demandes clients pour permettre l'instruction et la mise en place de leur demandes de report conformément à ladite circulaire BCT.

Il est à noter qu'Attijari Leasing a pris en compte dans l'élaboration de son Business Plan l'impact de la crise en y intégrant des hypothèses conservatrices.

Chapitre 4 PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE – RESULTATS

I. PATRIMOINE D'ATTIJARI LEASING AU 31/12/2019

I.1 CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING AU 31/12/2019

Cette rubrique s'analyse ainsi :

En DT	31/12/2019	31/12/2018
Créances de leasing	489 250 518	533 579 138
Impayés	40 545 101	36 808 437
Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 249
Intérêts échus et différés	(2 522 917)	(2 577 418)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 360 016	857 795
Créances radiées	434 846	434 846
Total brut	529 111 813	569 147 048
Provisions pour dépréciation des encours	(12 102 833)	(11 773 796)
Provisions pour dépréciation des impayés	(19 773 919)	(18 413 078)
Provisions additionnelles	(538 131)	(311 909)
Provisions collectives	(2 150 822)	(2 150 822)
Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(168 401)
Provisions sur créances radiées	(434 846)	(434 846)
Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)
Produits réservés	(3 747 638)	(3 443 788)
Total des provisions et produits réservés	(38 960 839)	(36 740 889)
Total net	490 150 974	532 406 159

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing, durant l'exercice sont indiqués ci-après :

En DT	Valeur brute
Soldes au 31 décembre 2018	534 436 933
Additions de la période	
Investissements	205 384 438
Relocations	5 995 770
Consolidations	217 159
Retraits de la période	
Remboursement des créances échues	(234 359 142)
Remboursement anticipé de créances	(15 427 878)
Remboursement des valeurs résiduelles	(3 326)
Relocations	(5 135 257)
Radiations de créances	(498 163)
Soldes au 31 décembre 2019	490 610 534

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaille par maturité, comme suit:

En DT	31/12/2019	31/12/2018
Paielements minimaux sur contrats actifs (a)	548 880 912	597 644 955
A recevoir dans moins d'un an	220 124 623	226 889 440
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	324 853 611	367 494 789
A recevoir dans plus de 5 ans	3 902 678	3 260 726
Produits financiers non acquis (b)	83 489 424	87 055 575
A recevoir dans moins d'un an	41 647 295	41 826 672
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	41 426 172	44 903 756
A recevoir dans plus de 5 ans	415 957	325 147
Encours contrats actifs (1) = (a) - (b)	465 391 488	510 589 380
Créances en instance de mise en force (2)	1 360 016	857 795
Créances échues (3)	917 102	716 438
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	687 276	852 431
Contrats suspendus (contentieux) (5)	22 254 652	21 420 890
Encours global : (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	490 610 535	534 436 933

Analyse par secteur d'activité

En DT	31/12/2019	31/12/2018
Bâtiment et travaux publics	52 709 307	77 726 278
Industrie	68 962 307	76 903 749
Tourisme	15 873 379	12 765 109
Commerces et services	285 339 083	294 745 219
Agriculture	67 726 459	72 296 578
Total	490 610 535	534 436 933

Analyse par type de matériel

En DT	31/12/2019	31/12/2018
Equipements	38 836 977	56 829 267
Matériel roulant	378 604 958	397 728 750
Matériel spécifique	40 419 453	41 239 334
Sous Total	457 861 388	495 797 351
Immobilier	32 749 147	38 639 582
Total	490 610 535	534 436 933

I.2 ACHETEURS FACTORES

Au 31 décembre 2019, le solde net de ce poste étant de 13 177 730DT contre 12 835 082DT à la clôture de l'exercice précédent, se détaille comme suit :

En DT	31/12/2019	31/12/2018
Compte des acheteurs factorés	13 269 121	12 793 332
Effets à l'encaissement	526 800	697 598
Sous Total (A)	13 795 921	13 490 931
Provisions	(564 125)	(583 693)
Agios réservés	(54 066)	(72 155)
Total des provisions	(618 191)	(655 848)
Total net	13 177 730	12 835 082
Comptes des adhérents		
Fonds de garantie	2 418 056	2 006 165
Sous Total (B)	2 418 056	2 006 165
Encours de financement des adhérents (A)-(B)	11 377 865	11 484 765

I.3 PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2019

L'analyse des immobilisations financières, se présente comme suit :

En DT	31/12/2019	31/12/2018
Titres immobilisés	176 400	176 400
Fonds communs de placements à risque (Attijari Sicar)	13 873 195	12 243 081
Total	14 049 595	12 419 481

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2019 comme suit :

En DT	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	% détention
Attijari Sicar	1 764	100	176 400	0,67%

I.4 VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2019, cette rubrique totalisant 4 360 448 DT contre 4 479 336 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

En DT	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Provisions	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Reprise / Cession	Fin de période		
Logiciels	33,3%	274 979	122 730	-	397 709	264 696	27 493	-	292 189	-	105 520
Logiciels en cours		118 024	25 830	-	143 854	-	-	-	-	-	143 854
Total des immobilisations incorporelles		393 003	148 560	-	541 562	264 696	27 493	-	292 189	-	249 374
Terrain	-	949 160	-	-	949 160	-	-	-	-	-	949 160
Construction	5,0%	4 329 042	44 234	-	4 373 276	2 066 450	218 359	-	2 284 809	-	2 088 467
Matériel de transport	20,0%	560 163	-	20 900	539 263	360 571	99 828	20 900	439 499	-	99 764
Installations générales	10,0%	931 773	104 537	-	1 036 310	561 045	52 830	-	613 875	-	442 436
Mobilier de bureau	20,0%	218 994	12 171	-	231 165	172 031	15 637	-	187 668	-	43 497
Matériel informatique	33,3%	296 870	22 168	-	319 038	230 384	36 411	-	266 795	-	52 243
Matériel de transport à statut juridique particulier	20,0%	130 482	-	-	130 482	130 481	-	-	130 481	-	0
Immobilisations hors exploitation (*)		555 509	-	-	555 509	-	-	-	-	100 000	455 509
Total des immobilisations corporelles		7 971 993	183 110	20 900	8 134 202	3 520 964	423 065	20 900	3 923 128	100 000	4 111 074
Totaux		8 364 996	331 669	20 900	8 675 765	3 785 660	450 558	20 900	4 215 316	100 000	4 360 448

(*) Au niveau de cette rubrique figurent un ensemble d'immobiliers et de terrains hors exploitation pour une valeur comptable nette de 455 509 dinars au 31/12/2019. Cet ensemble d'immobiliers et de terrains acquis dans le cadre de protocoles de recouvrement de créance et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation.

La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le temps nécessaire correspond au délai habituel et nécessaire dans le cas d'une vente d'actifs de la même nature. Ainsi, un plan de vente de ces actifs est engagé par la Direction Générale et un programme est lancé pour trouver un acheteur et finaliser ces opérations et qu'il est peu probable que des changements notables seront apportés à ce plan ou que celui-ci sera retiré.

II. PATRIMOINE D'ATTIJARI LEASING AU 30/06/2020

II.1 CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING AU 30/06/2020

Cette rubrique s'analyse ainsi :

En DT	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Créances de leasing	459 892 971	512 587 317	489 250 518
Impayés	50 730 974	42 988 992	40 545 101
Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 249	44 249
Intérêts échus et différés	(1 756 810)	(2 617 829)	(2 522 918)
Produits à recevoir	3 187 294	-	-
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 362 801	1 504 995	1 360 016
Créances radiées	434 846	434 847	434 847
Total brut	513 896 325	554 942 571	529 111 813
Provisions pour dépréciation des encours	(12 515 691)	(12 158 989)	(12 102 833)
Provisions pour dépréciation des impayés	(21 530 902)	(19 316 094)	(19 773 919)
Provisions additionnelles	(538 131)	(310 299)	(538 131)
Provisions collectives	(2 150 822)	(2 150 822)	(2 150 822)
Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(168 401)	(168 401)
Provisions pour créances radiées	(434 846)	(434 846)	(434 846)
Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)	(44 249)
Produits réservés	(4 470 370)	(3 942 438)	(3 747 638)
Total des provisions et produits réservés	(41 853 412)	(38 526 138)	(38 960 839)
Total net	472 042 913	516 416 433	490 150 974

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing, durant l'exercice sont indiqués ci-après :

En DT	Valeur brute
Solde au 31 décembre 2019	490 610 534
Additions de la période	
Investissements	70 323 941
Relocations	1 615 598
Consolidations	212 100
Retraits de la période	
Remboursement des créances échues	(93 738 372)
Remboursement anticipé de créances	(5 817 191)
Remboursement des valeurs résiduelles	(1 055)
Relocations	(1 671 297)
Radiations de créances	(278 486)
Solde au 30 juin 2020	461 255 772

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaille par maturité, comme suit:

En DT	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Paielements minimaux sur contrats actifs (a)	481 911 237	572 410 127	548 880 912
A recevoir dans moins d'un an	187 724 539	121 801 317	220 124 623
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	290 520 677	447 280 477	324 853 611
A recevoir dans plus de 5 ans	3 666 021	3 328 333	3 902 678
Produits financiers non acquis (b)	83 040 011	84 468 621	83 489 424
A recevoir dans moins d'un an	43 064 352	23 714 543	41 647 295
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	39 578 939	60 417 739	41 426 172
A recevoir dans plus de 5 ans	396 719	336 339	415 957
Encours contrats actifs (1) = (a) - (b)	398 871 226	487 941 506	465 391 488
Créances en instance de mise en force (2)	1 362 801	1 504 995	1 360 016
Créances échues (3)	985 040	786 833	917 102
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	45 721 098	1 736 086	687 276
Contrats suspendus (contentieux) (5)	14 315 607	22 122 892	22 254 652
Encours global : (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	461 255 772	514 092 312	490 610 535

Analyse par secteur d'activité

En DT	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Bâtiment et travaux publics	43 532 273	60 218 084	52 709 307
Industrie	68 765 144	70 045 909	68 962 307
Tourisme	9 672 710	10 633 306	15 873 379
Commerces et services	278 825 433	303 192 567	285 339 083
Agriculture	60 460 212	70 002 447	67 726 459
Total	461 255 772	514 092 312	490 610 535

Analyse par type de matériel

En DT	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Equipements	34 906 965	47 985 218	38 836 977
Matériel roulant	356 044 896	390 831 655	378 604 958
Matériel spécifique	37 679 866	40 129 107	40 419 453
Sous Total	428 631 727	478 945 980	457 861 388
Immobilier	32 624 045	35 146 332	32 749 147
Total	461 255 772	514 092 312	490 610 535

II.2 ACHETEURS FACTORES

Au 30 juin 2020, le solde net de ce poste étant de 12 416 034 contre 12 196 129DT au 30 juin 2019 et se détaille comme suit :

En DT	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Compte des acheteurs factorés	12 716 703	12 279 311	13 269 121
Effets à l'encaissement	551 756	534 694	526 800
Sous Total (A)	13 268 459	12 814 005	13 795 921
Provisions	(708 909)	(563 688)	(564 125)
Agios réservés	(143 515)	(54 189)	(54 066)
Total des provisions	(852 425)	(617 877)	(618 191)
Total net	12 416 034	12 196 129	13 177 730
Comptes des adhérents			
Fonds de garantie	2 451 477	2 007 662	2 418 056
Sous Total (B)	2 451 477	2 007 662	2 418 056
Encours de financement des adhérents (A)-(B)	10 816 982	10 806 343	11 377 865

II.3 PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT AU 30/06/2020

L'analyse des immobilisations financières, se présente comme suit :

En DT	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Titres immobilisés	176 400	176 400	176 400
Fonds communs de placements à risque (Attijari Sicar)	16 015 143	13 847 890	13 873 195
Total	16 191 543	14 024 290	14 049 595

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2020 comme suit :

En DT	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	% détention
Attijari Sicar	1 764	100	176 400	0,67%

II.4 VALEURS IMMOBILISEES

Au 30 juin 2020, cette rubrique totalisant 4 268 242 DT contre 4 360 448 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

En DT	Taux	Valeurs brutes				Amortissements			Provisions	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Reclassement	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période		
Logiciels	33,3%	397 709	18 588	219 026	635 322	292 189	39 800	331 989	0	303 333
Logiciels en cours		143 854	75 172	(219 026)	0	0	0	0	0	0
Total des immobilisations incorporelles		541 563	93 760	0	635 322	292 189	39 800	331 989	0	303 333
Terrain	-	949 160	0	0	949 160	0	0	0	0	949 160
Construction	5,0%	4 373 276	0	0	4 373 276	2 284 809	109 332	2 394 141	0	1 979 135
Matériel de transport	20,0%	539 263	0	0	539 263	439 499	38 188	477 687	0	61 576
Installations générales	10,0%	1 036 310	12 153	0	1 048 463	613 875	39 396	653 271	0	395 192
Mobilier de bureau	20,0%	231 165	2 606	0	233 771	187 668	7 445	195 114	0	38 657
Matériel informatique	33,3%	319 038	56 421	0	375 459	266 795	22 984	289 779	0	85 680
Matériel de transport à statut juridique particulier	20,0%	130 482	0	0	130 482	130 481	0	130 481	0	0
Immobilisations hors exploitation(*)		555 509	0	0	555 509	0	0	0	100 000	455 509
Total des immobilisations corporelles		8 134 202	71 180	0	8 205 381	3 923 128	217 345	4 140 473	100 000	3 964 909
Totaux		8 675 765	164 950	0	8 840 704	4 215 316	257 145	4 472 462	100 000	4 268 242

(*)En référence à la note 8 « Valeurs immobilisées », les immobilisations hors exploitation, constituant un ensemble d'immobiliers et de terrains pour une valeur comptable nette de 455 509 dinars au 30/06/2020, ont été acquis dans le cadre de protocoles de recouvrement de créance (saisie d'un immeuble, qui fut donné en hypothèque au nom d'Attijari leasing) et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal du cycle d'exploitation.

Il est à noter que la société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le temps nécessaire correspond au délai habituel et nécessaire dans le cas d'une vente d'actifs de la même nature. Ainsi, un plan de vente de ces actifs est engagé par la Direction Générale et un programme est lancé pour trouver un acheteur et finaliser l'opération et qu'il est peu probable que des changements notables seront apportés à ce plan ou que celui-ci sera retiré.

Il est à noter que cet immeuble ne pourra pas être comptabilisé selon la norme comptable internationale IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", étant donné que les deux conditions suivantes ne sont pas satisfaites :

- L'immeuble doit pouvoir être vendu, immédiatement, dans l'état où il se trouve ;
- Sa vente doit être hautement probable.

L'immeuble a fait l'objet d'une affaire en justice, par principe de prudence, une provision pour dépréciation d'un montant de 100 000 dinars a été comptabilisé depuis 2017, vu la lenteur des procédures judiciaires.

III. PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIERES POSTERIEURES AU 30/06/2020

En DT Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes					
		Début de période	Acquisitions	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période
Logiciels	33,3%	565 322	-	-	-	-	565 322
Mobilier de bureau	20,0%	231 320	7 000	-	-	-	238 320
Installations générales	10,0%	1 048 159	10 600	-	-	-	1 058 759
Matériel Informatique	33,3%	375 459	242	-	-	-	375 701
Constructions	5,00%	4 648 581	-	-	-	-	4 648 581
Totaux		6 868 842	17 842	0	0	0	6 886 684

IV. ETATS FINANCIERS COMPARES AU 31 DECEMBRE 2019

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2019, ne s'accommodent pas systématiquement avec les dispositions du système comptable des entreprises, notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires telles que :

- Une note sur l'état des engagements hors bilan ;
- Une note sur les valeurs immobilisées indiquant la méthode de comptabilisation des immobilisations hors exploitation et ce, conformément aux dispositions de la NC 05 relative aux immobilisations corporelles ;
- Une note sur les événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice, conformément aux dispositions de la NC 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture comportant :
 - ✓ une description de la nature de l'événement ;
 - ✓ une estimation de son incidence financière, lorsqu'il est possible de le faire, ou une déclaration indiquant qu'il est impossible de faire une telle estimation.

La société Attijari Leasing s'engage, pour l'établissement de ses états financiers individuels, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et du code des sociétés commerciales et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2020 et suivants.

IV.1 BILANS COMPARES AU 31/12/2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	NOTES	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
ACTIFS				
Caisse et Avoirs auprès des banques	4	19 468 977	6 772 669	5 466 367
Créances sur la clientèle de Leasing	5	490 150 974	532 406 159	516 282 608
Acheteurs factorés	6	13 177 730	12 835 082	14 197 411
Portefeuille de placement	7	4 780 280	15 711 550	186 340
Portefeuille d'investissement	8	14 049 595	12 419 481	10 037 930
Valeurs immobilisées	9	4 360 448	4 479 336	3 828 990
Autres actifs	10	6 761 686	8 336 122	7 519 135
TOTAL DES ACTIFS		552 749 690	592 960 399	557 518 781
PASSIFS				
Concours Bancaires	11	573	573	860 831
Dettes envers la clientèle	12	8 183 787	8 352 559	8 974 824
Comptes courants des adhérents	6	2 418 056	2 006 165	2 147 012
Emprunts et Dettes rattachées	13	444 928 340	478 489 185	439 280 484
Fournisseurs et comptes rattachés	14	41 437 948	48 024 189	52 446 324
Autres Passifs	15	3 695 264	3 965 060	3 857 297
TOTAL DES PASSIFS		500 663 968	540 837 731	507 566 772
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		27 500 000	27 500 000	27 500 000
Réserves		18 285 525	16 638 707	11 725 093
Primes d'émission		-	-	2 000 000
Résultats reportés		2 845 307	2 390 570	2 805 859
Effets des modifications comptables		-	-	(551 800)
Résultat de l'exercice		3 454 890	5 593 391	6 472 857
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	16	52 085 722	52 122 668	49 952 009
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		552 749 690	592 960 399	557 518 781

IV.2 ETATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN COMPARES AU 31/12/2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
ENGAGEMENTS DONNEES	85 076 267	76 263 352	71 778 194
Engagements de financement en faveur de la clientèle	10 792 986	10 697 376	11 545 743
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	70 531 891	62 893 472	58 245 247
Engagements de factoring	3 751 390	2 672 504	1 987 204
ENGAGEMENTS RECUS	663 371 348	706 331 338	680 815 130
Garanties reçues	22 236 663	19 184 614	18 357 138
Intérêts à échoir sur contrats actifs	83 489 424	87 055 575	83 914 068
Valeurs des biens, objet de leasing	557 645 261	600 091 149	578 543 924
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	16 000 000	3 000 000	12 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	16 000 000	3 000 000	12 000 000

IV.3 ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31/12/2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	Notes	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus de leasing	17	53 962 868	51 932 865	48 111 862
Revenus de factoring	18	2 168 748	1 811 871	1 496 904
Total des revenus		56 131 616	53 744 736	49 608 766
Autres produits d'exploitation	19	2 668 033	2 576 293	2 251 805
Total Produits d'exploitation		58 799 649	56 321 029	51 860 571
Charges financières nettes	20	(41 791 630)	(38 265 028)	(30 832 677)
Commissions encourues		(284 961)	(333 000)	(242 107)
Produits des placements	21	940 820	839 023	402 049
PRODUIT NET		17 663 878	18 562 024	21 187 836
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	22	(7 034 073)	(6 443 231)	(5 878 131)
Autres charges d'exploitation	23	(2 924 257)	(2 938 325)	(2 747 586)
Dotations aux amortissements	24	(468 932)	(461 277)	(426 605)
Total des charges d'exploitation		(10 427 262)	(9 842 833)	(9 052 322)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		7 236 616	8 719 191	12 135 514
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(3 193 739)	(1 530 268)	(2 817 926)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(135 100)	(30 371)	(248 408)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 907 777	7 158 552	9 069 180
Autres gains ordinaires	27	492 316	246 744	239 914
Autres pertes ordinaires	28	(9 110)	(1 444)	(193 782)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		4 390 984	7 403 852	9 115 312
Impôt sur les bénéfices	29	(862 191)	(1 584 154)	(2 312 148)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		3 528 793	5 819 698	6 803 164
Eléments extraordinaires	29	(73 903)	(226 307)	(330 307)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		3 454 890	5 593 391	6 472 857
Résultat par action		1,256	2,034	2,532

IV.4 ETATS DE FLUX DE TRESORERIE COMPARES AU 31/12/2019

(Montant exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	Notes	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION				
Encaissements reçus des clients	30	348 382 933	340 734 173	321 975 918
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	55 783 823	49 481 528	45 978 812
Financements des adhérents	31	(53 436 239)	(46 370 713)	(46 534 923)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(244 783 734)	(303 400 871)	(309 618 538)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(10 784 039)	(10 342 811)	(9 454 491)
Intérêts payés	34	(42 247 256)	(37 162 422)	(29 463 721)
Impôts et taxes payés	35	(14 112 796)	(7 281 012)	(4 775 511)
Autres flux de trésorerie	36	13 226 731	(14 506 928)	(330 362)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION		52 029 423	(28 849 056)	(32 222 814)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(331 669)	(1 112 119)	(300 355)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	23 800	23 728	61 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(2 500 000)	(2 500 000)	(2 000 000)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTES AUX) ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(2 807 869)	(3 588 391)	(2 239 355)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITE DE FINANCEMENT				
Encaissement suite à l'émission d'actions				4 500 000
Dividendes et autres distributions	40	(3 491 836)	(3 422 732)	(3 066 643)
Encaissements provenant des emprunts	13	193 110 000	275 509 000	210 124 000
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	13	(191 143 410)	(234 482 261)	(180 706 982)
Flux liés au financement à court terme	13	(35 000 000)	(3 000 000)	1 500 000
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTES AUX) ACTIVITES DE FINANCEMENT		(36 525 246)	34 604 007	32 350 375
Variation de trésorerie		12 696 308	2 166 560	(2 111 796)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		6 772 096	4 605 536	6 717 331
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	41	19 468 404	6 772 096	4 605 536

IV.5 NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2019

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La société « ATTIJARI LEASING » précédemment nommée « GENERAL LEASING » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000DT, divisé en 500.000 actions de 10DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « GENERAL LEASING » à « ATTIJARI LEASING ».

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6.250.000DT pour le porter de 21.250.000 DT à 27.500.000DT et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3.750.000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.

- Par apport en numéraire pour un montant de 2.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8DT de prime d'émission, portant jouissance au 1^{er} Janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2018, à 27.500.000 DT composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt dû sur les sociétés, est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

« ATTIJARI LEASING » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.I.) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « ATTIJARI LEASING », arrêtés au 31 Décembre 2019, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « ATTIJARI LEASING », et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société « ATTIJARI LEASING » sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non-recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :

- (a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée ; ou
- (b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par :
 - (i) le preneur
 - (ii) une personne liée au preneur ; ou
 - (iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du « cash-flow » compromettant le remboursement des dettes dans les

Délais,

- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT ;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard :** Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique :** Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles :** Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général, dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « ATTIJARI LEASING ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par « ATTIJARI LEASING ».

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. BTP ;
 - c. Commerce ;
 - d. Industrie ;
 - e. Médical ;
 - f. Services ;
 - g. Tourisme ;
 - h. Transport.

2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2017 TMM_{gi} , selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe } i \text{ de l'année } N-1} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $N-1$ du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FS_{gi} » traduisant l'aggravation des risques en 2019. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2019}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2018}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2016-2018 :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année } N}{\text{Risque additionnel de l'année } N} \right) / n$$

Avec TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i .

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = (\text{Engagements }_{gi} \text{ 0 et 1}) \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi} .

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard ne sont constatés en produits que lors de la présentation du client pour paiement.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et avoirs auprès des banques est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Banques	19 466 052	6 769 244
- Caisses	2 925	3 425
Total	19 468 977	6 772 669

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Créances de leasing	489 250 518	533 579 138
- Impayés	40 545 101	36 808 437
- Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 249
- Intérêts échus et différés	(2 522 917)	(2 577 418)
- Créances sur contrats en instance de mise en force	1 360 016	857 795
- Créances radiées	434 846	434 846
Total brut	529 111 813	569 147 048
- Provisions pour dépréciation des encours	(12 102 833)	(11 773 796)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(19 773 919)	(18 413 078)
- Provisions additionnelles	(538 131)	(311 909)
- Provisions collectives	(2 150 822)	(2 150 822)
- Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(168 401)
- Provisions pour Créances radiées	(434 846)	(434 846)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(3 747 638)	(3 443 788)
Total des provisions et produits réservés	(38 960 839)	(36 740 889)
Total net	490 150 974	532 406 159

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), durant l'exercice sont indiqués ci-après :

Libellé	31/12/2019	31 /12/2018
Solde au début de période	534 436 933	523 327 779
Additions de la période		
- Investissements	205 384 438	258 784 319
- Relocations	5 995 770	6 088 591
- Consolidations	217 159	47 264
Retraits de la période		
- Remboursement des créances échues	(234 359 142)	(231 041 279)
- Remboursement anticipé de créances	(15 427 878)	(15 658 736)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(3 326)	(2 752)
- Relocations	(5 135 257)	(6 158 527)
- Radiations de créances	(498 163)	(949 726)
Solde au 31 décembre 2019	490 610 534	534 436 933

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), se détaille par maturité, comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Paielements minimaux sur contrats actifs (a)	548 880 912	597 644 955
A recevoir dans moins d'un an	220 124 623	226 889 440
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	324 853 611	367 494 789
A recevoir dans plus de 5 ans	3 902 678	3 260 726
Produits financiers non acquis (b)	83 489 424	87 055 575
A recevoir dans moins d'un an	41 647 295	41 826 672
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	41 426 172	44 903 756
A recevoir dans plus de 5 ans	415 957	325 147
Encours contrats actifs (1) = (a) - (b)	465 391 488	510 589 380
Créances en instance de mise en force (2)	1 360 016	857 795
Créances échues (3)	917 102	716 438
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	687 276	1 325 258
Contrats suspendus (contentieux) (5)	22 254 652	20 948 063
Encours global : (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	490 610 535	534 436 933

Analyse par secteur d'activité :

<u>Secteur d'activité</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Bâtiment et travaux publics	52 709 307	77 726 278
Industrie	68 962 307	76 903 749
Tourisme	15 873 379	12 765 109
Commerces et services	285 339 083	294 745 219
Agriculture	67 726 459	72 296 578
Total	490 610 535	534 436 933

Analyse par type de matériel :

<u>Type de matériel</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Equipements	38 836 977	56 829 267
Matériel roulant	378 604 958	397 728 750
Matériel spécifique	40 419 453	41 239 334
Sous Total	457 861 388	495 797 351
Immobilier	32 749 147	38 639 582
Total	490 610 535	534 436 933

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 31 décembre 2019 comme suit :

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable) (*)	393 464 331	64 473 564	6 319 534	5 081 621	19 813 321	489 152 371
Impayés	2 977 345	10 059 697	2 283 058	2 637 436	22 587 565	40 545 101
Contrats en instance de mise en force	1 115 662	-	-	-	244 354	1 360 016
CREANCES LEASING	397 557 339	74 533 260	8 602 593	7 719 057	42 645 240	531 057 488
Avances reçues (**)	(5 403 711)	(281 623)	(64 602)	(87 457)	(2 346 392)	(8 183 787)
ENCOURS GLOBAL	392 153 627	74 251 637	8 537 990	7 631 599	40 298 847	522 873 701
ENGAGEMENTS HORS BILAN	10 792 986					10 792 986
TOTAL ENGAGEMENTS	402 946 614	74 251 637	8 537 990	7 631 599	40 298 847	533 666 688
Produits réservés	-	-	(267 972)	(343 089)	(3 156 577)	(3 747 638)
Provisions sur encours financiers	-	-	(17 813)	(108 164)	(11 976 856)	(12 102 833)
Provisions sur impayés	-	-	(329 968)	(1 034 759)	(18 409 192)	(19 773 919)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(538 131)	(538 131)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(615 753)	(1 486 013)	(34 060 755)	(36 162 521)
ENGAGEMENTS NETS	402 946 614	74 251 637	7 922 237	6 145 586	6 238 092	497 504 166

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2019	1,60%	1,43%	7,55%
	10,58%		
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2018	9,12%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2019	7,21%	19,47%	84,52%
	64,04%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2018	64,90%		

(*) La différence de l'encours comptable avec l'encours financiers s'élève à 98 147 DT est totalement provisionnée.

(**) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
- Comptes des acheteurs factorés	13 269 121	12 793 332
- Effets à l'encaissement	526 800	697 598
- Intérêts échus et différés		
Sous Total (A)	13 795 921	13 490 931
- Provisions	(564 125)	(583 693)
- Agios réservés	(54 066)	(72 155)
Total des provisions	(618 191)	(655 848)
Total net	13 177 730	12 835 082
Comptes des adhérents		
- Fonds de garantie	2 418 056	2 006 165
Sous total (B)	2 418 056	2 006 165
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	11 377 865	11 484 765

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES DE FACTORING

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	12 558 619				698 731	13 257 350
Valeurs à l'encaissement	526 800					526 800
Fonds de garantie (**)	(2 338 559)				(80 854)	(2 419 413)
ENGAGEMENTS BILAN	10 746 860	-	-	-	617 877	11 364 737
ENGAGEMENTS HORS BILAN	3 751 390					3 751 390
TOTAL ENGAGEMENTS	14 498 251	-	-	-	617 877	15 116 128
Produits réservés					54 066	54 066
Provisions					564 125	564 125
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	-	-	618 191	618 191
ENGAGEMENTS NETS	14 498 251	-	-	-	(314)	14 497 937

Ratio des actifs non performants	0,00%	0,00%	4,09%
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2019	4,09%		
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2018	5,02%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés			100,05%
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2019	100,05%		
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2018	92,25%		

(*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 11 771 DT.

(**) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 1 358 DT.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille de placement se présente comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Titres SICAV (Attijari Obligataire Sicav)	4 714 480	15 580 650
- Titres cotés	497 000	497 000
Total brut	5 211 480	16 077 650
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	(431 200)	(366 100)
Total net	4 780 280	15 711 550

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	valeur acquisition	Cours moyen du mois de juin	Provision	Pourcentage de détention
UADH	70 000	1,000	7,100	497 000	7,100	0,940	431 200	1,34%

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement, se présente comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Titres immobilisés	176 400	176 400
Fonds à capital risque	13 873 195	12 243 081
Total	14 049 595	12 419 481

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2019 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	% détention
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte à ATTJARI SICAR totalisent, au 31 décembre 2019, la somme de 13 873 195 DT et se présentent comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	
Participation	800 000	-	1 600 000	2 000 000	800 000	1 600 000	-	-	6 800 000
Placements SICAV	-	-	491 246	268 676	73 247	249 081	1 007 851	-	2 090 101
Placements Emprunts obligataires	-	-	-	300 000	120 000	180 000	-	-	600 000
Disponibles	(75)	571	3 754	105 161	40 138	59 134	1 644 428	2 529 935	4 383 094
Total des emplois	799 925	571	2 095 001	2 673 837	1 033 384	2 088 265	2 652 279	2 529 935	13 873 195
Ressources des fonds à capital risque									
Dotations initiales	1 000 000	-	2 000 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	2 500 000	13 500 000
Excédents antérieurs	(200 000)	-	87 104	166 477	32 699	73 677	56 448	-	218 405
Excédent de l'exercice	(75)	751	7 929	13 607	3 181	16 339	95 990	47 489	185 192
Retenues à la source (dividendes)	-	-	-	(6 000)	(2 400)	(3 600)	-	-	(12 000)
Retenues à la source (échelles d'intérêts)	-	(161)	(32)	(247)	(96)	(151)	(160)	(17 554)	(18 401)
Total des ressources	799 925	570	2 095 001	2 673 837	1 033 384	2 088 265	2 652 278	2 529 935	13 873 195

L'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2019, s'analyse comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	
Dividendes	-	-	22 756	12 446	3 393	11 538	119 462	-	169 594
Produits (INTERETS) / tombées EO	-	-	-	30 000	12 000	18 000	-	-	60 000
Plus values latentes	-	-	4 299	2 351	641	15 980	21 564	-	44 835
Plus values réaliser	-	1 641	-	-	-	-	-	-	1 641
Intérêts comptes courants/échelle intérêts	-	803	162	1 235	479	758	797	87 771	92 006
Moins values latentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions SICAR / Echelle	(75)	(1 712)	(19 287)	(32 425)	(13 332)	(29 937)	(45 833)	(40 282)	(182 883)
Intérêts/COMM DE GESTION									
Excédent de l'exercice	(75)	731	7 929	13 607	3 181	16 339	95 990	47 489	185 192

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2019, cette rubrique totalisant 4 360 449 DT contre 4 479 336 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
ARRETE 31-DECEMBRE 2019
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements & provisions				Provisions	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	reprise /CESSION	Fin de période		
Logiciels	33,3%	274 979	122 730	-	397 709	264 696	27 493	-	292 189	-	105 520
Logiciels en cours		118 024	25 830	-	143 854	-	-	-	-	-	143 854
Total des immobilisations incorporelles		393 003	148 560	-	541 562	264 696	27 493	-	292 189	-	249 374
Terrain		949 160	-	-	949 160	-	-	-	-	-	949 160
Construction	5 %	4 329 042	44 234	-	4 373 276	2 066 450	218 359	-	2 284 809	-	2 088 467
Matériel de transport	20%	560 163	-	20 900	539 263	360 571	99 828	20 900	439 499	-	99 764
Installations générales	10 %	931 773	104 537	-	1 036 310	561 045	52 830	-	613 875	-	422 436
Mobilier de bureau	20 %	218 994	12 171	-	231 165	172 031	15 637	-	187 668	-	43 497
Matériel informatique	33,3%	296 870	22 168	-	319 038	230 384	36 411	-	266 795	-	52 243
Matériel de transport à statut juridique particulier	20 %	130 482	-	-	130 482	130 481	-	-	130 481	-	0
Immobilisations hors exploitation (*)		555 509	-	-	555 509	-	-	-	-	100 000	455 509
Total des immobilisations corporelles		7 971 993	183 110	20 900	8 134 202	3 520 964	423 064	20 900	3 923 128	100 000	4 111 074
TOTAUX		8 364 996	331 669	20 900	8 675 765	3 785 660	450 557	-	4 215 316	100 000	4 360 448

(*) Au niveau de cette rubrique figurent un ensemble d'immobiliers et de terrains hors exploitation pour une valeur comptable nette de 455 509 dinars au 31/12/2019.

Cet ensemble d'immobiliers et de terrains acquis dans le cadre de protocoles de recouvrement de créance et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation.

La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le temps nécessaire correspond au délai habituel et nécessaire dans le cas d'une vente d'actifs de la même nature. Ainsi, un plan de vente de ces actifs est engagé par la Direction Générale et un programme est lancé pour trouver un acheteur et finaliser ces opérations et qu'il est peu probable que des changements notables seront apportés à ce plan ou que celui-ci sera retiré.

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Frais d'émission des emprunts (1)	966 491	1 038 299
- Frais d'augmentation du capital (1)	13 781	32 156
- Dépôts et cautionnements versés	32 734	32 734
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	53 971	62 760
- Avances et acomptes au personnel	912 500	659 383
- Autres créances sur le personnel	3 010	3 010
- Etat, crédit de TVA	70 820	1 766 792
- Etat, crédit de IS	573 072	498 404
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	1 306 655	1 333 602
- Frais de syndic	1 389	1 389
- Prestataires Assurances	2 475 034	2 613 873
- Autres comptes débiteurs	380 451	380 451
- Produits à recevoir	300 211	262 156
- Compte d'attente	23 608	28 599
- Charges constatées d'avance	86 329	60 885
Total brut	7 200 057	8 774 493
- Provisions pour dépréciation	(438 371)	(438 371)
Total net	6 761 686	8 336 122

(1) Les charges reportées se présentent comme suit :

Désignation	Taux	Valeur brute				Retraitements				Valeur comptable nette
		Début de Période	Addition	Reclassement	Fin de Période	Début de Période	Dotations de Période	Reclassement	Fin de période	
Frais d'augmentation du capital (A)	Mode linéaire Pro rata des intérêts courus	55 125	-	-	55 125	22 969	18 375	-	41 344	13 781
Frais d'émission des emprunts (B)		3 066 527	363 534	654 979	2 775 082	2 028 228	435 341	654 979	1 808 590	966 492
TOTAUX		3 121 652	363 534	654 979	2 830 207	2 051 197	453 716	654 979	1 849 934	980 273

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Banques, découverts	573	573
Total	573	573

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Avances et acomptes reçus des clients	8 183 787	8 352 559
Total	8 183 787	8 352 559

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Emprunts		
- Banques locales (1)	224 221 693	199 311 400
- Banques étrangères (2)	42 881 259	40 939 963
- Emprunts obligataires (3)	127 878 400	147 763 400
- Certificats de Leasing (4)	33 000 000	67 000 000
- Certificats de dépôt (4)	8 000 000	14 000 000
Total emprunts	435 981 352	469 014 763
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 650 663	1 363 288
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 595 786	1 424 799
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 486 186	5 440 843
- Intérêts courus sur certificats de leasing	157 349	1 262 018
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	94 291	114 255
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(37 287)	(130 781)
Total dettes rattachées	8 946 988	9 474 422
Total général	444 928 340	478 489 185

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

(1) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales

Banque	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES					199 311 400	163 000 000	143 089 706	224 221 693	128 954 523	90 267 171
ATTIJARI BANK 25	10 000 000	DT	5 ANS	6.40%	1 000 000		1 000 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 26	5 000 000	DT	5 ANS	6.40%	500 000		500 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 27	5 000 000	DT	5 ANS	6.40%	750 000		750 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 28	5 000 000	DT	5 ANS	6.40%	1 000 000		1 000 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 29	5 000 000	DT	5 ANS	6.40%	1 000 000		1 000 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 15/1	5 000 000	DT	5 ANS	7.20%	1 500 000		1 000 000	500 000	0	500 000
ATTIJARI BANK15/2	7 000 000	DT	5 ANS	7.20%	2 100 000		1 400 000	700 000	0	700 000
ATTIJARI BANK 15/3	5 000 000	DT	5 ANS	7.20%	1 750 000		1 000 000	750 000	0	750 000
ATTIJARI BANK 15/4	4 000 000	DT	5 ANS	7.20%	1 400 000		800 000	600 000	0	600 000
ATTIJARI BANK 16/01	2 000 000	DT	5 ANS	7.20%	900 000		400 000	500 000	100 000	400 000
ATTIJARI BANK 16/02	5 000 000	DT	5 ANS	7.20%	2 500 000		1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 16/03	2 000 000	DT	5 ANS	7.20%	1 000 000		400 000	600 000	200 000	400 000
ATTIJARI BANK 16/04	3 000 000	DT	5 ANS	7.20%	1 650 000		600 000	1 050 000	450 000	600 000
ATTIJARI BANK 16/05	2 000 000	DT	5 ANS	7.00%	1 100 000		400 000	700 000	300 000	400 000
ATTIJARI BANK 16/06	4 000 000	DT	5 ANS	7.00%	2 200 000		800 000	1 400 000	600 000	800 000
ATTIJARI BANK 16/07	2 000 000	DT	5 ANS	7.00%	1 200 000		400 000	800 000	400 000	400 000
ATTIJARI BANK 16/08	3 000 000	DT	5 ANS	7.00%	1 800 000		600 000	1 200 000	600 000	600 000
ATTIJARI BANK 16/09	5 000 000	DT	5 ANS	7.00%	3 000 000		1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 16/10	5 000 000	DT	5 ANS	7.00%	3 000 000		1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 17/01	5 000 000	DT	5 ANS	7.00%	3 250 000		1 000 000	2 250 000	1 250 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 17/02	5 000 000	DT	5 ANS	7.00%	3 500 000		1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 17/03	5 000 000	DT	5 ANS	7.00%	3 500 000		1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 17/04	2 500 000	DT	5 ANS	7.00%	1 842 105		526 316	1 315 789	789 473	526 316
ATTIJARI BANK 17/05	2 500 000	DT	5 ANS	7.00%	1 842 110		526 312	1 315 798	789 486	526 312
ATTIJARI BANK 18/01	10 000 000	DT	5 ANS	7.00%	9 000 000		2 000 000	7 000 000	5 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 18/02	10 000 000	DT	5 ANS	7.00%	9 473 685		2 105 260	7 368 425	5 263 165	2 105 260
ATTIJARI BANK 18/03	20 000 000	DT	5 ANS	8.20%	20 000 000		4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
ATTIJARI BANK 19/01	15 000 000	DT	5 ANS	9.00%	0	15 000 000	1 500 000	13 500 000	10 500 000	3 000 000
ATTIJARI BANK 19/02	10 000 000	DT	5 ANS	9.00%		10 000 000	0	10 000 000	7 894 740	2 105 260
ATTIJARI BANK 19/03	10 000 000	DT	5 ANS	9.50%		10 000 000	0	10 000 000	8 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 19/04	10 000 000	DT	5 ANS	9.50%		10 000 000	0	10 000 000	8 000 000	2 000 000
Crédits Directs, ATTIJARI BANK	TRIMESTRIELS (TMM+0,75%)				25 000 000	80 000 000	80 000 000	25 000 000	0	25 000 000
TOTAL ATTIJARI BANK					106 757 900	125 000 000	108 707 888	123 050 012	67 636 864	55 413 148
BIAT 17-01	15 000 000	DT	5 ANS	TMM+2.5%	12 000 000		3 000 000	9 000 000	6 000 000	3 000 000

Banque	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BIAT 18-01	10 000 000	DT	5 ANS	TMM+2,5%	8 000 000		2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
TOTAL BIAT					20 000 000	0	5 000 000	15 000 000	10 000 000	5 000 000
AMEN BANK 27	1 500 000	DT	SANS	TMM+2,75%	378 497		348 243	30 254	0	30 254
AMEN BANK 28	1 000 000	DT	SANS	TMM+2,75%	254 921		234 550	20 371	0	20 371
AMEN BANK 29	1 500 000	DT	SANS	TMM+2,75%	410 804		377 994	32 810	0	32 810
AMEN BANK 30	1 000 000	DT	SANS	TMM+2,75%	286 547		263 664	22 883	0	22 884
AMEN BANK 16-1	2 000 000	DT	SANS	TMM+2,5%	1 285 735		399 564	886 170	458 364	427 807
AMEN BANK 16-2	3 000 000	DT	SANS	TMM+2,5%	1 921 076		597 008	1 324 069	684 863	639 206
AMEN BANK 17-01	2 000 000	DT	SANS	TMM+2,5%	1 340 012		416 735	923 277	477 395	445 882
AMEN BANK 17-02	1 500 000	DT	SANS	TMM+2,5%	1 052 627		327 258	725 369	375 118	350 251
AMEN BANK 17-03	1 500 000	DT	SANS	TMM+2,5%	1 051 747		326 577	725 170	375 233	349 937
AMEN BANK 17-04	2 000 000	DT	SANS	TMM+2,75%	1 573 961		374 933	1 199 028	793 270	405 759
AMEN BANK 17-05	1 000 000	DT	SANS	TMM+2,75%	831 711		183 715	647 996	449 118	198 879
AMEN BANK 18-01	2 000 000	DT	SANS	TMM+2,75%	1 738 960		384 055	1 354 905	939 111	415 794
AMEN BANK 18-02	2 000 000	DT	SANS	TMM+2,43%	2 000 000		319 173	1 680 827	1 320 178	360 649
AMEN BANK 19-01	1 000 000	DT	SANS	TMM+2,48%		1 000 000	157 895	842 105	631 579	210 526
AMEN BANK 19-02	2 000 000	DT	SANS	TMM+2,85%		2 000 000	315 789	1 684 211	1 263 158	421 053
AMEN BANK 19-03	1 000 000	DT	SANS	TMM+3%		1 000 000	0	1 000 000	800 000	200 000
AMEN BANK 19-04	9 000 000	DT	SANS	TMM+3%		9 000 000	0	9 000 000	7 105 263	1 894 737
TOTAL AMEN BANK					14 126 598	13 000 000	5 027 152	22 099 446	15 672 648	6 426 798
BANQUE DE TUNISIE 4	4 000 000	DT	SANS	TMM+2,5%	200 000		200 000	0	0	0
BANQUE DE TUNISIE 15/01	4 000 000	DT	SANS	TMM+2,5%	1 200 000		800 000	400 000	0	400 000
BANQUE DE TUNISIE 16/01	4 000 000	DT	SANS	TMM+2,5%	2 000 000		800 000	1 200 000	400 000	800 000
BANQUE DE TUNISIE 17/01	3 000 000	DT	SANS	TMM+2,5%	1 950 000		600 000	1 350 000	750 000	600 000
BANQUE DE TUNISIE 17/02	2 000 000	DT	SANS	TMM+2,5%	1 642 850		285 720	1 357 130	1 071 410	285 720
BANQUE DE TUNISIE 17/03	3 000 000	DT	SANS	TMM+2,6%	2 400 000		600 000	1 800 000	1 200 000	600 000
BANQUE DE TUNISIE 18/01	5 000 000	DT	SANS	TMM+2,6%	4 250 000		1 000 000	3 250 000	2 250 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 19/01	2 000 000	DT	SANS	TMM+2,75%		2 000 000	200 000	1 800 000	1 400 000	400 000
BANQUE DE TUNISIE 19/02	1 500 000	DT	SANS	TMM+2,75%		1 500 000	150 000	1 350 000	1 050 000	300 000
BANQUE DE TUNISIE 19/03	1 500 000	DT	SANS	TMM+2,75%		1 500 000		1 500 000	1 166 664	333 336
BANQUE DE TUNISIE 19/04	5 000 000	DT	SANS	TMM+2,75%		5 000 000		5 000 000	4 000 000	1 000 000
TOTAL BT					13 642 850	10 000 000	4 635 720	19 007 130	13 288 074	5 719 056
BTL17-01	3 000 000	DT	SANS	TMM+2,75%	2 100 000		600 000	1 500 000	900 000	600 000
TOTAL BTL					2 100 000	0	600 000	1 500 000	900 000	600 000
ABC7	2 500 000	DT	SANS	TMM+2,5%	500 000	0	500 000	0	0	0

Banque	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
ABC8	2 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.5%</u>	500 000	0	500 000	0	0	0
ABC 18/01	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+2.5%</u>	5 000 000		5 000 000	0	0	0
ABC 18/02	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+2.5%</u>	5 000 000		5 000 000	0	0	0
ABC 19/01	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+2.3%</u>		5 000 000		5 000 000	0	5 000 000
ABC 19/02	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+2.3%</u>		5 000 000		5 000 000	0	5 000 000
TOTAL ABC					11 000 000	10 000 000	11 000 000	10 000 000	0	10 000 000
BH 003	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+1.75%</u>	422 557		422 557	0	0	0
BH 15/01	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	2 793 638		732 103	2 061 535	1 278 365	783 170
BH 15/02	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	1 142 857		285 714	857 143	571 429	285 714
BH 15/03	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	1 714 285		428 571	1 285 714	857 143	428 571
BH 16/01	3 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	1 928 571	0	428 571	1 500 000	1 071 429	428 571
BH 16/02	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	1 357 143	0	285 714	1 071 429	785 714	285 714
BH 17/01	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2.25%</u>	3 928 571	0	714 286	3 214 286	2 500 000	714 286
BH 17/02	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2.25%</u>	4 285 714	0	714 286	3 571 429	2 857 143	714 286
BH 18/01	10 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2.25%</u>	9 285 714	0	1 428 572	7 857 142	6 428 570	1 428 572
BH 19/01	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2.5%</u>		5 000 000	178 571	4 821 429	4 107 145	714 284
TOTAL BH					26 859 052	5 000 000	5 618 946	26 240 106	20 456 937	5 783 169
ATB 15/01	3 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.3%</u>	1 225 000		700 000	525 000	0	525 000
ATB 16/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.3%</u>	1 100 000		400 000	700 000	300 000	400 000
ATB 17/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.3%</u>	1 500 000		400 000	1 100 000	700 000	400 000
TOTAL ATB					3 825 000	0	1 500 000	2 325 000	1 000 000	1 325 000
QNB	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2%</u>	1 000 000		1 000 000	0	0	0
TOTAL QNB					1 000 000	0	1 000 000	0	0	0

(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

Banque	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES ETRANGERES	-	-	-	-	40 939 962	10 110 000	8 168 704	42 881 258	31 466 284	11 414 975
BAD 1	4 723 521	EURO	10ANS	4.72%	2 699 155		674 789	2 024 366	1 349 577	674 789
BAD 2	1 245 961	EURO	10ANS	4.33%	800 975		177 994	622 980	444 986	177 994
TOTAL BAD					3 500 130	0	852 783	2 647 347	1 794 563	852 783
BEI 5	10 082 293	EURO	10ANS	4.74%	1 440 328	0	1 440 328	0	0	0
BEI 6	1 810 768	EURO	10ANS	5.04%	258 681	0	258 681	0	0	0
TOTAL BEI					1 699 009	0	1 699 009	0	0	0
SANAD 15-01	9 521 605(dt)	EURO	10ANS	8.00%	4 231 824	0	2 115 912	2 115 911	0	2 115 911
SANAD 18-01	21 693 000(dt)	EURO	5ANS	10.00%	21 693 000		2 410 334	19 282 666	14 461 998	4 820 668
TOTAL SANAD					25 924 824	0	4 526 246	21 398 577	14 461 998	6 936 579
GGF 18-01	9 816 000 (dt)	EURO	5ANS	9.86%	9 816 000	0	1 090 666	8 725 334	6 544 003	2 181 331
GGF 19-01	10 110 000 (dt)	EURO	5ANS	9.87%		10 110 000		10 110 000	8 665 719	1 444 281
TOTAL GGF					9 816 000	10 110 000	1 090 666	18 835 334	15 209 722	3 625 612
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES					240 251 363	173 110 000	151 258 410	262 102 952	160 420 807	101 682 146

(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires

Banque	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
Emprunt obligataire 01/2012 CATEG C	8 360 000	DT	5ANS	<u>6,35%</u>	1 672 000		1 672 000	0	0	0
Emprunt obligataire 02/2012 CATEG C	3 200 000	DT	5ANS	<u>6,40%</u>	457 280		457 280	0	0	0
Emprunt obligataire 01/2013 CATEG C	3 290 000	DT	7ANS	<u>7,10%</u>	1 316 000		658 000	658 000	0	658 000
Emprunt obligataire 01/2014 CATEG B	15 204 600	DT	5ANS	<u>7,20%</u>	3 040 920		3 040 920	0	0	0
Emprunt obligataire 01/2014 CATEG C	9 950 000	DT	5ANS	<u>7,35%</u>	5 970 000		1 990 000	3 980 000	1 990 000	1 990 000
Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG A	7 368 000	DT	5ANS	<u>7,50%</u>	1 473 600		1 473 600	0	0	0
Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG B	10 632 000	DT	7ANS	<u>7,75%</u>	6 379 200		2 126 400	4 252 800	2 126 400	2 126 400
Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG C	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,25%</u>	400 000		400 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2015-1 A	11 082 000	DT	5ANS	<u>7,60%</u>	4 432 800		2 216 400	2 216 400	0	2 216 400
Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	DT	7ANS	<u>7,80%</u>	14 334 400		3 583 600	10 750 800	7 167 200	3 583 600
Emprunt obligataire 2015-1 C	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,3%</u>	400 000		200 000	200 000	0	200 000
Emprunt obligataire 2015-2 A	30 000 000	DT	7ANS	<u>7,70%</u>	12 000 000		6 000 000	6 000 000	0	6 000 000
Emprunt obligataire 2016-1 A	4 850 000	DT	5ANS	<u>7,50%</u>	4 710 000	0	1 570 000	3 140 000	1 570 000	1 570 000
Emprunt obligataire 2016-1 B	25 150 000	DT	7ANS	<u>7,75%</u>	22 150 000	0	4 430 000	17 720 000	13 290 000	4 430 000
Emprunt obligataire 2016-2 A	14 240 000	DT	5ANS	<u>7,65%</u>	11 392 000	0	2 848 000	8 544 000	5 696 000	2 848 000
Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	DT	7ANS	<u>7,85%</u>	15 760 000	0	0	15 760 000	12 608 000	3 152 000
Emprunt obligataire 2017-1 A	6 094 000	DT	5ANS	<u>7,75%</u>	4 875 200	0	1 218 800	3 656 400	2 437 600	1 218 800
Emprunt obligataire 2017-1 B	10 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,35%</u>	8 000 000	0	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	DT	7ANS	<u>7,90%</u>	4 000 000	0	0	4 000 000	3 200 000	800 000
Emprunt obligataire 2018-1 A	1 680 000	DT	5ANS	<u>8,20%</u>	1 680 000		336 000	1 344 000	1 008 000	336 000
Emprunt obligataire 2018-1 B	18 320 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,30%</u>	18 320 000		3 664 000	14 656 000	10 992 000	3 664 000
Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	DT	7ANS	<u>8,35%</u>	5 000 000		0	5 000 000	5 000 000	0
Emprunt obligataire 2019-1 A	8 700 000	DT	5ANS	<u>11,00%</u>	0	8 700 000		8 700 000	6 960 000	1 740 000
Emprunt obligataire 2019-1 B	11 300 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	0	11 300 000		11 300 000	9 040 000	2 260 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES					147 763 400	20 000 000	39 885 000	127 878 400	87 085 200	40 793 200

(4): Mouvements enregistrés sur les certificats de leasing, les certificats de dépôt et les dettes de leasing :

DESIGNATION	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
AUTRES EMPRUNTS				-						
Certificats de Leasing				-						
BILLET DE TRES/ AL BARAKA	35 000 000			-	35 000 000	388 000 000	390 000 000	33 000 000	0	33 000 000
CERTIFICAT DE LEASING ZITOUNA	32 000 000			-	32 000 000	294 500 000	326 500 000	0	0	0
CERTIFICAT LEASING WIFAK BANK	5 000 000			-		5 000 000	0	5 000 000	0	5 000 000
CERTEFICAT DE DEPOT				-						
CD/HEJER TNANI	1 000 000			-	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
CD / KHIRA MILED	500 000			-	500 000		500 000	0	0	0
CD/AOS	1 000 000			-	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000	0	1 000 000
CD/FCP DYNAMIQUE	1 500 000			-	1 500 000	6 500 000	6 500 000	1 500 000	0	1 500 000
CD/ATTIJARI SICAR	3 000 000			-	4 000 000	6 000 000	10 000 000	0	0	0
CD/POST OBLIG SICAV TANIT	2 000 000			-	2 000 000	2 000 000	4 000 000	0	0	0
CD/COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000			-	4 000 000		0	4 000 000	4 000 000	0
ATTUARI RECOUVREMENT	500 000			-		2 000 000	1 500 000	500 000	0	500 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS					81 000 000	709 000 000	744 000 000	46 000 000	4 000 000	42 000 000
TOTAL GENERAL					469 014 763	902 110 000	935 143 410	435 981 352	251 506 007	184 475 346

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Factures d'achats	2 976 480	2 116 091
- Effets à payer	38 461 468	45 908 098
Total	41 437 948	48 024 189

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	226 450	228 221
- Etat, retenues sur salaires	121 139	112 090
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	637 932	745 999
- Contribution conjoncturelle	73 902	226 308
- Etat, autres impôts et taxes à payer	138 480	75 411
- Etat, TCL à payer	18 754	19 557
- CC ASSOCIER	610	0
- C.N.S.S	291 768	294 993
- CAVIS	39 595	43 476
- Autres comptes créditeurs	50 257	72 532
- Remboursement assurance groupe	7 656	1 917
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	620 171	922 527
- Compte d'attente	205 693	181 971
- Caisse de compensation	4 481	4 195
- Produits constatés d'avance	251 627	237 602
- Prestataires de services	190 955	75 234
- Retenue de garantie	5 799	5 799
- Provisions pour passifs et charges	405 292	335 292
- Provisions pour départ à la retraite	336 377	313 610
Total	3 695 264	3 965 060

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Capital social	27 500 000	27 500 000
- Primes d'émission	2 000 000	2 000 000
- Réserve légale	2 750 000	2 561 346
- Réserve spéciale de réinvestissement	13 500 000	12 000 000
- Réserve pour fonds social	35 525	77 361
- Effets des modifications comptables	0	0
- Résultats reportés	2 845 307	2 390 570
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	48 630 832	46 529 277
Résultat de l'exercice	3 454 890	5 593 391
Total des capitaux propres avant affectation	52 085 722	52 122 668
Résultat par action :		
Résultat de la période (1)	3 454 890	5 593 391
Nombre d'actions (2)	2 750 000	2 750 000
Résultat par action (1) / (2)	1,256	2,034

Le capital social s'élève au 31 décembre 2019, à 27.500.000 Dinars composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars, libérée en totalité.

- **La réserve légale** a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- **La réserve spéciale de réinvestissement** a été constituée par prélèvement sur les résultats. Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.
- **La réserve pour fonds social** est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.
- **Le résultat par action**, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que définis par les normes comptables.

Voir tableau de mouvements ci-joint :

NOTE 16 (SUITE) : CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019
 (Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Prime	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2018	27 500 000	2 561 346	2 000 000	12 000 000	77 361	0	2 390 570	5 593 391	52 122 668
Affectation par l'A.G.O 2018 du 25/04/2019		188 654		2 500 000	150 000		2 754 737	(5 593 391)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018							(3 300 000)	-	(3 300 000)
Reclassement				(1 000 000)		-	1 000 000		-
Prélèvement sur fonds social					(191 836)				(191 836)
Résultat au 31 décembre 2019								3 454 890	3 454 890
CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	27 500 000	2 750 000	2 000 000	13 500 000	35 525	0	2 845 307	3 454 890	52 085 722

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts conventionnels	52 417 795	50 636 882
Intérêts intercalaires	1 052	9 214
Intérêts de retard	1 935 320	1 522 691
Total intérêts de crédits bail	54 354 167	52 168 787
- Produits réservés de la période		
- Intérêts inclus dans les loyers	(898 220)	(845 242)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	506 921	609 320
. Intérêts de retard antérieurs		
Variation des produits réservés	(391 299)	(235 922)
Total des revenus de leasing	53 962 868	51 932 865

NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Commissions de factoring	417 928	362 669
Intérêts de financement	1 750 820	1 449 202
Total revenus de factoring	2 168 748	1 811 871

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	654 251	658 000
- Commissions d'assurance	0	16 409
- Frais divers sur dossiers	2 005 757	1 892 107
- Autres produits d'exploitation	8 025	9 777
Total des autres produits d'exploitation	2 668 033	2 576 293

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Intérêts des emprunts obligataires	11 994 686	12 557 347
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	20 833 700	18 690 205
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	4 199 932	1 995 453
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	435 340	445 999
- Charge à répartir des frais d'émission d'emprunts	39 062	0
Total des charges financières des emprunts	37 502 720	33 689 004
- Intérêts des comptes courants	282 497	719 997
- Intérêts sur opérations de financement	4 006 413	3 856 027
Total des autres charges financières	4 288 909	4 576 024
Total général	41 791 630	38 265 028

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Dividendes sur titres SICAV	383 170	205 671
- Plus-values latentes sur titres immobilisés	45 129	60 420
- Plus-values sur cession de titres SICAV	166 562	290 087
- Moins-values latentes sur titres immobilisés	(191 033)	(6 446)
- Revenus des certificats de dépôt	254 359	149 897
- Intérêts sur emprunts obligataires	56 154	68 860
- Intérêts des comptes courants	226 479	70 534
Total	940 820	839 023

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Salaires et compléments de salaires	5 174 459	4 786 903
- Rémunérations du personnel détaché	627 452	555 322
- Charges connexes aux salaires	25 119	15 237
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	1 001 515	892 729
- Autres charges sociales	209 510	204 027
- Transfert de charges	(3 982)	(10 987)
Total	7 034 073	6 443 231

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Achat de matières et fournitures	195 755	142 692
Total des achats	195 755	142 692
- Locations	99 905	104 823
- Charges locatives et de copropriété	38 372	39 087
- Entretien et réparations	117 843	111 168
- Primes d'assurances	182 751	167 195
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	30 620	21 502
Total des services extérieurs	469 490	443 775
- Formations	35 881	33 653
- Personnel extérieur à l'entreprise	10 150	9 790
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	610 164	654 761
- Publicités, publications, relations publiques	403 958	331 958
- Transports	67 368	62 950
- Déplacements, missions et réceptions	39 092	40 040
- Frais postaux et de télécommunications	183 989	189 785
- Services bancaires et assimilés	317 416	373 520
- Documentations	8 870	8 960
Total des autres services extérieurs	1 676 888	1 705 417
- Jetons de présence	120 000	80 000
- Rémunération comité d'audit	16 875	15 000
- Rémunération comité de risque	16 875	15 000
Total des charges diverses	153 750	110 000
- Impôts et taxes sur rémunérations	154 956	83 018
- T.C.L	213 556	204 973
- Droits d'enregistrement et de timbres	52 742	241 282
- Autres impôts et taxes	7 119	7 167
Total des impôts et taxes	428 373	536 441
Total général	2 924 257	2 938 325

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	0	14 040
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	450 557	428 862
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	18 375	18 375
Total	468 932	461 277

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR LA CLIENTELE ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	5 058 264	3 882 155
- Dotations aux provisions additionnelles	227 832	0
- Dotations aux provisions collectives (*)	0	104 196
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(2 081 168)	(2 588 531)
- Créances radiées	1 384 656	2 046 428
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 288 828)	(1 795 762)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(87 449)	(146 940)
- Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	(22 047)	0
- Dotations aux provisions affectées aux comptes adhérents	2 479	28 722
Total	3 193 739	1 530 268

(*) : Cette provision est constituée en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Reprise de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	0	(25 069)
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	70 000	0
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actions cotés	65 100	55 440
Total	135 100	30 371

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	23 800	3 728
- Revenus des immeubles	57 569	53 803
- Apurement de comptes	393 075	172 228
- Autres produits	17 872	16 985
Total	492 316	246 744

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Autres	9 110	1 444
Total	9 110	1 444

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Bénéfice comptable	4 390 984	7 403 852
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	4 933 775	3 882 155
- Dotations aux provisions collectives	0	104 196
- Dotations aux provisions additionnelles		
- Dotations aux provisions pour départ à la retraite	22 768	41 953
- Dotations aux provisions pour risques divers	65 100	55 440
- Provisions fiscales constituées en 2014/2013 pour affaires en cours		
- Plus value latente sur titres SICAV 2017	23 496	4 104
- Moins values latentes sur titres SICAV 2018	81 817	34
- Moins value latentes sur titres		
- Redressement fiscal, période 2012-2014		
- Ajustement déclarations fiscales 2015-2016		
- Moins value sur cession des actions SICAV 2016		
- Abandon de créances	189 014	59 052
- Pertes non déductibles	70 000	
A déduire		
- Provisions fiscales constituées en 2014/2013 pour affaires en cours		
- Reprises sur provisions additionnelles		
- Reprise sur provisions ayant déjà subi l'impôt	0	25 000
- Reprises sur provisions pour risques et charges		
- Montant ayant déjà subi l'impôt		
- Moins-value latentes sur titres 2017	0	21 867
- Plus-value de retrocession titre (fond gerer chez sicar)	0	197 592
- Dividendes	263 846	214 887
- Plus value latentes sur titres	50 829	23 496
- Plus value latente sur titres SICAV 2016/2015		
Bénéfice fiscal avant provisions	9 462 279	11 067 944
Provisions pour créances douteuses	4 933 775	3 986 351
Provisions pour dépréciation de titres cotés	65 100	55 440
Bénéfice fiscal	4 463 404	7 026 153
Réinvestissements exonérés		
* Fonds gérés auprès d'Attijari Sicar	2 000 000	2 500 000
Bénéfice imposable	2 463 404	4 526 153
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)	862 191	1 584 154
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	1 425 738	2 080 933
- Retenues à la source	9 525	1 624
Impôt à payer (Report d'impôt)	(573 071)	(498 404)
Contribution conjoncturelle		181 046
CSS	73 902	45 261

NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Impayés sur créances de leasing en début de période	36 808 437	32 045 870
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(40 545 101)	(36 808 437)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	44 249	44 249
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	(44 249)	(44 249)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(8 352 559)	(8 974 824)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	8 183 787	8 352 559
- Créances radiées en début de période	434 846	434 846
- Créances radiées en fin de période	(434 846)	(434 846)
- Plus ou moins-values sur relocation	(860 513)	69 936
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(2 577 418)	(2 520 287)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	2 522 918	2 577 418
- TVA collectée	47 752 502	46 001 860
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	26 947	35 606
- Loyers encaissés	286 777 989	281 687 375
- Intérêts de retard	1 935 320	1 522 691
- Créances virées en Pertes	(1 384 656)	(2 046 428)
- Encours financiers virées en pertes	498 163	949 726
- Commissions encourues	(284 961)	(333 000)
- Remboursement des valeurs résiduelles	3 326	2 752
- Consolidations	(217 159)	-
- Remboursements anticipés	15 427 878	15 658 736
- Produits sur Cessions anticipées	654 251	658 000
- Autres produits d'exploitation	2 013 782	1 901 884
Total	348 382 933	340 734 173

NOTE 31 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Encours de Financement des adhérents en début de période	11 484 766	12 677 526
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	(11 377 865)	(11 484 766)
- Produits constatés d'avance en début de période	(237 602)	(225 273)
- Produits constatés d'avance en fin de période	251 627	237 602
- Revenus du factoring	2 168 748	1 811 871
- Variations des agios réservés	(18 089)	25 425
- Financement des adhérents	53 436 238	46 370 713
- TVA collectée	76 000	68 429
Total	55 783 823	49 481 528

NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	48 024 189	52 446 324
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(41 437 948)	(48 024 189)
- Fournisseurs, avances en début de période	(62 760)	(63 180)
- Fournisseurs, avances en fin de période	53 971	62 760
- Investissements pour financement de contrats de leasing	205 384 438	258 784 319
- TVA sur Investissements	32 821 844	40 194 837
Total	244 783 734	303 400 871

NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Prestataires Assurances en début de période	(2 613 873)	(1 376 076)
- Prestataires Assurances en fin de période	2 475 034	2 613 873
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(662 393)	(632 708)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	915 510	662 393
- Charges constatées d'avance en début de période	(60 885)	(20 893)
- Charges constatées d'avance en fin de période	86 328	60 885
- Personnel, rémunérations dues en début de période	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	228 221	222 906
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(226 450)	(228 221)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	112 090	91 320
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(121 139)	(112 090)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	745 999	592 857
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(637 932)	(745 999)
- C.N.S.S en début de période	294 993	226 883
- C.N.S.S en fin de période	(291 768)	(294 993)
- CAVIS en début de période	43 476	20 974
- CAVIS en fin de période	(39 595)	(43 476)
- Diverses Charges à payer en début de période	922 527	676 964
- Diverses Charges à payer en fin de période	(620 171)	(922 527)
- TVA, payées sur biens et services	726 880	747 576
- Charges de personnel	7 011 305	6 401 278
- Autres charges d'exploitation	2 924 257	2 938 325
- Impôts et taxes	(428 375)	(536 441)
Total	10 784 039	10 342 811

NOTE 34 : INTERETS PAYES

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Frais d'émission des emprunts	363 534	525 356
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	5 440 843	5 090 589
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(5 486 186)	(5 440 843)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	1 363 288	1 215 165
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(1 650 663)	(1 363 288)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	1 424 799	297 906
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(1 595 786)	(1 424 799)
- Intérêts courus sur certificats de leasing en début de période	1 262 018	1 686 637
- Intérêts courus sur certificats de leasing en fin de période	(157 349)	(1 262 018)
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en début de période	114 255	62 944
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en fin de période	(94 291)	(114 255)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en début de période	(130 781)	(60 781)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en fin de période	37 287	130 781
- Charges financières	41 791 629	38 265 028
- remboursement des emprunts	(435 341)	(445 999)
Total	42 247 256	37 162 422

NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	0	190 001
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	0	0
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	75 411	87 389
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(138 480)	(75 411)
- Etat, Caisse de compensation en début de période	4 195	6 156
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	(4 481)	(4 195)
- Etat, TCL à payer en début de période	19 557	17 792
- Etat, TCL à payer en fin de période	(18 754)	(19 557)
- Contributions conjoncturelles en début de période	226 308	330 307
- Contributions conjoncturelles en fin de période	(73 902)	(226 308)
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	0	(133 515)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	0	0
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en début de période	(498 404)	0
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en fin de période	573 072	498 404
- TVA payées	12 583 807	4 263 047
- Impôts et taxes	428 374	536 441
- Contribution conjoncturelle	73 902	226 308
- Impôts sur les bénéfices	862 191	1 584 153
Total	14 112 796	7 281 011

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Placements en titres en début de période	16 077 650	497 000
- Placements en titres en fin de période	(5 211 480)	(16 077 650)
- Remboursement assurance groupe en début de période	(1 917)	(6 209)
- Remboursement assurance groupe en fin de période	7 656	1 917
- Produits à recevoir des tiers en début de période	262 156	224 940
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(300 211)	(262 156)
- Autres comptes débiteurs en début de période	381 840	381 840
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(381 840)	(381 840)
- Comptes d'attente en début de période	(153 373)	(124 370)
- Comptes d'attente en fin de période	182 084	153 373
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	(42 000)	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	(72 532)	(162 221)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	50 866	72 532
- Prestataires en début de période	(75 234)	(129 469)
- Prestataires en fin de période	190 955	75 234
- Dépôts et cautionnements en début de période	32 734	47 434
- Dépôts et cautionnements en fin de période	(32 734)	(32 734)
- Retenue de garantie en début de période	(5 799)	(5 799)
- Retenue de garantie en fin de période	5 799	5 799
- Produits des placements	1 810 706	957 472
- Autres produits d'exploitation	0	16 409
- Autres gains ordinaires	468 516	243 015
- Autres pertes ordinaires	(9 110)	(1 445)
- Immobilisations mise en rebut	0	0
Total	13 226 731	(14 503 928)

NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Investissements en Immobilisations incorporelles	148 560	62 364
- Investissements en Immobilisations corporelles	183 109	1 049 755
Total	331 669	1 112 119

38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
- Cessions d'immobilisations corporelles	0	20 000
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	23 800	3 728
Total	23 800	23 728

**NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	2 500 000	2 500 000
Total	2 500 000	2 500 000

NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Dividendes et tantièmes	3 300 000	3 300 000
- Prélèvement sur fonds social	191 836	122 732
Total	3 491 836	3 422 732

**NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE
DE L'EXERCICE**

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
- Banques	19 466 052	6 769 244
- Caisses	2 925	3 425
- Banques, découverts	(573)	(573)
Total	19 468 404	6 772 096

NOTE 42 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

42.1 Identification des parties liées :

Les parties liées à la société Attijari Leasing sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- **Attijari Bank** (Société Mère) ;
- **Attijari Sicar** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs et dans laquelle elle détient une participation) ;
- **Attijari Finances Tunisie** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Intermédiation** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Immobilière** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Gestion** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Recouvrement** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Obligataire Sicav** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Attijari FCPR Dynamique** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Compagne Nouvelle Assurance** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Société Générale Tunisienne d'Informatique** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Civile Immobilière El Hamd** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société De Services Automobile** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Des viandes et d'élevage SOVIE** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisia FLEET Management** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisienne Des Arts Graphiques** (ayant des dirigeants communs).

42.2 Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2019

Les transactions avec les parties liées, réalisées courant 2019, se présentent comme suit:

1. Transactions réalisées avec Attijari Bank

1.1 Convention de prestations de services avec Attijari Bank

Le 28 août 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1ère semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2019, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 82 191 DT HTVA

1.2 Convention cadre

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2019, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 284 961 DT HTVA.

1.3 Convention de mise à disposition

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2018 le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève 627 452 DT HTVA.

1.4 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2019, le cumul des contrats mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à 1 107 739 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à 584 130 DT.

2. Transactions réalisées avec Attijari Bank Sicar

2.1 FCR Attijari Leasing 1

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 1 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 7 500 DT HTVA.

2.2 FCR Attijari Leasing 3

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 138 DT HTVA.

2.3 FCR Attijari Leasing 4

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 4 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 157 DT HTVA.

2.4 FCR Attijari Leasing 5

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 5 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 780 DT HTVA.

2.5 FCR Attijari Leasing 6

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 6 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 4 900 DT HTVA.

2.6 FCR Attijari Leasing 7

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 7 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 13 453 DT HTVA.

2.7 FCR Attijari Leasing 8

La société « Attijari Leasing » a mis, le 18 mars 2019, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 8 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 10 443 DT HTVA.

2.8 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2019, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Sicar, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 153 565 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2019, à 134 813 DT.

3. Transactions réalisées avec Attijari Finances Tunisie

3.1- Contrat de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances Tunisie en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2009 et renouvelable par tacite reconduction.

La location est consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances Tunisie s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

En cas de départ anticipé, soit avant le 31/03/2021, Attijari Finances Tunisie s'engage à payer le reliquat du montant des travaux engagés diminué du différentiel d'augmentation annuelle de loyer de 4,5% payé entre le 01/04/2016 et le 31/03/2021.

Les produits constatés à ce titre en 2019, s'élèvent à 57 569 DT HTVA.

3.2 Convention de conseil « Emprunt obligataire 2019 » avec Attijari Finances

Attijari Leasing a conclu en date du 18 mai 2019, un contrat de conseil avec Attijari Finances, afin de l'accompagner dans le cadre des émissions obligataires 2019 en tant que conseil financier exclusif et coordinateur global.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Finances perçoit :

- Une commission forfaitaire de 70.000 DTHTVA, dont 40.000 DT HTVA exigible à la signature du contrat et 30.000 DT HTVA exigible à l'obtention du VISA du document de référence Attijari Leasing 2019 ;
- Une commission de succès de 0,65% en HTVA applicable sur les montants levés dans le cadre des émissions obligataires 2019 et exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription ;

La charge jusqu'au 31 décembre 2019 au titre dudit contrat s'est élevée à 160 000 DT HTVA.

3.3 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2019, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Finances Tunisie, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 88 381 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2019, à 1 DT.

4. Transactions réalisées avec Attijari Intermédiation

4.1 Convention de tenue de compte

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari Intermédiation en tant qu'intermédiaire agréé mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari Intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 000 DT HTVA à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 4 000 DT HTVA.

4.2 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2019, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Intermédiation et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 26 300 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à 5 192 DT.

5. Convention de partenariat avec Attijari Immobilière

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien. Courant 2019, aucune charge n'a été constatée à ce titre

6. Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Montants en DT

Etablissements	Solde Début	Utilisation	Remboursement	Solde Fin
ATTIJARI BANK	106 737 900	123 000 000	108 707 888	123 030 012
ATTIJARI OBLIG SICAV	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000
ATTIJARI FCPR DYNAMIQUE	1 500 000	6 500 000	6 500 000	1 500 000
ATTIJARI SICAR	4 000 000	6 000 000	10 000 000	-
COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000	-	-	4 000 000
ATTIJARI RECouvrement	-	2 000 000	1 500 000	500 000
Total	117 237 900	143 500 000	130 707 888	130 030 012

Courant 2019, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 9 003 646 DT.

7. Contrats de leasing avec Attijari Gestion

Au 31 décembre 2019, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Gestion, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 56 048 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2019, à 6 482 DT.

8. Contrats de leasing avec Attijari Recouvrement

Au 31 décembre 2019, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Recouvrement, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 54 714 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à 37 818 DT.

9. Contrats de leasing avec « Compagnie Nouvelle D'assurance »

Au 31 décembre 2019, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Compagnie Nouvelle d'Assurance, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 206 930 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à 101 613 DT.

10. Contrats de leasing avec la société « Générale Tunisienne D'Informatique »

Au 31 décembre 2019, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Générale Tunisienne d'Informatique, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 39 961 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2019, à 2 DT.

11. Contrats de Leasing avec des sociétés ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing

- La société « Civile Immobilière El Hamd »

Au 31 décembre 2019, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 44 000 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à 1 DT.

- La société « De Services Automobile »

Au 31 décembre 2019, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 40 534 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à 3 956 DT.

- la société « Des Viandes Et D'Elevage SOVIE »

Au 31 décembre 2019, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing s'élève à 219 854 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à 92 822 DT.

- La société « Tunisia FLE Et Management »

Au 31 décembre 2019, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 40 534 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à 3 956 DT.

- La société « Tunisienne Des Arts Graphiques »

Au 31 décembre 2019, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing s'élève à 20 681 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à 1 291 DT.

12. Rémunérations et avantages attribués aux dirigeants et aux administrateurs :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018 et par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. En outre les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration au niveau du comité permanent d'audit et du comité des risques bénéficient d'une rémunération approuvée annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	Directeur Général ⁽¹⁾		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif ⁽²⁾ au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantage à court terme	243 440	46 365	120 000	120 000

⁽¹⁾ y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 51 032 DT, soit un salaire brut de 192 408 DT.

⁽²⁾ y compris la provision pour congés payés

NOTE 43 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 31 janvier 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

IV.6 NOTES COMPLEMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2019

IV.6.1 Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 31/12/2019

a) Note complémentaire concernant l'Etat des engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se détaillent au 31 décembre 2019 comme suit :

A-ENGAGEMENTS DONNES :

A-1- Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

▪ Opérations de Leasing :

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 10 792 986 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Leasing).

▪ Opérations de Factoring :

Les engagements de Factoring s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 3 751 390 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle (voir note 6 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Factoring).

A-2- Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 70 531 891 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par Attijari Leasing sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 Décembre 2019.

B- ENGAGEMENTS RECUS :

B-1- Garanties Reçues

Les garanties reçues s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 22 236 663 DT et constituent des hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 83 489 424 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5 Analyse par maturité).

B-3- Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 557 645 261 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de Leasing).

C- ENGAGEMENTS RECIPROQUES :

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 Décembre 2019 à 16 000 000 DT et correspondent aux crédits suivants :

Banque	Montant
Attijari Bank	5 000 000
Bank ABC	1 000 000
Banque de l'habitat	5 000 000
Wifak Bank	5 000 000
Total	16 000 000

b) Note complémentaire à la note 9 « Valeurs immobilisées »

Méthode de comptabilisation des immobilisations hors exploitation

En référence à la note 9 « Valeurs immobilisées », les immobilisations hors exploitation, constituant un ensemble d'immobiliers et de terrains pour une valeur comptable nette de 455 509 dinars au 31/12/2019, ont été acquis dans le cadre de protocoles de recouvrement de créance (saisie d'un

immeuble, qui fut donné en hypothèque au nom d'Attijari leasing) et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal du cycle d'exploitation.

Il est à noter que la société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le temps nécessaire correspond au délai habituel et nécessaire dans le cas d'une vente d'actifs de la même nature. Ainsi, un plan de vente de ces actifs est engagé par la Direction Générale et un programme est lancé pour trouver un acheteur et finaliser l'opération et qu'il est peu probable que des changements notables seront apportés à ce plan ou que celui-ci sera retiré.

Il est à noter que cet immeuble ne pourra pas être comptabilisé selon la norme comptable internationale IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", étant donné que les deux conditions suivantes ne sont pas satisfaites :

- L'immeuble doit pouvoir être vendu, **immédiatement**, dans l'état où il se trouve ;
- Sa vente doit être **hautement probable**.

Raison de la constatation des provisions sur lesdites immobilisations

L'immeuble a fait l'objet d'une affaire en justice, par principe de prudence, une provision pour dépréciation d'un montant de 100 000 dinars a été comptabilisée depuis 2017, vu la lenteur des procédures judiciaires.

c) Note complémentaire concernant les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration réuni le 31 janvier 2020, En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date. Par ailleurs, les rapports des commissaires aux comptes ont été émis le 06 mars 2020.

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'éclosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue à se propager dans le monde et en Tunisie et dont on ignore encore l'ampleur et la durée.

Suite au confinement qui a été précédé par des mesures préventives, l'activité économique en Tunisie a été impactée suite aux restrictions à la mobilité, à l'arrêt de la production, à la fermeture des points de vente et l'arrêt de recouvrement inter-entreprises ainsi que la suspension des opérations du commerce international, ces constats devraient se traduire par un affaiblissement de la conjoncture au moins au premier semestre 2020.

Dans le cadre des efforts nationaux visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le Gouvernement Tunisien et La Banque Centrale de Tunisie ont annoncé une série de mesures exceptionnelles liées au secteur financier, dont notamment le report, sous certaines conditions, des échéances de crédits accordés aux entreprises, aux professionnels et aux particuliers, relatives à la période allant du 1er Mars au 30 Septembre 2020, tel que prévu par les circulaires de la BCT n°2020-06 du 19 Mars 2020 et n°2020-07 du 25 Mars 2020.

La Direction d'Attijari Leasing suit de près l'évolution de la situation en relation avec les décisions gouvernementales et a activé son plan de continuité d'activité.

Actuellement et sur la base des informations disponibles, l'impact futur éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière d'Attijari Leasing ne peut être estimé de façon fiable. La Direction considère qu'une analyse approfondie permettra, lors de la préparation des états financiers annuels, d'estimer de manière plus précise les impacts financiers de la crise, en particulier sur les flux de trésorerie futurs, la gestion du risque de liquidité et la dépréciation éventuelle des actifs (taux de provisionnement, réservation des intérêts).

La Direction Générale d'Attijari Leasing confirme qu'à ce jour l'hypothèse du maintien de la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause (lors de l'arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2020).

d) Note complémentaire à la note 25 «Dotations nettes aux provisions sur la clientèle et résultat des créances radiées »

Le calcul de la provision collective au 31/12/2019, telle que prévue par la circulaire 2012-20 du 06 décembre 2012, a fait ressortir une reprise de provision d'un montant de 39 854 dinars. Par principe de prudence et conformément aux règles prudentielles, cette reprise n'a pas été comptabilisée. Ainsi, le management d'Attijari Leasing a décidé de maintenir le niveau de provisionnement du 31/12/2018, soit 2 150 822 dinars représentant, ainsi, 0.45% des engagements en classe 0/1 fin 2019.

IV.6.2 Notes explicatives aux états financiers arrêtés au 31/12/2019

a) Note explicative concernant l'autorisation du conseil d'administration des conventions figurant au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes « Paragraphe A/ Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) »

Selon les dispositions de l'article 475 du code des sociétés commerciales : " Lorsque deux sociétés ou plus appartenant à un groupe de sociétés ont les mêmes dirigeants, les conventions conclues entre la société mère et l'une des sociétés filiales ou entre sociétés appartenant au groupe sont soumises à des procédures spécifiques de contrôle consistant en leur approbation par l'assemblée générale des associés de chaque société concernée, sur la base d'un rapport spécial établi par le commissaire aux comptes à l'effet si la société concernée est soumise à l'obligation de désignation d'un commissaire aux comptes." Le contrôle n'est pas obligatoire si la convention porte sur une opération courante conclue à des conditions normales.

Les opérations effectuées avec Attijari Sicar ou Attijari Finances sont des opérations nouvelles effectuées durant l'exercice 2019 mais des opérations récurrentes par rapport à l'activité de la société tant au niveau du réinvestissement exonéré effectué depuis 2013 que les opérations en relation avec les émissions d'emprunts obligataires et d'actualisation des éléments du business-plan. Les conventions citées sont donc relatives à des opérations courantes conclues dans des conditions normales, validées par le Conseil d'administration du 31/01/2020 ayant arrêté les comptes de l'exercice et conforme à l'article 62 §-7 de la loi 2016-48 de juillet 2016.

S'agissant des sociétés appartenant au groupe Attijari Bank (Attijari Leasing, Attijari Sicar et Attijari Finances Tunisie), et en application de l'article 475, les deux conventions ont été approuvées par l'Assemblée générale ordinaire d'Attijari Leasing tenue le 29 juin 2020.

Il est à signaler que le montant de réinvestissement exonéré, objet de la convention conclue entre Attijari Leasing et Attijari Sicar, ne sera fixé définitivement qu'après l'arrêté des états financiers par le conseil d'administration tenu le 31 janvier 2020 et la validation des commissaires aux comptes et qui fera l'objet d'une convention ultérieure avec Attijari Sicar pour l'emploi de ces fonds.

b) Note explicative concernant les variations importantes enregistrées au 31/12/2019 par rapport au 31/12/2018 au niveau de l'état de résultat

Note 25 : Cette variation à la hausse de 108.7 % provient essentiellement de l'aggravation des impayés du secteur du BTP en 2019 expliquée par les retards des paiements par l'Etat.

Note 26 : En 2019 une provision complémentaire de 70 KDT a été comptabilisée en couverture des risques latents relatifs au compte « Prestataire assurance débiteur ».

Note 27 : Il s'agit d'une variation à la hausse de 99.53 % suite à la constatation de la plus-value générée de l'apurement de compte client créditeur.

c) Note explicative de la note 21 « Produits de placements »

Les plus/moins-value latentes (Réévaluation à la VL à la date d'arrêté) sont relatives au portefeuille AOS (Actions Obligations Sicav).

IV.6.3 Notes rectificatives aux états financiers arrêtés au 31/12/2019

a) Note rectificative de la note 7 « Portefeuille de placement »

Le portefeuille des actions cotées doit être évalué au cours moyen du mois de décembre 2019 qui est de 0.973 et non pas au cours moyen de juin 2019 qui est de 0.940 tel que mentionnée au niveau de ladite note.

Il s'agit d'une erreur de frappe au niveau de l'intitulé de la note « Cours du mois de décembre » au lieu « cours du mois de juin ». A la date de clôture, les actions UADH ont été valorisées au cours de clôture du 31/12/2019. (Information disponible à la date de l'arrêté des comptes). Impact non significatif entre les deux cours.

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Titres SICAV (Attijari Obligataire Sicav)	4 714 480	15 580 650
Titres cotés	497 000	497 000
Total brut	5 211 480	16 077 650
Provisions pour dépréciation des titres cotés	(431 200)	(366 100)
Total net	4 780 280	15 711 550

Libellé	Nombre d'actions Participation Attijari Leasing	Valeur nominale	Cours du mois de décembre	Valeur acquisition	Provision
UADH	70 000	1,000	0,940	7,1	431 200

b) Note rectificative de la note 42 « Informations sur les parties liées »

Une erreur de frappe s'est glissée au niveau de cette note. La société propose de la corriger comme suit :

1.3 Convention de mise à disposition

Attijari Bank a mis à la disposition d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2019 le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève 627 452 DT HTVA.

IV.7 RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE 2019

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2019

Messieurs les Actionnaires d'Attijari Leasing,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 19 avril 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Attijari Leasing, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **52 086 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **3 455 KDT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport

3.1 La prise en compte des revenus de leasing

➤ Risque identifié

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 17, les revenus de leasing s'élèvent au 31 décembre 2019 à 53 963 KDT et représentent la composante la plus importante des produits d'exploitation de la société (92%).

En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note 3.3.3 « Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing », ainsi que le volume important des transactions réalisées nous avons considéré que la prise en compte des revenus de leasing constitue un point clé d'audit, bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la société en matière de reconnaissance des produits d'intérêts Leasing;
- Une revue critique de la sécurité de l'environnement des systèmes d'information à l'aide de nos experts informatiques ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de réservation des produits en intérêts ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Réaliser des procédures analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances du secteur, les taux de sortie et les impacts réglementaires éventuels ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

➤ **Risque identifié**

Comme indiqué dans la note aux états financiers « Principes et méthodes comptables : 3.3.2, Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », la société procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements bilanciaux (leasing et factoring) que sur les engagements de financement donnés à la clientèle (hors bilan). Ce risque, inhérent à l'activité de leasing, constitue une zone d'attention majeure, en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (89%), ainsi que celle du coût du risque associé au niveau du résultat de l'exercice qui s'élève à 3 194 KDT .

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers, sont présentés dans les notes aux états financiers, n° 3.3.2 « Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », n° 5 « créances sur la clientèle de leasing » n°6 « Acheteurs Factorés » et n° 25 « dotations nettes aux provisions sur la clientèle et résultat des créances radiées ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;

- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société ;

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillon représentatif, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 06 Mars 2020

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR

IV.8 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE 2019

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2019

Messieurs les actionnaires de la société Attijari Leasing ,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement , nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants):

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

A-1- Convention de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 8* »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 10 443 DT HTVA.

A-2 Convention de conseil « Emprunt obligataire 2019 » avec Attijari Finances Tunisie

Attijari leasing a conclu en date du 18 mai 2019, un contrat de conseil avec Attijari Finances Tunisie, afin de l'accompagner dans le cadre des émissions obligataires 2019 en tant que conseil financier exclusif et coordinateur global.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Finances Tunisie perçoit :

- Une commission forfaitaire de 70.000 DTH TVA, dont 40.000 DT HTVA exigible au lancement de la préparation du document de référence Attijari Leasing 2019 et 30.000 DT HTVA exigible à l'obtention du VISA du document de référence Attijari Leasing 2019 ;
- Une commission de succès de 0,65% en HTVA applicable sur les montants levés dans le cadre des émissions obligataires 2019 et exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription;

La charge jusqu' au 31 décembre 2019 au titre dudit contrat s'est élevée à 160 000 DT HTVA.

Toutes les conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 31/01/2020.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

B-1- Conventions conclues avec Attijari Bank

B-1-1 Convention cadre

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2019, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 284 961 DT HTVA.

B-1-2 Convention de mise à disposition

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2019 le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève 627 452 DT HTVA.

B-1-3 Convention de prestations de services avec Attijari Bank

Le 28 août 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément

à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1^{ère} semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2019, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 82 191 DT HTVA.

B-2- Convention avec Attijari Intermédiation

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréée mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 000 DT HTVA à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 4 000 DT HTVA.

B-3- Conventions conclues avec Attijari Finances Tunisie

B-3-1- Contrat de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances Tunisie en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2009 et renouvelable par tacite reconduction.

La location est consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

En cas de départ anticipé, soit avant le 31/03/2021, Attijari Finances s'engage à payer le reliquat du montant des travaux engagés diminué du différentiel d'augmentation annuelle de loyer de 4,5% payé entre le 01/04/2016 et le 31/03/2021.

Les produits constatés à ce titre en 2019, s'élèvent à 57 569 DT HTVA.

B-3-2 Convention de conseil « Emprunt obligataire 2018 » avec Attijari

B-4- Conventions de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar

B-4-1 FCR Attijari Leasing 1

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 1 ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit:

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 7 500 DT HTVA.

B-4-2 FCR Attijari Leasing 3

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit:

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 138 DT HTVA.

B-4-3 FCR Attijari Leasing 4

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015 à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 4 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 157 DT HTVA.

B-4-4 FCR Attijari Leasing 5

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 5 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 780 DT HTVA.

B-4-5 FCR Attijari Leasing 6

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 6 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 4 900 DT HTVA.

B-4-6 FCR Attijari Leasing 7

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 7 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2019, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 13 453 DT HTVA.

B-5- Convention de partenariat avec Attijari Immobilière

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien.

Courant 2019, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

B-6 Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Montants en DT

Etablissements	Solde Début	Utilisation	Remboursement	Solde Fin
ATTIJARI BANK	106 757 900	125 000 000	108 707 888	123 050 012
ATTIJARI OBLIG SICAV	1 000 000	4 000 000	4 000 000	1 000 000
ATTIJARI FCPR DYNAMIQUE	1 500 000	6 500 000	6 500 000	1 500 000
ATTIJARI SICAR	4 000 000	6 000 000	10 000 000	-
COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000	-	-	4 000 000
ATTIJARI RECOUVREMENT	-	2 000 000	1 500 000	500 000
Total	117 257 900	143 500 000	130 707 888	130 050 012

Courant 2019, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 9 003 646 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018 et par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. En outre les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration au niveau du comité permanent d'audit et du comité des risques bénéficient d'une rémunération approuvée annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

C-2 Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	Directeur Général ⁽¹⁾		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif ⁽²⁾ au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantage à court terme	243 440	46 365	120 000	120 000

⁽¹⁾ y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 51 032 DT, soit un salaire brut de 192 408 DT.

⁽²⁾ y compris la provision pour congés payés

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 06 mars 2020

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI



**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR



V. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE D'ATTIJARI LEASING AU 31/12/2019

V.1 LES ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 31/12/2019

Type d'engagements (DT)	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1-Engagements donnés						
Garanties personnelles						
- Cautionnement						
- Aval						
- Autres garanties						
b) Garanties réelles						
- hypothèque						
- nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Engagements de financement en faveur de la clientèle						
e) abandon de créances						
h) engagements sur intérêts et commissions sur emprunt	70 531 891	63 913 520		6 618 371		
f) engagements sur opérations de leasing	10 792 986	10 792 986				
g) engagement sur opérations de factoring	3 751 390	3 751 390				
Total	85 076 267	78 457 896	0	6 618 371	0	0
2- Engagements reçus						
a) Garanties reçues						
- Cautionnement						
- Aval						
- Autres garanties						
b) Garanties réelles						
- Hypothèque	22 236 663	22 236 663				
- Nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) abandon de créances						
f) ligne de découvert						
g) les intérêts à échoir au crédit de leasing	83 489 424	83 343 511		145 913		
h) valeurs des biens, objet de leasing	557 645 261	556 716 051		929 210		
Total	663 371 348	662 296 225	0	1 075 123	0	0
3-Engagements réciproques						
- Emprunt obtenu non encore encaissé	16 000 000	16 000 000				
- Crédit consenti non encore versé						
- Opération de portage						
- Crédit documentaire						
- Commande de consommables						
- Contrat avec le personnel prévoyant des engagements Sup. à ceux prévus par la convention collective						
- Engagements sur dossiers génériques						
Total	16 000 000	16 000 000	0	0	0	0

V.2 ENCOURS DES CREDITS CONTRACTES PAR ATTIJARI LEASING AU 31/12/2019

V.2.1 Encours des emprunts obligataires émis par Attijari Leasing

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Intitulé de l'emprunt	Montant émis	Encours au 31/12/2019	Encours au 31/12/2018	Encours au 31/12/2017
E.O. GL 01/2012 CATEG C	8 360 000	-	1 672 000	3 344 000
E.O. GL 02/2012 CATEG C	3 200 000	-	457 280	914 400
E.O. GL 01/2013 CATEG A	2 500 000	-	-	500 000
E.O. GL 01/2013 CATEG B	15 892 000	-	-	3 658 400
E.O. GL 01/2013 CATEG C	3 290 000	658 000	1 316 000	1 974 000
E.O. GL 01/2014 CATEG B	15 204 600	-	3 040 920	6 081 840
E.O. GL 01/2014 CATEG C	9 950 000	3 980 000	5 970 000	7 960 000
Emprunt Subordonné 2014 CATEG A	7 368 000	-	1 473 600	2 947 200
Emprunt Subordonné 2014 CATEG B	10 632 000	4 252 800	6 379 200	8 505 600
Emprunt Subordonné 2014 CATEG C	2 000 000	-	400 000	800 000
Emprunt obligataire 2015-1 A	11 082 000	2 216 400	4 432 800	6 649 200
Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	10 750 800	14 334 400	17 918 000
Emprunt obligataire 2015-1 C	1 000 000	200 000	400 000	600 000
Emprunt obligataire 2015-2 A	30 000 000	6 000 000	12 000 000	18 000 000
Emprunt obligataire 2016-1 A	4 850 000	3 140 000	4 710 000	6 280 000
Emprunt obligataire 2016-1 B	25 150 000	17 720 000	22 150 000	22 150 000
Emprunt obligataire 2016-2 A	14 240 000	8 544 000	11 392 000	14 240 000
Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	15 760 000	15 760 000	15 760 000
Emprunt obligataire 2017-1 A	6 094 000	3 656 400	4 875 200	6 094 000
Emprunt obligataire 2017-1 B	10 000 000	6 000 000	8 000 000	10 000 000
Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Emprunt obligataire 2018-1 A	1 680 000	13 44 000	1 680 000	-
Emprunt obligataire 2018-1 B	18 320 000	14 656 000	18 320 000	-
Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	5 000 000	5 000 000	-
Emprunt obligataire 2019-1 A	8 700 000	8 700 000	-	-
Emprunt obligataire 2019-1 B	11 300 000	11 300 000	-	-
Total	263 490 600	127 878 400	147 763 400	158 376 640

V.2.2 Structure des souscripteurs par catégorie à l'emprunt obligataire Attijari Leasing 2019-1

	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant en dinars		Pourcentage
			Souscrit à taux fixe	Souscrit à taux variable	
SICAV	7	64 340	5 134 000	1 300 000	32,2%
Assurances	1	50 000	0	5 000 000	25,0%
Banques	0	0	0	0	0,0%
FCP	3	26 400	640 000	2 000 000	13,2%
Personne Physique	2	490	49 000	0	0,2%
Autres	5	58 770	2 877 000	3 000 000	29,4%
Total	18	200 000	8 700 000	11 300 000	100,0%

V.2.3 Encours des emprunts bancaires contractés par Attijari Leasing

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Intitulé de l'emprunt	Montant du crédit	Encours au 31/12/2019	Encours au 31/12/2018	Encours au 31/12/2017
Attijari bank	189 000 000	123 050 012	106 757 900	89 136 843
Amen-bank	35 000 000	22 099 446	14 126 597	15 523 484
Banque de Tunisie	35 000 000	19 007 130	13 642 850	13 883 820
BIAT	25 000 000	15 000 000	20 000 000	15 000 000
BTL	3 000 000	1 500 000	2 100 000	2 700 000
ABC	25 000 000	10 000 000	11 000 000	7 000 000
BH	44 000 000	26 240 106	26 859 052	21 926 771
ATB	7 500 000	2 325 000	3 825 000	5 625 000
QNB	5 000 000	-	1 000 000	2 000 000
BAD	5 969 482	2 647 347	3 500 130	4 352 913
BEI	11 893 061	-	1 699 009	5 097 027
SANAD	31 214 605	21 398 577	25 924 824	6 347 737
GGF	19 926 000	18 835 334	9 816 000	-
Total	437 503 148	267 102 952	240 251 363	188 593 595

V.2.4 Encours des certificats de dépôt et certificats de leasing contractés par Attijari Leasing

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

En DT	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Certificats de dépôt	8 000 000	14 000 000	7 000 000
Certificats de Leasing	33 000 000	67 000 000	77 000 000
Total encours	41 000 000	81 000 000	84 000 000

V.3 SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION COMPARES AU 31/12/2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

PRODUITS				CHARGES				SOLDES			
	2019	2018	2017		2019	2018	2017		2019	2018	2017
Intérêts de leasing	52 417 795	50 636 882	46 538 805	Intérêts et charges assimilés	41 791 630	38 265 028	30 832 677				
Intérêts intercalaires	1 052	9 234	32 856	Commissions encourues	284 961	333 000	242 307				
Intérêts de retard	1935 320	1522 691	1851638								
Variation des produits réservés	(391299)	(235 922)	(291417)								
Commissions de factoring	417 928	362 669	372 593								
Intérêts de financement	1750 820	1449 202	1124 311								
Autres produits d'exploitation	2 668 033	2 576 293	2 251 805								
Intérêts et produits assimilés de leasing	58 799 649	56 321 029	51 860 571	Total des intérêts et charges assimilés	42 076 591	38 598 028	31 074 784	Marge commerciale	16 723 058	17 723 001	20 785 787
Marge commerciale (PNB)	16 723 058	17 723 001	20 785 787	Autres charges d'exploitation	2 924 257	2 938 325	2 747 586				
Produits des placements	940 820	839 023	402 049	Charges de personnel	7 034 073	6 443 231	5 878 131				
Sous total	17 663 878	18 562 024	21 187 836	Sous total	9 958 330	9 381 556	8 625 717	Excédent brut d'exploitation	7 705 548	9 180 468	12 562 119
Excédent brut d'exploitation	7 705 548	9 180 468	12 562 119	Dotations aux amortissements et aux résorptions	468 932	461 277	426 605				
Reprises sur provisions :				Dotations aux provisions :							
- Suite au recouvrement des créances	2 081 168	2 588 531	2 260 536	- Pour dépréciation des créances	5 058 264	3 882 155	5 108 811				
- Sur provisions additionnelles	0	0	19 949	- Collectives	0	104 196	41 704				
- affectées aux comptes adhérents	22 047	0	20 885	- Pour passifs et charges	70 000	0	30 000				
- des autres actifs courants	0	25 069	0	- Additionnelles	227 832	0	338				
Encaissement sur créances radiées	0	0	80 925	- des comptes adhérents	2 479	28 722	0				
Autres produits ordinaires	492 316	246 744	239 934	- Pour dépréciation des autres actifs	65 100	55 440	218 408				
				Pertes sur créances radiées	8 379	103 726	49 368				
				Autres pertes ordinaires	9 110	1444	193 782				
				Impôts sur les bénéfices	862 191	1584 154	2 312 148				
Sous total	10 301 079	12 040 812	15 184 328	Sous total	6 772 287	6 221 114	8 381 164	Résultat des activités ordinaires	3 528 793	5 819 698	6 803 164
Résultat des activités ordinaires après impôt	3 528 793	5 819 698	6 803 164	Résultat négatif des activités ordinaires							
Gains extraordinaires				Pertes extraordinaires	73903	226 307	330 307				
Effets positif de modification comptable				Effet négatif de modification comptable							
								Résultat net	3 454 890	5 593 391	6 472 857

V.4 TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2017 avant affectation	27 500 000	2 125 000	2 000 000	9 500 000	100 093	(551 800)	2 805 859	6 472 857	49 952 009
Affectations approuvées par l'AGO du 19/04/2018		436 346		2 500 000	100 000		3 436 511	(6 472 857)	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017							(3 300 000)		(3 300 000)
Reclassement						551 800	(551 800)		
Prélèvement sur fonds social					(122 732)				(122 732)
Résultat au 31 décembre 2018								5 593 391	5 593 391
Solde au 31 Décembre 2018 avant affectation	27 500 000	2 561 346	2 000 000	12 000 000	77 361	0	2 390 570	5 593 391	52 122 668
Affectations approuvées par l'AGO du 25/04/2019		188 654		2 500 000	150 000		2 754 737	(5 593 391)	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018							(3 300 000)		(3 300 000)
Reclassement				(1 000 000)			1 000 000		
Prélèvement sur fonds social					(191 836)				(191 836)
Résultat au 31 décembre 2019								3 454 890	3 454 890
Solde au 31 Décembre 2019 avant affectation	27 500 000	2 750 000	2 000 000	13 500 000	35 525	0	2 845 307	3 454 890	52 085 722
Affectations approuvées par l'AGO du 29/06/2020				2 000 000	200 000		1 254 890	(3 454 890)	
Solde après affectation du résultat 2019	27 500 000	2 750 000	2 000 000	15 500 000	235 525	0	4 100 197	0	52 085 722

V.5 AFFECTATION DES RESULTATS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

En DT	2019	2018	2017
Résultat de l'exercice	3 454 890	5 593 391	6 472 857
Effet des modifications comptables	-	-	(551 800)
Report à nouveau (n – 1)	2 845 307	2 390 570	2 805 859
Réserves spéciales de réinvestissement reclassées	-	1 000 000	-
Résultat à répartir	6 300 197	8 983 961	8 726 916
Réserves légales	-	188 654	436 346
Réserves spéciales de réinvestissement	2 000 000	2 500 000	2 500 000
Bénéfice disponible	4 300 197	6 295 307	5 790 570
Dotations fonds social	200 000	150 000	100 000
Dividende global	0	3 300 000	3 300 000
Report à nouveau	4 100 197	2 845 307	2 390 570

V.6 EVOLUTION DES REVENUS ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION

En DT	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus nets de leasing	53 962 868	51 932 865	48 111 862
Revenus du factoring	2 168 748	1 811 871	1 496 904
Total des revenus	56 131 616	53 744 736	49 608 766
Autres produits d'exploitation	2 668 033	2 576 293	2 251 805
Total produits d'exploitation	58 799 649	56 321 029	51 860 571
Capital social	27 500 000	27 500 000	27 500 000
Nombre d'actions*	2 750 000	2 750 000	2 556 849
Résultat d'exploitation	3 907 777	7 158 552	9 069 180
Résultat d'exploitation par action	1,421	2,603	3,547
Revenus par action	20,411	19,544	19,402

*Il s'agit du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

V.7 EVOLUTION DU RESULTAT NET

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Résultat avant impôts (en DT)	4 390 984	7 403 852	9 115 312
Impôts sur les sociétés (en DT)	(862 191)	(1 584 154)	(2 312 148)
Contribution conjoncturelle (en DT)	(73 903)	(226 307)	(330 307)
Résultats Nets d'impôts (en DT)	3 454 890	5 593 391	6 472 857
Capital social (en DT)	27 500 000	27 500 000	27 500 000
Nombre d'actions*	2 750 000	2 750 000	2 556 849
Résultats par action avant impôts (en DT)	1,597	2,692	3,565
Résultats par action nets d'impôts (en DT)	1,256	2,034	2,532
Résultats avant impôts / capital social (en %)	15,97%	26,92%	33,15%
Résultats nets d'impôts / capital social (en %)	12,56%	20,34%	23,54%

*Il s'agit du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

V.8 EVOLUTION DES DIVIDENDES

En DT	2019	2018	2017
Capital	27 500 000	27 500 000	27 500 000
Nombre d'actions	2 750 000	2 750 000	2 750 000
Dividende global	0	3 300 000	3 300 000
Dividende par action	0	1,2	1,2
<i>% du nominal</i>	<i>0,0%</i>	<i>12,0%</i>	<i>12,0%</i>
Date de paiement	-	26/06/2019	27/06/2018

V.9 EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

En DT	2019	2018	2017
Résultat net d'impôt	3 454 890	5 593 391	6 472 857
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	3 797 771	2 021 916	3 492 939
Marge brute d'autofinancement	7 252 661	7 615 307	9 965 796

V.10 INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS

V.10.1 Indicateurs de gestion

En mDT	2019	2018	2017
Résultat net de la période (1)	3 455	5 593	6 473
Engagements sur la clientèle de leasing (2)	533 667	573 513	557 815
Capitaux propres (avant résultat) (3)	48 631	46 529	43 479
Créances sur la clientèle de leasing	490 151	532 406	516 283
Créances classées sur la clientèle de leasing (4)	56 468	52 297	52 608
Produits réservés (5)	3 748	3 444	3 355
Total Provisions (6)	32 415	30 499	31 001
Emprunts et ressources spéciales (7)	444 928	478 489	439 280
Dettes envers la clientèle	8 184	8 353	8 975
Portefeuille d'investissement	14 050	12 419	10 038
Total bilan (8)	552 750	592 960	557 519
Produits de leasing et de factoring	56 132	53 745	49 609
Charges financières nettes	41 792	38 265	30 833
Total charges d'exploitation	10 427	9 843	9 052
Produits nets	17 664	18 562	21 188
Provisions nettes	3 329	1 561	3 066
Charges de personnel	7 034	6 443	5 878
Portefeuille de placement	4 780	15 712	186

V.10.2 Ratios financiers

Ratios propres aux sociétés de leasing	2019	2018	2017
Capitaux propres / engagements (3) / (2)	9,11%	8,11%	7,79%
Rentabilité des fonds propres (1) / (3)	7,10%	12,02%	14,89%
Taux de créances classées (4) / (2)	10,58%	9,12%	9,43%
Ratios de couverture des créances classées ((5)+(6)) / (4)	64,04%	64,90%	65,30%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT	12,99%	11,97%	10,42%
Créances classées / (Créances sur la clientèle + Portefeuille commercial + Portefeuille d'investissement)	11,09%	9,33%	9,99%

Ratios de structure	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Fonds propres avant résultat / Total bilan	8,80%	7,85%	7,80%
Emprunts et ressources spéciales/ Total bilan	80,49%	80,69%	78,79%
Créances sur la clientèle de leasing/ Total Bilan	88,68%	89,79%	92,60%
(Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle) / créances sur la clientèle	92,44%	91,44%	86,82%

Ratios de gestion	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Charges de personnel / Produits nets	39,82%	34,71%	27,74%
Produits nets/Fonds propres av résultat	36,32%	39,89%	48,73%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/ produits nets)	59,03%	53,03%	42,72%
Provisions nettes / Produits nets	18,85%	8,41%	14,47%

Ratios de rentabilité	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
ROE (1) / (3)	7,10%	12,02%	14,89%
ROA (1) / (8)	0,63%	0,94%	1,16%
Résultat net / produit net	19,56%	30,13%	30,55%
Produits de leasing / créances sur la clientèle	11,45%	10,09%	9,61%
Produit net / total bilan	3,20%	3,13%	3,80%

VI. ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2020

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2020, ne s'accommodent pas systématiquement avec les dispositions du système comptable des entreprises, notamment en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires telles que :

- Une note précisant que les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états financiers intermédiaires par rapport aux plus récents états financiers annuels ou, si les principes et les méthodes ont été modifiés, une description de la nature et des effets des modifications effectuées et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- Une note portant sur la nature et le montant des éléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- Une note sur l'effet des changements, le cas échéant, dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires ;
- Une note sur les valeurs immobilisées indiquant la méthode de comptabilisation des immobilisations hors exploitation et ce, conformément aux dispositions de la NC 05 relative aux immobilisations corporelles ;
- Une note sur les événements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire et qui n'ont pas été inclus dans les états financiers intermédiaires et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.

La société Attijari Leasing s'engage, pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2021 et suivants.

VI.1 BILAN ARRETE AU 30/06/2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	NOTES	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
ACTIFS				
Caisse et Avoirs auprès des banques	4	9 726 181	17 277 387	19 468 977
Créances sur la clientèle de Leasing	5	472 042 913	516 416 433	490 150 974
Acheteurs factorés	6	12 416 034	12 196 129	13 177 730
Portefeuille de placement	7	84 700	1 100 050	4 780 280
Portefeuille d'investissement	8	16 191 543	14 024 290	14 049 595
Valeurs immobilisées	9	4 268 242	4 397 764	4 360 448
Autres actifs	10	6 212 265	6 774 132	6 761 686
TOTAL DES ACTIFS		520 941 878	572 186 185	552 749 690
PASSIFS				
Concours Bancaires	11	11 657 176	573	573
Dettes envers la clientèle	12	7 486 706	7 212 287	8 183 787
Comptes courants des adhérents	6	2 451 477	2 007 662	2 418 056
Emprunts et Dettes rattachées	13	418 893 330	469 856 528	444 928 340
Fournisseurs et comptes rattachés	14	25 073 241	38 853 565	41 437 948
Autres Passifs	15	3 822 962	4 946 854	3 695 264
TOTAL DES PASSIFS		469 384 892	522 877 469	500 663 968
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		27 500 000	27 500 000	27 500 000
Réserves		20 382 136	18 381 564	18 285 525
Résultats reportés		4 100 197	2 845 307	2 845 307
Résultat de l'exercice		(425 347)	581 845	3 454 890
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	16	51 556 986	49 308 716	52 085 722
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		520 941 878	572 186 185	552 749 690

VI.2 ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30/06/2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	NOTES	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
ENGAGEMENTS DONNEES		74 812 616	78 062 061	85 076 267
Engagements de financement en faveur de la clientèle	42-A-1	10 919 592	5 109 086	10 792 986
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	42-A-2	56 992 676	70 261 031	70 531 891
Engagements de factoring	42-A-1	6 900 348	2 691 944	3 751 390
ENGAGEMENTS RECUS		619 056 245	687 836 746	663 371 348
Garanties reçues	42-B-1	22 845 332	22 236 663	22 236 663
Intérêts à échoir sur contrats actifs	42-B-2	83 040 011	84 468 621	83 489 424
Valeurs des biens, objet de leasing	42-B-3	513 170 902	581 131 463	557 645 261
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		25 000 000	39 000 000	16 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	42-C-3	25 000 000	39 000 000	16 000 000

VI.3 ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30/06/2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	Notes	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus de leasing	17	25 652 999	26 570 228	53 962 868
Revenus de factoring	18	827 974	1 024 498	2 168 748
Total des revenus		26 480 973	27 594 726	56 131 616
Autres produits d'exploitation	19	1 238 404	1 344 844	2 668 033
Total Produits d'exploitation		27 719 377	28 939 570	58 799 649
Charges financières nettes	20	(19 555 021)	(20 953 403)	(41 791 630)
Commissions encourues		(90 000)	(134 961)	(284 961)
Produits des placements	21	529 033	576 670	940 820
PRODUIT NET		8 603 389	8 427 876	17 663 878
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	22	(4 293 820)	(3 968 371)	(7 034 073)
Autres charges d'exploitation	23	(1 440 940)	(1 469 310)	(2 924 257)
Dotations aux amortissements	24	(266 332)	(217 036)	(468 932)
Total des charges d'exploitation		(6 001 092)	(5 654 717)	(10 427 262)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		2 602 297	2 773 159	7 236 616
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(2 947 706)	(1 923 896)	(3 193 739)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(156 100)	(88 300)	(135 100)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(501 509)	760 963	3 907 777
Autres gains ordinaires	27	195 120	157 267	492 316
Autres pertes ordinaires	28	(1 256)	(9 097)	(9 110)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		(307 645)	909 133	4 390 984
Impôt sur les bénéfices	29	(87 841)	(318 197)	(862 191)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		(395 486)	590 936	3 528 793
Eléments extraordinaires	29	(29 861)	(9 091)	(73 903)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(425 347)	581 845	3 454 890
Résultat net par action		(0,155)	0,212	1,256

VI.4 ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 30/06/2020

(Montant exprimés en dinars tunisiens)

Désignation	Notes	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION				
Encaissements reçus des clients	30	130 981 865	170 424 149	348 382 933
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	21 391 647	25 282 630	55 783 823
Financements des adhérents	31	(19 948 363)	(23 535 869)	(53 436 239)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(97 818 789)	(131 757 268)	(244 783 734)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(5 529 537)	(6 539 099)	(10 784 039)
Intérêts payés	34	(21 893 106)	(22 309 414)	(42 247 256)
Impôts et taxes payés	35	(8 127 560)	(4 167 918)	(14 112 796)
Autres flux de trésorerie	36	5 325 798	16 338 795	13 226 731
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION		4 381 955	23 736 006	52 029 423
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(164 940)	(141 081)	(331 669)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	-	17 105	23 800
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(2 000 000)	(2 500 000)	(2 500 000)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTES AUX) ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(2 164 940)	(2 623 976)	(2 807 869)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITE DE FINANCEMENT				
Dividendes et autres distributions	40	(103 389)	(3 395 796)	(3 491 836)
Encaissements provenant des emprunts	13	71 000 000	100 110 000	193 110 000
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	13	(106 013 025)	(99 321 516)	(191 143 410)
Flux liés au financement à court terme	13	11 500 000	(8 000 000)	(35 000 000)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTES AUX) ACTIVITES DE FINANCEMENT		(23 616 414)	(10 607 312)	(36 525 246)
Variation de trésorerie		(21 399 399)	10 504 718	12 696 308
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	41	19 468 404	6 772 096	6 772 096
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	41	(1 930 995)	17 276 814	19 468 404

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La société « ATTIJARI LEASING » précédemment nommée « GENERAL LEASING » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000DT, divisé en 500.000 actions de 10DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « GENERAL LEASING » à « ATTIJARI LEASING ».

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6.250.000DT pour le porter de 21.250.000 DT à 27.500.000DT et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3.750.000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.
- Par apport en numéraire pour un montant de 2.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8DTde prime d'émission, portant jouissance au 1^{er} Janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2018, à 27.500.000 DT composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt dû sur les sociétés, est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

« ATTIJARI LEASING » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « ATTIJARI LEASING », arrêtés au 31 Décembre 2019, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « ATTIJARI LEASING », et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société « ATTIJARI LEASING » sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non-recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :

- (a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée ; ou
- (b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par :
 - (i) le preneur
 - (ii) une personne liée au preneur ; ou
 - (iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du « cash-flow » compromettant le remboursement des dettes dans les

Délais,

- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 06-2020 du 19 mars 2020 relative aux mesures exceptionnelles de soutien en faveur des entreprises et aux professionnels, les périodes de report des échéances de mars à septembre ne sont pas prises en compte pour le calcul de l'antériorité des impayés prévue par la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents et ne sont pas considérés comme restructuration des crédits.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;

- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles** : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général, dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit

également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « ATTIJARI LEASING ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par « ATTIJARI LEASING ».

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. BTP ;
 - c. Commerce ;
 - d. Industrie ;
 - e. Médical ;
 - f. Services ;
 - g. Tourisme ;
 - h. Transport.
2. La détermination pour chaque groupe de créances i , d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2015 à 2017 TMM_{gi} selon la formule suivante :

$$TMM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } N}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe } i \text{ de l'année } N-1} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année $N-1$ du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FS_{gi} » traduisant l'aggravation des risques en 2019. La formule de calcul est la suivante :

$$FS_{gi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2019}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe } i \text{ en 2018}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2016-2018 :

$$TPM_{gi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année } N}{\text{Risque additionnel de l'année } N} \right) / n$$

Avec TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i .

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$PC_{gi} = (\text{Engagements}_{gi} 0 \text{ et } 1) \times TMM_{gi} \times FS_{gi} \times TPM_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PC_{gi} .

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard ne sont constatés en produits que lors de la présentation du client pour paiement.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-8 Impact de la pandémie COVID-19

Suite à la pandémie COVID-19 qui s'est propagée en Tunisie ainsi que dans la plupart des autres pays au monde dont les pays partenaires économiques directs de la Tunisie de l'Europe et la Chine, plusieurs mesures ont été prises par les autorités compétentes ainsi la banque centrale de Tunisie pour limiter les effets de cette crise, la gérer et accompagner les entreprises, professionnels ou particuliers durant cette période.

En particulier, la circulaire BCT 2020-06 du 19 mars 2020 a institué pour les sociétés de leasing, les règles appropriées pour reporter les échéances de loyers leasing durant la période du 01/03/2020 au 30/09/2020 et ce, sur demande des clients le souhaitant et respectant certaines règles par rapport à leur classement fin décembre 2019.

Dans ce contexte particulier et qui risque de durer plus qu'une année, un ensemble de mesures d'ordre sanitaire (de prévention, de précaution et d'organisation) ont été prises par Attijari leasing

pour faire face à cette pandémie tant pour protéger son capital humain, ses clients que ses différents partenaires

Outre ces mesures sanitaires prises et afin d'accompagner ses clients, Attijari leasing a mis en place un dispositif interne de prise en charge, de suivi et de gestion des demandes clients pour permettre l'instruction et la mise en place de leurs demandes de report conformément à ladite circulaire BCT.

Ainsi, au 30 juin 2020 :

- ❖ Il a été instruit plus que 2 060 demandes de reports de la part des clients dont 1 625 ont concrétisé leurs demandes et signés les avenants de reports souhaités (correspondant à plus que 2400 contrats), représentant 116 millions de dinars d'encours financier, soit 25% de l'encours financier global de la société et 14% de l'ensemble de ses clients actifs, que ces clients ont gardé au 30 juin 2020 leurs classes respectives de 0 & 1 de décembre 2019 conformément à la circulaire BCT 2020-06 ;
- ❖ 435 clients ayant leurs demandes de report en cours de traitement pour un encours financier de 23 millions de dinars, que ces clients ont été classés selon l'historique de leurs impayés éventuels au 30 juin 2020, compte non tenu de l'arrêt de facturation effectuée ;
- ❖ Que les loyers reportés de mars à juin correspondant aux contrats effectivement mis en forces ou objet d'arrêt de facturation représentent 36 millions dinars environ, soit de 20% des loyers en moyenne pour la période considérée ;
- ❖ Que les marges reportées à fin juin s'élèvent à 3.030 millions de dinars pour les contrats objets de reports des échéances. Qu'Attijari leasing a procédé :
 - à la constatation des produits à recevoir à fin juin 2020 pour 2.52 mD pour les contrats reportés et mis en forces à fin juin 2020 et ;
 - à la constatation des produits à recevoir à fin juin 2020 de 510 mD pour les contrats objet de demandes de report, d'arrêt de facturation et dont les avenants sont en cours de mise en place à fin juin 2020.

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et avoirs auprès des banques est le suivant :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
- Banques	9 719 825	17 272 813	19 466 052
- Caisses	6 356	4 574	2 925
Total	9 726 181	17 277 387	19 468 977

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
- Créances de leasing	459 892 971	512 587 317	489 250 518
- Impayés	50 730 974	42 988 992	40 545 101
- Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 249	44 249
- Intérêts échus et différés	(1 756 810)	(2 617 829)	(2 522 918)
- Produits à recevoir	3 187 294	0	0
- Créances sur contrats en instance de mise en force	1 362 801	1 504 995	1 360 016
- Créances radiées	434 846	434 847	434 847
Total brut	513 896 325	554 942 571	529 111 813
- Provisions pour dépréciation des encours	(12 515 691)	(12 158 989)	(12 102 833)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(21 530 902)	(19 316 094)	(19 773 919)
- Provisions additionnelles	(538 131)	(310 299)	(538 131)
- Provisions collectives	(2 150 822)	(2 150 822)	(2 150 822)
- Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(168 401)	(168 401)
- Provisions pour Créances radiées	(434 846)	(434 846)	(434 846)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(4 470 370)	(3 942 438)	(3 747 638)
Total des provisions et produits réservés	(41 853 412)	(38 526 138)	(38 960 839)
Total net	472 042 913	516 416 433	490 150 974

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), durant l'exercice sont indiqués ci-après :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Solde au début de période	490 610 534	534 436 933	534 436 933
Additions de la période			
- Investissements	70 323 941	105 704 292	205 384 438
- Relocations	1 615 598	2 907 613	5 995 770
- Consolidations	212 100	0	217 159
Retraits de la période			
- Remboursement des créances échues	(93 738 372)	(117 554 148)	(234 359 142)
- Remboursement anticipé de créances	(5 817 191)	(8 255 853)	(15 427 878)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(1 055)	(33 139)	(3 326)
- Relocations	(1 671 297)	(2 906 436)	(5 135 257)
- Radiations de créances	(278 486)	(206 950)	(498 163)
Solde au 30 juin 2020	461 255 772	514 092 312	490 610 535

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), se détaille par maturité, comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Paielements minimaux sur contrats actifs (a)	481 911 237	572 410 127	548 880 912
A recevoir dans moins d'un an	187 724 539	121 801 317	220 124 623
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	290 520 677	447 280 477	324 853 611
A recevoir dans plus de 5 ans	3 666 021	3 328 333	3 902 678
Produits financiers non acquis (b)	83 040 011	84 468 621	83 489 424
A recevoir dans moins d'un an	43 064 352	23 714 543	41 647 295
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	39 578 939	60 417 739	41 426 172
A recevoir dans plus de 5 ans	396 719	336 339	415 957
Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)	398 871 226	487 941 506	465 391 488
Créances en instance de mise en force (2)	1 362 801	1 504 995	1 360 016
Créances échues (3)	985 040	786 833	917 102

Contrats suspendus (ordinaire) (4) (*)	45 721 098	1 736 086	687 276
Contrats suspendus (contentieux) (5)	14 315 607	22 122 892	22 254 652
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	461 255 772	514 092 312	490 610 535

(*) y compris les contrats objet d'arrêt de facturation suite aux reports des échéances (Cf- Note 3-3-8 Impact de la pandémie COVID-19)

Analyse par secteur d'activité :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Bâtiment et travaux publics	43 532 273	60 218 084	52 709 307
Industrie	68 765 144	70 045 909	68 962 307
Tourisme	9 672 710	10 633 306	15 873 379
Commerces et services	278 825 433	303 192 567	285 339 083
Agriculture	60 460 212	70 002 447	67 726 459
Total	461 255 772	514 092 312	490 610 535

Analyse par type de matériel :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Equipements	34 906 965	47 985 218	38 836 977
Matériel roulant	356 044 896	390 831 655	378 604 958
Matériel spécifique	37 679 866	40 129 107	40 419 453
Sous Total	428 631 727	478 945 980	457 861 388
Immobilier	32 624 045	35 146 332	32 749 147
Total	461 255 772	514 092 312	490 610 535

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 30 juin 2020 comme suit :

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable) (*)	316 706 056	103 070 307	13 403 056	6 845 991	20 011 210	460 036 620
Impayés	2 890 063	14 255 858	4 926 835	4 621 590	24 036 627	50 730 974
Contrats en instance de mise en force	1 118 447	-	-	-	244 354	1 362 801
CREANCES LEASING	320 714 566	117 326 165	18 329 892	11 467 581	44 292 191	512 130 395
Avances reçues (**)	(5 001 584)	(321 886)	(1 990)	(45 450)	(2 115 796)	(7 486 706)
ENCOURS GLOBAL	315 712 982	117 004 278	18 327 902	11 422 131	42 176 396	504 643 690
ENGAGEMENTS HORS BILAN	10 919 592					10 919 592
TOTAL ENGAGEMENTS	326 632 575	117 004 278	18 327 902	11 422 131	42 176 396	516 563 282
Produits réservés	-	-	(623 647)	(544 489)	(3 302 233)	(4 470 370)
Provisions sur encours financiers	-	-	(37 539)	(128 136)	(12 350 017)	(12 515 692)
Provisions sur impayés	-	-	(705 146)	(1 589 626)	(19 236 130)	(21 530 902)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(538 131)	(538 131)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(1 366 333)	(2 262 251)	(35 426 511)	(39 055 095)
ENGAGEMENTS NETS	326 632 575	117 004 278	16 961 570	9 159 880	6 749 885	476 508 187

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	3,55%	2,22%	8,18%
	13,95%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2019	10,58%		
---	--------	--	--

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	7,45%	19,81%	84,00%
	54,30%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2019	64,04%		
---	--------	--	--

(*) La différence de l'encours comptable avec l'encours financiers s'élève à 143 649 DT est totalement provisionnée.

(**) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : ACHÉTEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
- Comptes des acheteurs factorés	12 716 703	12 279 311	13 269 121
- Effets à l'encaissement	551 756	534 694	526 800
- Intérêts échus et différés			
Sous Total (A)	13 268 459	12 814 005	13 795 921
- Provisions	(708 909)	(563 688)	(564 125)
- Agios réservés	(143 515)	(54 189)	(54 066)
Total des provisions	(852 425)	(617 877)	(618 191)
Total net	12 416 034	12 196 129	13 177 730
Comptes des adhérents			
- Fonds de garantie	2 451 477	2 007 662	2 418 056
Sous total (B)	(2 451 477)	2 007 662	2 418 056
<u>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</u>	10 816 982	10 806 343	11 377 865

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES DE FACTORING

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	10 766 253	339 436	960 947	-	698 731	12 765 367
Valeurs à l'encaissement	487 190	-	64 566	-	-	551 756
Fonds de garantie (**)	(2 032 980)	(112 000)	(227 000)	-	(80 854)	(2 452 834)
ENGAGEMENTS BILAN	9 220 463	227 436	798 512	-	617 877	10 864 288
ENGAGEMENTS HORS BILAN	6 900 348					6 900 348
TOTAL ENGAGEMENTS	16 120 811	227 436	798 512	-	617 877	17 764 636
Produits réservés	-	-	93 557	-	49 958	143 515
Provisions	-	-	140 991	-	567 918	708 909
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	234 548	-	617 877	852 425
ENGAGEMENTS NETS	16 120 811	227 436	563 964	-	-	16 912 211
Ratio des actifs non performants:			4,49%	0,00%	3,48%	
Ratio des actifs non performants au 30 juin 2020			7,97%			
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2019			4,09%			
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 30 juin 2020			60,18%			
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2019			100,05%			

(*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 48 663 DT.

(**) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 1 358 DT.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille de placement se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
- Titres SICAV	0	1 017 450	4 714 480
- Titres cotés	497 000	497 000	497 000
Total brut	497 000	1 514 450	5 211 480
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	(412 300)	(414 400)	(431 200)
Total net	84 700	1 100 050	4 780 280

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Total</u>	<u>Cours moyen du mois de juin</u>	<u>Provision</u>	<u>Pourcentage de détention</u>
UADH	70 000	1,000	7,100	497 000	1,21	412 300	1,34%

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement, se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Titres immobilisés	176 400	176 400	176 400
Fonds à capital risque	16 015 143	13 847 890	13 873 195
Total	16 191 543	14 024 290	14 049 595

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2020 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>% détention</u>
Attijari Sicar	1 764	100	176 400	0,67%

Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte à ATTIJARI SICAR totalisent, au 30 juin 2020, la somme de 16 015 164 DT et se présentent comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	FG 9	
Participation	800 000	-	1 600 000	2 000 000	800 000	1 600 000	1 625 000	-	-	8 425 000
Placements SICAV	-	-	479 325	262 156	71 469	243 036	-	-	-	1 055 986
Placements Emprunts obligataires	-	-	-	200 000	80 000	120 000	-	-	-	400 000
Disponibles	(117)	-	28 027	235 901	90 708	140 314	1 049 226	2 589 003	2 001 115	6 134 178
Total des emplois	799 883	-	2 107 352	2 698 057	1 042 177	2 103 350	2 674 226	2 589 003	2 001 115	16 015 164
Dotations initiales	1 000 000	-	2 000 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	2 500 000	2 000 000	15 500 000
Excédents antérieurs	(200 075)	571	95 000	173 837	33 384	88 265	152 279	29 935	-	373 195
Excédent de l'exercice	(42)	(13)	12 370	28 952	10 682	17 920	26 411	76 426	1 399	174 106
Retenues à la source (dividendes)	-	-	-	(4 500)	(1 800)	(2 700)	-	-	-	(9 000)
Retenues à la source (échelles d'intérêts)	-	(1)	(18)	(232)	(89)	(135)	(4 464)	(17 358)	(284)	(22 580)
Closures fonds gérés	-	(557)	-	-	-	-	-	-	-	(557)
Total des ressources	799 883	(0)	2 107 352	2 698 057	1 042 177	2 103 350	2 674 226	2 589 003	2 001 115	16 015 164

L'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020, s'analyse comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	FG 9	
Dividendes	-	-	25 775	14 097	3 843	13 069	-	-	-	56 783
Produits (INTERETS)/ tombées EO	-	-	-	22 500	9 000	13 500	-	-	-	45 000
Plus values latentes	-	-	-	-	-	-	9 022	-	-	9 022
Plus values réaliser	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts comptes courants/échelle intérêts	-	3	91	1 159	444	673	22 320	86 789	1 418	112 898
Moins values latentes	-	-	(11 922)	(6 520)	(1 778)	(6 045)	-	-	-	(26 264)
Commissions SICAR / Echelle	(42)	(15)	(1 574)	(2 284)	(828)	(3 277)	(4 931)	(10 363)	(19)	(23 333)
Intérêts/COMM DE GESTION	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Excédent de l'exercice	(42)	(13)	12 370	28 952	10 682	17 920	26 411	76 426	1 399	174 106

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 30 juin 2020, cette rubrique totalisant 4 268 242 DT contre 4 360 448 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
ARRETE 30-juin 2020

(Exprimé en dinar tunisien)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements & provisions			Provisions	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Reclassement	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Fin de période		
Logiciels	33,3%	397 709	18 588	219 026	635 322	292 189	39 800	331 989	-	303 333
Logiciels en cours		143 854	75 172	(219 026)	-	-	-	-	-	-
		-			-					
<u>Total des immobilisations incorporelles</u>		<u>541 563</u>	<u>93 760</u>	<u>-</u>	<u>635 322</u>	<u>292 189</u>	<u>39 800</u>	<u>331 989</u>	<u>-</u>	<u>303 333</u>
Terrain	-	949 160	-	-	949 160	-	-	-	-	949 160
Construction	5,0%	4 373 276	-	-	4 373 276	2 284 809	109 332	2 394 141	-	1 979 135
Matériel de transport	20,0%	539 263	-	-	539 263	439 499	38 188	477 687	-	61 576
Installations générales	10,0%	1 036 310	12 153	-	1 048 463	613 875	39 396	653 271	-	395 192
Mobilier de bureau	20,0%	231 165	2 606	-	233 771	187 668	7 445	195 114	-	38 657
Matériel informatique	33,3%	319 038	56 421	-	375 459	266 795	22 984	289 779	-	85 680
Matériel de transport à statut juridique particulier	20,0%	130 482	-	-	130 482	130 481	-	130 481	-	0
Immobilisations hors exploitation (*)		555 509	-	-	555 509	-	-	-	100 000	455 509
		-			-					
<u>Immobilisations corporelles en cours</u>		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<u>Total des immobilisations corporelles</u>		<u>8 134 202</u>	<u>71 180</u>	<u>-</u>	<u>8 205 381</u>	<u>3 923 128</u>	<u>217 345</u>	<u>4 140 473</u>	<u>100 000</u>	<u>3 964 909</u>
TOTAUX		8 675 765	164 950	0	8 840 704	4 215 316	257 145	4 472 462	100 000	4 268 242

(*) Immobilisations hors exploitation :

En référence à la note 8 « Valeurs immobilisées », les immobilisations hors exploitation, constituant un ensemble d'immobiliers et de terrains pour une valeur comptable nette de 455 509 dinars au 30/06/2020, ont été acquis dans le cadre de protocoles de recouvrement de créance (saisie d'un immeuble, qui fut donné en hypothèque au nom d'Attijari leasing) et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal du cycle d'exploitation.

Il est à noter que la société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le temps nécessaire correspond au délai habituel et nécessaire dans le cas d'une vente d'actifs de la même nature. Ainsi, un plan de vente de ces actifs est engagé par la Direction Générale et un programme est lancé pour trouver un acheteur et finaliser l'opération et qu'il est peu probable que des changements notables seront apportés à ce plan ou que celui-ci sera retiré.

Il est à noter que cet immeuble ne pourra pas être comptabilisé selon la norme comptable internationale IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées", étant donné que les deux conditions suivantes ne sont pas satisfaites :

- L'immeuble doit pouvoir être vendu, immédiatement, dans l'état où il se trouve ;
- Sa vente doit être hautement probable.

L'immeuble a fait l'objet d'une affaire en justice, par principe de prudence, une provision pour dépréciation d'un montant de 100 000 dinars a été comptabilisé depuis 2017, vu la lenteur des procédures judiciaires.

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
- Frais d'émission des emprunts (1)	782 591	1 012 231	966 491
- Frais d'augmentation du capital (1)	4 593	22 969	13 781
- Dépôts et cautionnements versés	32 734	32 734	32 734
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	45 629	30 224	53 971
- Avances et acomptes au personnel	741 169	648 209	912 500
- Autres créances sur le personnel	3 010	3 010	3 010
- Etat, crédit de TVA	123 931	0	70 820
- Etat, crédit de IS	566 833	487 456	573 072
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	1 195 356	1 151 542	1 306 655
- Frais de syndic	1 389	1 389	1 389
- Prestataires Assurances	2 280 809	3 150 292	2 475 034
- Autres comptes débiteurs	380 451	381 813	380 451
- Produits à recevoir	180 349	164 660	300 211
- Compte d'attente	25 899	40 178	23 608
- Charges constatées d'avance	285 893	85 796	86 329
Total brut	6 650 636	7 212 503	7 200 057
- Provisions pour dépréciation	(438 371)	(438 371)	(438 371)
Total net	6 212 265	6 774 132	6 761 686

(1) Les charges reportées se présentent comme suit :

Désignation	Taux	Valeur brute			Résorptions			Valeur
		Début de	Addition	Fin de	Début de	Dotation de	Fin de	
Frais d'augmentation du capital (A)	Mode linéaire	55 125	0	55 125	41 344	9 188	50 532	4 593
Frais d'émission des emprunts (B)	Prorata des intérêts courus	2 775 082	25 000	2 800 082	1 808 590	208 901	2 017 491	782 591
Totaux		2 830 207	25 000	2 855 207	1 849 934	218 089	2 068 023	787 184

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
- Banques, découverts	11 657 176	573	573
Total	11 657 176	573	573

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	7 486 706	7 212 287	8 183 787
Total	7 486 706	7 212 287	8 183 787

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Emprunts			
- Banques locales (1)	211 184 017	192 724 160	224 221 693
- Banques étrangères (2)	37 895 911	47 866 607	42 881 259
- Emprunts obligataires (3)	105 888 400	148 212 480	127 878 400
- Certificats de Leasing (4)	44 000 000	63 000 000	33 000 000
- Certificats de dépôt (4)	13 500 000	10 000 000	8 000 000
Total emprunts	412 468 328	461 803 247	435 981 352
Dettes rattachées			
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 561 577	1 300 264	1 650 663
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 381 991	1 672 506	1 595 786
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 288 891	4 490 449	5 486 186
- Intérêts courus sur certificats de leasing	130 181	293 434	157 349
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	246 751	363 791	94 291
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(184 388)	(67 163)	(37 287)
Total dettes rattachées	6 425 002	8 053 281	8 946 988
Total général	418 893 330	469 856 528	444 928 340

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

(1) Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales

Désignation	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
Banques locales:					219 221 694	71 000 000	79 037 677	211 184 017	110 697 350	100 486 667
ATTIJARI BANK 15/1	5 000 000	DT	5 ANS	7.20%	500 000	0	500 000	0	0	0
ATTIJARI BANK15/2	7 000 000	DT	5 ANS	7.20%	700 000	0	700 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 15/3	5 000 000	DT	5 ANS	7.20%	750 000	0	500 000	250 000	0	250 000
ATTIJARI BANK 15/4	4 000 000	DT	5 ANS	7.20%	600 000	0	400 000	200 000	0	200 000
ATTIJARI BANK 16/01	2 000 000	DT	5 ANS	7.20%	500 000	0	200 000	300 000	0	300 000
ATTIJARI BANK 16/02	5 000 000	DT	5 ANS	7.20%	1 500 000	0	500 000	1 000 000	0	1 000 000
ATTIJARI BANK 16/03	2 000 000	DT	5 ANS	7.20%	600 000	0	200 000	400 000	0	400 000
ATTIJARI BANK 16/04	3 000 000	DT	5 ANS	7.20%	1 050 000	0	300 000	750 000	150 000	600 000
ATTIJARI BANK 16/05	2 000 000	DT	5 ANS	7.00%	700 000	0	200 000	500 000	100 000	400 000
ATTIJARI BANK 16/06	4 000 000	DT	5 ANS	7.00%	1 400 000	0	400 000	1 000 000	200 000	800 000
ATTIJARI BANK 16/07	2 000 000	DT	5 ANS	7.00%	800 000	0	200 000	600 000	200 000	400 000
ATTIJARI BANK 16/08	3 000 000	DT	5 ANS	7.00%	1 200 000	0	300 000	900 000	300 000	600 000
ATTIJARI BANK 16/09	5 000 000	DT	5 ANS	7.00%	2 000 000	0	500 000	1 500 000	500 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 16/10	5 000 000	DT	5 ANS	7.00%	2 000 000	0	500 000	1 500 000	500 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 17/01	5 000 000	DT	5 ANS	7.00%	2 250 000	0	500 000	1 750 000	750 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 17/02	5 000 000	DT	5 ANS	7.00%	2 500 000	0	500 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 17/03	5 000 000	DT	5 ANS	7.00%	2 500 000	0	500 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
ATTIJARI BANK 17/04	2 500 000	DT	5 ANS	7.00%	1 315 789	0	263 158	1 052 631	526 315	526 316
ATTIJARI BANK 17/05	2 500 000	DT	5 ANS	7.00%	1 315 798	0	263 156	1 052 642	526 330	526 312
ATTIJARI BANK 18/01	10 000 000	DT	5 ANS	7.00%	7 000 000	0	1 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 18/02	10 000 000	DT	5 ANS	7.00%	7 368 425	0	1 052 630	6 315 795	4 210 535	2 105 260
ATTIJARI BANK 18/03	20 000 000	DT	5 ANS	8.20%	16 000 000	0	2 000 000	14 000 000	10 000 000	4 000 000
ATTIJARI BANK 19/01	15 000 000	DT	5 ANS	9.00%	13 500 000	0	1 500 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
ATTIJARI BANK 19/02	10 000 000	DT	5 ANS	9.00%	10 000 000	0	1 052 630	8 947 370	6 842 110	2 105 260
ATTIJARI BANK 19/03	10 000 000	DT	5 ANS	9.50%	10 000 000	0	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 19/04	10 000 000	DT	5 ANS	9.50%	10 000 000	0	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 20/01	5 000 000	DT	5 ANS	9.00%	0	5 000 000	277 777	4 722 223	3 611 115	1 111 108
Crédits Directs, ATTIJARI BANK	TRIMESTRIEL (TMM+0,75%)				25 000 000	51 000 000	40 000 000	36 000 000	0	36 000 000
TOTAL ATTIJARI BANK					123 050 012	56 000 000	56 309 351	122 740 661	57 416 405	65 324 256
BIAT 17-01	15 000 000	DT	5 ANS	TMM+2.5%	9 000 000	0	1 500 000	7 500 000	4 500 000	3 000 000
BIAT 18-01	10 000 000	DT	5 ANS	TMM+2.5%	6 000 000	0	1 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
TOTAL BIAT					15 000 000	0	2 500 000	12 500 000	7 500 000	5 000 000

Désignation	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
AMEN BANK 27	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.75%</u>	30 254	0	30 254	0	0	0
AMEN BANK 28	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.75%</u>	20 371	0	20 371	0	0	0
AMEN BANK 29	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.75%</u>	32 810	0	32 810	0	0	0
AMEN BANK 30	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.75%</u>	22 883	0	22 884	0	0	0
AMEN BANK 16-1	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.5%</u>	886 170	0	210 348	675 822	233 050	442 772
AMEN BANK 16-2	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.5%</u>	1 324 069	0	314 291	1 009 778	348 211	661 566
AMEN BANK 17-01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.5%</u>	923 277	0	219 132	704 145	242 741	461 404
AMEN BANK 17-02	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.5%</u>	725 369	0	172 232	553 137	190 706	362 431
AMEN BANK 17-03	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.5%</u>	725 170	0	172 027	553 143	190 820	362 323
AMEN BANK 17-04	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.75%</u>	1 199 028	0	198 840	1 000 189	577 709	422 479
AMEN BANK 17-05	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.75%</u>	647 996	0	97 439	550 557	343 452	207 105
AMEN BANK 18-01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.75%</u>	1 354 905	0	203 709	1 151 196	718 180	433 016
AMEN BANK 18-02	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.43%</u>	1 680 827	0	176 321	1 504 507	1 125 587	378 920
AMEN BANK 19-01	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.48%</u>	842 105	0	105 263	736 842	526 316	210 526
AMEN BANK 19-02	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.85%</u>	1 684 211	0	210 526	1 473 684	1 052 632	421 053
AMEN BANK 19-03	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+1%</u>	1 000 000	0	100 000	900 000	700 000	200 000
AMEN BANK 19-04	9 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+1%</u>	9 000 000	0	947 368	8 052 632	6 157 895	1 894 737
TOTAL AMEN BANK					22 099 446	0	3 233 814	18 865 632	12 407 300	6 458 332
BANQUE DE TUNISIE 15/01	4 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.5%</u>	400 000	0	400 000	0	0	0
BANQUE DE TUNISIE 16/01	4 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.5%</u>	1 200 000	0	400 000	800 000	0	800 000
BANQUE DE TUNISIE 17/01	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.5%</u>	1 350 000	0	300 000	1 050 000	450 000	600 000
BANQUE DE TUNISIE 17/02	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.5%</u>	1 357 130	0	142 860	1 214 270	928 550	285 720
BANQUE DE TUNISIE 17/03	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.6%</u>	1 800 000	0	300 000	1 500 000	900 000	600 000
BANQUE DE TUNISIE 18/01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.6%</u>	3 250 000	0	500 000	2 750 000	1 750 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 19/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.75%</u>	1 800 000	0	200 000	1 600 000	1 200 000	400 000
BANQUE DE TUNISIE 19/02	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.75%</u>	1 350 000	0	150 000	1 200 000	900 000	300 000
BANQUE DE TUNISIE 19/03	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.75%</u>	1 500 000	0	166 668	1 333 332	999 996	333 336
BANQUE DE TUNISIE 19/04	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.75%</u>	5 000 000	0	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 20/01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.75%</u>	0	5 000 000	0	5 000 000	4 000 000	1 000 000
TOTAL BT					19 007 130	5 000 000	3 059 528	20 947 602	14 628 546	6 319 056
BTL17-01	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.75%</u>	1 500 000		300 000	1 200 000	600 000	600 000
TOTAL BTL					1 500 000	0	300 000	1 200 000	600 000	600 000
ABC 19/01	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+2.3%</u>	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
ABC 19/02	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+2.3%</u>	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
ABC 20/01	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+1%</u>		5 000 000		5 000 000	0	5 000 000
ABC 20/02	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+1%</u>		5 000 000		5 000 000		5 000 000
TOTAL ABC					10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	0	10 000 000

Désignation	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BH 15/01	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	2 061 535	0	384 985	1 676 551	866 526	810 024
BH 15/02	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	857 143	0	142 857	714 286	428 572	285 714
BH 15/03	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	1 285 714	0	214 286	1 071 428	642 857	428 571
BH 16/01	3 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	1 500 000	0	214 286	1 285 714	857 143	428 571
BH 16/02	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	1 071 429	0	142 857	928 572	642 857	285 714
BH 17/01	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2.25%</u>	3 214 286	0	357 143	2 857 143	2 142 857	714 286
BH 17/02	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2.25%</u>	3 571 429	0	357 143	3 214 286	2 500 000	714 286
BH 18/01	10 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2.25%</u>	7 857 142	0	714 286	7 142 856	5 714 284	1 428 572
BH 19/01	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2.5%</u>	4 821 429	0	357 142	4 464 287	3 750 003	714 284
TOTAL BH					26 240 106	0	2 584 984	23 355 122	17 545 099	5 810 023
ATB 15/01	3 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.1%</u>	525 000	0	350 000	175 000	0	175 000
ATB 16/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.1%</u>	700 000	0	200 000	500 000	100 000	400 000
ATB 17/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2.1%</u>	1 100 000	0	200 000	900 000	500 000	400 000
TOTAL ATB					2 325 000	0	750 000	1 575 000	600 000	975 000

(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

Désignation	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
Banques étrangères					42 881 258	0	4 985 347	37 895 911	26 094 611	11 801 300
BAD 1	4 723 521	EURO	10ANS	4.72%	2 024 366	0	337 394	1 686 972	1 012 183	674 789
BAD 2	1 245 961	EURO	10ANS	4.33%	622 980	0	88 997	533 983	355 989	177 994
TOTAL BAD					2 647 347	0	426 392	2 220 955	1 368 172	852 783
SANAD 15-01	9 521 605(dt)	EURO	10ANS	8.00%	2 115 911	0	1 057 956	1 057 955	0	1 057 956
SANAD 18-01	21 693 000(dt)	EURO	5ANS	10.00%	19 282 666		2 410 334	16 872 332	12 051 664	4 820 668
TOTAL SANAD					21 398 577	0	3 468 290	17 930 287	12 051 664	5 878 624
GGF 18-01	9 816 000 (dt)	EURO	5ANS	9.86%	8 725 334	0	1 090 666	7 634 669	5 453 338	2 181 331
GGF 19-01	10 110 000 (dt)	EURO	5ANS	9.87%	10 110 000	0		10 110 000	7 221 438	2 888 562
TOTAL GGF					18 835 334	0	1 090 666	17 744 669	12 674 776	5 069 893
Total crédits bancaires					262 102 952	71 000 000	84 023 025	249 079 928	136 791 961	112 287 967

(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires

DESIGNATION	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
Emprunt obligataire 01/2013 CATEG C	3 290 000	DT	<u>7ANS</u>	0	658 000	0	0	658 000	0	658 000
Emprunt obligataire 01/2014 CATEG C	9 950 000	DT	<u>5ANS</u>	0	3 980 000	0	1 990 000	1 990 000	0	1 990 000
Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG B	10 632 000	DT	<u>7ANS</u>	0	4 252 800	0	0	4 252 800	2 126 400	2 126 400
Emprunt obligataire 2015-1 A	11 082 000	DT	<u>5ANS</u>	0	2 216 400	0	2 216 400	0	0	0
Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	DT	<u>7ANS</u>	0	10 750 800	0	3 583 600	7 167 200	3 583 600	3 583 600
Emprunt obligataire 2015-1 C	1 000 000	DT	<u>5ANS</u>	TMM+2,3%	200 000	0	200 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2015-2 A	30 000 000	DT	<u>7ANS</u>	0	6 000 000	0	0	6 000 000	0	6 000 000
Emprunt obligataire 2016-1 A	4 850 000	DT	<u>5ANS</u>	0	3 140 000	0	0	3 140 000	1 570 000	1 570 000
Emprunt obligataire 2016-1 B	25 150 000	DT	<u>7ANS</u>	0	17 720 000	0	0	17 720 000	13 290 000	4 430 000
Emprunt obligataire 2016-2 A	14 240 000	DT	<u>5ANS</u>	0	8 544 000	0	2 848 000	5 696 000	2 848 000	2 848 000
Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	DT	<u>7ANS</u>	0	15 760 000	0	3 152 000	12 608 000	9 456 000	3 152 000
Emprunt obligataire 2017-1 A	6 094 000	DT	<u>5ANS</u>	0	3 656 400	0	0	3 656 400	2 437 600	1 218 800
Emprunt obligataire 2017-1 B	10 000 000	DT	<u>5ANS</u>	TMM+2,35%	6 000 000	0	0	6 000 000	4 000 000	2 000 000
Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	DT	<u>7ANS</u>	0	4 000 000	0	0	4 000 000	3 200 000	800 000
Emprunt obligataire 2018-1 A	1 680 000	DT	<u>5ANS</u>	0	1 344 000	0	336 000	1 008 000	672 000	336 000
Emprunt obligataire 2018-1 B	18 320 000	DT	<u>5ANS</u>	TMM+2,30%	14 656 000	0	3 664 000	10 992 000	7 328 000	3 664 000
Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	DT	<u>7ANS</u>	0	5 000 000	0	0	5 000 000	4 000 000	1 000 000
Emprunt obligataire 2019-1 A	8 700 000	DT	<u>5ANS</u>	0	8 700 000	0	1 740 000	6 960 000	5 220 000	1 740 000
Emprunt obligataire 2019-1 B	11 300 000	DT	<u>5ANS</u>	TMM+2,75%	11 300 000	0	2 260 000	9 040 000	6 780 000	2 260 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES					127 878 400	0	21 990 000	105 888 400	66 511 600	39 376 800

(4): Mouvements enregistrés sur les certificats de leasing, les certificats de dépôt et les dettes de leasing :

DESIGNATION	Montant du crédit	devise de l'emprunt	durée de l'emprunt	taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
Autres emprunts					46 000 000	200 500 000	189 000 000	57 500 000	4 000 000	53 500 000
BILLET DE TRES/ AL BARAKA	35 000 000				33 000 000	177 500 000	181 500 000	29 000 000	0	29 000 000
CERTIFICAT LEASING WIFAK BANK	5 000 000				5 000 000	10 000 000	0	15 000 000	0	15 000 000
Total Certificats de Leasing					38 000 000	187 500 000	181 500 000	44 000 000	0	44 000 000
CD/HEJER TNANI	1 000 000				1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0	1 000 000
CD/AOS	1 000 000				1 000 000	3 500 000	1 000 000	3 500 000	0	3 500 000
CD/FCP DYNAMIQUE	1 500 000				1 500 000	3 000 000	4 500 000	0	0	0
CD/ATTJARI SICAR	3 000 000				0	4 500 000	0	4 500 000	0	4 500 000
CD/COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000				4 000 000		0	4 000 000	4 000 000	0
ATTJARI RECOUVREMENT	500 000				500 000	1 000 000	1 000 000	500 000	0	500 000
Total Certificats de dépôt					8 000 000	13 000 000	7 500 000	13 500 000	4 000 000	9 500 000
TOTAL GLOBAL					435 981 352	271 500 000	295 013 025	412 468 328	207 303 561	205 164 767

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
- Factures d'achats	2 836 371	3 638 635	2 976 480
- Effets à payer	22 236 870	35 214 930	38 461 468
Total	25 073 241	38 853 565	41 437 948

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	255 719	266 325	226 450
- Etat, retenues sur salaires	52 823	48 607	121 139
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	337 584	310 027	637 932
- Etat, impôts sur les bénéfices	0	220 969	0
- Contribution conjoncturelle	300	9 091	73 902
- Contribution covid	29 561	0	0
- Etat, autres impôts et taxes à payer	183 995	124 168	138 480
- Etat, TVA à payer	0	1 238 407	0
- Etat, TCL à payer	11 886	17 810	18 754
- CC ASSOCIER	610	0	610
- C.N.S.S	319 787	301 873	291 768
- CAVIS	48 896	46 952	39 595
- Autres comptes créditeurs	9 687	12 743	50 257
- Remboursement assurance groupe	33 194	16 378	7 656
- Remboursement assurance vie	662	0	0
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	1 019 047	899 058	620 171
- Compte d'attente	192 001	181 651	205 693
- Caisse de compensation	2 386	2 226	4 481
- Produits constatés d'avance	189 717	263 348	251 627
- Prestataires de services	131 812	194 194	190 955
- Retenue de garantie	5 799	5 799	5 799
- Provisions pour passifs et charges (*)	580 292	375 292	405 292
- Provisions pour départ à la retraite	348 878	343 610	336 377
Total	3 822 962	4 946 854	3 695 264

(*) La société Attijari Leasing a subi, courant 2020, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Faisant suite à ce redressement, la société a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS en date du 16 juillet 2020.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la société « Attijari Leasing » a constaté les provisions jugées nécessaires.

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
- Capital social	27 500 000	27 500 000	27 500 000
- Primes d'émission	2 000 000	2 000 000	2 000 000
- Réserve légale	2 750 000	2 750 000	2 750 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	15 500 000	13 500 000	13 500 000
- Réserve pour fonds social	132 136	131 564	35 525
- Résultats reportés	4 100 197	2 845 307	2 845 307
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	51 982 333	48 726 871	48 630 832
Résultat de l'exercice	(425 347)	581 845	3 454 890
Total des capitaux propres avant affectation	51 556 986	49 308 716	52 085 722
Résultat par action:			
Résultat de la période (1)	(425 347)	581 845	3 454 890
Nombre d'actions (2)	2 750 000	2 750 000	2 750 000
Résultat par action (1) / (2)	(0,155)	0,212	1,256

Le capital social s'élève au 30 juin 2020, à 27.500.000 Dinars composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars, libérée en totalité.

- **La réserve légale** a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- **La réserve spéciale de réinvestissement** a été constituée par prélèvement sur les résultats. Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.
- **La réserve pour fonds social** est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.
- **Le résultat par action**, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au

cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que définis par les normes comptables.

Voir tableau de mouvements ci-joint :

NOTE 16 (SUITE) : CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 30 Juin 2020
 (Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale de réinvestissement	Fond Social	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2019	27 500 000	2 750 000	2 000 000	13 500 000	35 525	2 845 307	3 454 890	52 085 722
Affectation par l'A.G.O 2020 du 29/06/2020				2 000 000	200 000	1 254 890	-3 454 890	0
Prélèvement sur fonds social					-103 389			-103 389
Résultat au 30/06/2020							-425 347	-425 347
CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	27 500 000	2 750 000	2 000 000	15 500 000	132 136	4 100 197	-425 347	51 556 986

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Intérêts conventionnels	22 653 502	26 294 124	52 417 795
Intérêts intercalaires	1 512	512	1 052
Intérêts de retard	736 309	811 048	1 935 320
Marge non facturée COVID-19 (*)	3 030 815	0	0
Total intérêts de crédits bail	26 422 138	27 105 684	54 354 167
Intérêts inclus dans les loyers	(1 092 500)	(923 579)	(898 220)
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	323 361	388 123	506 921
Intérêts de retard antérieurs			
Variation des produits réservés	(769 139)	(535 456)	(391 299)
Total des revenus de leasing	25 652 999	26 570 228	53 962 868

(*) Marges sur les contrats objets des report des échéances (Cf-note « 3-3-8 Impact COVID-19 »)

NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Commissions de factoring	52 063	207 759	417 928
Intérêts de financement	775 911	816 739	1 750 820
Total revenus de factoring	827 974	1 024 498	2 168 748

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	231 394	380 355	654 251
- Frais divers sur dossiers	1 002 824	961 707	2 005 757
- Autres produits d'exploitation	4 186	2 782	8 025
Total des autres produits d'exploitation	1 238 404	1 344 844	2 668 033

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
- Intérêts des emprunts obligataires	5 121 284	5 858 386	11 994 686
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	11 685 237	10 200 069	20 833 700
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	1 881 814	2 055 983	4 199 932
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	208 901	240 525	435 340
- Charge à répartir des frais d'émission d'emprunts	0	0	39 062
Total des charges financières des emprunts	18 897 236	18 354 963	37 502 720
- Intérêts des comptes courants	195 063	276 146	282 497
- Intérêts sur opérations de financement	462 722	2 322 294	4 006 413
Total des autres charges financières	657 785	2 598 440	4 288 909
Total général	19 555 021	20 953 403	41 791 630

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
- Dividendes sur titres SICAV	65 805	383 170	383 170
- Plus values latentes sur titres immobilisés	0	3 085	45 129
- Plus values sur cession de titres SICAV	66 183	103 681	166 562
- Moins values latentes sur titres immobilisés	(26 264)	(260 270)	(191 033)
- Revenus des certificats de dépôt	196 527	254 359	254 359
- Intérêts sur emprunts obligataires	27 089	33 469	56 154
- Intérêts des comptes courants	199 693	59 176	226 479
Total	529 033	576 670	940 820

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
- Salaires et compléments de salaires	3 125 279	2 875 217	5 174 459
- Rémunérations du personnel détaché	375 000	360 000	627 452
- Charges connexes aux salaires	54 340	64 994	25 119
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	615 884	569 139	1 001 515
- Autres charges sociales	98 067	99 021	209 510
- Assurance vie	35 763	0	0
- Transfert de charges	(10 513)	0	(3 982)
Total	4 293 820	3 968 371	7 034 073

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
- Achat de matières et fournitures	85 560	80 378	195 755
Total des achats	85 560	80 378	195 755
- Sous-traitance générale			
- Locations	60 326	44 309	99 905
- Charges locatives et de copropriété	18 401	18 933	38 372
- Entretien et réparations	62 565	56 320	117 843
- Primes d'assurances	79 787	78 549	182 751
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	6 729	7 459	30 620
Total des services extérieurs	227 808	205 570	469 490
- Formations	4 660	7 015	35 881
- Personnel extérieur à l'entreprise	6 116	4 539	10 150
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	254 123	271 024	610 164
- Publicités, publications, relations publiques	240 351	274 678	403 958
- Transports	30 753	34 462	67 368
- Déplacements, missions et réceptions	7 914	19 844	39 092
- Frais postaux et de télécommunications	69 573	96 945	183 989
- Services bancaires et assimilés	227 675	172 928	317 416
- Documentations	1 222	6 992	8 870
Total des autres services extérieurs	842 387	888 427	1 676 888
- Jetons de présence	50 000	70 000	120 000
- Rémunération comité d'audit	9 375	0	16 875
- Rémunération comité de risque	9 375	0	16 875
Total des charges diverses	68 750	70 000	153 750
- Impôts et taxes sur rémunérations	93 763	86 166	154 956
- T.C.L	87 854	106 660	213 556
- Droits d'enregistrement et de timbres	29 215	25 999	52 742
- Autres impôts et taxes	5 603	6 110	7 119
Total des impôts et taxes	216 435	224 935	428 374
Total général	1 440 940	1 469 310	2 924 257

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	39 800	8 014	0
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	217 345	199 834	450 557
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	9 188	9 188	18 375
Total	266 332	217 036	468 932

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR LA CLIENTELE ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	4 328 617	3 307 787	5 058 264
- Dotations aux provisions additionnelles	0	0	227 832
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 528 544)	(1 368 393)	(2 081 168)
- Créances radiées	679 488	694 108	1 384 656
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(630 232)	(652 795)	(1 288 828)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(46 408)	(36 806)	(87 449)
- Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	0	(22 381)	(22 047)
- Dotations aux provisions affectées aux comptes adhérents	144 785	2 376	2 479
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	2 947 706	1 923 896	3 193 739

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
- reprises aux provisions pour dépréciation des actions cotés	(18 900)	0	0
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	175 000	40 000	70 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actions cotés	0	48 300	65 100
Total	156 100	88 300	135 100

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	0	2 302	23 800
- Revenus des immeubles	25 000	25 000	57 569
- Apurement de comptes	160 920	129 965	393 075
- Autres produits	9 200	0	17 872
Total	195 120	157 267	492 316

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
- Autres	(1 256)	9 097	9 110
Total	(1 256)	9 097	9 110

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2020 est calculé , conformément aux dispositions du droit commun au taux 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0.2% du chiffre d'affaires toutes taxes comprises.

NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
- Impayés sur créances de leasing en début de période	40 545 101	36 808 437	36 808 437
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(50 730 974)	(42 988 992)	(40 545 101)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	44 249	44 249	44 249
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	(44 249)	(44 249)	(44 249)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(8 183 787)	(8 352 559)	(8 352 559)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	7 486 706	7 212 287	8 183 787
- Créances radiées en début de période	434 846	434 846	434 846
- Créances radiées en fin de période	(434 846)	(434 846)	(434 846)
- Plus ou moins values sur relocation	55 699	(1 177)	(860 513)
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(2 522 918)	(2 577 418)	(2 577 418)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	1 756 810	2 617 829	2 522 918
- Produits à recevoir marge non facturer Covid 19 en début de période	0	0	0
- Produits à recevoir marge non facturer Covid 19 en fin de période	(3 187 294)	0	0
- TVA collectée	19 137 163	23 852 133	47 752 502
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	111 299	182 060	26 947
- Loyers encaissés	116 393 386	143 848 784	286 777 989
- Intérêts de retard	736 309	811 048	1 935 320
- Marge Covid 19	3 030 815	0	0
- Créances virées en Pertes	(679 488)	(694 108)	(1 384 656)
- Encours financiers virées en pertes	278 486	206 950	498 163
- Commissions encourues	(90 000)	(134 961)	(284 961)
- Remboursement des valeurs résiduelles	1 055	33 139	3 326
- Consolidations	(212 100)	0	(217 159)
- Remboursements anticipés	5 817 191	8 255 853	15 427 878
- Produits sur Cessions anticipées	231 394	380 355	654 251
- Autres produits d'exploitation	1 007 009	964 489	2 013 782
Encaissements reçus des clients	130 981 863	170 424 149	348 382 933

NOTE 31 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
- Encours de Financement des adhérents en début de période	11 377 865	11 484 766	11 484 766
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	(10 816 982)	(10 806 343)	(11 377 865)
- Produits constatés d'avance en début de période	(251 627)	(237 602)	(237 602)
- Produits constatés d'avance en fin de période	189 717	263 348	251 627
- Revenus du factoring	827 974	1 024 498	2 168 748
- Variations des agios réservés	89 450	(17 966)	(18 089)
- Financement des adhérents	19 948 363	23 535 869	53 436 238
- TVA collectée	26 887	36 061	76 001
Encaissements reçus des acheteurs factorés	21 391 647	25 282 630	55 783 823

NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	41 437 948	48 024 189	48 024 189
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(25 073 242)	(38 853 565)	(41 437 948)
- Fournisseurs, avances en début de période	(53 971)	(62 760)	(62 760)
- Fournisseurs, avances en fin de période	45 628	30 224	53 971
- Investissements pour financement de contrats de leasing	70 323 941	105 704 292	205 384 438
- TVA sur Investissements	11 138 485	16 914 888	32 821 844
Décaissements pour financement de contrats de leasing	97 818 789	131 757 268	244 783 734

NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
- Prestataires Assurances en début de période	(2 475 034)	(2 613 873)	(2 613 873)
- Prestataires Assurances en fin de période	2 280 809	3 150 292	2 475 034
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(915 510)	(662 393)	(662 393)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	744 179	651 219	915 510
- Charges constatées d'avance en début de période	(86 328)	(60 885)	(60 885)
- Charges constatées d'avance en fin de période	285 892	85 795	86 328
- Personnel, rémunérations dues en début de période	26 326	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(26 326)	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	226 450	228 221	228 221
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(255 719)	(266 325)	(226 450)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	121 139	112 090	112 090
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(52 823)	(48 607)	(121 139)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	637 932	745 999	745 999
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(337 584)	(310 027)	(637 932)
- C.N.S.S en début de période	291 768	294 993	294 993
- C.N.S.S en fin de période	(319 787)	(301 873)	(291 768)
- CAVIS en début de période	39 595	43 476	43 476
- CAVIS en fin de période	(48 896)	(46 952)	(39 595)
- Diverses Charges à payer en début de période	620 171	922 527	922 527
- Diverses Charges à payer en fin de période	(1 019 047)	(899 058)	(620 171)
- TVA, payées sur biens et services	286 503	331 734	726 880
- Charges de personnel	4 281 320	3 938 371	7 011 305
- Autres charges d'exploitation	1 440 940	1 469 310	2 924 257
- Impôts et taxes	(216 435)	(224 935)	(428 375)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	5 529 537	6 539 099	10 784 039

NOTE 34 : INTERETS PAYES

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
- Frais d'émission des emprunts	25 000	175 395	363 534
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	5 486 186	5 440 843	5 440 843
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(3 288 891)	(4 490 449)	(5 486 186)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	1 650 663	1 363 288	1 363 288
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(1 561 577)	(1 300 264)	(1 650 663)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	1 595 786	1 424 799	1 424 799
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(1 381 991)	(1 672 506)	(1 595 786)
- Intérêts courus sur certificats de leasing en début de période	157 349	1 262 018	1 262 018
- Intérêts courus sur certificats de leasing en fin de période	(130 181)	(293 434)	(157 349)
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en début de période	94 291	114 255	114 255
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en fin de période	(246 751)	(363 791)	(94 291)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en début de période	(37 287)	(130 781)	(130 781)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en fin de période	184 388	67 162	37 287
- Charges financières	19 555 021	20 953 403	41 791 629
remboursement des emprunts	(208 901)	(240 525)	(435 341)
Intérêts payés	21 893 106	22 309 414	42 247 256

NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	0	0	0
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	0	(220 969)	0
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	138 480	75 411	75 411
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(183 995)	(124 168)	(138 480)
- Etat, Caisse de compensation en début de période	4 481	4 195	4 195
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	(2 386)	(2 226)	(4 481)
- Etat, TCL à payer en début de période	18 754	19 557	19 557
- Etat, TCL à payer en fin de période	(11 886)	(17 810)	(18 754)
- Contributions conjoncturelles en début de période	73 902	226 308	226 308
- Contributions conjoncturelles en fin de période	(29 861)	(9 091)	(73 902)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en début de période	(573 072)	(498 404)	(498 404)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en fin de période	566 833	708 425	573 072
- TVA payées	7 792 173	3 454 466	12 583 807
- Impôts et taxes	216 435	224 935	428 374
- Contribution conjoncturelle	29 861	9 091	73 902
- Impôts sur les bénéfices	87 841	318 197	862 191
Impôts et taxes payés	8 127 560	4 167 918	14 112 796

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
- Placements en titres en début de période	5 211 480	16 077 650	16 077 650
- Placements en titres en fin de période	(497 000)	(1 514 450)	(5 211 480)
- Remboursement assurance groupe en début de période	(7 656)	(1 917)	(1 917)
- Remboursement assurance groupe en fin de période	33 856	16 378	7 656
- Produits à recevoir des tiers en début de période	300 211	262 156	262 156
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(180 349)	(164 660)	(300 211)
- Autres comptes débiteurs en début de période	381 840	381 840	381 840
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(381 840)	(383 202)	(381 840)
- Comptes d'attente en début de période	(182 084)	(153 373)	(153 373)
- Comptes d'attente en fin de période	166 102	141 474	182 084
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	(42 000)	(42 000)	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	42 000	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	(50 866)	(72 532)	(72 532)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	10 297	12 743	50 866
- Prestataires en début de période	(190 955)	(75 234)	(75 234)
- Prestataires en fin de période	131 812	194 194	190 955
- Dépôts et cautionnements en début de période	32 734	32 734	32 734
- Dépôts et cautionnements en fin de période	(32 734)	(32 734)	(32 734)
- Retenue de garantie en début de période	(5 799)	(5 799)	(5 799)
- Retenue de garantie en fin de période	5 799	5 799	5 799
- Produits des placements	387 086	1 471 861	1 810 706
- Autres gains ordinaires	195 120	154 965	468 516
- Autres pertes ordinaires	(1 256)	(9 097)	(9 110)
Autres flux de trésorerie	5 325 798	16 338 795	13 226 731

NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
- Investissements en Immobilisations incorporelles	93 760	64 370	148 560
- Investissements en Immobilisations corporelles	71 180	76 712	183 109
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	164 940	141 081	331 669

38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSIION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
- Cessions d'immobilisations corporelles	0	14 804	0
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	0	2 302	23 800
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	17 105	23 800

NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	2 000 000	2 500 000	2 500 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	2 000 000	2 500 000	2 500 000

NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
- Dividendes et tantièmes	0	3 300 000	3 300 000
- Prélèvement sur fonds social	103 388	95 796	191 836
Dividendes et autres distributions	103 388	3 395 796	3 491 836

NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
- Banques	9 719 825	17 272 813	19 466 052
- Caisses	6 356	4 573	2 925
- Banques, découverts	(11 657 176)	(573)	(573)
Liquidités et équivalents de liquidités	(1 930 995)	17 276 814	19 468 404

NOTE 42 : SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

A-Engagements donnés :

A-1 Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

▪ Opérations de Leasing :

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 30 juin 2020 à 10 919 592 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Leasing).

▪ Opérations de Factoring :

Les engagements de Factoring s'élèvent au 30 juin 2020 à 6 900 348 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle (voir note 6 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Factoring).

A-2 Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 56 992 676 DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par Attijari Leasing sur les échéances futures des emprunts en cours au 30 juin 2020.

B- Engagements reçus :

B-1- Garanties Reçues

Les garanties reçues s'élèvent au 30 juin 2020 à 22 845 332 DT et constituent des hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B-2- Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 30 juin 2020 à 83 040 011 DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5 Analyse par maturité).

B-3- Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 30 juin 2020 à 513 170 902 DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de Leasing).

C- Engagements réciproques :

C-1 Emprunts obtenus non encore encaissés :

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 30 juin 2020 à 25 000 000 DT et correspondent aux crédits suivants :

Banque	Montant
CDIC	8 000 000
CMT	11 000 000
FACILITE DE CAISSE	1 000 000
CCT	5 000 000
Total	25 000 000

NOTE 43 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

42.1 Identification des parties liées :

Les parties liées à la société Attijari Leasing sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- **Attijari Bank** (Société Mère) ;
- **Attijari Sicar** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs et dans laquelle elle détient une participation) ;
- **Attijari Finances Tunisie** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Intermédiation** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Immobilière** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Gestion** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Recouvrement** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Obligataire Sicav** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Attijari FCPR Dynamique** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Compagne Nouvelle Assurance** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Société Générale Tunisienne d'Informatique** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Civile Immobilière El Hamd** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société De Services Automobile** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Des viandes et d'élevage SOVIE** (ayant des dirigeants communs) ;

42.2 Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2020

Les transactions avec les parties liées, réalisées courant 2020, se présentent comme suit:

1. Transactions réalisées avec Attijari Bank

1.1 Convention de prestations de services avec Attijari Bank

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1ère semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au 30 juin 2020, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 48 244 DT HTVA

1.2 Convention cadre

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au 30 juin 2020, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 90 000 DT HTVA.

1.3 Convention de mise à disposition

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2020 le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève 375 000 DT HTVA.

1.4 Contrats de leasing

Au 30 juin 2020, le cumul des contrats mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à 1 872 173 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2020, à 472 802 DT.

2. Transactions réalisées avec Attijari Bank Sicar

2.1 FCR Attijari Leasing 1

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 1 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, les prélèvements s'élèvent à 42 DT HTVA.

2.2 FCR Attijari Leasing 3

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, les prélèvements s'élèvent à 1 574 DT HTVA.

2.3 FCR Attijari Leasing 4

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 4 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, les prélèvements s'élèvent à 2 284 DT HTVA.

2.4 FCR Attijari Leasing 5

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 5 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, les prélèvements s'élèvent à 828 DT HTVA.

2.5 FCR Attijari Leasing 6

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 6 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, les prélèvements s'élèvent à 3 277 DT HTVA.

2.6 FCR Attijari Leasing 7

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 7 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, les prélèvements s'élèvent à 4 931 DT HTVA.

2.7 FCR Attijari Leasing 8

La société « Attijari Leasing » a mis, le 18 mars 2019, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 8 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2020, les prélèvements s'élèvent à 10 363 DT HTVA.

2.8 Contrats de leasing

Au 30 juin 2020, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Sicar, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 153 565 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2020, à 121 973 DT.

3. Transactions réalisées avec Attijari Finances Tunisie

3.1- Contrat de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances Tunisie en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1er avril 2009 et renouvelable par tacite reconduction.

La location est consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances Tunisie s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

En cas de départ anticipé, soit avant le 31/03/2021, Attijari Finances Tunisie s'engage à payer le reliquat du montant des travaux engagés diminué du différentiel d'augmentation annuelle de loyer de 4,5% payé entre le 01/04/2016 et le 31/03/2021.

Les produits constatés à ce titre en 2020, s'élèvent à 25 000 DT HTVA.

4. Transactions réalisées avec Attijari Intermédiation

4.1 Convention de tenue de compte

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréé mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 000 DT HTVA à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au 30 juin 2020 s'élèvent à 4 000 DT HTVA.

4.2 Contrats de leasing

Au 30 juin 2020, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Intermédiation et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 26 300 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2020, à 2 122 DT.

5. Convention de partenariat avec Attijari Immobilière

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien. Courant 2020, aucune charge n'a été constatée à ce titre

6. Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Montants en DT

Etablissements	Solde Début	Utilisation	Remboursement	Solde Fin
ATTIJARI BANK	123 050 012	56 000 000	56 309 351	122 740 661
ATTIJARI OBLIG SICAV	1 000 000	3 500 000	1 000 000	3 500 000
ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	1 500 000	3 000 000	4 500 000	0
ATTIJARI SICAR	0	4 500 000	0	4 500 000
COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000	0	0	4 000 000
ATTIJARI RECOUVREMENT	500 000	1 000 000	1 000 000	500 000
Total	130 050 012	68 000 000	62 809 351	135 240 661

Courant 2020, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 5 456 583 DT.

7. Contrats de leasing avec Attijari Gestion

Au 30 juin 2020, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Gestion, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 56 048 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2020, à 1 DT.

8. Contrats de leasing avec Attijari Recouvrement

Au 30 juin 2020, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Recouvrement, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 54 714 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2020, à 27 316 DT.

9. Contrats de leasing avec « Compagnie Nouvelle D'assurance »

Au 30 juin 2020, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Compagnie Nouvelle d'Assurance, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 206 930 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2020, à 80 236 DT.

10. Contrats de leasing avec la société « Générale Tunisienne D'Informatique »

Au 30 juin 2020, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Générale Tunisienne d'Informatique, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 39 961 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 30 juin 2020, à 2 DT.

11. Contrats de Leasing avec des sociétés ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing

- La société « Civile Immobilière El Hamd »

Au 30 juin 2020, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 44 000 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2020, à 1 DT.

- la société « Des Viandes Et D'Elevage SOVIE »

Au 30 juin 2020, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing s'élève à 219 854 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 30 juin 2020, à 86 706 DT.

NOTE 44 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les états financiers de la société sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 07 Août 2020. Par conséquent, ils ne reflètent, pas les événements survenus postérieurement à cette date.

VI.6 NOTES COMPLEMENTAIRES, EXPLICATIVES ET RECTIFICATIVES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30/06/2020

VI.6.1 Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2020

a) Note complémentaire au référentiel comptable

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire 2018- 06 du 5 juin 2018.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Attijari leasing et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

b) Note complémentaire sur l'effet des changements, le cas échéant, dans la structure de l'entreprise pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires

Aucun changement dans la structure d'Attijari Leasing, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité n'ont eu lieu pendant la période intermédiaire.

c) Note complémentaire à la note 9 « Valeurs immobilisées », « Immobilisations hors exploitation »

Concernant la note 9 « Valeurs immobilisées », il est précisé le montant et la justification du choix de traitement retenu des immobilisations hors exploitation conformément à la norme IFRS 5. En effet, ces immobilisations sont acquises par la Société dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créance et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation.

Pour les informations à fournir concernant les immobilisations hors exploitation :

- La société détient en actif non courant un ensemble d'immobiliers et de terrains acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créance ;
- La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le temps nécessaire correspond au délai habituel et nécessaire dans le cas d'une vente d'actifs de la même nature. Ainsi, un plan de vente de ces actifs est engagé par la Direction Générale et un programme est lancé pour trouver un acheteur et finaliser ces opérations et qu'il est peu probable que des changements notables seront apportés à ce plan ou que celui-ci sera retiré ;
- La société a récupéré le titre foncier en octobre 2019 et a lancé le processus d'approbation du rapport de l'expertise judiciaire auprès de la cour de première instance. Une fois ce processus est achevé l'ensemble immobilier peut être vendu à son état actuel et comptabilisé selon IFRS 5.

d) Note complémentaire sur les événements significatifs postérieurs à la fin de la période intermédiaire et qui n'ont pas été inclus dans les états financiers intermédiaires et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires

Les états financiers intermédiaires au 30 juin 2020 sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 07 Aout 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

La pandémie COVID-19 continue à se propager en Tunisie ainsi que dans la plupart des autres pays du monde dont les pays partenaires économiques directs de la Tunisie de l'Europe et la Chine.

D'où plusieurs mesures ont été prises par les autorités compétentes ainsi que la Banque Centrale de Tunisie pour limiter les effets de cette crise, la gérer et accompagner les entreprises, les professionnels ou les particuliers durant cette période.

Dans ce contexte particulier et qui risque de durer plus qu'une année, un ensemble de mesures d'ordre sanitaire (de prévention, de précaution et d'organisation) ont été prises par Attijari leasing pour faire face à cette pandémie tant pour protéger son capital humain, ses clients ainsi que ses différents partenaires.

Outre ces mesures sanitaires prises et afin d'accompagner ses clients, Attijari leasing a mis en place un dispositif interne de prise en charge, de suivi et de gestion des demandes clients pour permettre l'instruction et la mise en place de leurs demandes de report conformément à la circulaire BCT 2020-06 du 19 Mars 2020.

A l'état actuel Il n'y a eu aucun événement postérieur qui peut rendre nécessaires des modifications de certains postes d'actif ou du passif ou entraîner une information complémentaire, entre la date du 30/06/2020 et jusqu'à ce jour.

e) Note complémentaire à la note 15 « Autres passifs », portant sur le détail de la rubrique « Provisions pour passifs et charges » au 30/06/2020 et au 30/06/2019

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019
Provision compte assurance COMAR	400 000	370 000
Provision contrôle CNSS	175 000	0
Provision divers risques	5 291	5 291
Total	580 291	375 291

VI.6.2 Notes explicatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2020

a) Note complémentaire à la note 5 « Créances sur la clientèle de leasing », « Analyse et classification des créances sur la clientèle de leasing » expliquant les raisons de la dégradation du ratio de couverture par les provisions et agios réservés de 64,04% au 31/12/2019 à 54,30% au 30/06/2020 et comportant les données comparatives sur les ratios au 30/06/2019

- La dégradation du ratio de couverture par les provisions et agios réservés de 64.04 % au 31/12/2019 à 54.3 % au 30/06/2020 est expliquée par l'augmentation des créances classées de 27% au 30/06/2020 par rapport au 31/12/2019 soit en valeur de 15 458 mDT suite à la pandémie COVID-19 qui s'est propagée en Tunisie et qui a impacté plusieurs secteurs (service, BTP, commerce). Les nouveaux glissements sont couverts en grande partie par la valeur du matériel ;
- Ratios comparatifs au 30 juin 2019 :
 - ✓ Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 30/06/2019 : 11,56 % ;
 - ✓ Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 30/06/2019 : 55.69%.

b) Note complémentaire à la note 6 « Acheteurs Factorés », « Analyse et classifications des créances de factoring » expliquant les raisons de la dégradation du ratio de couverture par les provisions et agios réservés de 100,05% au 31/12/2019 à 60,18% au 30/06/2020 et comportant les données comparatives sur les ratios au 30/06/2019

- La baisse du taux de couverture est due au fait que le portefeuille classé au 31/12/2019 ne comporte que des relations classées parmi les actifs compromis (classe 4) dont le risque est provisionné à 100%. Par contre au 30/06/2020, le portefeuille classé comporte non seulement des actifs compromis mais aussi des actifs incertains (classe 2) dont les risques sont provisionnés au taux de 20%.
- Ratios comparatifs au 30 juin 2019 :
 - ✓ Ratio des actifs non performants au 30/06/2019 : 4,57% ;
 - ✓ Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 30/06/2019 : 100,00%.

VI.6.3 Notes rectificatives aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2020

a) Note rectificative de la note 2 « Référentiel comptable »

Les états financiers de la société « Attijari leasing », arrêtés au 30 juin 2020, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « Attijari leasing », et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

b) Note rectificative de la note 21 « Produits des placements »

Les produits des placements se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2020	30/06/2019	30/06/2019
Dividendes sur titres SICAV	65 805	383 170	383 170
Plus-values latentes de réévaluation	0	3 085	45 129
Plus-values sur cession de titres SICAV	66 183	103 681	166 562
Moins-values latentes de réévaluation	(26 264)	(260 270)	(190 033)
Revenus des certificats de dépôt	196 527	254 359	254 359
Intérêts sur emprunts obligataires	27 089	33 469	56 154
Intérêts des comptes courants	199 693	59 176	226 479
Total	529 033	576 670	940 820

**VI.7 RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2020**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS
FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES
AU 30 JUIN 2020**

Messieurs les Actionnaires d'Attijari Leasing,

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société «Attijari Leasing» couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2020. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 520 942 KDT et un résultat déficitaire de la période s'élevant à 425 KDT.

Ces comptes intermédiaires ont été arrêtés par le conseil d'administration du 7 Août 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société « Attijari Leasing », comprenant le bilan au 30 juin 2020, l'état des engagements hors bilan, ainsi que l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « Attijari Leasing » au 30 juin 2020, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie.

Observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la situation décrite au niveau de la note 15 aux états financiers intermédiaires se rapportant à une notification de redressement social subi en 2020 suite à un contrôle mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport. En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la société «Attijari Leasing» a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 02 Septembre 2020

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI



**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Sonia KETARI LOUZIR



VII. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE D'ATTIJARI LEASING AU 30/06/2020

VII.1 LES ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 30/06/2020

Type d'engagements (DT)	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1-Engagements donnés						
Garanties personnelles						
- Cautionnement						
- Aval						
- Autres garanties						
b) Garanties réelles						
- hypothèque						
- nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Engagements de financement en faveur de la clientèle	10 919 592	10 919 592				
e) abandon de créances						
h) engagements sur intérêts et commissions sur emprunt	56 992 676	42 172 860		14 819 816		
f) engagements sur opérations de leasing						
g) engagement sur opérations de factoring	6 900 348	6 900 348				
Total	74 812 616	59 992 800	0	14 819 816	0	0
2- Engagements reçus						
a) Garanties reçues						
- Cautionnement						
- Aval						
- Autres garanties						
b) Garanties réelles						
- Hypothèque	22 845 332	22 089 319		756 013		
- Nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) abandon de créances						
f) ligne de découvert						
g) les intérêts à échoir au crédit de leasing	83 040 011	83 040 011				
h) valeurs des biens, objet de leasing	513 170 902	513 170 902				
Total	619 056 244	618 300 231	0	756 013	0	0
3-Engagements réciproques						
- Emprunt obtenu non encore encaissé	25 000 000	25 000 000				
- Crédit consenti non encore versé						
- Opération de portage						
- Crédit documentaire						
- Commande de consommables						
- Contrat avec le personnel prévoyant des engagements Sup. à ceux prévus par la convention collective						
- Engagements sur dossiers génériques						
Total	25 000 000	25 000 000	0	0	0	0

VII.2 ENCOURS DES CREDITS CONTRACTES PAR ATTIJARI LEASING AU 30/06/2020

VII.2.1 Encours des emprunts obligataires émis par Attijari Leasing

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Intitulé de l'emprunt	Montant émis	Encours au 30/06/2020	Encours au 30/06/2019	Encours au 31/12/2019
E.O. GL 02/2012 CATEG C	3 200 000	-	457 280	-
E.O. GL 01/2013 CATEG C	3 290 000	658 000	1 316 000	658 000
E.O. GL 01/2014 CATEG C	9 950 000	1 990 000	3 980 000	3 980 000
Emprunt Subordonné 2014 CATEG A	7 368 000	-	1 473 600	-
Emprunt Subordonné 2014 CATEG B	10 632 000	4 252 800	6 379 200	4 252 800
Emprunt Subordonné 2014 CATEG C	2 000 000	-	400 000	-
Emprunt obligataire 2015-1 A	11 082 000	-	2 216 400	2 216 400
Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	7 167 200	10 750 800	10 750 800
Emprunt obligataire 2015-1 C	1 000 000	-	200 000	200 000
Emprunt obligataire 2015-2 A	30 000 000	6 000 000	12 000 000	6 000 000
Emprunt obligataire 2016-1 A	4 850 000	3 140 000	4 710 000	3 140 000
Emprunt obligataire 2016-1 B	25 150 000	17 720 000	22 150 000	17 720 000
Emprunt obligataire 2016-2 A	14 240 000	5 696 000	8 544 000	8 544 000
Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	12 608 000	15 760 000	15 760 000
Emprunt obligataire 2017-1 A	6 094 000	3 656 400	4 875 200	3 656 400
Emprunt obligataire 2017-1 B	10 000 000	6 000 000	8 000 000	6 000 000
Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Emprunt obligataire 2018-1 A	1 680 000	1 008 000	1 344 000	1 344 000
Emprunt obligataire 2018-1 B	18 320 000	10 992 000	14 656 000	14 656 000
Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Emprunt obligataire 2019-1 A	8 700 000	6 960 000	8 700 000	8 700 000
Emprunt obligataire 2019-1 B	11 300 000	9 040 000	11 300 000	11 300 000
Total	221 534 000	105 888 400	148 212 480	127 878 400

VII.2.2 Encours des emprunts bancaires contractés par Attijari Leasing

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Intitulé de l'emprunt	Montant du crédit	Encours au 30/06/2020	Encours au 30/06/2019	Encours au 31/12/2019
Attijari bank	189 000 000	122 740 661	107 278 956	123 050 012
Amen-bank	35 000 000	18 865 632	14 736 459	22 099 446
Banque de Tunisie	35 000 000	20 947 602	13 399 990	19 007 130
BIAT	25 000 000	12 500 000	17 500 000	15 000 000
BTL	3 000 000	1 200 000	1 800 000	1 500 000
ABC	25 000 000	10 000 000	10 500 000	10 000 000
BH	44 000 000	23 355 122	23 933 756	26 240 106
ATB	7 500 000	1 575 000	3 075 000	2 325 000
QNB	5 000 000	-	500 000	-
BAD	5 969 482	2 220 955	3 073 738	2 647 347
BEI	11 893 061	-	-	-
SANAD	31 214 605	17 930 287	24 866 867	21 398 577
GGF	19 926 000	17 744 669	19 926 000	18 835 334
Total	437 503 148	249 079 928	240 590 766	267 102 952

VII.2.3 Encours des certificats de dépôt et certificats de leasing contractés par Attijari Leasing

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

En DT	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Certificats de dépôt	13 500 000	10 000 000	8 000 000
Certificats de Leasing	44 000 000	63 000 000	33 000 000
Total encours	57 000 000	73 000 000	41 000 000

VII.3 SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION COMPARES AU 30/06/2020

PRODUITS				CHARGES				SOLDES			
	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019		30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019		30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Intérêts de leasing	22 653 502	26 294 124	52 417 795	Intérêts et charges assimilés	19 555 021	20 953 403	41 791 630				
Intérêts intercalaires	1512	512	1052	Commissions encourues	90 000	134 961	284 961				
Intérêts de retard	736 309	811 048	1935 320								
Marge non facturée COVID-19	3 030 815	0	0								
Variation des produits réservés	(769 139)	(535 456)	(391 299)								
Commissions de factoring	52 063	207 759	417 928								
Intérêts de financement	775 911	816 739	1 750 820								
Autres produits d'exploitation	1238 404	1344 844	2 668 033								
Intérêts et produits assimilés de leasing	27 719 377	28 939 570	58 799 649	Total des intérêts et charges assimilés	19 645 021	21 088 364	42 076 591	Marge commerciale	8 074 356	7 851 206	16 723 058
Marge commerciale (PNB)	8 074 356	7 851 206	16 723 058	Autres charges d'exploitation	1440 940	1469 310	2 924 257				
Produits des placements	529 033	576 670	940 820	Charges de personnel	4 293 820	3 968 371	7 034 073				
Sous total	8 603 389	8 427 876	17 663 878	Sous total	5 734 760	5 437 681	9 958 330	Excédent brut d'exploitation	2 868 629	2 990 195	7 705 548
Excédent brut d'exploitation	2 868 629	2 990 195	7 705 548	Dotations aux amortissements et aux résorptions	266 332	217 036	468 932				
Reprises sur provisions :				Dotations aux provisions :							
- Suite au recouvrement des créances	1528 544	1368 393	2 081 167	- Pour dépréciation des créances	4 328 617	3 307 787	5 058 264				
- Sur provisions additionnelles	0	0	0	- Collectives	0	0	0				
- affectées aux comptes adhérents	0	22 381	22 047	- Pour passifs et charges	175 000	40 000	70 000				
- pour dépréciation des actions cotées	13 900	0	0	- Additionnelles	0	0	227 832				
Encaissement sur créances radiées	0	0	0	- des comptes adhérents	144 785	2 376	2 479				
Autres produits ordinaires	195 120	157 267	492 316	- Pour dépréciation des actions cotées	0	48 300	65 100				
				Pertes sur créances radiées	2 848	4 507	8 379				
				Autres pertes ordinaires	1256	9 097	9 110				
				Impôts sur les bénéfices	87 841	318 197	862 191				
Sous total	4 611 193	4 538 236	10 301 079	Sous total	5 006 679	3 947 300	6 772 287	Résultat des activités ordinaires	(395 486)	590 936	3 528 793
Résultat des activités ordinaires après impôt	(395 486)	590 936	3 528 793	Résultat négatif des activités ordinaires							
Gains extraordinaires				Pertes extraordinaires	29 861	9 091	73 903				
Effets positif de modification comptable				Effet négatif de modification comptable							
								Résultat net	(452 347)	581 845	3 454 890

VII.4 TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2020

Désignation	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2017 avant affectation	27 500 000	2 125 000	2 000 000	9 500 000	100 093	(551 800)	2 805 859	6 472 857	49 952 009
Affectations approuvées par l'AGO du 19/04/2018		436 346		2 500 000	100 000		3 436 511	(6 472 857)	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017							(3 300 000)		(3 300 000)
Reclassement						551 800	(551 800)		
Prélèvement sur fonds social					(122 732)				(122 732)
Résultat au 31 décembre 2018								5 593 391	5 593 391
Solde au 31 Décembre 2018 avant affectation	27 500 000	2 561 346	2 000 000	12 000 000	77 361	0	2 390 570	5 593 391	52 122 668
Affectations approuvées par l'AGO du 25/04/2019		188 654		2 500 000	150 000		2 754 737	(5 593 391)	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018							(3 300 000)		(3 300 000)
Reclassement				(1 000 000)			1 000 000		
Prélèvement sur fonds social					(191 836)				(191 836)
Résultat au 30 juin 2019								3 454 890	3 454 890
Solde au 31 Décembre 2019 avant affectation	27 500 000	2 750 000	2 000 000	13 500 000	35 525	0	2 845 307	3 454 890	52 085 722
Affectations approuvées par l'AGO du 29/06/2020				2 000 000	200 000		1 254 890	(3 454 890)	
Prélèvement sur fonds social					(103 389)				(103 389)
Résultat au 30/06/2020								(425 347)	(425 347)
Solde au 30/06/2020	27 500 000	2 750 000	2 000 000	15 500 000	132 136	0	4 100 197	(425 347)	51 556 986

VII.5 EVOLUTION DES REVENUS ET DES RESULTATS D'EXPLOITATION

En DT	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Revenus nets de leasing	25 652 999	26 570 228	53 962 868
Revenus du factoring	827 974	1 024 498	2 168 748
Total des revenus	26 480 973	27 594 726	56 131 616
Autres produits d'exploitation	1 238 404	1 344 844	2 668 033
Total produits d'exploitation	27 719 377	28 939 570	58 799 649
Capital social	27 500 000	27 500 000	27 500 000
Nombre d'actions*	2 750 000	2 750 000	2 750 000
Résultat d'exploitation	(501 509)	760 963	3 907 777
Résultat d'exploitation par action	(0,182)	0,277	1,421
Revenus par action	9,629	10,034	20,411

*Il s'agit du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

VII.6 EVOLUTION DU RESULTAT NET

	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Résultat avant impôts (en DT)	(307 645)	909 133	4 390 984
Impôts sur les sociétés (en DT)	(87 841)	(318 197)	(862 191)
Contribution conjoncturelle (en DT)	(29 861)	(9 091)	(73 903)
Résultats Nets d'impôts (en DT)	(425 347)	581 845	3 454 890
Capital social (en DT)	27 500 000	27 500 000	27 500 000
Nombre d'actions*	2 750 000	2 750 000	2 750 000
Résultats par action avant impôts (en DT)	(0,112)	0,331	1,597
Résultats par action nets d'impôts (en DT)	(0,155)	0,212	1,256
Résultats avant impôts / capital social (en %)	(1,12%)	3,31%	15,97%
Résultats nets d'impôts / capital social (en %)	(1,55%)	2,12%	12,56%

*Il s'agit du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

VII.7 EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT

En DT	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Résultat net d'impôt	(425 347)	581 845	3 454 890
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(3 370 138)	(2 229 232)	3 797 771
Marge brute d'autofinancement	2 944 791	2 811 077	7 252 661

VII.8 INDICATEURS DE GESTION ET RATIOS

VII.8.1 Indicateurs de gestion

En mDT	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Résultat net de la période (1)	(425)	582	3 455
Engagements sur la clientèle de leasing (2)	515 563	555 040	533 667
Capitaux propres (avant résultat) (3)	51 982	48 727	48 631
Créances sur la clientèle de leasing	472 043	516 416	490 151
Créances classées sur la clientèle de leasing (4)	71 926	64 153	56 468
Produits réservés (5)	4 470	3 942	3 748
Total Provisions (6)	34 585	31 785	32 415
Emprunts et ressources spéciales (7)	418 893	469 857	444 928
Dettes envers la clientèle	7 487	7 212	8 184
Portefeuille d'investissement	16 192	14 024	14 050
Total bilan (8)	520 942	572 186	552 750
Produits de leasing et de factoring	26 481	27 595	56 132
Charges financières nettes	19 555	20 953	41 792
Total charges d'exploitation	6 001	5 655	10 427
Produits nets	8 603	8 428	17 664
Provisions nettes	3 104	2 012	3 329
Charges de personnel	4 294	3 968	7 034
Portefeuille de placement	85	1 100	4 780

VII.8.2 Ratios financiers

Ratios propres aux sociétés de leasing	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Capitaux propres / engagements (3) / (2)	10,08%	8,78%	9,11%
Rentabilité des fonds propres (1) / (3)	(0,82%)	1,19%	7,10%
Taux de créances classées (4) / (2)	13,95%	11,56%	10,58%
Ratios de couverture des créances classées ((5)+(6)) / (4)	54,30%	55,69%	64,04%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT	13,64%	12,61%	12,99%
Créances classées / (Créances sur la clientèle + Portefeuille commercial + Portefeuille d'investissement)	14,73%	12,07%	11,09%

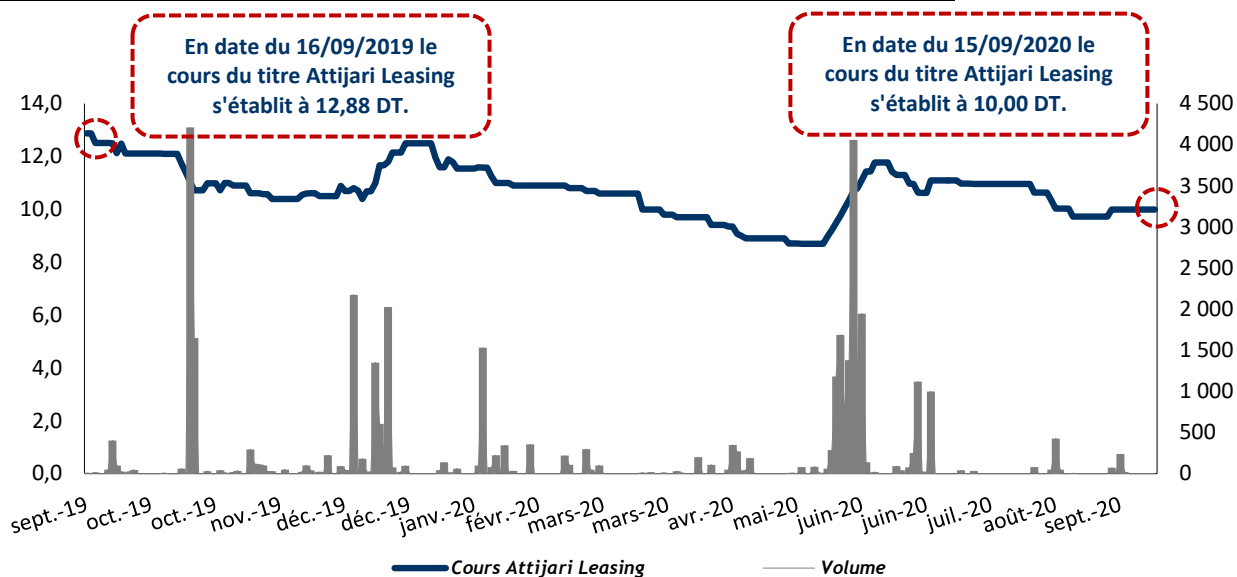
Ratios de structure	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Fonds propres avant résultat / Total bilan	9,98%	8,52%	8,80%
Emprunts et ressources spéciales/ Total bilan	80,41%	82,12%	80,49%
Créances sur la clientèle de leasing/ Total Bilan	90,61%	90,25%	88,68%
(Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle) / créances sur la clientèle	90,33%	92,38%	92,44%

Ratios de gestion	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Charges de personnel / Produits nets	49,91%	47,09%	39,82%
Produits nets/Fonds propres av résultat	16,55%	17,30%	36,32%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/ produits nets)	69,75%	67,10%	59,03%
Provisions nettes / Produits nets	36,08%	23,88%	18,85%

Ratios de rentabilité	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
ROE (1) / (3)	(0,82%)	1,19%	7,10%
ROA (1) / (8)	(0,08%)	0,10%	0,63%
Résultat net / produit net	(4,94%)	6,90%	19,56%
Produits de leasing / créances sur la clientèle	5,61%	5,34%	11,45%
Produit net / total bilan	1,65%	1,47%	3,20%

VIII. COMPORTEMENT BOURSIER DE LA VALEUR ATTIJARI LEASING

Evolution du comportement boursier du titre Attijari Leasing entre le 16/09/2019 et 15/09/2020



Source : S&P Global Market Intelligence

Performance de la valeur Attijari Leasing

Indicateurs de performance	2017	2018	2019	30/06/2020
Nominal (En DT)	10	10	10	10
Nombre de titres admis	2 750 000	2 750 000	2 750 000	2 750 000
Cours de clôture (En DT)	17,72	16,59	12,50	11,10
Plus haut de la période (En DT)	21,42	19,49	16,45	11,94
Plus bas de la période (En DT)	17,00	16,30	10,38	8,7
Capitalisation Boursière (En DT)	48 730 000	45 622 500	34 375 000	30 525 000
PER ⁷	7,53x	8,16x	9,95x	-
Rendement de la période ⁸	(3,96%)	0,40%	(24,65%)	(11,20%)

Sources : BVMT et S&P Global Market Intelligence

Comme illustré ci-haut, le titre Attijari Leasing affiche un cours de clôture de 12,50 DT au 31/12/2019. Le titre affiche un rendement négatif de 24,65% sur l'année 2019.

Le PER d'Attijari Leasing s'établit à 9,95x au 31/12/2019 avec une capitalisation boursière de 34 375 000 DT.

⁷PER = Capitalisation boursière / Résultats nets après modifications comptables

⁸Rendement = ((Cours clôture n + Dividendes) / Cours clôture n-1)-1

Chapitre 5 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

I. MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

I.1 MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

La composition du Conseil d'Administration d'Attijari Leasing se présente comme suit :

Membre du Conseil d'Administration	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Khaled BEN JEMAA	Lui-même	Président du Conseil	2019-2021*	Tunis
M. Kamel HABBACHI	Lui-même	Administrateur	2019-2021*	Tunis
M. Mohsen BOUZID	Lui-même	Administrateur	2019-2021*	Tunis
ATTIJARI BANK	M. Said SEBTI	Administrateur	2019-2021**	Tunis
M. Lassaad M'ZAH***	Lui-même	Administrateur	2019-2021**	Tunis
M. Moez EL GHALI***	Lui-même	Administrateur	2019-2021**	Tunis
M. Mongi TRIMECH****	Lui-même	Administrateur	2019-2021**	Tunis

* Mandats renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25/04/2019

** Nominations décidées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25/04/2019

*** Administrateurs indépendants

**** Administrateur représentant les petits porteurs

I.2 FONCTIONS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DANS LA SOCIETE

Membre	Fonction au sein de la société	Mandat/Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Khaled BEN JEMAA	Président du Conseil d'Administration	2019-2021*	Tunis
M. Moez TERZI	Directeur Général	Reconduit par le Conseil d'Administration du 16/05/2019**	Tunis

* Nomination renouvelée par le Conseil d'Administration du 16/05/2019 en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur.

** Mandat renouvelé par le Conseil d'Administration du 16/05/2019, en tant que Directeur Général d'Attijari Leasing pendant une durée de trois exercices commençant en 2019 et se terminant au premier conseil qui se tiendra en 2022 après l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice de 2021.

Il est à signaler que les membres du Conseil d'Administration et de Direction suivants font partie des comités suivants :

Membre	Comité
M. Lassaad M'ZAH	Président du Comité d'Audit Interne
M. Moez EL GHALI	Président du Comité des Risques
M. Khaled BEN JEMAA	Membre du Comité des Risques
M. Mongi TRIMECH	Membre du Comité d'Audit Interne
M. Mohsen BOUZID	Membre du Comité d'Audit Interne
M. Kamel HABBACHI	Membre du Comité des Risques

Les autres membres du Conseil d'Administration et de Direction n'ont pas de fonction dans la société.

I.3 PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA SOCIETE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Membres	Activités exercées, en dehors d'Attijari Leasing, au cours des trois dernières années
M. Said SEBTI	▪ Directeur Général d'Attijari bank.
M. Kamel HABBACHI	▪ Responsable du pôle Banque de financement d'Attijari Bank.
M. Mohsen BOUZID	▪ Responsable du Pôle recouvrement judiciaire d'Attijari bank.
M. Khaled BEN JEMAA	▪ Président Directeur Général de la Société d'Automobile et de Matériel ; ▪ Président Directeur Général de la société de TLD ; ▪ Président Directeur Général de la société de SOHOB ; ▪ Président Directeur Général de la société de PLASTIC UNION.
M. Lassaad M'ZAH	▪ Directeur Général financier chez SFBT.
M. Moez EL GHALI	▪ Directeur Général BULL SA.
M. Mongi TRIMECH	▪ Gérant Société méditerranéenne de production Maraichère.
M. Moez TERZI	▪ Néant.

I.4 MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS

Membres	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Khaled BEN JEMAA	▪ SAM ; ▪ TLD ; ▪ GIS ; ▪ TUNISIE LAIT ; ▪ SOHOB ; ▪ TDA ; ▪ PLASTIC UNION.
M. Said SEBTI	▪ Néant.
M. Kamel HABBACHI	▪ Néant.
M. Mohsen BOUZID	▪ Attijari Recouvrement ; ▪ Attijari Immobilière.
M. Lassad M'ZAH	▪ Néant.
M. Moez EL GHALI	▪ Néant.
M. Mongi TRIMECH	▪ Néant.
M. Moez TERZI	▪ Néant.

I.5 FONCTIONS DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LES SOCIÉTÉS QU'ILS REPRESENTENT

Membre	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Attijari bank	M. Said SEBTI	Directeur Général d'Attijari bank

II. INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE

II.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

La Direction de la société se compose d'un Directeur Général.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018 et par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021.

Le montant des rémunérations perçues par M. Moez TERZI au titre de l'exercice 2019, s'élève à **192 408 DT** bruts. La charge supportée à ce titre en 2019 par la société et constatée au niveau des états financiers s'élève à **243 440 DT**.

En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

Le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing se compose de sept (7) personnes, à savoir :

- Un (1) Président du Conseil d'Administration ;
- Six (6) administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 25/04/2019 a fixé le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2018 à 80 mille dinars nets et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire du 25/04/2019 a arrêté le montant de la rémunération des membres du Comité d'Audit Interne au titre de l'exercice 2019 à **15 000 DT** nets.

L'Assemblée Générale Ordinaire a de plus arrêté le montant de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2019 à **15 000 DT** nets.

II.2 PRETS ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/12/2019

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé en faveur des membres des organes d'Administration et de Direction.

III. ORGANES DE CONTROLE

IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 31/12/2019

Dénomination ou raison sociale	ECC MAZARS	Cabinet MS Louzir – Membrede Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Représentant légal	M. Borhen CHEBBI	Mme. Sonia KETARI LOUZIR
Adresse	Immeuble Mazars, Rue Ghar el Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis	Immeuble Illiade, Rue du Lac Oubeira, Les Berges du Lac 1053 Tunis
Numéro de téléphone	00 216 71 963 380	00 216 36 400 900
Numéro de fax	00 216 71 964 380	00 216 36 050 900
Adresse électronique	borhen.chebbi@mazars.tn	slouzir@deloitte.tn
Mandat*	2018-2020	2018-2020

**Nomination décidée par l'AGO du 19/04/2018*

IDENTITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU 30/06/2020

Dénomination ou raison sociale	ECC MAZARS	Cabinet MS Louzir – Membrede Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Représentant légal	M. Borhen CHEBBI	Mme. Sonia KETARI LOUZIR
Adresse	Immeuble Mazars, Rue Ghar el Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis	Immeuble Illiade, Rue du Lac Oubeira, Les Berges du Lac 1053 Tunis
Numéro de téléphone	00 216 71 963 380	00 216 36 400 900
Numéro de fax	00 216 71 964 380	00 216 36 050 900
Adresse électronique	borhen.chebbi@mazars.tn	slouzir@deloitte.tn
Mandat*	2018-2020	2018-2020

**Nomination décidée par l'AGO du 19/04/2018*

IV. NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL

Conformément au rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 et à la note 42 relative aux informations sur les parties liées des états financiers correspondants, les opérations conclues avec des membres du Conseil d'Administration, de direction ou des principaux actionnaires sont relatées ci-après :

Opérations avec Attijari bank

- Le 28 août 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.
Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention, le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1^{ère} semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2019, les charges relatives à cette convention s'élèvent à **82 191 DT** hors taxes.

- Au 31 décembre 2019, le cumul des contrats mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à **1 107 739 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à **584 130 DT**.

- Au cours de l'exercice 2008, la société Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil. Ces services portent principalement sur :
 - ✓ La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
 - ✓ Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
 - ✓ Le suivi des règlements des loyers revenant à Attijari Leasing ;
 - ✓ L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2019, les charges relatives à cette convention s'élèvent à **284 961 DT** hors taxes.

- Au 31/12/2019, les emprunts et certificats de dépôt avec Attijari bank se détaillent ainsi :

Désignation	Solde début (En DT)	Utilisations (En DT)	Remboursements (En DT)	Solde fin (En DT)	Intérêt 2019 (En DT)
Attijari bank	106 757 900	125 000 000	108 707 888	123 050 012	8 044 864
TOTAL	106 757 900	125 000 000	108 707 888	123 050 012	8 044 864

- Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés.

Au titre de 2019 le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève **627 452 DT** hors taxes.

Opérations de leasing avec le Groupe HORCHANI

Il est à noter que le Groupe HORCHANI est actionnaire de la société Attijari Leasing à hauteur de 9,09% au 31/12/2019.

- A la clôture de l'exercice 2019, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit de la société « CIVILE IMMOBILIERE EL HAMD », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à **44 000 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à **1 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2019, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit de la société « DE SERVICES AUTOMOBILE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à **40 534 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à **3 956 DT**.

- A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit de la société « DES VIANDES ET D'ELEVAGE SOVIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui ne sont pas encore échus, s'élève à **219 854 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à **92 822 DT**.

- A la clôture de l'exercice 2019, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit de la société « TUNISIA FLE Et MANAGEMENT », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à **40 534 DT**.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2019, à **3 956 DT**.

- A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing au profit de la société « TUNISIENNE DES ARTS GRAPHIQUES », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, et qui ne sont pas encore échus, s'élève à **20 681 DT**.

Chapitre 6 RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

I. EVOLUTION RECENTE ET STRATEGIE FUTURE

I.1 EVOLUTION RECENTE

Au 30 juin 2020, le Produit Net de Leasing d'Attijari Leasing enregistre une croissance de 2,1% pour se situer à 8 603 mDT contre 8 427 mDT au 30 juin 2019.

Les approbations de financements au 30 juin 2020 se sont élevées à 93 759 mDT contre 154 662 mDT au 30 juin 2019, soit une baisse de 39,4%.

Les mises en force au 30 juin 2020 se sont élevées à 76 480 mDT contre 107 255 mDT au 30 juin 2019, soit une baisse de 28,7%.

I.2 STRATEGIE FUTURE

La politique de croissance d'Attijari Leasing pour les années à venir sera basée sur le développement de la société à un rythme soutenu avec une meilleure maîtrise du risque qui tient compte notamment de la conjoncture économique du pays, en matière de nouveaux investissements ou de disponibilité des ressources de financement.

En effet, la stratégie adoptée par la Société s'articule autour des axes suivants :

- Une meilleure orientation en matière de financement leasing quant à la sélection d'une clientèle diversifiée, présentant une assise financière équilibrée et dont les projets de financement envisagés peuvent assurer une rentabilité acceptable ;
- Le maintien d'une action vigoureuse de recouvrement du portefeuille afin :
 - ✓ D'assurer une meilleure gestion du risque client en développant une meilleure réactivité du recouvrement amiable ;
 - ✓ D'améliorer le rendement du portefeuille des créances classées par des actions de recouvrement ciblées.

Cette stratégie vise à diminuer le ratio des créances douteuses et litigieuses.

Attijari Leasing vise à consolider sa présence sur le marché tunisien en augmentant sa part de marché et en améliorant sa capacité bénéficiaire et ce, en réalisant ses objectifs tels que avancés dans les états prévisionnels ci-après présentés.

I.3 NOTE SUR LES PRINCIPAUX CHANGEMENTS DES PREVISIONS PAR RAPPORT AU DERNIER DOCUMENT DE REFERENCE

Pour le présent Document de Référence, certaines informations financières prévisionnelles concernant l'activité de la société et ses ressources futures de financement ont dû être modifiées par rapport à celles figurant au Document de Référence « Attijari Leasing 2018 » enregistré sous le numéro 18-0117 en date du 31/12/2018 et ce, pour tenir compte des éléments suivants :

- Des impacts liés à la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 ;
- Des nouvelles données économiques du pays tant en matière de croissance prévue à fin 2019 et les années à venir que les intentions d'investissements réels et la disponibilité des ressources ;
- Des réalisations commerciales à fin décembre 2019 de la Société ainsi que celle du secteur du leasing ;
- Des nouvelles conditions commerciales au niveau du marché de leasing ;
- Des nouvelles données relatives aux conditions et disponibilité des ressources sur le marché.

En conséquence de ce qui précède, les états financiers prévisionnels tels que présentés dans le présent Document de Référence ont été révisés et ce, au niveau des mises en force, d'émission d'emprunts obligataires ou bancaires, de résultats et d'indicateurs de gestion.

II. PERSPECTIVES D'AVENIR

II.1 ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ET DES MODIFICATIONS EFFECTUEES PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2019

La confrontation entre les réalisations de la Société au 31/12/2019 et les prévisions établies au niveau du Business Plan pour l'exercice 2019 telles que publiées dans le document de référence « Attijari Leasing 2018 » fait ressortir des écarts au niveau de certaines rubriques :

En KDT	Prévisions de l'année 2019	Réalisations de l'année 2019	Ecart	Pourcentage de réalisation	Commentaires
Mises en force	320 411	205 193	(115 218)	64,0%	L'année 2019 a été marquée par la situation économique du pays, notamment la tension sur les liquidités ce qui a amené la Société à ralentir sa production et par conséquent ne pas atteindre le niveau des mises en forces prévu initialement.
Intérêts de leasing	57 054	53 963	(3 091)	94,6%	Pour 2019, le niveau de réalisation des marges brutes de leasing prévu a été de 94,6%.
Charges d'intérêts	38 854	41 792	2 937	107,6%	Le taux de réalisation des charges d'intérêts a été de 107,6%.
Frais du personnel	6 886	7 034	148	102,1%	Pour 2019, les charges de personnel affichent une croissance de 9,2%, soit un taux de réalisation des Frais du personnel prévu de 102,1%.
Les charges d'exploitation	10 433	10 427	(6)	99,9%	Pour 2019, le niveau de réalisation des charges d'exploitation prévu a été de 99,9%.
Les ressources à mobiliser	215 000	193 110	(21 890)	89,8%	Cette variation est expliquée par une disponibilité de ressources moins importantes que prévu à la suite de la tension sur les liquidités qui a marqué l'année 2019.
Les dotations nettes	3 361	3 329	(32)	99,0%	En 2019, les dotations nettes des reprises sur provisions sont conformes aux prévisions (taux de réalisation de 99,0%).

II.2 ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 30 JUIN 2020 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2020

La confrontation des réalisations du premier semestre de l'exercice 2020 reflétées par les indicateurs d'activités arrêtés au 30/06/2020 avec les prévisions établies pour l'année 2020 publiées au niveau du présent Document de Référence « Attijari Leasing 2020 » fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :

En mDT	Indicateurs d'activité au 30/06/2020	Prévisions de l'année 2020	Pourcentage de réalisation
Mises en force	76 480	153 895	49,7%
Intérêts bruts de Leasing & Factoring	26 481	57 018	46,4%
Structure des ressources	412 468	457 905	90,1%
Capitaux propres (hors résultat net)	51 982	52 086	99,8%
Produits nets de Leasing	8 603	17 909	48,0%
Engagements sur la clientèle	512 130	494 864	103,8%
Engagements classés	74 090	82 419	87,3%
Total charges d'exploitation hors provisions	6 001	11 094	54,1%

La société réalise, au 30/06/2020, 49,7% de ses prévisions de mises en force au titre de l'exercice 2020.

Attijari Leasing a également réalisé, au 30/06/2020, 48,0% des produits nets de leasing prévus au titre de l'exercice 2020 et affiche à la même période un total engagement de l'ordre de 513 896 mDT représentant 103,8% de ses prévisions.

II.3 ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ET DES MODIFICATIONS OPERÉES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2017-2021 PAR RAPPORTS AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES 2020-2024

II.3.1 Mises en force

En mDT	2020 ^P	2021 ^P	Commentaires
Ancien BP	342 800	366 754	Le nouveau BP affiche des perspectives inférieures à l'ancien en raison des retombées de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 sur l'exercice 2020.
Nouveau BP	153 895	200 063	
Ecart en valeur	(188 905)	(166 690)	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

II.3.2 Intérêts de leasing (marges brutes de leasing)

En mDT	2020 ^P	2021 ^P	Commentaires
Ancien BP	61 725	66 372	Le niveau global d'évolution des marges brutes de leasing durant la période prévisionnelle a été déterminé compte tenu des nouvelles prévisions de MEF.
Nouveau BP	55 283	59 228	
Ecart en valeur	(6 442)	(7 144)	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

II.3.3 Charges d'intérêts

En mDT	2020 ^P	2021 ^P	Commentaires
Ancien BP	41 756	44 745	Le niveau global d'évolution des charges d'intérêts durant la période prévisionnelle a été déterminé compte tenu des nouveaux besoins en ressources et des nouvelles conditions de marché.
Nouveau BP	39 462	41 966	
Ecart en valeur	(2 294)	(2 779)	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

II.3.4 Frais du personnel

En mDT	2020 ^P	2021 ^P	Commentaires
Ancien BP	7 334	7 811	Le niveau global d'évolution des frais du personnel sur la période prévisionnelle a été ajusté en fonction (i) des réalisations au 31/12/2019, (ii) de l'évolution de l'activité et (iii) de la politique RH d'Attijari Leasing en terme de recrutements et d'augmentations salariales.
Nouveau BP	7 632	8 204	
Ecart en valeur	298	394	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

II.3.5 Les charges d'exploitation

En mDT	2020 ^P	2021 ^P	Commentaires
Ancien BP	11 133	11 832	Le niveau global d'évolution des charges d'exploitation durant la période prévisionnelle a été ajusté en fonction de l'évolution des charges de personnel et des objectifs de coefficient d'exploitation fixés par Attijari Leasing.
Nouveau BP	11 094	11 906	
Ecart en valeur	(39)	74	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

II.3.6 Les ressources à mobiliser

En mDT	2020 ^P	2021 ^P	Commentaires
Ancien BP	232 000	242 000	Sur la période prévisionnelle, la baisse des Emprunts et dettes rattachées est expliquée par les besoins en refinancement générés par des Mises en Force réalisées moins importantes que celles prévues.
Nouveau BP	193 223	196 699	
Ecart en valeur	(38 777)	(45 301)	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

II.3.7 Les dotations nettes des reprises sur provisions⁹

En mDT	2020 ^P	2021 ^P	Commentaires
Ancien BP	3 600	3 840	Sur la période prévisionnelle, le niveau des dotations nettes a été déterminé selon les objectifs du taux de créances classées et du taux de couverture fixés par Attijari Leasing.
Nouveau BP	8 052	3 948	
Ecart en valeur	4 452	108	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

La Société s'engage à actualiser ses prévisions, chaque année, sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Attijari Leasing est également tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et de communiquer au public l'état de réalisation de ses prévisions. L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts éventuels doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

Attijari Leasing s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

⁹hors dotations aux provisions collectives

II.4 HYPOTHESES RETENUES

Les perspectives d'avenir de la société Attijari Leasing sur la période 2020-2024 ont été établies sur la base des états financiers audités et certifiés arrêtés au 31/12/2019.

Les prévisions de la Société et les hypothèses sous-jacentes couvrant la période 2020-2024 ont été approuvées par le Conseil d'Administration tenu le **7 août 2020** et examinées par les Commissaires aux Comptes de la Société.

II.4.1 Les Mises en force

La progression des mises en forces prévue pour les années 2020 à 2024 tient compte de la conjoncture économique du pays, des retombées de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19 et de la politique d'accroissement de l'activité d'Attijari Leasing compte tenu des différentes opportunités de financement pouvant se présenter.

Durant la période 2019-2024, les mises en forces enregistrent une croissance annuelle moyenne de 5,4%.

En mDT	2019 ^R	2020 ^P	2021 ^P	2022 ^P	2023 ^P	2024 ^P	TCAM 2019-2024
Mises en forces	205 193	153 895	200 063	220 069	242 076	266 284	5,4%
Taux de croissance	(22,1%)	(25,0%)	30,0%	10,0%	10,0%	10,0%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

II.4.2 Intérêts bruts de Leasing

Les intérêts bruts de leasing prévus durant la période 2020-2024 se présentent comme suit :

En mDT	2019 ^R	2020 ^P	2021 ^P	2022 ^P	2023 ^P	2024 ^P	TCAM 2019-2024
Intérêts bruts	53 963	55 283	59 228	60 272	61 663	63 852	3,4%
Taux de croissance	3,9%	2,4%	7,1%	1,8%	2,3%	3,5%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

Les intérêts bruts de leasing enregistrent une croissance annuelle moyenne de 3,4% sur la période 2019-2024. Les hypothèses suivantes sont retenues :

- Un taux de sortie de 14,75% pour les financements prévus en 2020 et un taux de sortie de 14,50% pour le reste de la période ;
- Un autofinancement de 20,0% sur le montant Hors Taxes à financer ;
- Une durée moyenne de 50,2 mois pour les nouveaux financements.

II.4.3 Les revenus du factoring

La Société compte développer progressivement cette activité de factoring durant la période 2020-2024 tout en opérant une politique sélective de sa nouvelle clientèle eu égard notamment à la rentabilité de leur activité et de la solvabilité de leurs propres clients.

Les revenus bruts de factoring enregistrent un taux de croissance annuel moyen de 3,2% sur la période 2020-2024. L'évolution de ce poste se présente comme suit :

En mDT	2019 ^R	2020 ^P	2021 ^P	2022 ^P	2023 ^P	2024 ^P	TCAM 2019-2024
Commissions de factoring	418	334	368	405	445	490	3,2%
Intérêts de financement	1 751	1 401	1 541	1 695	1 864	2 051	3,2%
Revenus de factoring	2 169	1 735	1 908	2 099	2 309	2 540	3,2%
Taux de croissance	19,7%	(20,0%)	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

II.4.4 Les charges générales d'exploitation

L'évolution moyenne prévisionnelle des charges générales d'exploitation hors provisions sur la période 2020-2024 serait en baisse de 6,4%.

En effet, les frais du personnel sont prévus en croissance annuelle moyenne de 7,5% sur la période 2020-2024.

Les autres charges d'exploitation enregistrant une croissance annuelle moyenne normative de 4,4% sur la période 2020-2024.

Les dotations aux amortissements tiennent compte de l'amortissement annuel des immobilisations existantes d'Attijari Leasing ainsi que des nouvelles acquisitions prévues à partir de 2020. De même, ces dotations tiennent compte de l'évolution des résorptions des frais relatifs aux émissions d'emprunts obligataires à effectuer durant la période 2020-2024.

Les charges générales d'exploitation, sur la période 2020-2024, se présentent comme suit :

En mDT	2019 ^R	2020 ^P	2021 ^P	2022 ^P	2023 ^P	2024 ^P	TCAM 2019-2024
Frais du personnel	7 034	7 632	8 204	8 820	9 481	10 192	7,7%
<i>Taux de croissance</i>	<i>9,2%</i>	<i>8,5%</i>	<i>7,5%</i>	<i>7,5%</i>	<i>7,5%</i>	<i>7,5%</i>	
Autres charges d'exploitation	2 924	2 945	3 121	3 230	3 351	3 497	3,6%
<i>Taux de croissance</i>	<i>(0,5%)</i>	<i>0,7%</i>	<i>6,0%</i>	<i>3,5%</i>	<i>3,8%</i>	<i>4,3%</i>	
Dotations aux amortissements	469	517	581	581	547	514	1,8%
<i>Taux de croissance</i>	<i>1,7%</i>	<i>10,3%</i>	<i>12,2%</i>	<i>0,0%</i>	<i>(5,7%)</i>	<i>(6,1%)</i>	
Total Charges d'exploitation hors provisions	10 427	11 094	11 906	12 630	13 380	14 203	6,4%
<i>Taux de croissance</i>	<i>5,9%</i>	<i>6,4%</i>	<i>7,3%</i>	<i>6,1%</i>	<i>5,9%</i>	<i>6,2%</i>	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

II.4.5 Les dotations et reprises aux provisions

Les dotations aux provisions sont déterminées selon deux critères à savoir :

- L'évolution des créances classées historiques ;
- Les objectifs d'Attijari Leasing en matière de taux de couverture des créances classées.

Les reprises de provisions sont déterminées sur la base du tableau corrigé des actions de recouvrement.

La Société prévoit également une dotation aux provisions pour risques et charges de l'ordre de 400 mDT par an ainsi qu'une dotation aux provisions collectives de l'ordre de 1 200 mDT en 2020 et 500mDT sur la période 2021-2024.

Le tableau ci-après retrace le détail des dotations aux provisions ou reprises nettes durant la période 2020-2024 :

En mDT	2019 ^R	2020 ^P	2021 ^P	2022 ^P	2023 ^P	2024 ^P	TCAM 2019-2024
Reprises ou dotations nettes de provisions	3 194	6 452	3 048	3 158	3 130	2 804	(2,6%)
<i>Taux de croissance</i>	>100,0%	>100,0%	(52,8%)	3,6%	(0,9%)	(10,4%)	
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	135	400	400	400	400	400	24,2%
<i>Taux de croissance</i>	>100,0%	>100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Dotations aux provisions collectives	0*	1 200	500	500	500	500	(19,7%)
<i>Taux de croissance</i>	n.s	n.s	(58,3%)	0,0%	0,0%	0,0%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

* Le solde de ce compte s'élève à 0 suite la non comptabilisation de la reprise sur provisions collectives conformément à la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012. Il est à noter que les provisions collectives passent de 2 150 KDT en 2018 à 2 110 KDT en 2019.

II.4.6 Ressources à mobiliser

En vue de réaliser ses prévisions de mises en force, la Société projette sur la période 2020-2024 de mobiliser des ressources de financement bancaires et obligataires. Le détail de ces ressources se présente comme suit :

En mDT	2019 ^R	2020 ^P	2021 ^P	2022 ^P	2023 ^P	2024 ^P	TCAM 2019-2024
Emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés	20 000	20 000	30 000	30 000	30 000	40 000	14,9%
<i>Taux de croissance</i>	(20,0%)	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%	33,3%	
Total ressources bancaires CMT	173 110	173 223	166 699	344 536	493 853	632 109	29,6%
<i>Taux de croissance</i>	n.s	0,1%	(3,8%)	>100,0%	43,3%	28,0%	
Total	193 110	193 223	196 699	374 536	523 853	672 109	28,3%
<i>Taux de croissance</i>	>100,0%	0,1%	1,8%	90,4%	39,9%	28,3%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

Les dettes à court terme (billets de trésorerie et autres) auxquelles la Société peut faire appel seront des crédits relais jusqu'à la mise en place des crédits moyen terme ou obligataires.

Caractéristiques des emprunts obligataires que la société compte émettre

Emprunt	Montant (en mDT)	Taux	Durée
Attijari Leasing 2020-1	20 000	11,5%	5 ans
Emission obligataire de 2020	20 000		
Attijari Leasing 2021-1	30 000	9,0%	5 ans
Emission obligataire de 2021	30 000		
Attijari Leasing 2022-1	30 000	9,0%	5 ans
Emission obligataire de 2022	30 000		
Attijari Leasing 2023-1	30 000	9,0%	5 ans
Emission obligataire de 2023	30 000		
Attijari Leasing 2024-1	20 000	9,0%	5 ans
Attijari Leasing 2024-2	20 000		
Emission obligataire de 2024	40 000		

II.4.7 Les charges financières

Les charges financières d'Attijari Leasing, sur la période 2020-2024, tiennent compte des intérêts relatifs aux différents crédits et emprunts en cours et ceux programmés sur la période prévisionnelle.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

En mDT	2019 ^R	2020 ^P	2021 ^P	2022 ^P	2023 ^P	2024 ^P	TCAM 2019-2024
Crédits bancaires en cours	25 034	16 636	12 380	7 485	3 568	896	(48,6%)
<i>Taux de croissance</i>	69,6%	(33,5%)	(25,6%)	(39,5%)	(52,3%)	(74,9%)	
Emprunts obligataires en cours	12 469	10 976	7 388	4 692	2 346	993	(39,7%)
<i>Taux de croissance</i>	3,5%	(12,0%)	(32,7%)	(36,5%)	(50,0%)	(57,7%)	
Nouveaux crédits bancaires	0	9 257	17 292	22 909	27 905	32 092	0%
<i>Taux de croissance</i>	n.s	n.s	86,8%	32,5%	21,8%	15,0%	
Nouveaux emprunts obligataires	0	0	2 300	4 540	6 240	7 400	0%
<i>Taux de croissance</i>	n.s	n.s	n.s	97,4%	37,4%	18,6%	
Charges / CCT	282	297	311	327	343	361	5,0%
<i>Taux de croissance</i>	(60,8%)	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%	
Charges Int / CL ou CMT assimilés	4 006	2 295	2 295	2 295	2 295	2 295	(10,5%)
<i>Taux de croissance</i>	3,9%	(42,7%)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	
Total charges d'intérêts (financière)	41 792	39 462	41 966	42 249	42 698	44 037	1,1%
<i>Taux de croissance</i>	33,1%	(5,6%)	6,3%	0,7%	1,1%	3,1%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

II.4.8 L'investissement propre

Attijari Leasing prévoit des investissements de maintien et de renouvellement de ses immobilisations conformément au tableau qui suit :

En mDT	2019 ^R	2020 ^P	2021 ^P	2022 ^P	2023 ^P	2024 ^P
Construction	44	0	0	0	0	0
<i>Taux de croissance</i>	n.s	(100,0%)	n.s	n.s	n.s	n.s
Matériel roulant	0	0	0	0	0	0
<i>Taux de croissance</i>	n.s	n.s	n.s	n.s	n.s	n.s
Matériel de bureaux	12	100	100	100	0	0
<i>Taux de croissance</i>	n.s	>100,0%	0,0%	0,0%	(100,0%)	n.s
AAI	105	100	100	100	0	0
<i>Taux de croissance</i>	n.s	(4,3%)	0,0%	0,0%	(100,0%)	n.s
Matériel et log Informatique	171	100	100	100	0	0
<i>Taux de croissance</i>	n.s	(41,4%)	0,0%	0,0%	(100,0%)	n.s
Autres	0	0	0	0	0	0
<i>Taux de croissance</i>	n.s	n.s	n.s	n.s	n.s	n.s
Total Investissements Propres	332	300	300	300	0	0
<i>Taux de croissance</i>	n.s	(9,5%)	0,0%	0,0%	(100,0%)	n.s

R= Réalisé

P = Prévisionnel

II.4.9 Evolution du poste « clients » et des actifs classés

a) Impayés sur la clientèle

Sur la période 2020-2024, l'évolution des impayés sur la clientèle se présente comme suit :

En mDT	2019 ^R	2020 ^P	2021 ^P	2022 ^P	2023 ^P	2024 ^P	TCAM 2019-2024
Impayés sur la clientèle	30 977	26 774	25 918	25 621	25 643	27 883	(2,1%)
<i>Taux de croissance</i>	(8,4%)	(13,6%)	(3,2%)	(1,1%)	0,1%	8,7%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

b) Evolution des créances classées (hors activité Factoring)

Les actions de recouvrement mises en place par Attijari Leasing, la reprise maîtrisée de l'activité de financement ainsi que les radiations prévues visent à atteindre un niveau des parts d'actifs classés de l'ordre de 11,84% à horizon 2024.

A ce titre, la part des créances classées devrait s'établir à 11,84% en 2024 contre 10,58% en 2019. Le taux de couverture des actifs classés après radiations prévues devrait atteindre 98,39% en 2024.

En mDT	2019 ^R	2020 ^P	2021 ^P	2022 ^P	2023 ^P	2024 ^P
Montant des engagements sur leasing	533 667	494 864	470 151	457 224	457 722	487 216
Dont montant des engagements courants sur Clientèle leasing	477 198	412 444	399 269	394 686	395 025	429 539
Dont montant des créances classées	56 468	82 419	70 882	62 539	62 697	57 677
Provisions + agios réservés ¹⁰	36 163	43 702	46 741	50 031	53 668	56 750
Ratio des créances classées	10,58%	16,65%	15,08%	13,68%	13,70%	11,84%
Taux de Couverture après radiations prévues	64,04%	53,02%	65,94%	80,00%	85,60%	98,39%

R= Réalisé

P = Prévisionnel

II.4.10 Le résultat, le report à nouveau et les dividendes

Conformément aux dispositions des statuts, les résultats dégagés à compter de l'exercice 2020 devront servir à :

- Constituer la réserve légale si elle n'a pas atteint 10% du capital ;
- Constituer les réserves réglementées ;
- Distribuer des dividendes aux actionnaires ;
- Constituer avec le reliquat les reports à nouveau bénéficiaires.

L'évolution du résultat de l'exercice ainsi que celle du résultat reporté, sur la période 2020-2024, se présente comme suit :

En mDT	2019 ^R	2020 ^P	2021 ^P	2022 ^P	2023 ^P	2024 ^P	TCAM 2019-2024
Résultats Reportés	2 845	4 100	1 124	1 822	2 921	4 464	9,4%
<i>Taux de croissance</i>	19,0%	44,1%	(72,6%)	62,1%	60,3%	52,8%	
Résultats de l'exercice	3 455	324	3 998	4 399	4 843	5 403	9,4%
<i>Taux de croissance</i>	(38,2%)	(90,6%)	>100,0%	10,0%	10,1%	11,6%	

R= Réalisé

P = Prévisionnel

¹⁰ Y compris les provisions additionnelles

L'évolution des dividendes sur la période 2020-2024 se présente comme suit :

En mDT	2019 ^R	2020 ^P	2021 ^P	2022 ^P	2023 ^P	2024 ^P
Dividendes	3 300	0	3 300	3 300	3 300	3 300
<i>Taux de distribution</i>	<i>12,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>12,0%</i>	<i>12,0%</i>	<i>12,0%</i>	<i>12,0%</i>

R= Réalisé

P = Prévisionnel

II.4.11 Tableaux de mouvement des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres sur la période 2020-2024, se présente comme suit :

En mDT	2019 ^R	2020 ^P	2021 ^P	2022 ^P	2023 ^P	2024 ^P
Capital social	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500
Prime d'émission	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Réserves	16 286	18 486	18 486	18 486	18 486	18 486
Résultats reportés	2 845	4 100	1 124	1 822	2 921	4 464
Effets des modifications comptables	0	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	3 455	324	3 998	4 399	4 843	5 403
TOTAL CAPITAUX PROPRES	52 086	52 410	53 108	54 207	55 750	57 853

R= Réalisé

P = Prévisionnel

II.5 ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS

II.5.1 Bilans Prévisionnels

En mDT	2019 ^R	2020 ^P	2021 ^P	2022 ^P	2023 ^P	2024 ^P
ACTIF						
Caisse et Avoirs auprès des Banques	19 469	0	36	1 397	335	12 078
Créances sur la clientèle de Leasing	490 151	451 162	423 410	407 194	404 053	430 465
Acheteurs factorés	13 178	15 813	18 976	22 771	27 325	32 790
Portefeuille de placement	4 780	4 780	4 780	4 780	4 780	4 780
Portefeuille titre Investissements	14 050	12 450	11 450	12 150	12 850	13 550
Valeurs Immobilisées	4 360	4 143	3 863	3 582	3 035	2 521
Autres Actifs	6 762	6 761	6 945	7 140	7 375	7 713
TOTAL ACTIF	552 750	495 110	469 460	459 015	459 754	503 898
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES						
Concours Bancaires et Dettes rattachées	1	434	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	8 184	4 925	4 001	4 401	4 842	5 326
Comptes Courants des Adhérents	2 418	2 915	3 513	4 234	5 103	6 151
Emprunts et Ressources spéciales	444 928	420 779	392 583	377 184	373 540	412 088
Dettes Fournisseurs	41 438	9 927	12 905	14 196	15 615	17 177
Autres Passifs	3 695	3 721	3 349	4 793	4 904	5 303
TOTAL PASSIF	500 664	442 700	416 352	404 808	404 004	446 045
CAPITAUX PROPRES						
Capital social	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500	27 500
Prime d'émission	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Réserves	16 286	18 486	18 486	18 486	18 486	18 486
Résultats reportés	2 845	4 100	1 124	1 822	2 921	4 464
Effets des modifications comptables	0	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	3 455	324	3 998	4 399	4 843	5 403
TOTAL CAPITAUX PROPRES	52 086	52 410	53 108	54 207	55 750	57 853
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	552 750	495 110	469 460	459 015	459 754	503 898

R= Réalisé

P = Prévisionnel

II.5.2 Etats de résultats prévisionnels

En mDT	2019 ^R	2020 ^P	2021 ^P	2022 ^P	2023 ^P	2024 ^P
Produits d'exploitation de Leasing & Factoring						
Intérêts de leasing	53 963	55 283	59 228	60 272	61 663	63 852
<i>Var en %</i>	<i>3,9%</i>	<i>2,4%</i>	<i>7,1%</i>	<i>1,8%</i>	<i>2,3%</i>	<i>3,5%</i>
Autres produits d'exploitation	2 668	2 401	2 641	2 905	3 196	3 516
Revenus de factoring	2 169	1 735	1 908	2 099	2 309	2 540
Total des produits d'exploitation	58 800	59 420	63 778	65 277	67 169	69 907
<i>Var en %</i>	<i>4,4%</i>	<i>1,1%</i>	<i>7,3%</i>	<i>2,4%</i>	<i>2,9%</i>	<i>4,1%</i>
Charges financières nettes	(41 792)	(39 462)	(41 966)	(42 249)	(42 698)	(44 037)
<i>Var en %</i>	<i>9,2%</i>	<i>(5,6%)</i>	<i>6,3%</i>	<i>0,7%</i>	<i>1,1%</i>	<i>3,1%</i>
Commissions encourues	(285)	(313)	(345)	(379)	(417)	(459)
Produits des placements	941	0	0	0	0	0
PRODUITS NETS	17 664	19 644	21 467	22 649	24 053	25 412
<i>Var en %</i>	<i>(4,8%)</i>	<i>11,2%</i>	<i>9,3%</i>	<i>5,5%</i>	<i>6,2%</i>	<i>5,6%</i>
Charges d'exploitation						
Charges de personnel	(7 034)	(7 632)	(8 204)	(8 820)	(9 481)	(10 192)
Dotations aux amortissements	(469)	(517)	(581)	(581)	(547)	(514)
Autres charges d'exploitation	(2 924)	(2 945)	(3 121)	(3 230)	(3 351)	(3 497)
Total des Charges d'exploitation	(10 427)	(11 094)	(11 906)	(12 630)	(13 380)	(14 203)
<i>Var en %</i>	<i>5,9%</i>	<i>6,4%</i>	<i>7,3%</i>	<i>6,1%</i>	<i>5,9%</i>	<i>6,2%</i>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	7 237	8 550	9 560	10 018	10 674	11 209
<i>Var en %</i>	<i>(17,0%)</i>	<i>18,1%</i>	<i>11,8%</i>	<i>4,8%</i>	<i>6,5%</i>	<i>5,0%</i>
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	3 194	7 652	3 548	3 658	3 630	3 304
<i>Dont Dotations nettes aux provisions collectives</i>	<i>0</i>	<i>1 200</i>	<i>500</i>	<i>500</i>	<i>500</i>	<i>500</i>
Dotations aux provisions pour risques & charges	135	400	400	400	400	400
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 908	498	5 613	5 960	6 643	7 505
Autres gains ordinaires	492	0	0	0	0	0
Autres pertes ordinaires	(9)	0	0	0	0	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	4 391	498	5 613	5 960	6 643	7 505
Impôts sur les bénéfices	(862)	(174)	(1 614)	(1 561)	(1 800)	(2 102)
Contribution conjoncturelle	(74)	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	3 455	324	3 998	4 399	4 843	5 403
Effets des modifications comptables	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	3 455	324	3 998	4 399	4 843	5 403

R= Réalisé

P = Prévisionnel

II.5.3 Etats de Flux de trésorerie prévisionnels

En mDT	2019 ^R	2020 ^P	2021 ^P	2022 ^P	2023 ^P	2024 ^P
MISES EN FORCES PREVUES	205 193	153 895	200 063	220 069	242 076	266 284
ACTIVITE D'EXPLOITATION						
Encaissements reçus des clients	348 383	345 126	367 033	370 605	375 242	379 543
Encaissements reçus des acheteurs factorés	55 784	50 496	60 598	65 721	70 869	76 048
Financements des adhérents	(53 436)	(51 013)	(61 224)	(66 692)	(72 240)	(77 919)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	(244 784)	(287 835)	(277 012)	(294 724)	(310 628)	(341 532)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(10 784)	(11 159)	(11 918)	(12 645)	(13 399)	(14 225)
Intérêts payés	(42 247)	(39 248)	(41 919)	(42 199)	(42 674)	(44 101)
Impôts et taxes payés	(14 113)	3	(2 207)	(249)	(1 831)	(1 865)
Autres flux de trésorerie	13 227	(1 823)	(1 086)	545	542	545
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	52 029	4 547	32 266	20 361	5 882	(23 505)
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT						
Décaissements /acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(332)	(300)	(300)	(300)	0	0
Encaissements / cession immobilisations corporelles et incorporelles	24	0	0	0	0	0
Décaissements /acquisition Immobilisations financières	(2 500)	0	0	0	0	0
Encaissements/ cession Immobilisations financières	0	0	0	0	0	0
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(2 808)	(300)	(300)	(300)	0	0
ACTIVITE DE FINANCEMENT						
Distribution de dividendes	(3 492)	0	(3 300)	(3 300)	(3 300)	(3 300)
Encaissements / Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0
Encaissements provenant des emprunts	193 110	193 223	196 699	374 536	523 853	672 109
Remboursement d'emprunts	(191 143)	(216 874)	(225 431)	(389 996)	(527 593)	(633 847)
Flux liés au financement à court terme	(35 000)	(499)	536	60	96	287
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	(36 525)	(24 149)	(31 496)	(18 699)	(6 944)	35 248
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	12 696	(19 902)	470	1 362	(1 063)	11 743
Liquidités et équivalents de liquidités début de période	6 772	19 468	(434)	36	1 397	335
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE	19 468	(434)	36	1 397	335	12 078

R= Réalisé

P = Prévisionnel

II.6 RATIOS PREVISIONNELS

II.6.1 Indicateurs de gestion

En mDT	2019 ^R	2020 ^P	2021 ^P	2022 ^P	2023 ^P	2024 ^P
Résultat net de la période	3 455	324	3 998	4 399	4 843	5 403
Engagements sur la clientèle	533 667	494 864	470 151	457 224	457 722	487 216
Capitaux propres (avant résultat)	48 631	52 086	49 110	49 808	50 907	52 450
Engagements Hors Bilans sur actifs courants	9 913	8 146	10 400	11 668	13 108	14 747
Créances sur la clientèle de leasing	490 151	451 162	423 410	407 194	404 053	430 465
Créances classées	56 468	82 419	70 882	62 539	62 697	57 677
Total Provisions + Agios ¹¹	(36 163)	(43 702)	(46 741)	(50 031)	(53 668)	(56 750)
Emprunts et ressources spéciales	444 928	420 779	392 583	377 184	373 540	412 088
Total bilan	552 750	495 110	469 460	459 015	459 754	503 898
Produits d'exploitation	58 800	59 420	63 778	65 277	67 169	69 907
Charges financières	(41 792)	(39 462)	(41 966)	(42 249)	(42 698)	(44 037)
Total charges d'exploitation	(10 427)	(11 094)	(11 906)	(12 630)	(13 380)	(14 203)
Produits nets ¹²	17 008	19 958	21 811	23 028	24 471	25 870
Charges de personnel	(7 034)	(7 632)	(8 204)	(8 820)	(9 481)	(10 192)

R= Réalisé

P = Prévisionnel

II.6.2 Ratios financiers

En %	2019 ^R	2020 ^P	2021 ^P	2022 ^P	2023 ^P	2024 ^P
Capitaux propres / Engagements sur la clientèle	9,11%	10,53%	10,45%	10,89%	11,12%	10,77%
Rentabilité des fonds propres	7,10%	0,62%	8,14%	8,83%	9,51%	10,30%
Taux de créances classées de l'activité Leasing	10,58%	16,65%	15,08%	13,68%	13,70%	11,84%

R= Réalisé

P = Prévisionnel

En %	2019 ^R	2020 ^P	2021 ^P	2022 ^P	2023 ^P	2024 ^P
Capitaux propres avant résultat / Total bilan	8,80%	10,52%	10,46%	10,85%	11,07%	10,41%
Emprunts et ressources spéciales/ Total bilan	80,49%	84,99%	83,62%	82,17%	81,25%	81,78%
Créances issues d'opérations de leasing / Total Bilan	88,68%	91,12%	90,19%	88,71%	87,88%	85,43%

R= Réalisé

P = Prévisionnel

En %	2019 ^R	2020 ^P	2021 ^P	2022 ^P	2023 ^P	2024 ^P
Charges de personnel / produits nets	41,36%	38,24%	37,62%	38,30%	38,75%	39,40%
Produits nets/Capitaux propres av résultat	34,97%	38,32%	44,41%	46,23%	48,07%	49,32%
Coefficient d'exploitation ¹³	61,31%	55,59%	54,59%	54,85%	54,68%	54,90%

R= Réalisé

P = Prévisionnel

¹¹ Y compris les provisions additionnelles

¹² Hors commissions encourues et produits de placements

¹³ Coefficient d'exploitation = Total charges d'exploitation/Produits nets

En %	2019 ^R	2020 ^P	2021 ^P	2022 ^P	2023 ^P	2024 ^P
ROE	7,10%	0,62%	8,14%	8,83%	9,51%	10,30%
ROA	0,63%	0,07%	0,85%	0,96%	1,05%	1,07%
Résultat net / produit net	20,31%	1,62%	18,33%	19,10%	19,79%	20,89%
Produits d'exploitation / créances sur la clientèle	12,00%	13,17%	15,06%	16,03%	16,62%	16,24%
Produit net / total bilan	3,08%	4,03%	4,65%	5,02%	5,32%	5,13%

R= Réalisé

P = Prévisionnel

II.6.3 Etat des cash-flows prévisionnels

En mDT	2019 ^R	2020 ^P	2021 ^P	2022 ^P	2023 ^P	2024 ^P
Résultat net	3 455	324	3 998	4 399	4 843	5 403
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions ¹⁴	3 798	8 569	4 528	4 639	4 578	4 217
CASH FLOWS PREVISIONNELS	7 253	8 893	8 526	9 038	9 421	9 621

R= Réalisé

P = Prévisionnel

¹⁴y compris les dotations aux provisions collectives

III. AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2020 A 2024

**ECC MAZARS**

Immeuble Mazars Rue Ghar EL Melh
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn
MF : 578728R/A/M/000



Cabinet MS Louzir
Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac Oubeira-Immeuble 1053
1053 - Les berges du Lac
Tél: +216 36 400 900 Fax: + 216 36 050 900
MF : 587570 N/A/M/000
www.deloitte.tn

Attijari Leasing
AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE
LA PERIODE ALLANT DE 2020 A 2024

Messieurs les actionnaires d'Attijari Leasing

En notre qualité de commissaires aux comptes et en exécution de la mission de l'examen des informations financières prévisionnelles d'Attijari Leasing pour la période allant de 2020 à 2024 figurant au niveau du document de référence, établies dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire et approuvées par le conseil d'administration du 07 Août 2020. Ces prévisions et les hypothèses présentées sur la base desquelles elles ont été établies relevant de la responsabilité de la Direction Générale.

Les projections ont été préparées sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que ces projections ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles indiquées ci-dessous.

Nous avons effectué cet examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles dont notamment ISAE 3400 « Examen d'informations financières prévisionnelles ». Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent avis pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et elles sont synthétisées dans un bilan, un état de résultat et un état de flux de trésorerie établis conformément aux normes comptables applicables en Tunisie.

Nous rappelons que même si les événements sous-tendant les hypothèses retenues se produisent, les réalisations peuvent néanmoins différer de la projection de manière significative, dès lors que tous les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 15 septembre 2020
Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS
Borhen CHEBBI




Cabinet MS Louzir Membre de DTTL
Sonia KETARI LOUZIR




CABINET MS LOUZIR
Rue Lac Oubéid - Immeuble D5
1053 Les Berges du Lac - Tri
Tél : 36 00 00 00 - 36 00 00 00
Fax : 36 050 900
Site : www.mslouzir.com